Table des matières

1. Une population en augmentation 11

3 dynamiques démographiques sont à l'œuvre dans le territoire : 11

1.1. Un territoire en croissance démographique, moteur au sein de la Région 11

1.2. Une croissance soutenue qui s'éloigne du cœur du territoire 11

1.3. Des communes de taille très différente 12

1.4. Une croissance de la population principalement due au nombre de naissances 13

1.5. Une dynamique de « périphérisation » au sein du territoire du SCoT 15

1.6. Une croissance concentrée dans l'Ouest bisontin 16

1.7. Des communes voisines du territoire en forte croissance démographique : un étalement urbain qui se répand au-delà du territoire du SCoT 17

..... 18

1.8. Malgré un territoire qui attire des étudiants, des difficultés à fixer les jeunes actifs et une population qui vieillit 18

1.8.1. Arrivée des jeunes de 20-24 ans à Besançon qui attire des jeunes étudiants 18

Une attractivité qui dépasse la Région pour GBM 21

1.8.2. Départ des jeunes actifs de Besançon vers les grandes métropoles ou les territoires limitrophes 22

1.8.3. Une population vieillissante, notamment à GBM 24

1.9. Un revenu médian satisfaisant mais des disparités au sein du territoire : 27

Conséquences du vieillissement sur les revenus territoriaux 27

Les scénarios démographiques 31

L'ambition de développement 31

2. Une diversité de logements à produire 33

2.1. Le desserrement des ménages à l'œuvre 33

2.1.1. Des ménages de plus en plus nombreux et de petite taille 33

2.1.2. Des petits ménages majoritairement à Besançon 33

2.2. Un parc en évolution 34

2.2.1. Un parc de logements en augmentation à l'instar de la croissance démographique ... 34

~~2.2.2.~~ Les grands logements majoritaires 36

~~2.2.3.~~ Hors Besançon, des logements principalement occupés par leurs propriétaires 36

~~2.2.4.~~ Une vacance du parc de logements surtout marquée à Besançon 38

2.2.5. Une offre de logements peu diversifiée au sein de chaque commune 39

2.2.6. Selon les EPCI, une ancienneté du parc qui offre à chacun des opportunités 40

2.2.7. Des résidences secondaires en-dehors de Grand Besançon Métropole 42

2.3. La composition du parc de logements 43

2.3.1. Le parc locatif public concentré à Besançon 43
2.3.2. Le parc locatif privé plus fourni dans quelques communes 44
2.3.3. Des loyers élevés 44
2.3.4. Des étudiants principalement logés dans le parc privé 45
2.3.5. De nouveaux besoins à couvrir pour les logements pour personnes âgées 47
2.4. Composition spécifique du parc de logements 48
2.4.1. Les personnes en situation de handicap : des besoins centrés à Besançon 48
2.4.2. Les Gens du Voyage : des objectifs de développement uniquement à GBM 49
2.4.3. Les sans-logements et mal-logés : un potentiel dans le parc indigne à réhabiliter 49
2.4.4. Des centres d'accueil pour migrants situés à Besançon 50
2.5. Des ménages davantage impactés par la précarité énergétique dans les communes éloignées du centre 50
2.6. Hors Besançon, les communes marquées par une forte résidentialisation 51
2.7. Dynamiques de construction 52
2.7.1. Une dynamique de construction qui repart à la hausse 52
2.7.2. La construction de maisons individuelles prégnante 53
2.8. Evolution des modes d'urbanisation : une urbanisation davantage axée sur le renouvellement urbain et la densification. 54
2.9. Des capacités en renouvellement urbain toujours présentes 55
2.10. Des prix de l'immobilier élevés 58
2.11. Des formes urbaines qui tendent à banaliser le territoire 59
2.12 Le développement de l'urbanisation : un étalement urbain à l'œuvre depuis les années 1970 59
Dynamiques résidentielles – Synthèse 62
3. Le niveau d'équipements et services 63
3.1. La situation sanitaire et sociale 63
3.1.1. Un territoire bien couvert en offre de santé 63
3.1.3. Plusieurs structures d'accueil au sein du territoire 67
3.2. Les équipements liés à la petite enfance : une couverture complétée par les assistants maternels 68
3.3. Des équipements d'éducation allant de l'enseignement primaire au supérieur, dans l'ensemble du territoire 70
3.4. L'Enseignement Supérieur concentré à Besançon 72
3.5. Les équipements culturels 73
3.5.1. Des équipements à fort rayonnement à Besançon 73
3.5.2. Une diversité d'offre culturelle 74
3.5.3. Le rôle culturel de Besançon au sein de l'aire d'attraction 75

3.6. De nombreuses salles polyvalentes ... 76
3.7. Les équipements sportifs et de loisirs ... 78
3.7.1. D'une offre de proximité communale à une offre de haute gamme à l'échelle de l'aire d'attraction ... 78
3.7.2. La répartition des équipements sportifs et de loisirs par gamme ... 81
3.8. Présence d'équipements spécifiques qui représentent des « pépites » pour le territoire ... 82
3.9. Une bonne accessibilité des équipements ... 83
3.10. Des maisons de services qui se développent ... 84
3.11. La diversité des équipements ... 84
3.12. Le numérique ... 85
3.13. Les centralités ... 86
3.14. Le niveau d'équipements – Synthèse ... 88
4. Les dynamiques des mobilités des personnes ... 90
4.1. Un réseau routier hiérarchisé desservant l'intégralité du territoire ... 90
4.2. Un trafic routier en augmentation ... 91
4.3. Les modes alternatifs à la voiture ... 91
4.3.1. L'étoile ferroviaire à Grand Besançon Métropole ... 91
4.3.2. Une offre ferroviaire importante mais sous-utilisée ... 92
4.3.3. Une faible fréquentation des lignes régionales ... 93
4.3.4. Une offre urbaine en transports en commun efficace ... 94
4.3.5. Des parkings relais à conforter ... 95
4.3.6. Une forte demande en aire de co-voiturage ... 97
4.3.7. Une intermodalité à construire autour de nœuds de mobilité ... 97
4.3.8. Un réseau cyclable essentiellement bisontin ... 98
4.3.9. Des efforts à fournir pour les aménagements piétons ... 99
4.4. Des aérodromes à conforter ... 100
4.5. Une offre de stationnement qui n'incite pas au report modal ... 100
4.6. Caractéristiques des déplacements : les enseignements de l'Enquête « ménages déplacements » ... 101
4.6.1. Introduction ... 101
4.6.2. Une population mobile dans un territoire plus large que le SCoT ... 102
4.6.3. Une attraction de Besançon qui s'observe par les flux domicile-travail ... 103
4.6.4. La voiture comme mode de déplacement privilégié en-dehors de Besançon ... 104
4.6.5. Une baisse de la mobilité quotidienne ... 105
4.6.6. Le recul du permis de conduire chez les jeunes ... 106
4.6.7. Un léger recul de la voiture au profit des modes actifs ... 107

4.6.8. Des motifs de déplacements principalement contraints 107
4.6.9. De nouveaux comportements qui influent sur les heures de pointe 108
4.6.10. Un développement des déplacements de courte distance 108
Les tendances pour l'avenir 110
4.7. Les générateurs de déplacements 111
4.8. Les problèmes de congestion 112
4.9. Mobilité – Synthèse 116
5. Les dynamiques économiques 119
5.1. Les dynamiques de l'emploi 119
5.1.1. Besançon : centre économique du territoire. 119
5.1.2 Une vaste zone d'emplois 120
5.1.3 Une forte tertiarisation des emplois et un rebond des emplois agricoles 120
5.1.4. Une baisse de la population active 121
5.1.5 Une part importante des emplois publics 122
5.1.6. Un tissu de petites entreprises 123
5.1.7 Une augmentation du nombre d'entreprises 125
5.1.8 Un passé industriel sur lequel se basent les activités actuelles 126
5.1.9. Un territoire essentiellement tertiaire 126
5.1.10. Des emplois agricoles en hausse grâce aux nouvelles pratiques 126
5.1.11. Une complémentarité économique avec les territoires voisins 127
5.1.12. L'étalement urbain qui entraîne un déficit des revenus résidentiels 128
5.2 Les zones d'activités économiques : deuxième consommateur de foncier 129
5.3. De nombreuses zones, de taille diverse, réparties dans le territoire 131
5.4. Des disponibilités foncières faibles dans les zones d'activités 132
5.5 Deux technopôles en cours de finalisation 133
Dynamiques économiques – Synthèse 135
6. Les dynamiques commerciales 137
6.1. Indicateurs démographiques 137
6.2. Les zones de chalandise 138
6.3. La spatialisation de l'offre commerciale 139
6.4. Répartition de l'offre commerciale 140
6.5. Répartition de l'offre commerciale traditionnelle en centralité 141
6.7. L'offre commerciale de proximité alimentaire 144
6.8. La densité des commerces traditionnels 146
6.11. La logistique urbaine 151
6.12. Les tournées alimentaires sur le périmètre du SCoT 152

6.13. L'offre de marchés sur le territoire du SCoT 153
6.14. La vente directe sur le territoire du SCoT 154
6.15. La hiérarchisation des pôles commerciaux 155
6.16. La spatialisation de l'offre commerciale à Besançon 158
6.17. Fiches d'analyse pour les zones commerciales 158
6.18. Bilan des espaces d'accueil des grandes et moyennes surfaces (hors centralités) 172
6.19. Bilan d'attractivité des centralités (commune au tissu complet) 175
6.20. Bilan des projets des communes 175
6.21. Bilan des échanges avec les élus 176
6.22. L'enquête auprès des consommateurs et l'analyse des flux commerciaux : fréquentation et image des pôles commerciaux 176
6.22.1. Fréquence d'achat sur la commune de résidence 177
6.22.2. Jugement de l'image commerciale des communes 178
6.22.3. Fréquentation des pôles commerciaux 180
6.22.4. Satisfaction des pôles commerciaux 182
6.22.5. Les carences en commerce 183
6.22.6. Les achats sur internet 184
6.22.7. Les achats en drive 185
6.23. L'enquête auprès des consommateurs et l'analyse des flux commerciaux : les comportements d'achat 187
6.23.1. Dépenses en alimentaire 187
6.23.2. Dépenses en équipement de la personne 189
6.23.3. Dépenses en bricolage-jardinage 191
6.23.4. Dépenses en équipement de la maison 193
6.23.5. Dépenses en culture-loisirs 195
6.23.6. Bilan des lieux d'achat 197
6.24. Contexte territorial de la logistique 198
6.24.1. **Une présence plutôt modeste des entrepôts logistiques** 200
6.24.2. **Une évolution de l'emploi tirée par les transports** 201
6.24.3. **Des constructions de surfaces peu traduites en emploi** 202
6.24.4. **Des activités concentrées le long de l'axe autoroutier et notamment Ecole Valentin** 203
6.24.5. **Un potentiel fluvial peu exploité pour le transport de marchandises** 204
6.24.6. **Un quart des flux logistiques des commerces traditionnels du territoire concentrés dans la Boucle** 205
6.24.7. **Une progression des achats en ligne tirée par l'équipement de la personne et fortement génératrice de déplacements automobiles** 206

6.24.8. **Un tiers des ménages peu ou pas couverts en points relais** 207

6.24.9. **De nouvelles formes d'espaces logistiques à intégrer** 208

6.24.10. **ELU : des opérateurs ouverts à l'idée mais qui attendent les actions de la collectivité** 209

7. Les dynamiques agricoles 217

7.1. Un fort passé agricole du territoire 217

7. 2. Une agriculture d'élevage et de cultures selon les secteurs du territoire 218

7.3. Des exploitations de taille variée en fonction du type d'agriculture 220

7.4. Baisse du nombre d'exploitations 221

7.5. Deux types de production principaux 221

7.6. Une activité économique importante 222

7.7. Une forte valeur agronomique des terres 222

7.8. Une forte valeur économique des terres 223

7.9. Forte proportion de prairies permanentes 224

7.10. Développement de l'agriculture biologique 225

7.11. Des mesures agro-environnementales sous-utilisées 225

..... 226

7.12. L'emploi agricole : Un regain d'emplois mais des exploitants vieillissants. 226

7.13. Un secteur qui rencontre des difficultés 227

7.13.1. La perte de foncier en raison de l'urbanisation 227

7.13.2. Le besoin de foncier supplémentaire pour faire face au changement climatique 227

7.13.3. La ressource en eau de plus en plus nécessaire pour faire face au changement climatique 227

7.14. Des bâtiments agricoles à prendre en compte dans l'urbanisme 228

7.15. Des nouveaux besoins en outils de transformation 229

7.16. La diversification agricole qui se développe 230

7.17. Le développement de l'alimentation locale : de nouveaux besoins liés à la volonté de développer l'alimentation locale au bénéfice du territoire et de la santé de ses habitants 231

..... 232

Dynamiques agricoles – Synthèse 232

8. Les dynamiques touristiques 234

8.1. Organisation de la compétence tourisme 234

8.2. Une fréquentation touristique de proximité 235

8.3. Jonction entre un patrimoine historique riche et un tourisme de plein air 237

8.4 L'évolution de la capacité d'hébergement 242

8.5 Un site emblématique international (UNESCO) 243

8.6 Une coopération régionale afin de mettre en valeur le patrimoine 243

Dynamiques touristiques – Synthèse 245
9. La dynamique des transports de marchandises 247
9.1. Le territoire dans les grands itinéraires de marchandises 247
9.2. Des réseaux néanmoins favorables au développement du fret 247
9.3. Les flux de marchandises selon les modes 248
Le transport de marchandises- Synthèse 249
10. Les enseignements du diagnostic 250

Préambule

Le périmètre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté est issu de l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 1995 instituant le périmètre du Schéma directeur.

Ce périmètre initial a connu des évolutions :

- Une première fois en 2003 pour donner suite à l'adhésion des 5 communautés de communes autour de la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) ;

- Une seconde fois en 2015 à la suite du regroupement intercommunal opéré avec, d'une part, la fusion de deux intercommunalités rurales, la communauté de communes du val de la Dame Blanche avec la Communauté de communes de la Bussière ; d'autre part l'élargissement de la Communauté de communes du Val Marnaysien qui a fusionnée avec la Communauté de communes des Rives de l'Ognon ;
- Une troisième fois en 2019 suite au nouveau regroupement intercommunal opéré avec l'intégration de l'ex Communauté de communes du Val de la Dame Blanche et d'une partie à la CAGB, avec la dissolution de la Communauté de communes du Val Saint-Vitois, une partie des communes rejoignant la CAGB, l'autre partie entrant dans la CCVM, et avec la fusion de la Communauté de communes de Vaîte-Aigremont et le rattachement des communes de l'ex-communauté de la Bussière à la Communauté de communes du Doubs Baumois, entraînant leur retrait du SCoT de l'agglomération bisontine.

Un périmètre qui regroupe aujourd'hui 2 EPCI et 2 départements

Le SCoT approuvé en 2011 compte 133 communes regroupées au sein de 6 EPCI. L'évolution des intercommunalités à la suite de la loi NOTRe en 2017 a conduit à une évolution du périmètre. Au 1er janvier 2020, il regroupe 113 communes au sein de 2 EPCI : Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

113 communes

2 EPCI

2 départements

• La Communauté Urbaine du Grand Besançon dénommée Grand Besançon Métropole (GBM), composée de 68 communes et comprenant près de 200 000 habitants ;

• La Communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM), résultant de la fusion de deux intercommunalités, l'une dans le département du Doubs, l'autre dans le département de la Haute-Saône. Elle est composée de 45 communes et de plus de 14 000 habitants.

Besançon se situe au cœur d'un vaste bassin de vie, s'étalant au-delà des limites administratives.

10 autres EPCI au sein de l'aire d'attraction de Besançon

Le bassin de vie de Besançon est davantage élargi par rapport au périmètre du SCoT. Besançon dispose d'une aire urbaine vaste (251 communes), maintenant « aire d'attraction » (312 communes), qui couvre les intercommunalités voisines (en-dehors de la CC Val Marnaysien) : CC Pays Riolais, Jura Nord, Monts de Gy, Doubs Baumois, Loue-Lison…

Au sein de cet espace, une majorité des habitants travaille à Besançon, témoignant du rayonnement de la ville sur les territoires voisins. Ainsi, les analyses et cartographies de ce diagnostic sont réalisées à l'échelle de l'aire d'attraction de Besançon.

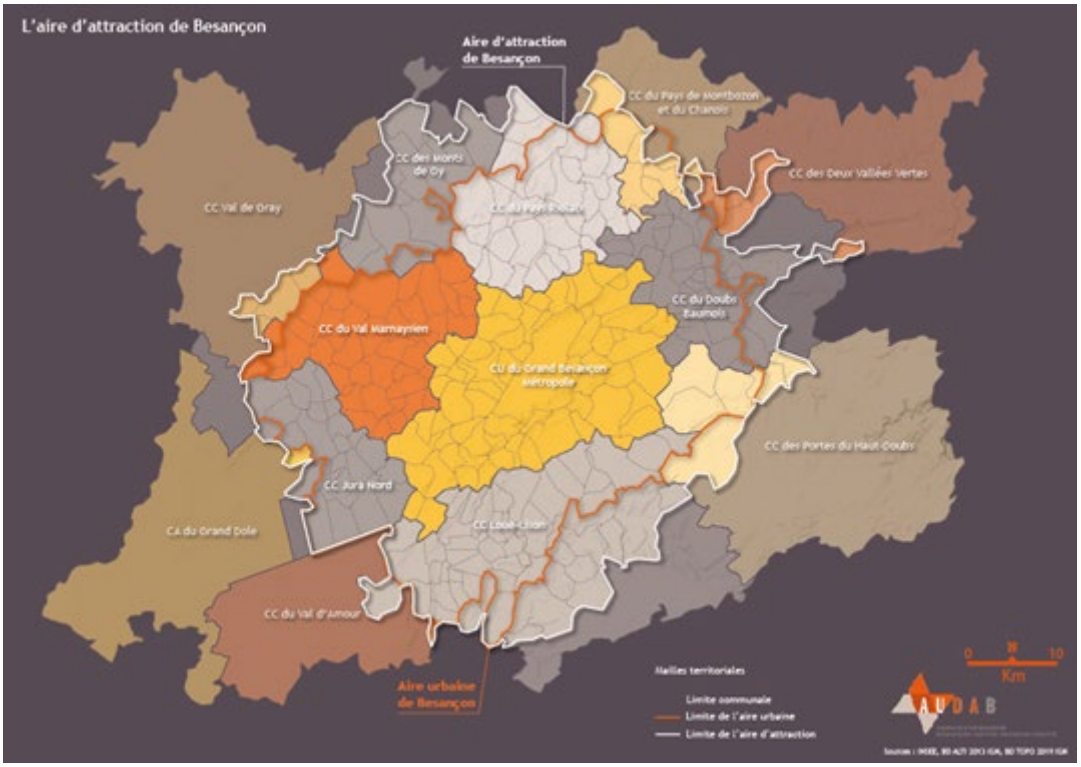

Définitions de l'INSEE :

"Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci."

"L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail

Un territoire au cœur de la Bourgogne-Franche-Comté

Situé à une centaine de kilomètres de Dijon, le territoire est compris au niveau national dans un triangle entre Paris (à 400 km), Lyon et Strasbourg (à 250 km). Ainsi, il bénéficie d'une situation stratégique entre trois métropoles françaises. A l'est, le territoire bénéficie d'une proximité avec la Suisse : Zurich à 250 km et Genève à 200 km.

Le territoire se situe au centre-est de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en centre Franche-Comté. Il constitue l'une des deux grandes aires d'attraction de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Composé de Besançon, ville de plus de 119 000 habitants et de communes plus petites (entre 4800 et 91 habitants), le territoire se situe dans une région essentiellement rurale. Il est plutôt entouré par un réseau de villes franc-comtoises plus petites (Vesoul, Morteau, Pontarlier, Lons-le-Saunier, Dole…) avec lesquelles GBM s'est organisé en groupement de coopération interterritoriale : le pôle métropolitain Centre-Franche-Comté.

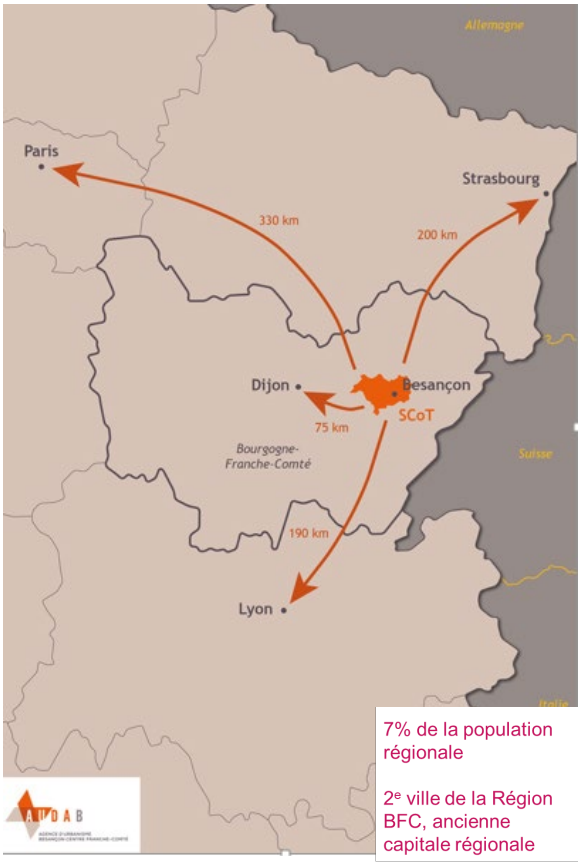

Le présent diagnostic est réalisé à l'échelle de 113 communes. La fusion des communes de Mamirolle et du Gratteris en janvier 2025 n'a pas été prise en compte sur les cartes.

1. Une population en augmentation

3 dynamiques démographiques sont à l'œuvre dans le territoire :

- **Accueil de personnes jeunes à Besançon ;**
- **Départ des jeunes ménages et périurbanisation ;**
- **Vieillissement de la population.**

1.1. Un territoire en croissance démographique, moteur au sein de la Région

210 705 habitants (INSEE 2020)

7,5% de la population régionale

93% de la population vit à GBM (68 communes) – 7% dans la CCVM (45 communes)

+742 habitants/an entre 2014 et 2020 (+0,4%/an)

La population du territoire est en croissance constante avec un gain annuel de près de 750 habitants tandis que la Région Bourgogne-Franche-Comté est atone (-0,1%/an entre 2014 et 2020). **Avec un taux de variation de 0,4%/an, le territoire constitue donc un moteur régional.**

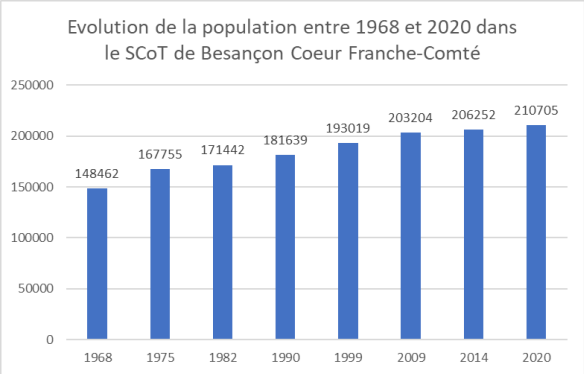

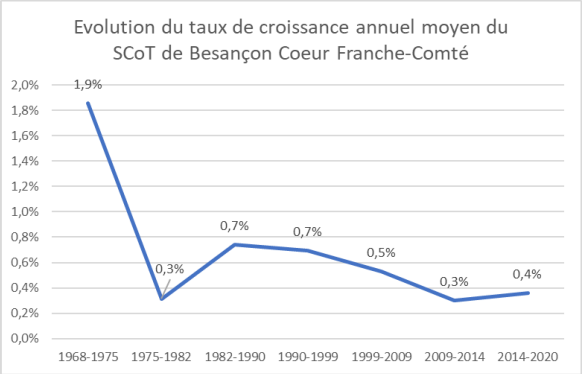

Depuis les années 2000, le rythme de croissance se stabilise ces dernières années autour de 0,4% par an.

Les derniers chiffres du recensement :

A l'échelle du SCoT, le taux de croissance annuel sur la période 2011-2016 est de 0,35% et de 0,45% pour la période 2016-2022. Le taux de croissance est d'environ 900 habitants par an.

Besançon présente un taux de croissance annuel moyen de 0,51%. La CCVM présente un taux de croissance annuel de 0,54%.

Entre 2014 et 2020 :

+0,2% par an de croissance à Besançon

+0,5% par an de croissance à GBM hors Besançon

+0,6% par an de croissance dans la CCVM

La dynamique de croissance n'est cependant pas identique en fonction des secteurs du territoire.

Entre 1968 et 1975, la croissance s'observe à Besançon (+0,9%/an) et dans les communes de GBM (+5,3%/an). Après 1975, la croissance démographique à Besançon stagne (hormis un sursaut dans les années 1990). A l'inverse, les communes de la communauté urbaine poursuivent leur progression. Le dynamisme démographique périurbain s'étend aux communes de la CCVM à partir de 1975. Jusque dans les années 1990, les communes de GBM connaissent un taux de croissance supérieur à celui du Val Marnaysien. Mais après 2000, le taux de croissance de la CCVM devient supérieur à celui de GBM.

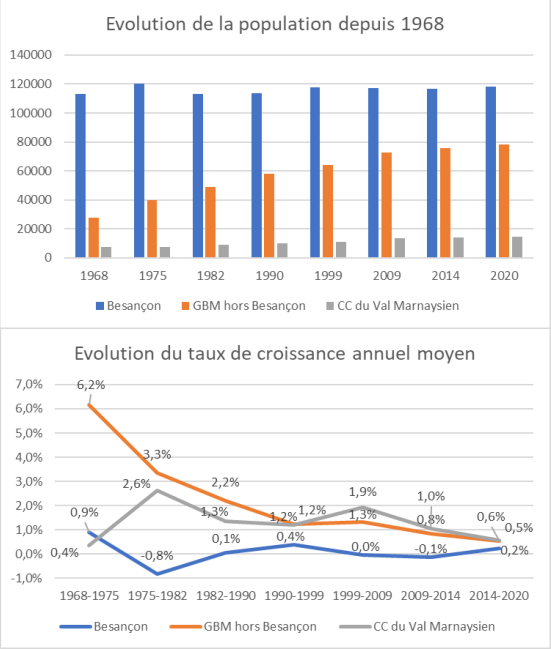

La croissance démographique est de plus en plus soutenue en s'éloignant du cœur urbain du territoire. Depuis 2000 :

- La croissance à Besançon stagne,
- Le taux de croissance de la CCVM devient supérieur à celui de GBM.

1.3. Des communes de taille très différente

De 100 à 118 000 habitants dans les communes dans les communes

Le territoire est donc composé d'une population à la fois urbaine à Besançon, et aussi très rurale dans les communes plus éloignées du cœur du territoire. Aujourd'hui, plus de 118 000 habitants vivent à Besançon. La deuxième commune la plus peuplée est Saint-Vit avec plus de 4 900 habitants. Le seuil entre la ville et les bourgs est ainsi conséquent (par comparaison, Saint-Vit est 24 fois moins peuplée que Besançon). De plus, le territoire est composé de nombreuses communes rurales qui regroupent quelques centaines d'habitants (56 communes, soit la moitié du territoire, comptent moins de 500 habitants). La commune la moins peuplée accueille moins de 100 habitants.

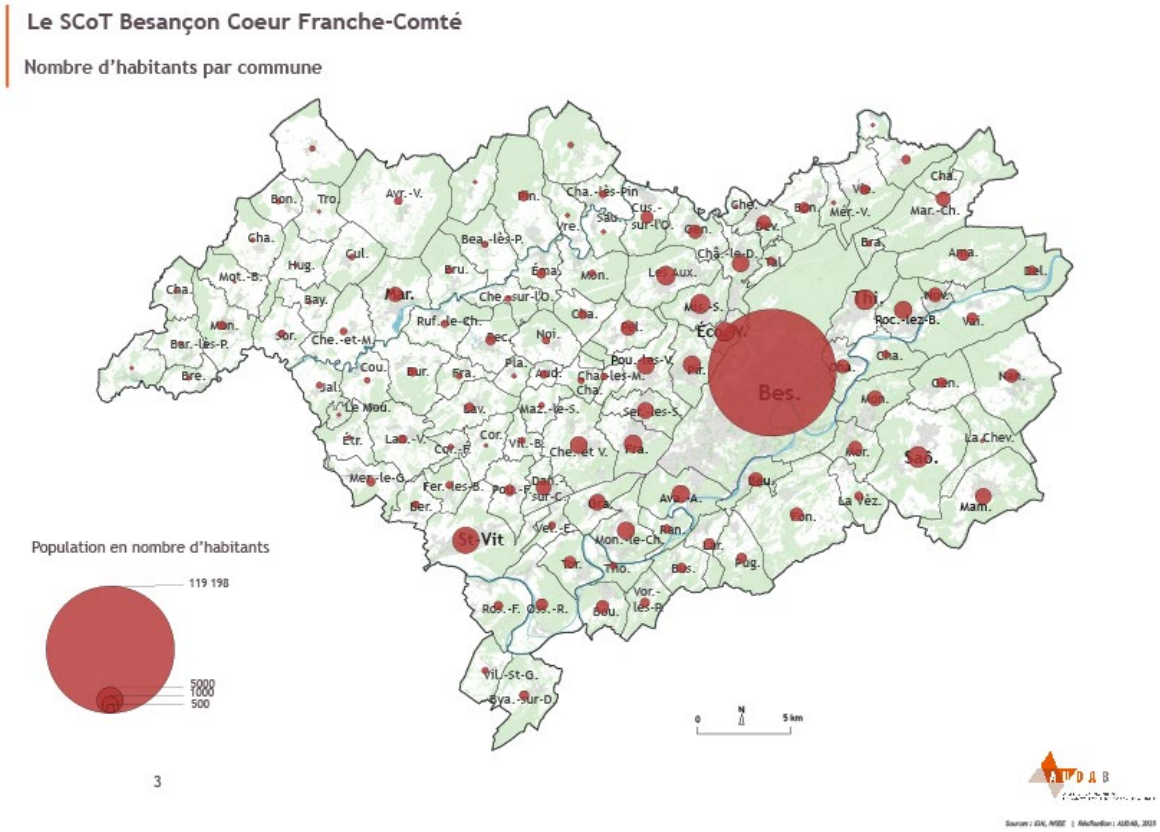

1.4. Une croissance de la population principalement due au nombre de naissances

+ 0,39% de croissance grâce au solde naturel

-0,03% de croissance due au solde migratoire

La croissance est essentiellement due à un solde naturel positif : le territoire gagne des habitants grâce à des naissances plus nombreuses que les décès. Le solde naturel compense un solde migratoire négatif. Il a toujours été le plus fort contributeur, et quasiment l'unique, à la croissance démographique. S'il évolue peu depuis les années 1990 (autour de 0,6%), **la dernière période intercensitaire montre tout de même un fléchissement du solde naturel.**

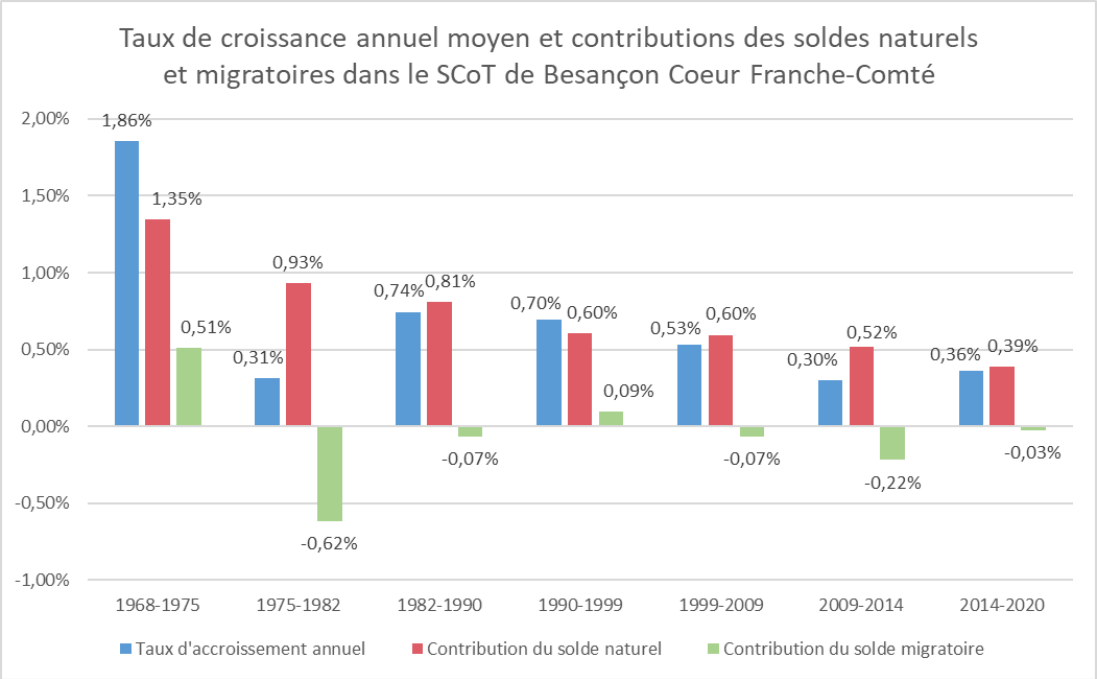

Derniers chiffres du recensement

Le solde migratoire est positif pour la période 2016-2022. Il s'élève à 0,16% à Besançon, 0,19% pour la CCVM et 0,18% à GBM. L'accueil de nouvelles populations participe également à la croissance de la population du territoire du SCoT, selon ces derniers résultats du recensement.

1.5. Une dynamique de « périphérisation » au sein du territoire du SCoT

+0,38% de croissance due solde naturel à GBM

-0,03% de croissance due au solde migratoire à GBM

+0,5% de croissance due au solde naturel dans le CCVM

+0,07% de croissance due au solde migratoire dans la CCVM

La structure de la croissance de Grand Besançon Métropole ressemble à celle observée à l'échelle du territoire du SCoT. **Grand Besançon Métropole continue de gagner des habitants grâce à un solde naturel élevé**. Cependant, le solde naturel décline d'années en années.

La **Communauté de Communes du Val Marnaysien bénéficie d'une croissance totale grâce à son solde positif, et également grâce à l'arrivée de nouveaux ménages**. Le solde naturel est stable depuis les années 2000 (autour de 0,6%). Le solde migratoire, bien que positif, diminue durant la même période, traduisant une attractivité moindre pour de nouveaux habitants.

Cette tendance tend à montrer que la population s'installe dans les communes plus éloignées du centre, engendrant un phénomène d'étalement urbain.

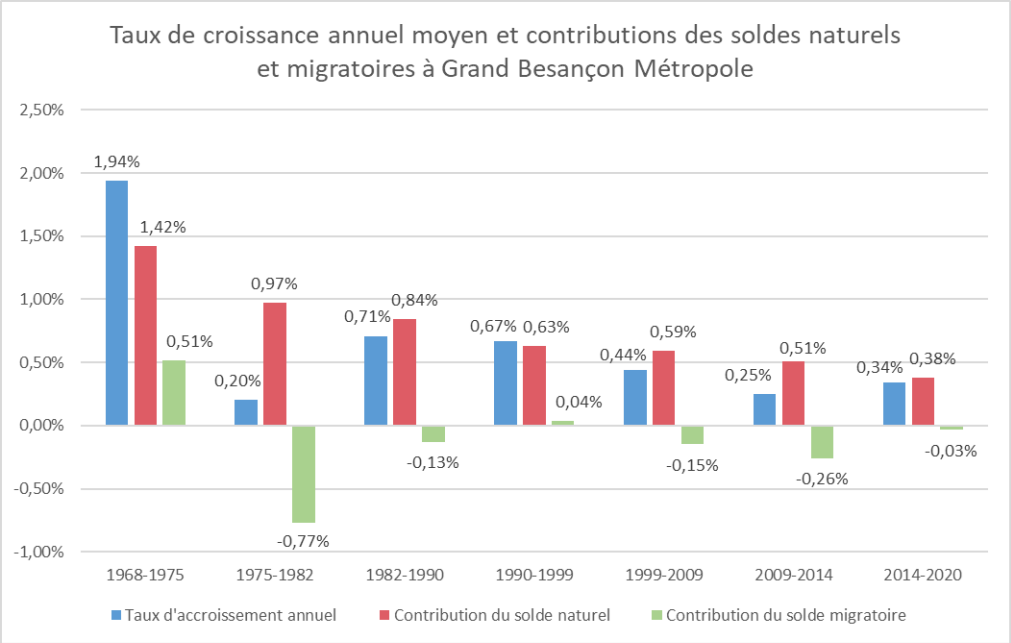

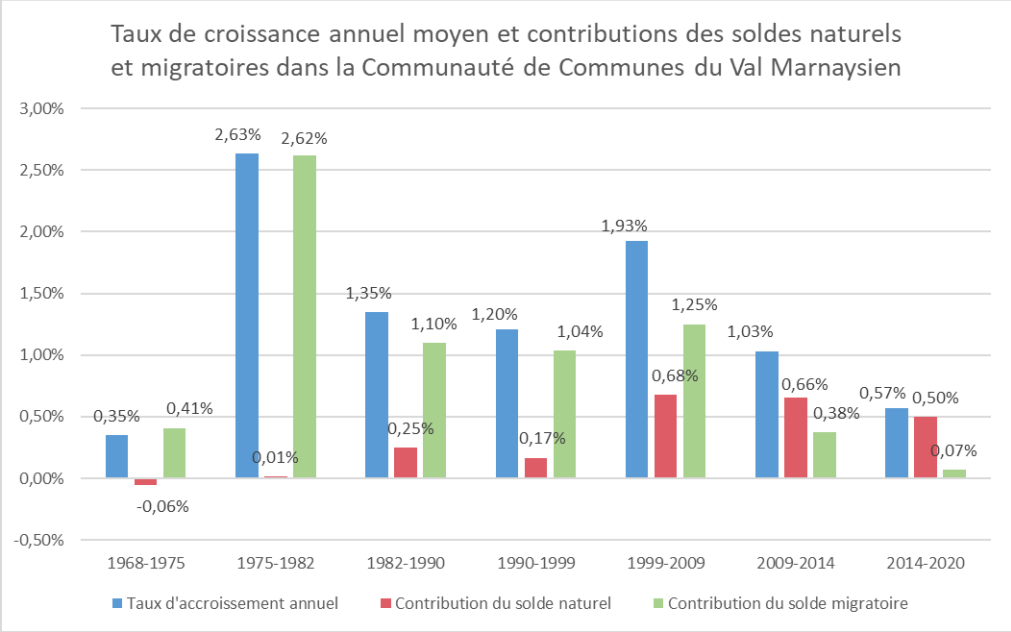

1.6. Une croissance concentrée dans l'Ouest bisontin

En zoomant à l'échelon communal, les communes de l'Ouest bisontin connaissent une dynamique de croissance grâce à des soldes naturels et migratoires positifs. La vallée de l'Ognon bénéficie d'une dynamique similaire. Cette croissance se poursuit d'ailleurs jusqu'au Pays Riolais, pour les communes le long de la RN57.

Mais certaines communes font exception, comme Besançon qui connaît un solde migratoire négatif qui pénalise sa croissance. D'autres communes importantes du SCoT, comme Saône, connaissent une décroissance ce qui pourrait traduire tout de même d'un ralentissement du noyau du territoire.

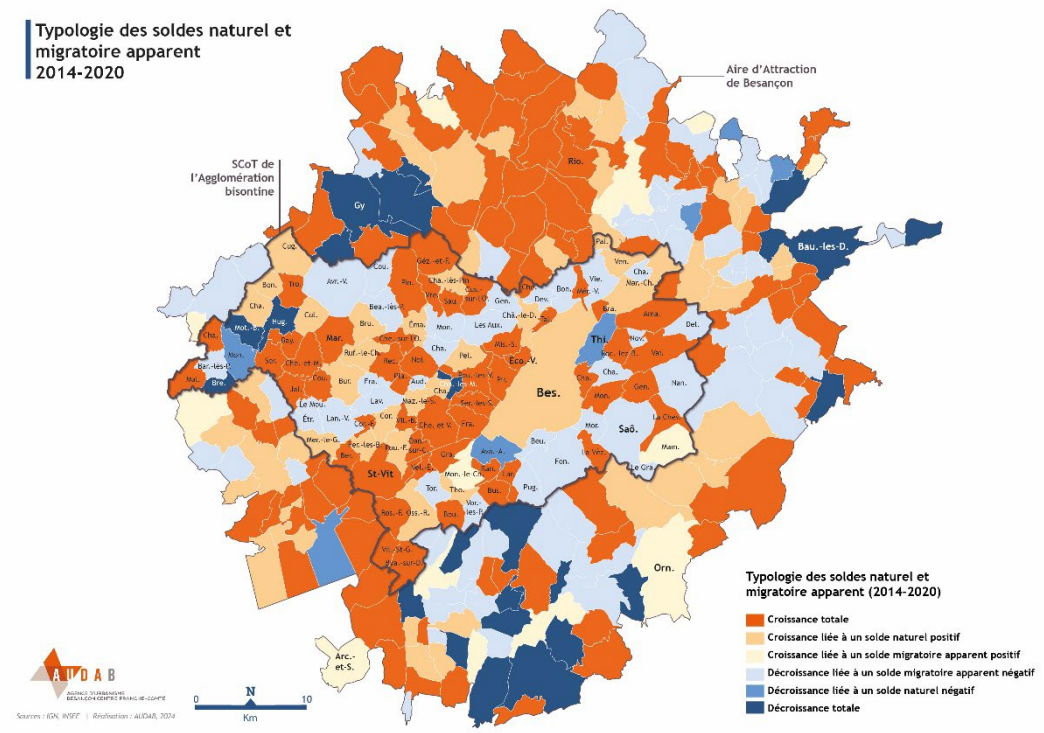

1.7. Des communes voisines du territoire en forte croissance démographique : un étalement urbain qui se répand au-delà du territoire du SCoT

En limite du territoire, les CC du Pays Riolais, de Jura Nord et des Portes du Haut-Doubs enregistrent un plus fort taux de croissance que celui observé à l'échelle du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté. Ces territoires bénéficient du dynamisme bisontin et de sa concentration d'emplois. Ils accueillent de nombreux ménages travaillant à Besançon. **Cette tendance accentue l'étalement urbain, qui se poursuit bien au-delà des limites du territoire du SCoT.**

	Nombre d'habitant en 2009	Nombre d'habitant en 2014	Nombre d'habitant en 2020	Taux de croissance annuel moyen 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen 2014-2020
CU Grand Besançon Métropole	189939	192302	196278	0,25%	0,41%
CC du Val Marnaysien	13265	13950	14427	1,03%	0,68%
CC Loue-Lison	19541	20282	20626	0,76%	0,34%
CC des Portes du Haut-Doubs	4027	4292	4396	1,32%	0,48%
CC du Doubs Baumois	13270	13696	13523	0,64%	-0,25%
CC Jura Nord	9635	9818	10080	0,38%	0,53%
CC des Monts de Gy	4669	4816	4857	0,63%	0,17%
CC du Pays Riolais	11164	12181	13090	1,82%	1,49%

L'aire d'attraction de Besançon regroupe 312 communes, au sein de 13 EPCI. Elle se répartit sur 3 départements et comptabilise 279 191 habitants.

Dynamiques démographiques du territoire :

Malgré un solde migratoire négatif, la Ville de Besançon garde une croissance avec un solde naturel positif. GBM présente un taux de croissance annuel positif avec +0,25% sur la période 2009-2014 et +0,41% sur la période 2014-2020. Cette croissance est dû au solde naturel positif.

La CCVM présente également une croissance avec un solde positif, dû au solde naturel ainsi qu'au solde migratoire positif.

L'ensemble des communautés de communes de l'aire d'attraction, hormis la CC du Doubs Baumois, présentent un taux de croissance annuel positif.

Le territoire bisontin reste un des bassins dynamiques de la région grâce à sa croissance. L'ensemble du territoire gagne de la population. Mais les facteurs de la croissance montrent une tendance à la périphérisation en-direction des EPCI voisins de GBM.

1.8. Malgré un territoire qui attire des étudiants, des difficultés à fixer les jeunes actifs et une population qui vieillit

1.8.1. Arrivée des jeunes de 20-24 ans à Besançon qui attire des jeunes étudiants

Plus d'un tiers de la population a moins de 30 ans dans le SCoT

Plus de la moitié de la population de Besançon a moins de 30 ans

41% des personnes arrivant à GBM ont entre 15 et 24 ans

La population du SCoT accueille de nombreux jeunes, âgés entre 15 et 24 ans, comme le montre le net renflement sur la pyramide des âges. **Besançon en tant que ville étudiante attire les jeunes lors de la période des études.**

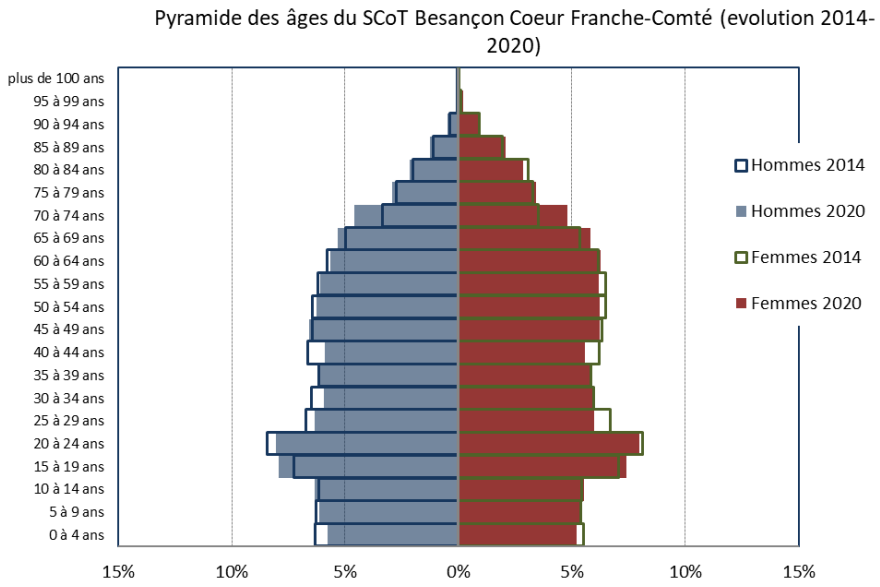

source : INSEE RP 2020

Ainsi, les moins de 30 ans représentent plus de la moitié de la population de Besançon. Il s'agit d'une des rares communes dans cette situation (les autres étant des petites communes). La structure de la population par âge est donc bien différente entre Besançon et le reste du territoire. **La forte proportion de jeunes à Besançon reflète son caractère étudiant** en raison de la présence de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

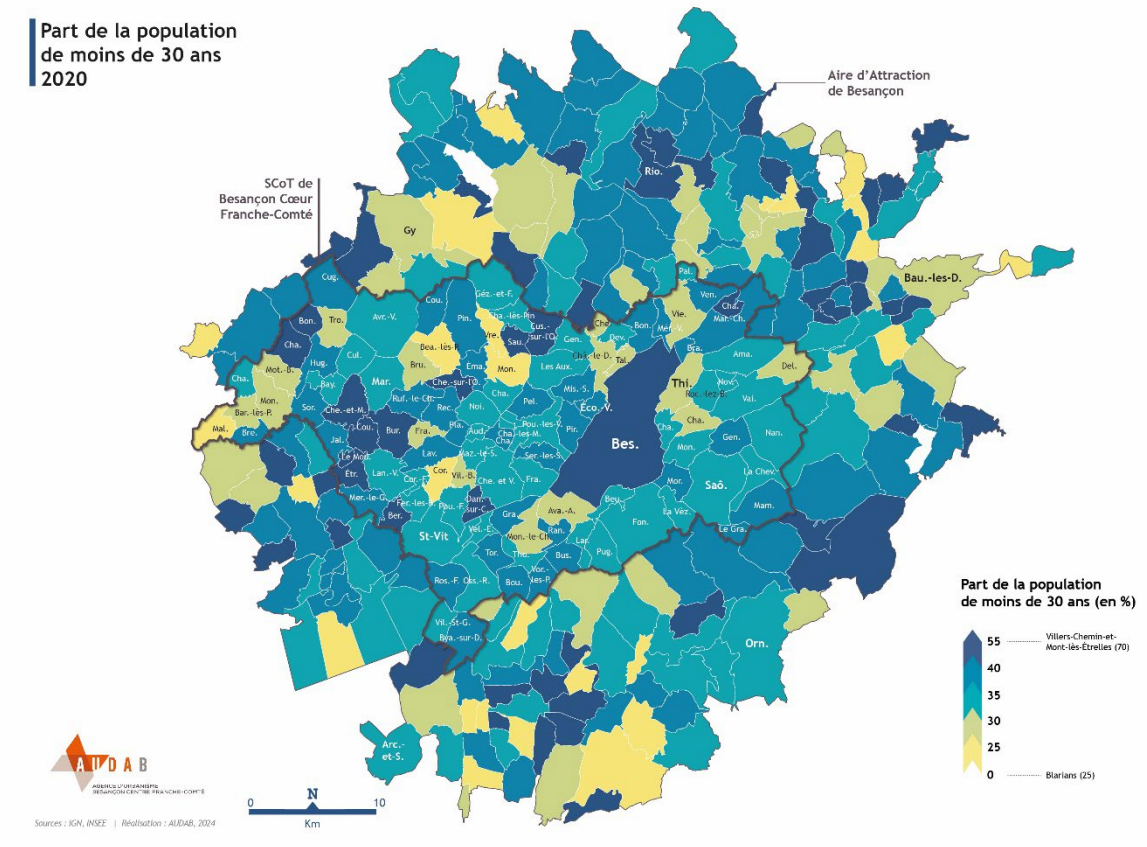

Malgré un solde migratoire déficitaire, **le territoire bénéficie certes d'arrivées de populations, essentiellement jeunes, au moment des études. Le profil des ménages arrivant à GBM est composé principalement de :**

- **Petits ménages (1 à 2 personnes),**
- **Personnes sans activité professionnelle, confirmant l'arrivée d'étudiants dans le territoire.**

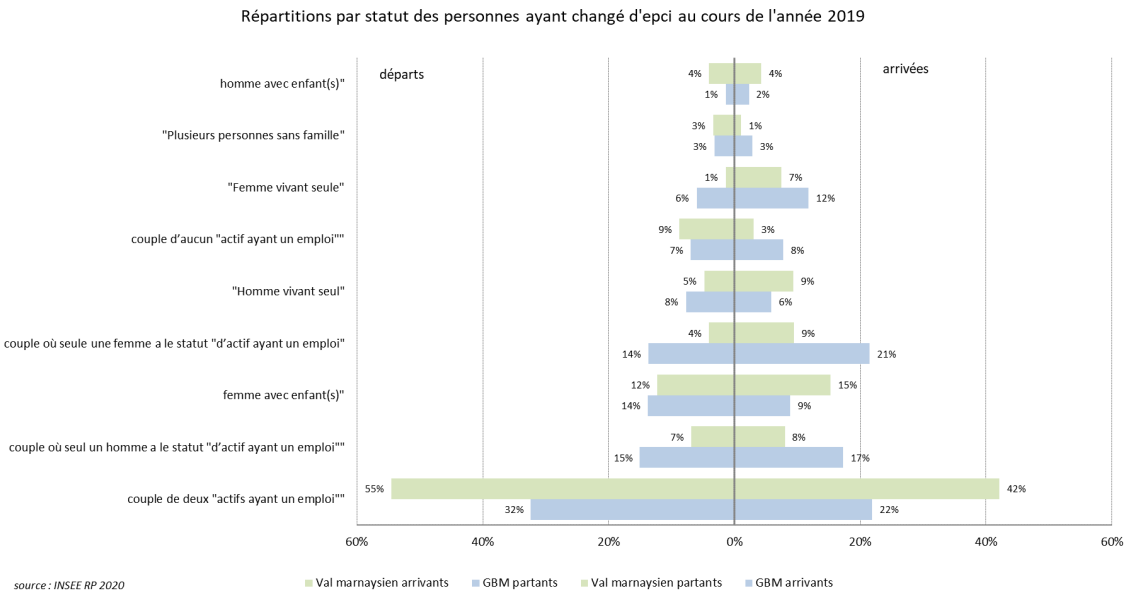

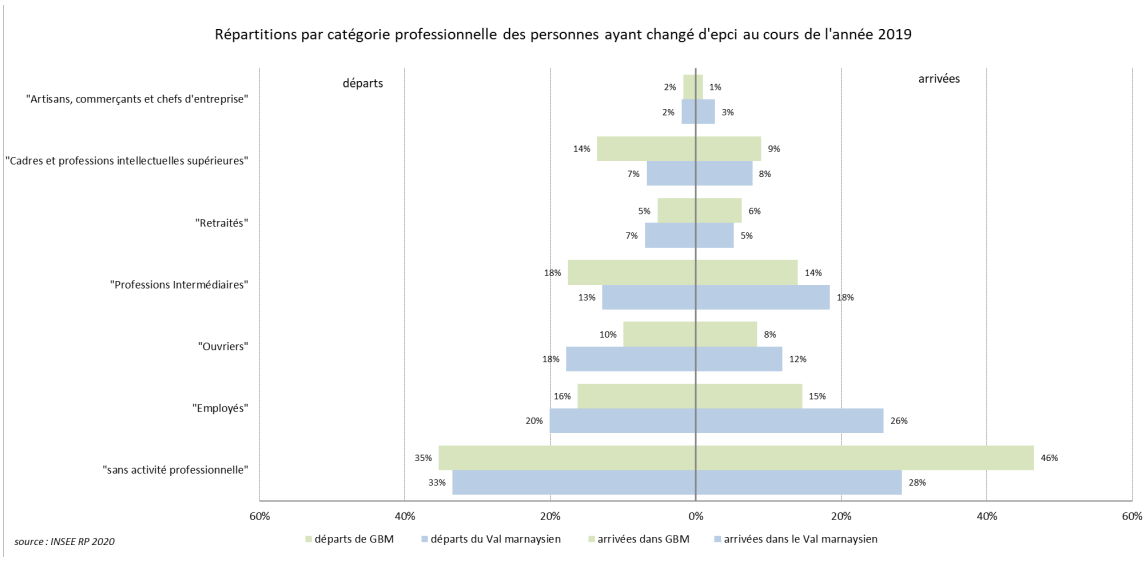

Une attractivité qui dépasse la Région pour GBM

Les deux EPCI ne bénéficient pas de la même attractivité. Grand Besançon Métropole attire des ménages venant majoritairement de plus 50 km. Il s'agit d'actifs ou d'étudiants. La Communauté de Communes du Val Marnaysien attire localement des ménages venant des EPCI limitrophes. Il s'agit d'actifs.

Grand Besançon Métropole bénéficie d'une attractivité plus large du fait notamment de son offre de formation, même si elle reste régionale. Mais les migrations des actifs se poursuivent ensuite en périphérie et dans les EPCI limitrophes, comme le Val Marnaysien.

La Région, dans sa note d'enjeux, indique que l'indice d'attractivité de la CCVM qui correspond à la propension à attirer des entrants en-dehors de la Région est de 42 (contre 100 au niveau régional). Ainsi, la CCVM participe très peu à l'attractivité régionale. Les arrivées résultent du phénomène de périurbanisation.

Pour Grand Besançon Métropole, l'indice d'attractivité s'élève à 108. La Communauté Urbaine attire ainsi 8% de plus d'entrants en-dehors de la Région, par rapport à son poids démographique en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui témoigne de sa contribution à l'attractivité régionale.

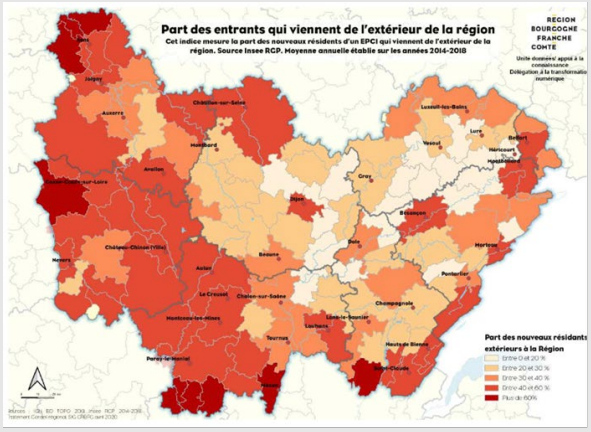

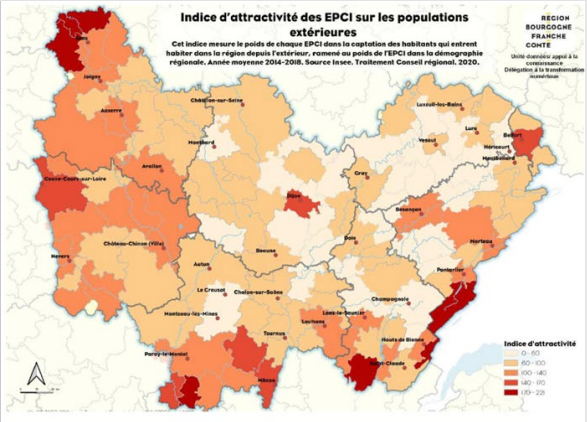

1.8.2. Départ des jeunes actifs de Besançon vers les grandes métropoles ou les territoires limitrophes

43% des personnes quittant GBM ont entre 25 et 39 ans

57% des personnes arrivant dans la CCVM ont entre 25 et 39 ans

309 personnes quittent GBM pour Dijon en 2020

331 personnes quittent GBM pour Lyon en 2020

387 personnes quittent GBM pour Paris en 2020

1554 personnes s'installent à GBM depuis un EPCI limitrophe

2090 personnes quittent GBM pour s'installer dans un EPCI limitrophe.

La pyramide des âges montre un resserrement assez net de la classe d'âges supérieure des 25-29 ans. **Une fois les études terminées, seule une partie reste vivre dans le territoire.**

Les personnes qui quittent Grand Besançon Métropole sont essentiellement les jeunes actifs (25-39 ans). A l'inverse, **les ménages arrivants dans la CCVM sont essentiellement des jeunes ménages de 25-39 ans**. Les arrivants sont essentiellement des couples d'actifs.

La répartition des 30-60 ans est assez équilibrée dans le territoire, hormis au sein du cœur du territoire où cette classe d'âges représente seulement aux alentours d'un tiers de la population. **Les ménages familiaux s'installent peu à Besançon.**

Répartition par classe d'âges des personnes ayant changé d'EPCI au cours de l'annéee 2019

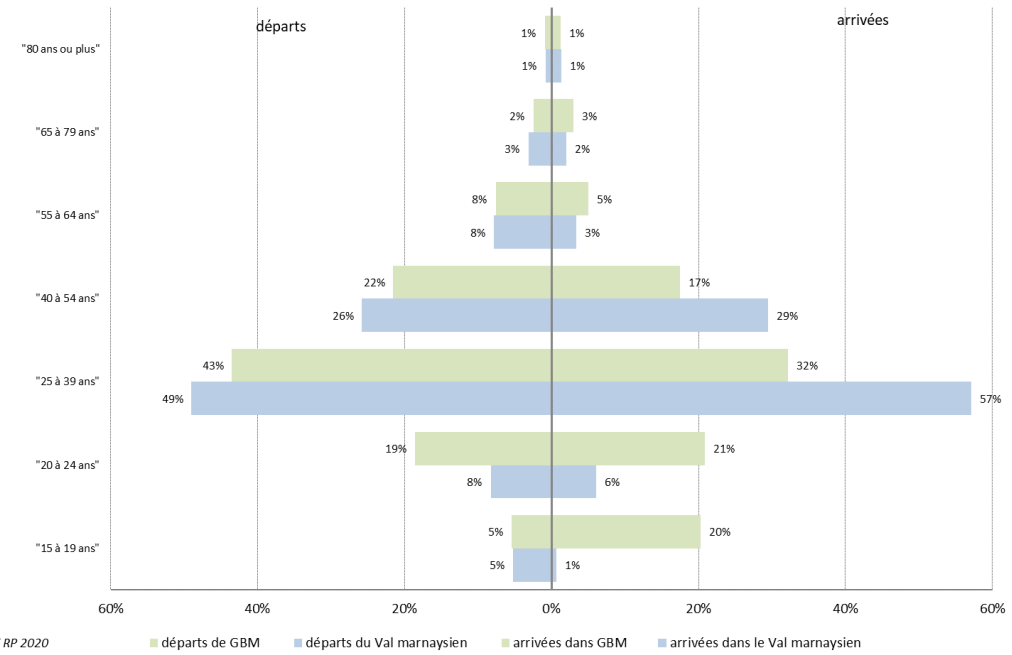

source : INSEE RP 2020

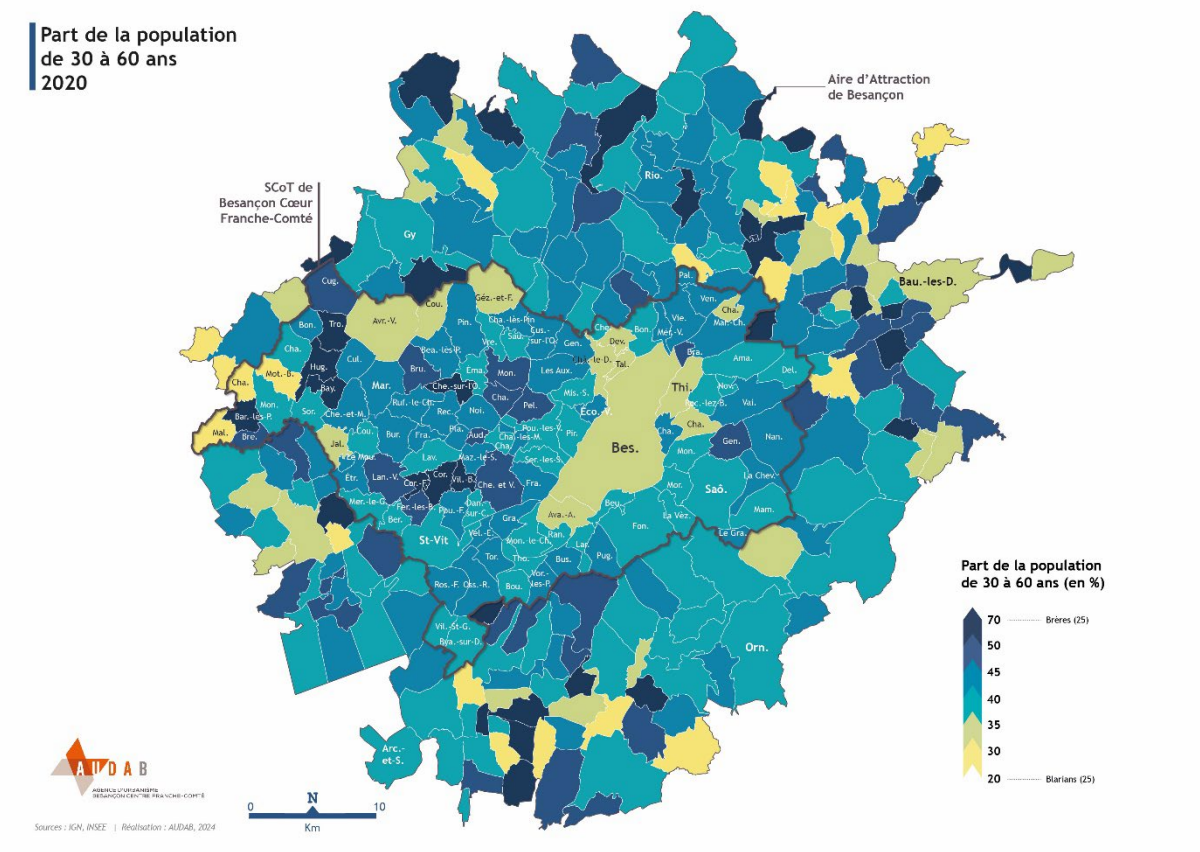

Les jeunes ménages quittant GBM emménagent dans les autres métropoles pourvoyeuses d'emplois, comme Paris, Dijon ou Lyon. **Les jeunes adultes de 25-34 ans s'installent également de plus en plus tôt à la périphérie de Grand Besançon, dès l'entrée dans la vie active.**

Cette évasion résidentielle participe à l'accroissement des territoires voisins et à la périurbanisation.

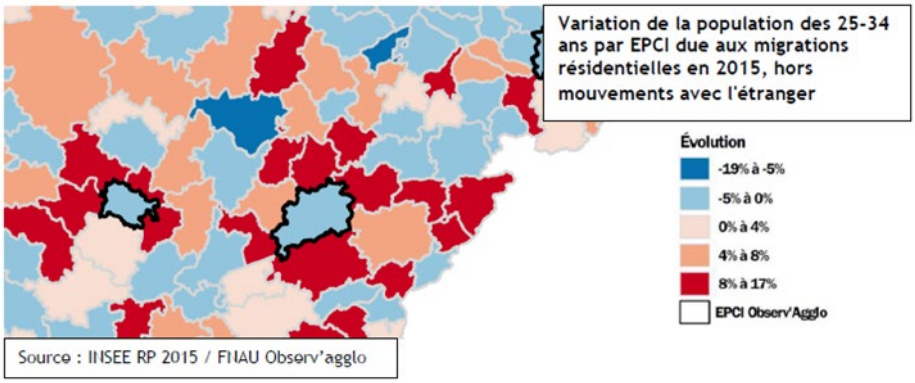

Ainsi, les migrations résidentielles entre Grand Besançon Métropole et les territoires limitrophes montrent qu'en 2020, 1554 personnes s'installent à GBM depuis un EPCI limitrophe alors que 2090 personnes quittent GBM pour s'installer dans un EPCI limitrophe. **Ainsi, les migrations résidentielles entre GBM et les territoires limitrophes entraînent un gain de population dans les territoires voisins.** Le solde migratoire négatif observé à GBM s'explique par ce phénomène. Les ménages sont plus nombreux à quitter GBM pour un EPCI voisin, que l'inverse. Cette situation permet aux territoires voisins de gagner des habitants et participe au phénomène de périurbanisation. Les ménages partent s'installer en-dehors de GBM mais viennent tout de même quotidiennement travailler dans la Communauté Urbaine, engendrant des flux pendulaires toujours plus nombreux et un allongement des distances.

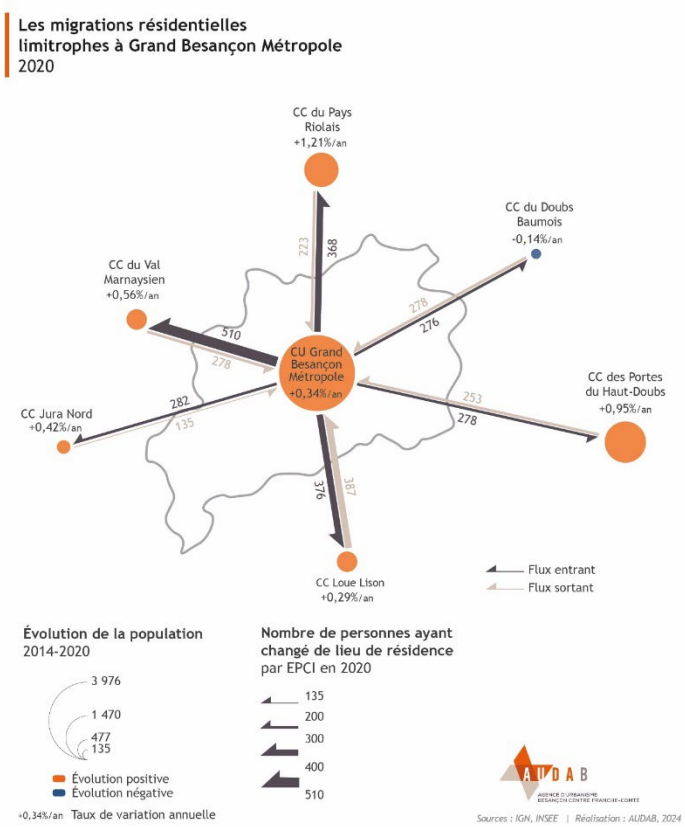

Les trois territoires limitrophes qui reçoivent le plus de ménages de la part de GBM sont :

- **La CC du Val Marnaysien,**
- **La CC Loue Lison,**
- **La CC du Pays Riolais.**

1.8.3. Une population vieillissante, notamment à GBM

Près d'un quart de la population a plus de 60 ans

Augmentation des classes d'âges de plus de 60 ans : 22,5% de la population en 2014 et 24,5% en 2020

La pyramide des âges montre que **le contingent des classes les plus âgées augmente**, traduisant un vieillissement de la population du territoire. **La population comprend à la fois plus de personnes âgées et moins de jeunes.** Cette tendance devrait se poursuivre au regard des classes d'âges inférieures. **Il y aura des incidences fortes en termes de dépendance entre 2030 et 2060.**

A l'inverse de la répartition des moins de 30 ans, les communes d'Avanne-Aveney, de Thise, du secteur Nord et de l'Ouest du Val Marnaysien correspondent à celles où la part des plus de 60 ans est la plus forte. Les communes de l'est du territoire sont également plus âgées.

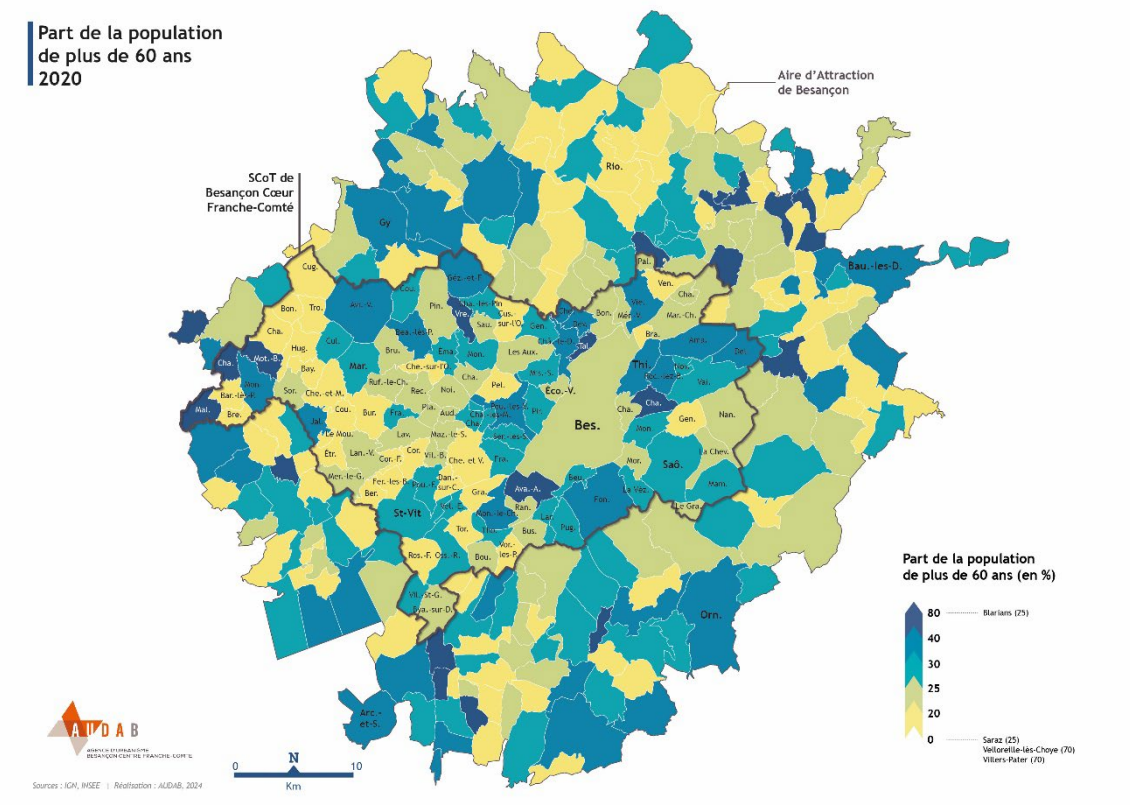

La répartition des personnes âgées est inégale au sein du territoire (GBM). L'indice de jeunesse, rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans, montre un phénomène de vieillissement plus ou moins prégnant en fonction des secteurs géographiques du territoire. Les communes bénéficiant d'un indice plus élevé, c'est-à-dire avec une composition plus jeune de leur population sont celles qui sont davantage éloignées de la ville-centre, où la périurbanisation est encore à l'œuvre. Cette situation est le reflet du processus d'installation des jeunes ménages. Au contraire, **les communes plus proches du cœur du territoire sont concernées par un nombre de personnes âgées plus important.**

La situation de Besançon est équilibrée du fait de sa forte attraction de jeunes au moment des études, mais aussi de sa capacité à accueillir des personnes âgées dans les structures d'accueil situées dans la ville.

Les personnes âgées restant majoritairement dans leur domicile, le vieillissement de la population doit être anticipé en termes d'adaptation des logements, mais aussi en offre de mobilité et de services du quotidien.

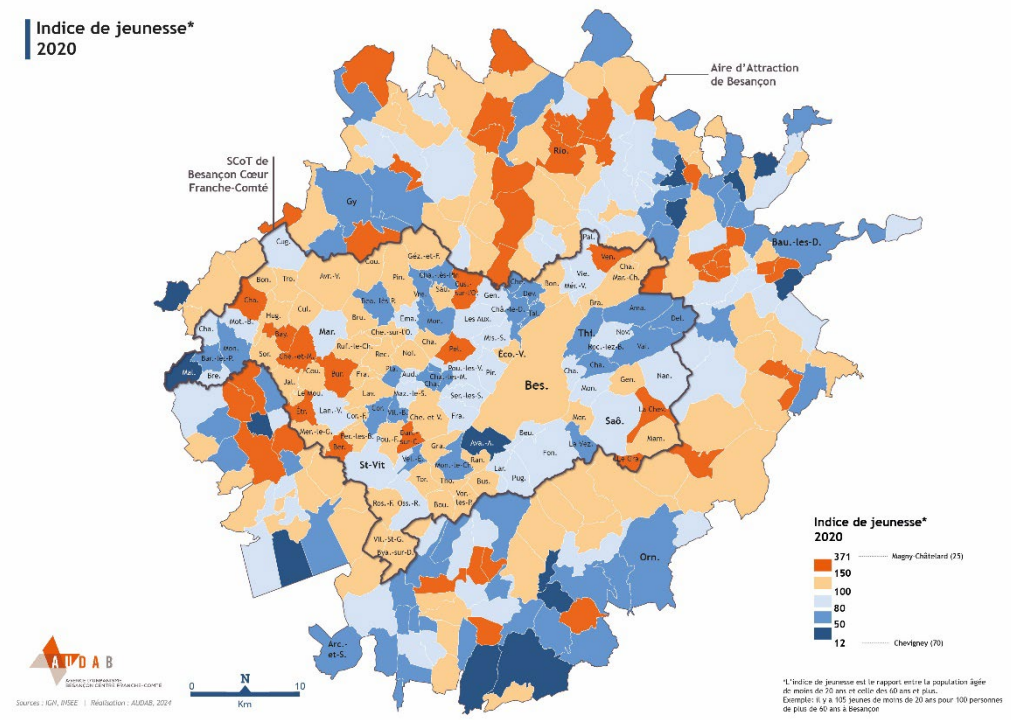

Mais, comme vu précédemment, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses dans le territoire. En 2014, les personnes de plus de 60 ans représentaient 22,5% de la population. En 2020, elles représentent 24,5% de la population.

Malgré la capacité des communes éloignées du centre à attirer des jeunes ménages, leur population subit également un vieillissement. La dynamique du vieillissement concerne de plus en plus les communes périurbaines proches de Besançon. Ce phénomène nouveau de vieillissement périurbain doit particulièrement attirer l'attention car ces espaces construits sur les déplacements pendulaires en voiture ne sont pas forcément équipés et adaptés pour accueillir les besoins des nouveaux séniors.

Migrations au sein du territoire :

La ville de Besançon attire les populations assez jeunes pour les études. Une fois les études terminées, près de la moitié des jeunes adultes quittent la commune afin de se rendre dans les villes pourvoyeuses d'emplois.

Les jeunes ménages ont tendance à s'installer en-dehors de la ville.

Les communes proches du cœur du territoire concentrent un nombre de personnes de plus de 60 ans élevé alors que l'espace urbain présente un indice de jeunesse assez fort, notamment grâce à la capacité à accueillir des étudiants.

1.9. Un revenu médian satisfaisant mais des disparités au sein du territoire :

Revenu médian de 22 510 € à GBM en 2020

Revenu médian de 23 080 € à la CCVM en 2020

Deux espaces au sein du territoire montrent des revenus médians faibles :

- **Besançon**, qui au sein de GBM dispose du revenu médian le moins élevé (20 220 € en 2020). Ce constat s'explique par l'hétérogénéité des types de ménages (ménages d'une personne, couples sans enfants ou familles monoparentales…) rendue possible par un parc immobilier qui offre un nombre important de logements en location publique (plus accessibles pour les étudiants ou les primo-entrants sur le marché du travail),
- **Les communes les plus éloignées au sein de la CCVM** font partie des communes qui ont les revenus médians les plus bas du territoire, et de l'aire d'attraction. Malgré un haut revenu médian au sein de l'EPCI, la partie haut-saônoise accuse des revenus médians plus faibles dans le territoire. Les ménages qui s'installent dans ces communes disposent de moyens moindres par rapport à d'autres secteurs du territoire.

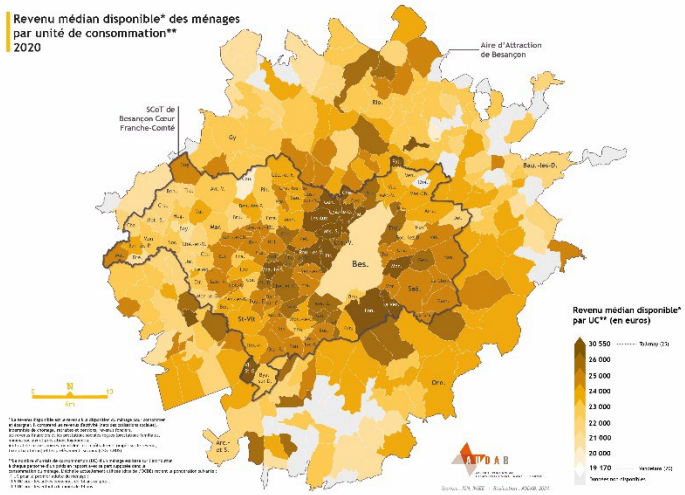

A l'inverse, les communes périphériques à Besançon disposent d'un revenu médian bien supérieur, notamment celles situées le long de la RN57. Les revenus médians de ces communes sont près d'un tiers supérieur à celui de Besançon.

Conséquences du vieillissement sur les revenus territoriaux

Le vieillissement de la population entraînera des conséquences sur les revenus territoriaux*. À l'horizon 2050, la part des revenus provenant des retraites va augmenter tandis que la part des revenus provenant des activités va décroître. Aujourd'hui, un quart des revenus proviennent des retraites.

Cette situation pourrait être problématique à terme puisqu'un territoire, dont la majorité de ses revenus provient du principe de redistribution, serait instable et dépendant économiquement, même si le revenu moyen par unité de consommation du SCoT est supérieur à la moyenne régionale.

De fortes disparités sont tout de même à souligner. La CCVM connaît un des taux de dépendance aux revenus extérieurs les plus élevés de la région BFC. Cette situation est due aux nombreux actifs travaillant hors de la CCVM (80%) et aux navetteurs qui se dirigent vers GBM (81,4%). Le revenu annuel moyen de ces navetteurs représente plus de la moitié des revenus perçus par les habitants de la CCVM. Ils participent également grandement à tirer vers le haut la croissance de l'EPCI.

L'enjeu du territoire est ici de permettre le développement de la CCVM pour en améliorer l'autonomie en termes de services à la population. C'est d'autant plus nécessaire que cette population vieillira et réduira ses navettes au fur et à mesure des passages en retraite.

** Revenus territoriaux : Sources de revenus des habitants d'un territoire. Les revenus d'un territoire peuvent être produits sur place, importés d'un territoire voisin ou encore relever du principe de redistribution (retraites, allocations familiales, assurance chômage, RSA…)*

3 dynamiques démographiques sont à l'œuvre dans le territoire :

- **Accueil de personnes jeunes à Besançon**
- **Départ des jeunes ménages et périurbanisation ;**
- **Vieillissement de la population.**

Une population en croissance grâce au solde naturel :

- 210 705 habitants dont Besançon avec 118 000 habitants et des communes de moins de 100 habitants à 5000

-Croissance de la population : +740 habitants par an entre 2014 et 2020 mais une croissance quasi-nulle à Besançon

- Solde naturel du territoire du SCoT de 0,39%, en diminution, et solde migratoire de -0,03% entre 2014 et 2020

- Solde migratoire positif dans les territoires limitrophes du SCoT

Malgré un territoire qui attire des étudiants, des difficultés à fixer les jeunes actifs et une population qui vieillit :

- Arrivée de jeunes de 20-24 ans : Besançon attire des jeunes étudiants, à plus de 50 km
- Départ des jeunes actifs (une fois les études terminées) de Besançon vers grandes métropoles ou territoires limitrophes
- Augmentation des classes d'âges de plus de 65 ans : projections de l'INSEE qui estiment que les classes d'âges des + de 65 ans qui gagnent le plus de population entre 2020 et 2040 (41%), alors que les classes d'âges plus jeunes stagnent

Un revenu médian satisfaisant mais des disparités au sein du territoire :

- Un salaire médian en augmentation par rapport à 2014

- Des communes en-dessous du salaire médian intercommunal : Besançon et les communes haut-saônoises

- Dépendance aux revenus extérieurs de la CCVM de 85%

- A l'inverse, un transfert de richesse important pour GBM, du fait du nombre de personnes travaillant à GBM mais résident dans un autre territoire

SYNTHESE

ATOUTS	**FAIBLESSES**
Une population en croissance Solde naturel positif qui compense le départ d'habitants Besançon qui attire des nouveaux habitants à plus de 50 km, en particulier des jeunes Un revenu moyen satisfaisant	Stagnation de la population à Besançon Solde migratoire négatif : départ de population Départ des actifs après les études vers les grandes métropoles Départ des jeunes ménages vers les territoires voisins Vieillissement de la population qui s'accentue Des disparités de revenus qui influent sur le choix du lieu de résidence Revenus les plus faibles en milieu urbain et dans les communes les plus éloignées du centre du territoire
OPPORTUNITES	**MENACES**
Territoire qui accueille de nombreux jeunes au moment des études Des projections démographiques qui montrent une tendance à la croissance	Périurbanisation qui dépasse les limites du SCoT avec une installation des jeunes ménages dans les territoires voisins (allongement des déplacements, coût du foncier, consommation d'espaces due à des densités moindres) Solde naturel qui décline avec le vieillissement de la population

Conserver le dynamisme démographique par la diversité de l'offre :

Développer une offre de logements à la fois pour les populations jeunes (étudiants, jeunes ménages), comme pour les populations plus âgées, de manière adaptée aux besoins et aux moyens de la population. Construire une nouvelle offre adaptée à des profils de ménages différents les uns des autres.

Construire une offre alternative à l'évasion résidentielle :

Permettre aux ménages de s'installer dans des logements attrayants et maintenir les ménages au sein du territoire en proposant des logements adapté et accessibles, en adéquation avec une offre d'emplois diversifiés et d'équipements de qualité

Anticiper les besoins liés au vieillissement :

Adapter l'offre de logements et les aménités liées à la mobilité et aux services afin de répondre à cette hausse de population dans la tranche d'âge des plus de 65 ans.

Offrir des conditions d'accueil pour des jeunes ménages actifs :

Développer l'emploi pour les jeunes actifs, ainsi que faciliter l'accès au logement (propriété ou location) pour les jeunes ménages.

Maintenir a minima le niveau d'emploi :

Développer les secteurs qui présentent une forte demande. Ouvrir les formations professionnalisantes afin de maintenir les jeunes travailleurs au sein du territoire.

Concilier ces nouveaux enjeux avec les objectifs d'équilibres sociaux :

Faciliter l'accès à la propriété pour l'ensemble des ménages. Adapter l'offre au profil social et aux capacités financières, aux demandes des différents types de la population.

Les **scénarios démographiques**

Une tendance à la croissance.

Localement la pyramide des âges montre :

- Un sommet qui s'étoffe (65 ans et plus) sous l'effet de l'amélioration des conditions de vie et de l'arrivée des générations du baby-boom dans les âges élevés ;
- Un centre qui se rétrécit et qui offre moins d'actifs et de forces vives ;
- Une base qui se rétrécit également du fait de la combinaison : d'un nombre d'enfants par femme qui décroit (1,81 en région et 1,87 en France contre plus de 2 enfants par femme au début des années 2000), et de la présence de moins de femmes en âge d'avoir des enfants sur le territoire du SCoT Besançon SCoT Franche-Comté.

Les hypothèses de base retenues par l'INSEE :

Scénario central :

- L'indice conjoncturel de fécondité se maintient à 1,9 enfants par femme ;
- La mortalité (espérance de vie à la naissance) progresse. Elle est de 85,8 ans pour les hommes et 89,2 ans pour les femmes en 2050 (contre 77,7 ans pour les hommes et 84,2 ans pour les femmes localement) ;
- Les migrations de la région estimées avec l'étranger restent stables : + 2600 par an.

Scénario bas :
- 300 habitants/an

Scénario médian :
+ 300 habitants/an

Scénario haut :
+ 960 habitants/an

Les scénarios haut et bas font varier ces chiffres :

- Indice conjoncturel de fécondité de 1,7 ou 2,0 ;
- Mortalité (espérance de vie à la naissance) de 83,5 à 88,4 ans pour les hommes et de 87,3 à 91,6 ans pour les femmes en 2050 (contre 77,7 ans pour les hommes et 84,2 ans pour les femmes localement) ;
- Migrations estimées de la région avec l'étranger varient de – 50 % à +35 %.

Le modèle OMPHALE de l'INSEE a été calé sur les données démographiques de 2017 et ne tient pas compte de l'impact potentiel du Covid-19 sur les quotients estimés : natalité, mortalité et migrations.

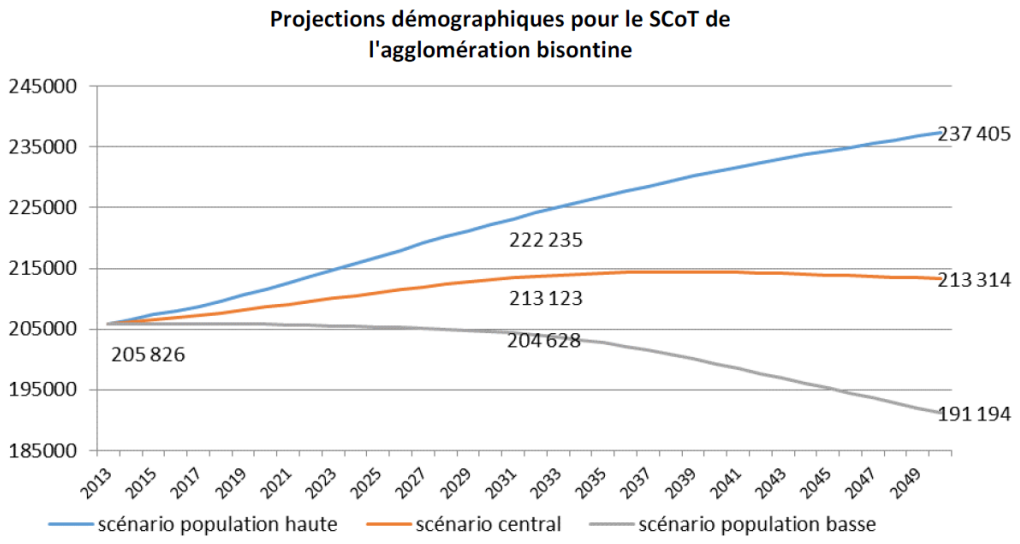

L'ambition de développement

Le scénario retenu :

- Atteindre 0,4% de croissance par an soit +900 habitants/an jusqu'en 2040 et ensuite atteindre 0,1% de croissance par an soit +300 habitants/an entre 2040 et 2050 ; accompagnant ainsi les prévisions de croissance et de fléchissement après 2040 et basé sur les signaux suivants :
    - Un territoire en croissance actuellement, dans une Région atone ;
    - La perte d'attrait des grandes métropoles et l'essor du télétravail accentués par la crise du Covid-19 ;
    - Une capacité à attirer des jeunes.

Les actions pour y parvenir :

- Redynamiser l'emploi pour maintenir les jeunes actifs ;
- Valoriser les conditions de vie dans le territoire : télétravail, retraite ;
- Développer une offre d'habitat accessible aux jeunes actifs (prix et type de logement).

2. Une diversité de logements à produire

2.1. Le desserrement des ménages à l'œuvre

2.1.1. Des ménages de plus en plus nombreux et de petite taille

En parallèle de l'augmentation de la population, **le nombre de ménages augmente également.** Néanmoins cette évolution est plus élevée que celle de la population. Le nombre d'habitants a augmenté de 0,4% entre 2014 et 2020. Dans le même temps, le nombre de ménages a augmenté de 0,7%. Les évolutions socio-démographiques en sont la cause : jeunes en décohabitation, séparation des couples, vieillissement de la population… Elles entraînent des ménages plus nombreux : c'est le phénomène de desserrement des ménages. **Cette évolution doit se traduire par des besoins supplémentaires en logements.**

Taille moyenne des ménages :

2,6 en 1990

2,1 en 2020

Les décohabitations, les séparations et le vieillissement de la population entraînent la formation de ménages composés de moins de membres. Ainsi, **la taille moyenne des ménages diminue au cours des années,** même si un ralentissement s'observe depuis les années 2010. Actuellement, la taille moyenne des ménages s'élève à 2,1 en 2020.

Ce desserrement des ménages engendre, en plus du besoin de logements supplémentaires dû à l'augmentation de leur nombre, la nécessité de **produire des logements différenciés qui répondent à la nouvelle typologie des ménages.**

Définition desserrement des ménages : *diminution de la taille moyenne des ménages induit une augmentation du nombre*

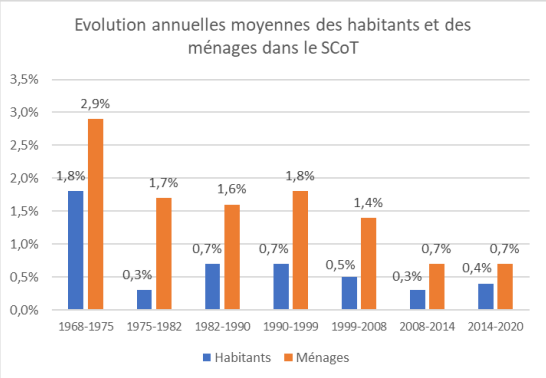

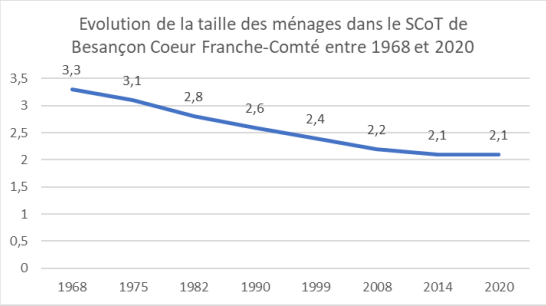

2.1.2. Des petits ménages majoritairement à Besançon

La tendance de la baisse de la taille des ménages s'observe dans tout le territoire. Mais **Besançon concentre davantage de petits ménages par rapport aux autres communes**. Le nombre important d'étudiants dans la ville explique en partie cette situation.

55% des ménages composés d'une personne seule à Besançon contre 27% dans le reste du territoire

En-dehors de Besançon, les petits ménages correspondent plutôt à des ménages composés par deux personnes. Il s'agit de couples sans enfant, correspondant aux babyboomers qui se sont installés hors Besançon dans les années 1970-1980.

Les familles sont davantage présentes hors Besançon (40%).

Les familles monoparentales représentent 9% des ménages quel que soit le territoire. Cependant, à Besançon, elles représentent 40% des ménages avec enfants contre 22% dans le reste du territoire du SCoT.

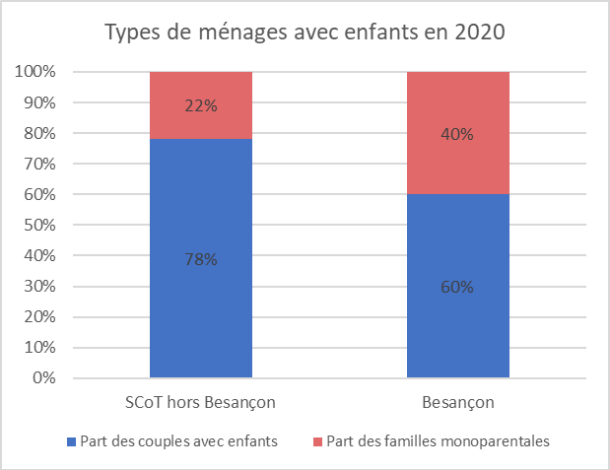

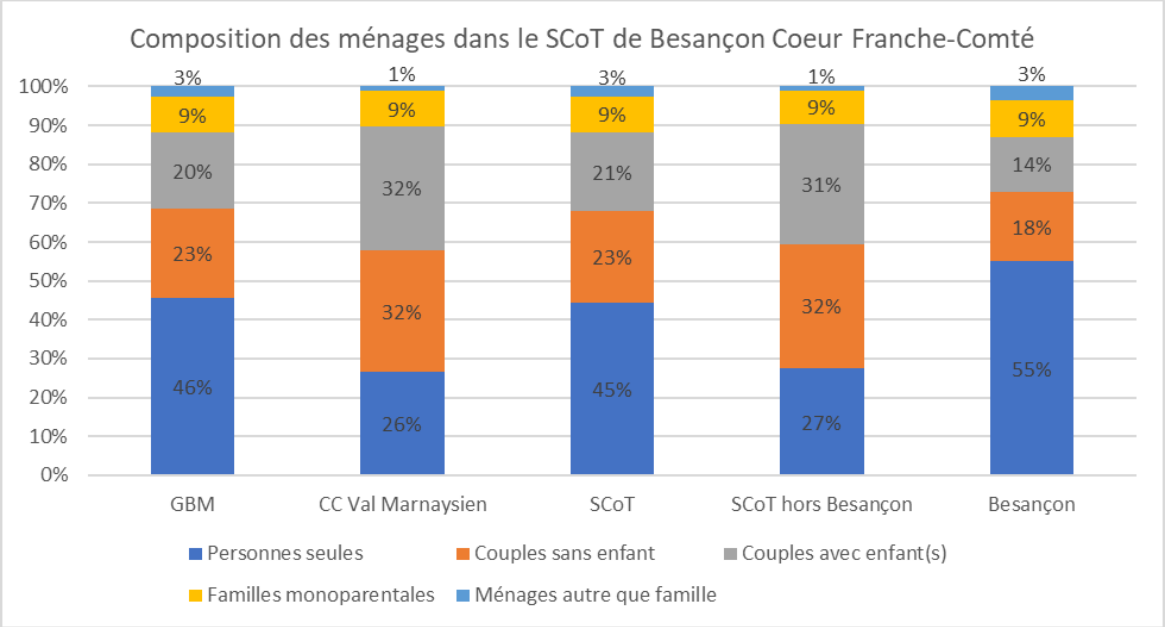

Profil des ménages :

La tendance sur la taille des ménages est à la baisse ; elle est passée de 3,3 en 1960 à 2,1 personnes entre 1968 et 2020, au sein du SCoT de Besançon. Au contraire, le nombre de ménage augmente.

Besançon concentre plus de personnes seules que les autres communes. Les familles ont, au contraire, plutôt tendance à s'installer dans une autre commune que Besançon. La part de famille monoparentale est également plus forte à Besançon qu'ailleurs.

2.2. Un parc en évolution

2.2.1. Un parc de logements en augmentation à l'instar de la croissance démographique

Le **nombre de logements a doublé en 50 ans**, passant d'environ 48 000 logements en 1968 à plus de 113 000 en 2020. Le nombre de logements a connu sa plus forte croissance entre 1968 et 1975, correspondant à la période de plus forte croissance démographique dans le périmètre du SCoT.

Plus de 113 000 logements

La dynamique d'évolution des logements ralentit, à l'instar de la démographie, pour se stabiliser ces 10 dernières années.

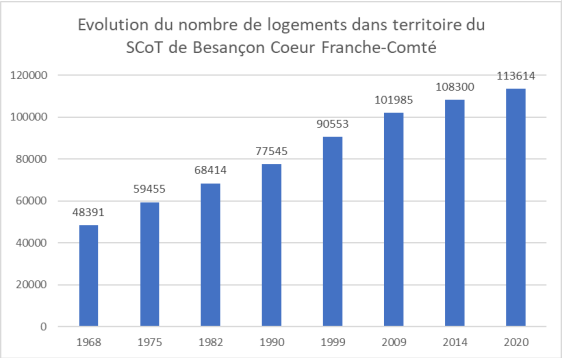

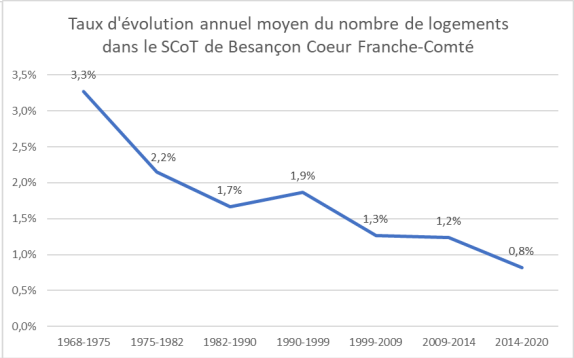

Les communes dont le parc a le plus évolué en 10 ans correspondent à celles situées à l'Ouest de Besançon. Il s'agit aussi des communes les plus dynamiques démographiquement.

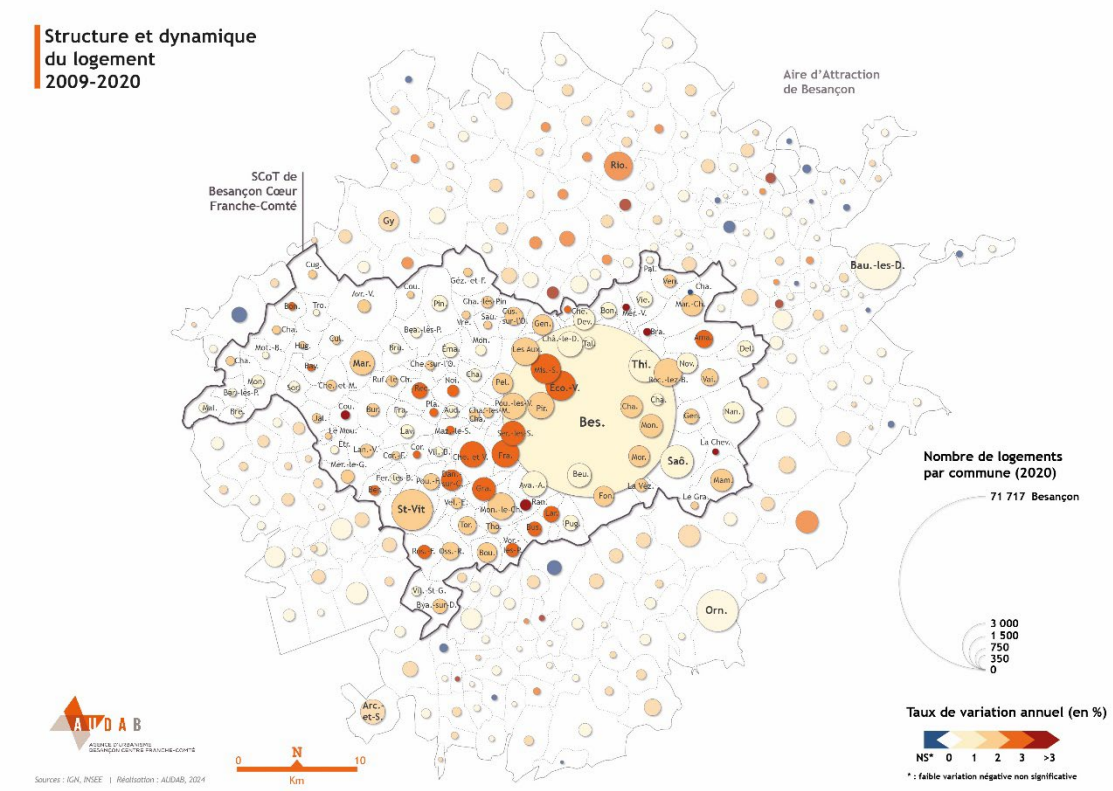

Le nombre de logements au sein du SCoT ne cesse de croitre malgré un taux d'évolution annuel qui diminue depuis les années 2000.

~~2.2.2.~~ Les grands logements majoritaires

Le territoire du SCoT compte principalement des logements de 5 pièces ou plus. Néanmoins, en lien avec la répartition des ménages au sein du territoire, la typologie des logements est différenciée en fonction des communes. **La prégnance des grands logements s'observe dans les communes hors Besançon où ils représentent 60% des logements.** Les communes hors Besançon sont marquées par une homogénéité de leur parc de logements, en lien avec le profil familial des ménages. Néanmoins, ces communes accueillent aussi une large part de petits ménages, qui vivent alors dans de grands logements.

89,2% de résidences principales

8,54% de logements vacants

2,26% de résidences secondaires

Besançon dispose d'un parc de logements varié, avec une répartition plutôt équilibrée entre les différentes typologies de logements. La part des petits logements est élevée. Ceci s'explique par la typologie des ménages et l'importance des étudiants.

1/3 des logements à Besançon de 2 pièces maximum

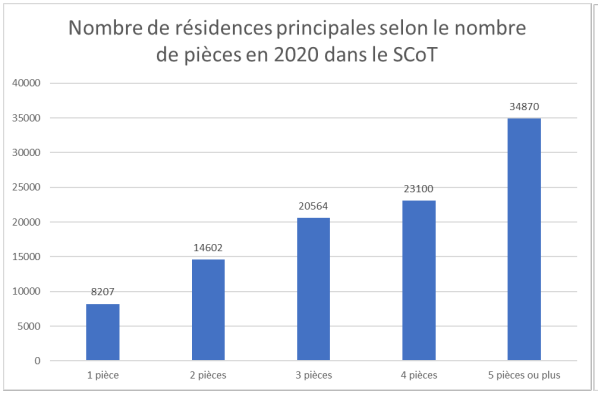

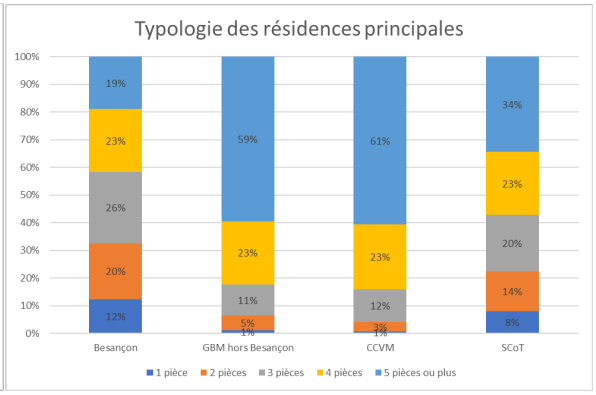

~~2.2.3.~~ Hors Besançon, des logements principalement occupés par leurs propriétaires

50% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires à l'échelle du SCoT en 2020. Besançon compte plus de locataires que de propriétaires. Quelques communes disposent d'une offre locative qui représente plus de 30% du parc :

- Les communes principales du territoire : Saint-Vit, Saône, Marnay,
- Les communes haltes : Novillars, Dannemarie-sur-Crète,
- D'autres communes : Thoraise, Emagny, …

Besançon et Novillars se distinguent par une offre locative sociale importante.

Dans les communes hors Besançon, les logements sont habités par leurs propriétaires en majorité. Dans la plupart des communes, plus des ¾ des logements sont occupés par leurs propriétaires.

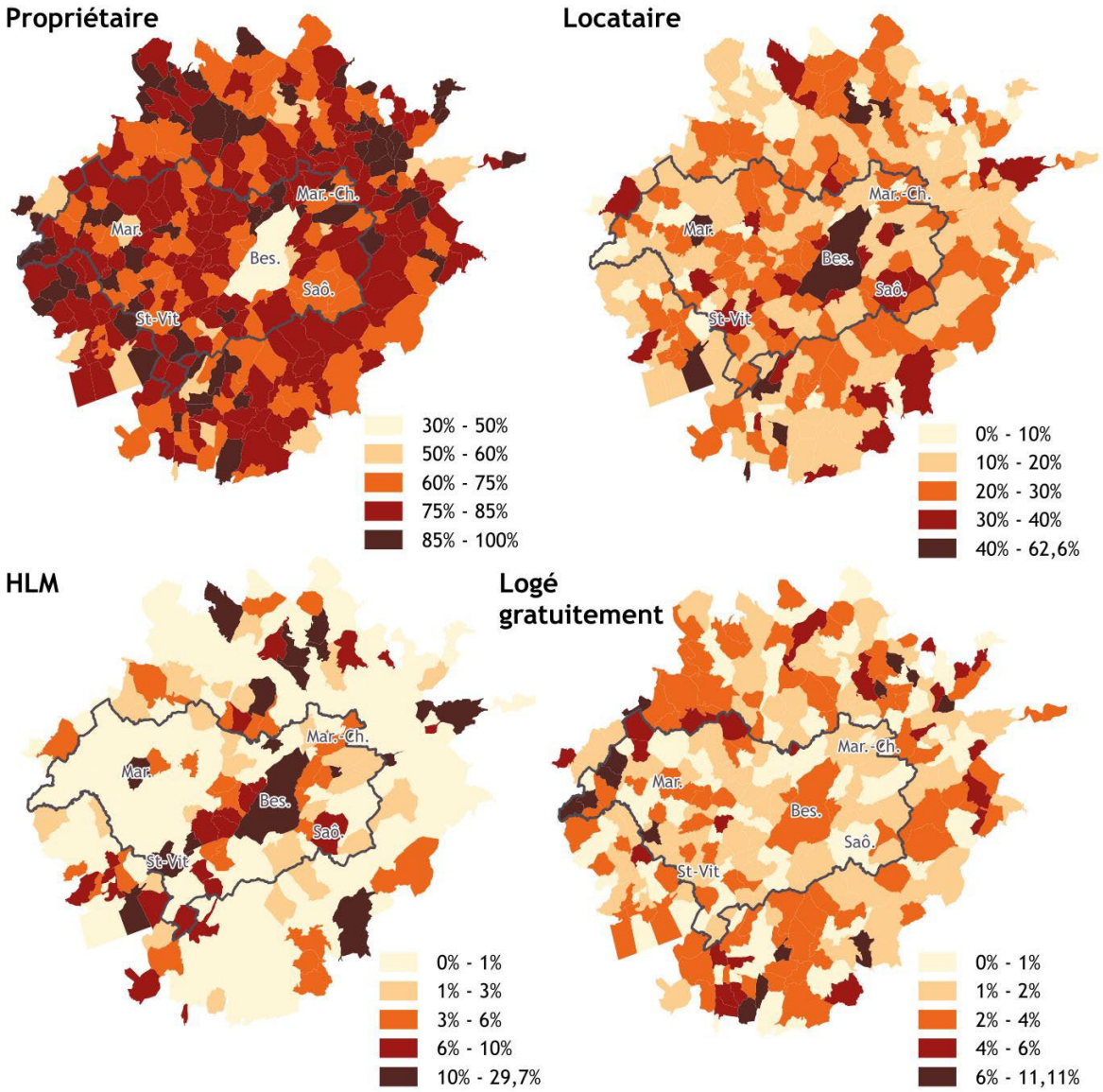
Propriétaire
Mar.-Ch.
Mar.
Bes.
Saô.
St-Vit
30% - 50%
50% - 60%
60% - 75%
75% - 85%
85% - 100%
Locataire
Mar.-Ch.
Mar.
Bes.
Saô.
St-Vit
0% - 10%
10% - 20%
20% - 30%
30% - 40%
40% - 62,6%
HLM
Mar.-Ch.
Mar.
Bes.
Saô.
St-Vit
0% - 1%
1% - 3%
3% - 6%
6% - 10%
10% - 29,7%
Logé gratuitement
Mar.-Ch.
Mar.
Bes.
Saô.
St-Vit
0% - 1%
1% - 2%
2% - 4%
4% - 6%
6% - 11,11%

~~2.2.4.~~ Une vacance du parc de logements surtout marquée à Besançon

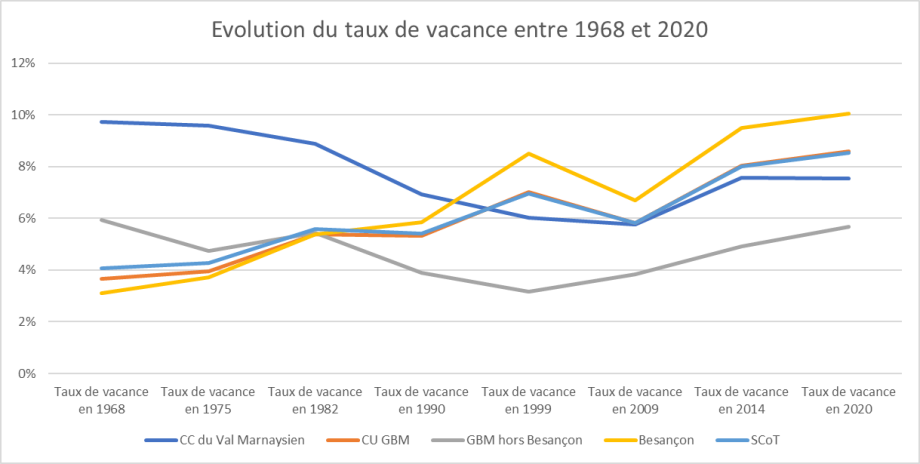

8,54% de logements vacants

Une certaine part de logements vacants est indispensable pour assurer la fluidité du marché immobilier. Un taux situé entre 6 et 7% du parc permet d'assurer cette fluidité.

Besançon est ainsi particulièrement concernée puisque 10% du parc est vacant en 2020. D'autres communes connaissent un taux de vacance élevé (supérieur à 7%) :

- 13 communes à GBM,
- 21 communes dans la CCVM.

Plusieurs facteurs expliquent la vacance observée du territoire, comme une production d'offre nouvelle qui n'a pas encore trouvé preneur et l'ancienneté du parc. Les communes du Val Marnaysien qui sont marquées par une vacance élevée présentent pour la plupart un parc majoritairement construit avant 1919.

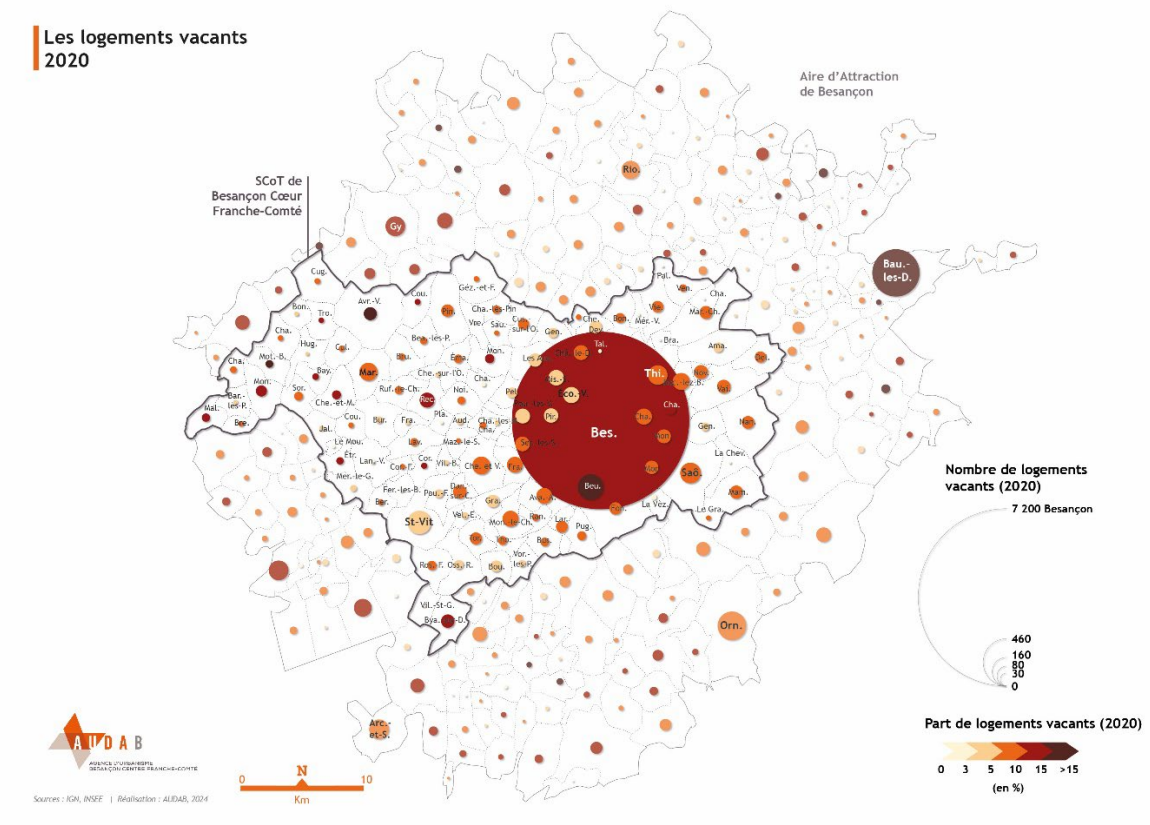

La vacance est particulièrement élevée au sein de deux territoires :

- La Ville de Besançon,
- Le Val Marnaysien.

Le taux de vacance en 2020 est compris entre 8 et 10% pour ces deux zones contre moins de 6% sur le reste du territoire.

2.2.5. Une offre de logements peu diversifiée au sein de chaque commune

Le parc de logements se compose essentiellement :

- **De logements collectifs à Besançon** (86% des logements),
- **De logements individuels dans les autres communes** (80% des logements).

39% de maisons en 2020

61% d'appartements en 2020

La tendance est donc totalement inversée entre Besançon et les autres communes du territoire du SCoT.

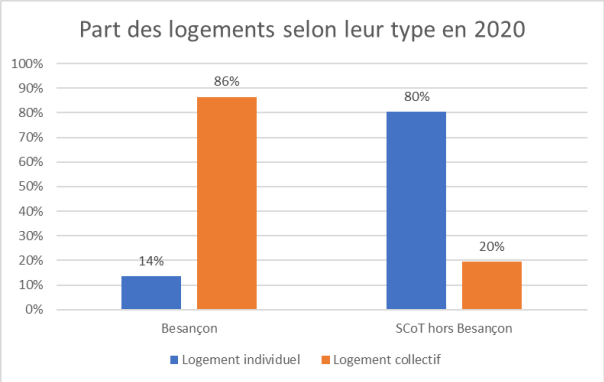

2.2.6. Selon les EPCI, une ancienneté du parc qui offre à chacun des opportunités

84% des logements construits après 1945

52% des logements produits entre 1945 et 1990

Entre les deux EPCI composant le SCoT, le parc de logements est marqué par une ancienneté du parc différente :

- **A GBM**, les logements ont **principalement été construits depuis 1970**, avec l'avènement de la voiture individuelle et la construction de la maison individuelle,
- **Besançon, malgré un centre historique important, se distingue par une forte part de logements construits entre l'après-guerre et 1970**, avec notamment l'époque de construction des grands quartiers, dont Planoise par exemple. Plus de 60% des logements dates d'avant 1950 à Besançon,
- **La CCVM est marquée par une majorité de logements anciens, datant d'avant 1945**, ce qui offre aux communes des opportunités de réhabilitation des anciennes bâtisses.

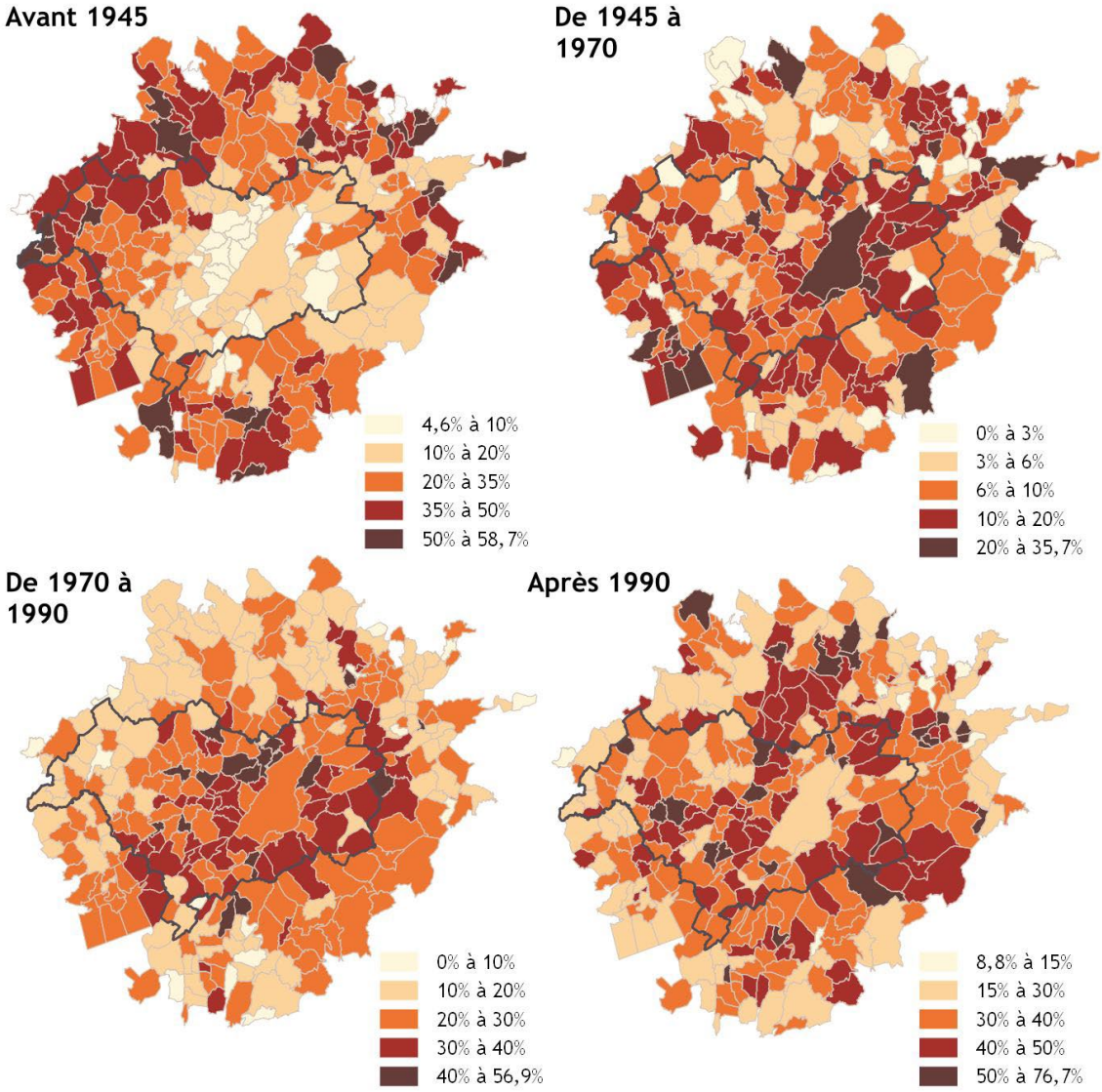

Le parc de logements montre des signes de vieillissement : à Besançon, les logements ne disposent pas d'éléments de confort recherchés actuellement comme les balcons ou un espace extérieur privatif, et doivent faire l'objet de rénovation thermique. Dans les communes où l'offre concentre davantage de maisons individuelles construites à partir des années 1970, la mutation de ces lotissements est aussi un enjeu.

2.2.7. Des résidences secondaires en-dehors de Grand Besançon Métropole

Le territoire du SCoT compte **peu de résidences secondaires**. Le taux de résidences secondaires n'a pas connu d'évolutions significatives ces dernières années.

Au sein du SCoT, la **Communauté de Communes du Val Marnaysien affiche une part plus importante de résidences secondaires.** Plusieurs communes de la Communauté de Communes enregistrent une part plus élevée, autour des 15%, qui correspond au taux régional.

Si Grand Besançon Métropole semble avoir peu d'attrait pour les logements touristiques, les **territoires limitrophes montrent une plus forte part de résidences secondaires.**

Environ 2600 résidences secondaires

2,5% de résidences secondaires dans le territoire du SCoT

2% de résidences secondaires à GBM

5% de résidences secondaires dans la CCVM

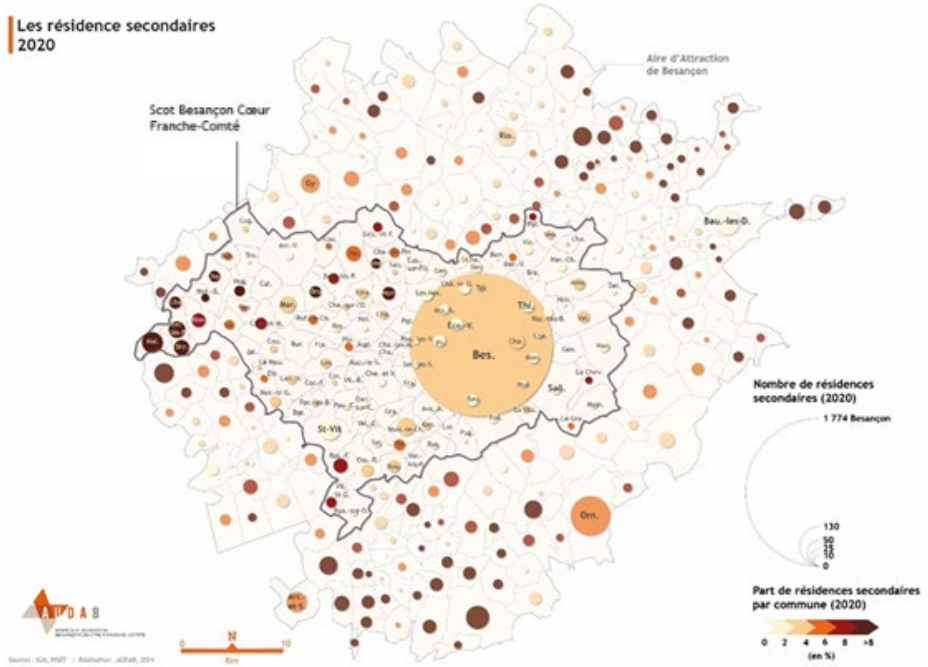

2.3. La composition du parc de logements

2.3.1. Le parc locatif public concentré à Besançon

16% des résidences principales font partie du parc locatif public en 2020

48 communes comptent des logements locatifs publics

89% du parc social situé à Besançon et 50% en Quartier Prioritaire de la Ville

6 Quartiers Prioritaires de la Ville : Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils, Battant et Hauts de Saint-Claude.

Deux communes sont concernées par les obligations de la loi SRU : Besançon et Saint-Vit. Cette dernière, jusque-là exemptée, doit engager une démarche de rattrapage pour aboutir aux objectifs fixés. **Thise et Saône proches des 3500 habitants pourraient anticiper cette conformité**.

Les logements du parc public se concentrent essentiellement à Besançon. La commune de Novillars compte également de nombreux logements locatifs publics. A l'échelle de la commune, ils représentent 30% des résidences principales. Il s'agit d'un cas particulier au sein du territoire, puisque toutes les autres communes hors Besançon disposent d'un parc locatif représentant 15% au plus des logements.

La **tension sur la demande est relativement faible** avec 2,4 demandes pour 1 attribution à l'échelle de GBM. La tension est toutefois plus importante pour les communes hors Besançon avec 3,3 demandes pour une attribution, ce qui démontre **d'une demande dans ces communes**.

Deux Quartiers Prioritaires de la Ville font l'objet de financements de l'ANRU pour leur rénovation : Planoise et la Grette. Ces deux quartiers font également l'objet du NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine).

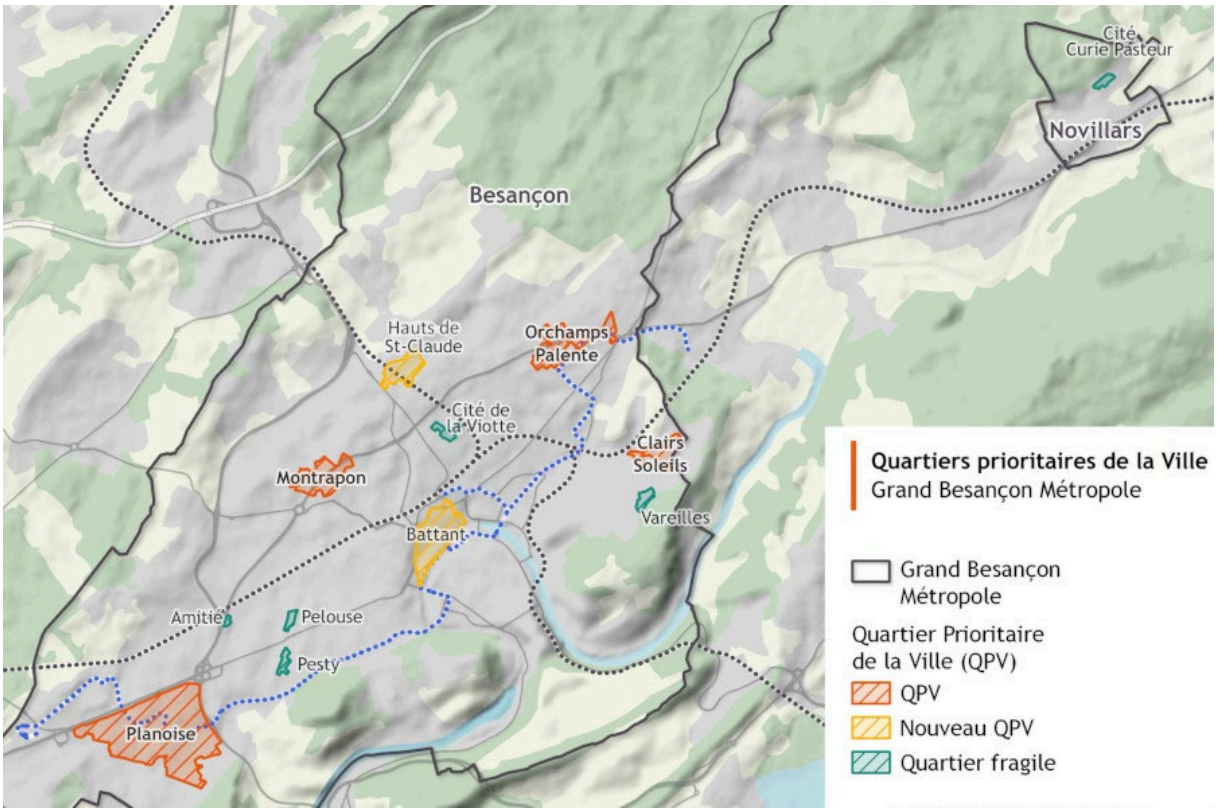

2.3.2. Le parc locatif privé plus fourni dans quelques communes

63% des résidences principales sont des locations à Besançon

40% de locations privées

67% des logements en immeuble relèvent du parc privé

Besançon comprend un parc locatif important. Néanmoins, certaines communes disposent également d'un parc locatif privé fourni plus de 30% des résidences principales : Thoraise (39%), Chalezeule (34%), Beure (34%).

2.3.3. Des loyers élevés

Le niveau de loyer est **plus élevé dans GBM que la CCVM.** Il témoigne de l'attractivité de la communauté urbaine. Les loyers du parc privé sont élevés en raison du caractère urbain du territoire. Peu de T5 sont proposés à la location. Il s'agit plutôt de T2 et T3.

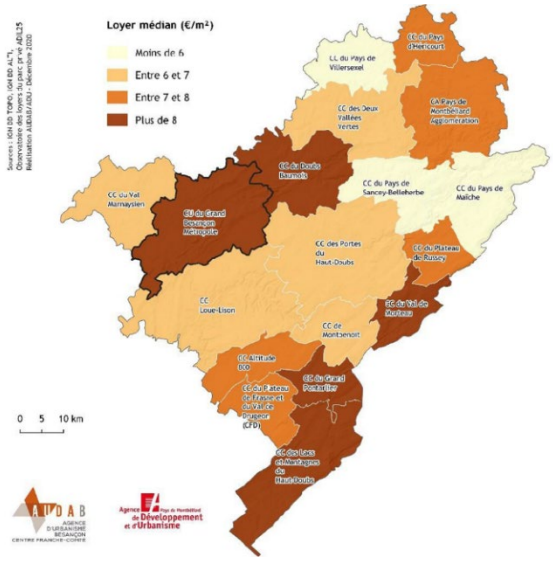

	Avant 1946	de 1946 à 1970	de 1971 à 1990	de 1991 à 2005	Après 2005	Ensemble
1 pc	12,3	11,7	11,5	12,9	12,5	12,2
2 pc	9,7	10,1	9,6	10,6	10,7	10,0
3 pc	8,5	8,3	7,7	9,0	9,7	8,6
4 pc	7,8	7,7	7,9	8,3	8,5	7,9
5 pc+	7,2	7,9	6,8	8,6	8,0	7,5
Ensemble	8,9	8,4	8,8	9,9	9,7	9,0

Loyers moyens

Niveau des loyers moyens (€/m²/mois/H.C.)

- sup. ou égal à 12 €/m²
- de 10 à moins de 12 €/m²
- de 8 à moins de 10 €/m²
- de 6 à moins de 8 €/m²

Source : ADIL 2020

Les communes du Doubs sont en zone 2 ou 3 par rapport au zonage 1/2/3 utilisé pour les APL et pour fixer les niveaux de loyers dans le parc public.

Les loyers les plus élevés s'observent :

- Pour les petites surfaces,
- Les logements de 1991 à 2005, construits avant les dispositifs de défiscalisation,
- Les logements datant d'avant 1946, souvent situés en centre-ville.

En dehors de la commune de Besançon, peu de logements sont proposés en locatif.

De façon inverse, la plupart des logements individuelles se situent hors Besançon.

2.3.4. Des étudiants principalement logés dans le parc privé

Près de 3900 dédiés

Malgré des logements dédiés, **une grande majorité des étudiants vit encore dans l'offre diffuse** où ils peuvent être confrontés à des dépenses de logement importantes. Si les caractéristiques intrinsèques du logement comptent dans leur décision de localisation (taille, prix), d'autres déterminants entrent en jeu également : la proximité des aménités urbaines et des lieux d'étude et d'emploi.

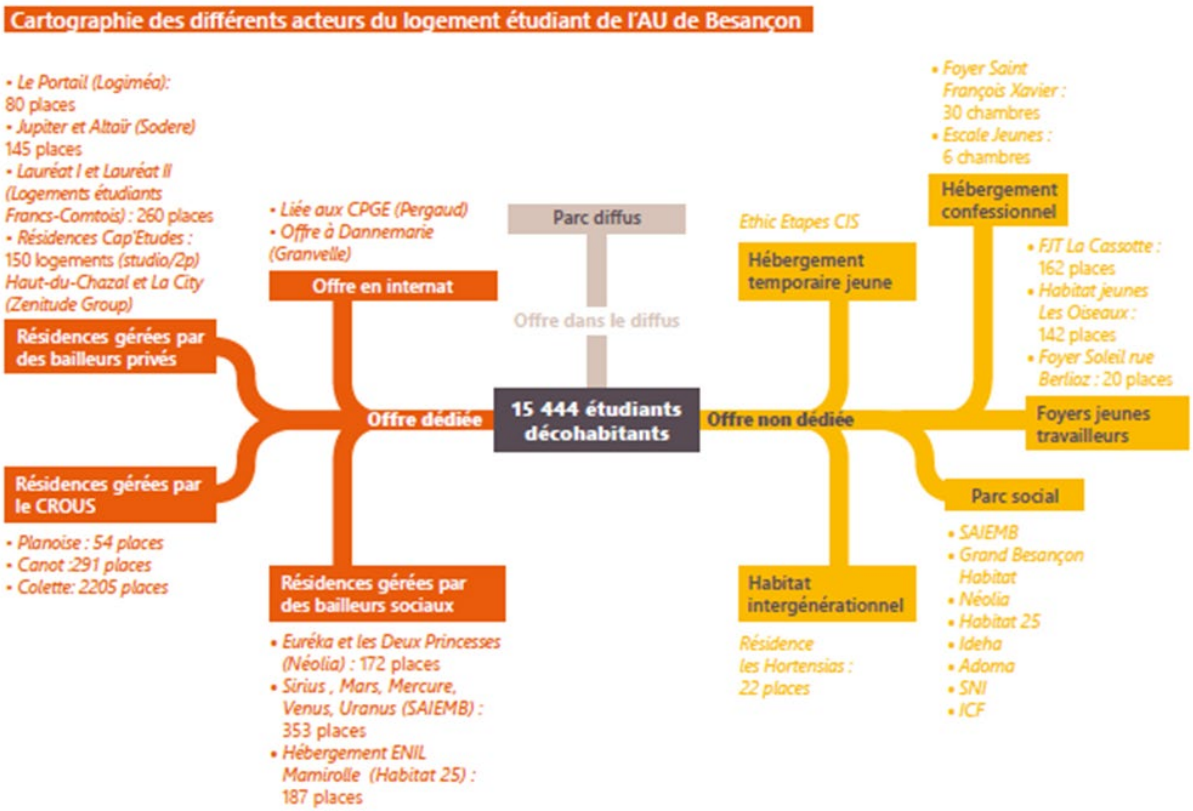

Près des ¾ des étudiants sont dé-cohabitants, et ont donc besoin de leur propre logement.

Selon leur statut d'occupation, les situations sont diverses :

- Plus de 8 000 étudiants sont locataires d'un logement loué vide dans le parc privé (52%). Ce parc abrite une partie de l'offre dite en « diffus ». Non réglementés et soumis aux lois du marché, les prix ne sont pas encadrés. Alors que les étudiants ont des ressources contraintes, ils sont plus de 50% à se loger au sein de ce parc ;
- Environ 3 200 étudiants louent un logement meublé (21%). Cette catégorie regroupe l'offre en résidences spécifiques dédiées aux étudiants et les logements loués meublés dans le parc locatif (privé ou public). L'offre meublée est particulièrement convoitée par les apprentis et les stagiaires ;
- Plus de 2000 étudiants logent dans un « logement non-ordinaire ». Cette catégorie comprend l'offre en résidences sociales, en résidences conventionnées CROUS et en foyers de jeunes travailleurs ;
- Un peu moins de 700 étudiants sont locataires d'un logement (loué vide) dans le parc social avec des loyers modérés ;
- Les dé-cohabitants propriétaires (1000 individus) n'ont pas de loyers mensuels à payer (ils sont 7%). Cependant, ils peuvent avoir des dépenses de logement élevées liées au remboursement de l'emprunt pour l'achat d'un bien ;
- 450 étudiants sont logés à titre gratuit.

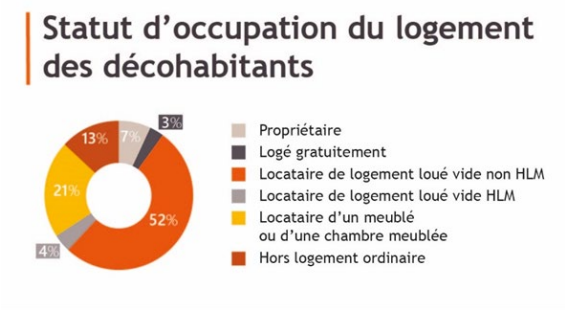

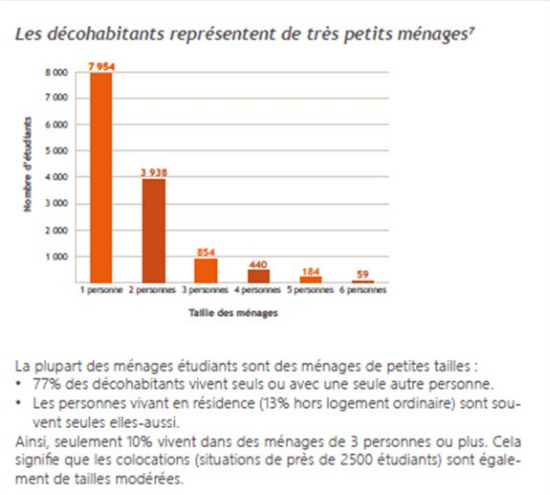

Les **quartiers Centre-Chapelle des Buis et Battant concentrent les caractéristiques recherchées** :

- Une part importante de logements de petites typologies (T1/T2). (Plus de 50% des logements de Battant et du Centre ont une ou 2 pièces) ;
- Des niveaux de loyers et des surfaces proposés attractifs, à Battant ;
- Une proximité au centre-ville et aux transports en commun.

	Nombre d'étudiants	Part d'étudiants	Part de décohabitant parmis les étudiants	Statut principal d'occupation des décohabitant	Part des petites typologies T1/T2	Attrait du parc privé
Centre Chapelle des Buis	2 866	+ +	+ +	locatif privé	+ +	+
Battant	1 260	+ +	+ +	Locatif privé	+ +	+ +
Montrapon Montboucons	4 230	+ +	+ +	Offre spécifique	+	=
Chaprais Cras	1 260	=	+	Locatif privé	+	+
Butte Grette	1 279	+	+	Locatif privé	–	–
Planoise Chateaufarine	1 555	–	=	Locatif social	+	+
Saint Claude Torcols	1 455	–	=	Mixte	–	+
Saint Ferjeux Rosemont	553	–	=	Locatif privé	–	–
Vaite Clairs Soleils	336	– –	– –	Propriétaire	– –	+ +
Tilleroyes	201	–	=	Locatif privé	–	– –
Palente Orchamps Saragosse	682	– –	– –	Mixte	– –	+
Bregille	207	– –	–	Propriétaire	–	–
Velotte	152	–	– –	Propriétaire	– –	=

Sources : Recensement 2016, et données sur les loyers de l'ADIL et la DREAL consultées en décembre 2019

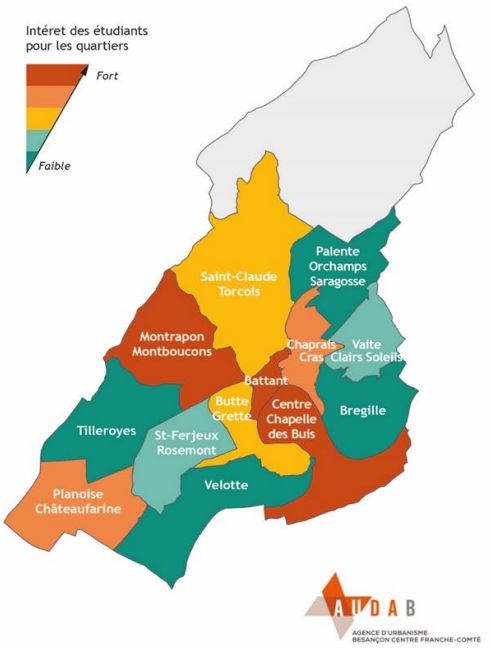

Malgré la présence de nombreux étudiant dans le territoire, notamment au sein de Besançon, la majorité se loge au sein du parc locatif privé. L'offre proposée par les bailleurs sociaux ou par le CROUS n'est pas suffisante pour répondre à la demande.

Seul 17,5% des étudiants vivent au sein d'un logement social ou CROUS.

2.3.5. De nouveaux besoins à couvrir pour les logements pour personnes âgées

25 établissements pour personnes âgées

Le territoire compte plusieurs établissements pour personnes âgées, de différents types : unités de vie, EHPAD…

Les principales polarités du territoire disposent de ce type d'équipements, proposant une offre sur l'ensemble du territoire. La répartition des équipements est ainsi bien structurée. A Grand Besançon Métropole, l'offre pour 1000 personnes de plus de 75 ans est supérieure à la moyenne départementale (111 places à GBM contre 93 dans le Doubs et 111 en Bourgogne-Franche-Comté).

Néanmoins, **l'offre peut être améliorée par rapport à la demande potentielle** :

- Diversité des équipements selon le degré d'autonomie, notamment avec un besoin en logements intermédiaires entre la maison et une structure d'accueil,
- Phénomène de vieillissement de la population entraîne un accroissement de la demande

Ainsi, les équipements existants permettent de répondre à une partie de la demande. Mais celle-ci s'accentue en termes de volume et de typologie.

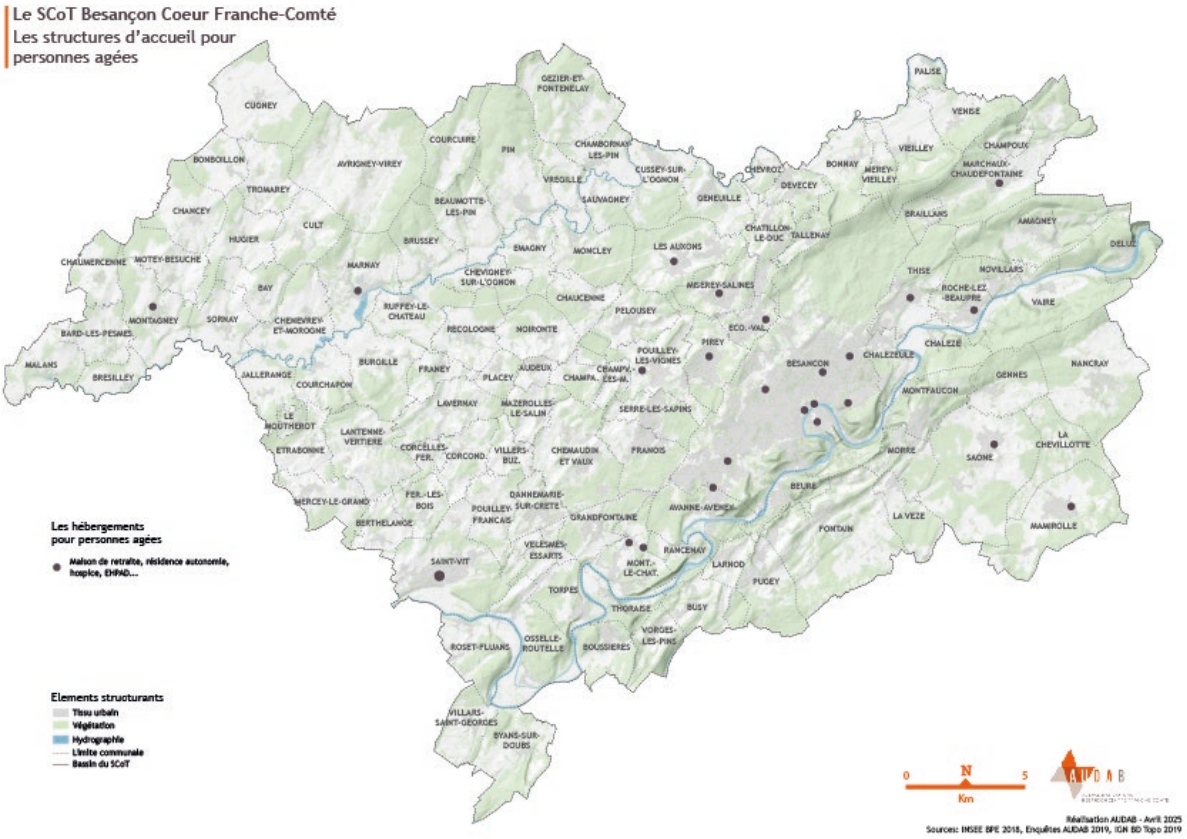

Concernant les équipements dédiés aux personnes âgées, les principales polarités sont équipées. Néanmoins, avec le phénomène de vieillissement de la population, l'offre devra être amélioré, autant en termes de diversité que du nombre de structure.

2.4. Composition spécifique du parc de logements

2.4.1. Les personnes en situation de handicap : des besoins centrés à Besançon

Le nombre de personnes percevant l'Allocation Adulte Handicapé est disponible uniquement pour Grand Besançon Métropole. Les données de la CCVM ne sont pas diffusées pour des raisons de secret statistique.

4600 personnes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé à Grand Besançon

80% de ces personnes vivent à Besançon. L'enjeu est donc surtout bisontin.

2.4.2. Les Gens du Voyage : des objectifs de développement uniquement à GBM

60 places en aires permanentes d'accueil dont 40 à Besançon et 20 à Pirey (10 places à Saône mais l'aire est actuellement fermée)

290 places en aires de grand passage réparties sur Thise (90) et Marchaux-Chaudefontaine (200 places provisoires)

2 terrains familiaux locatifs à Besançon et Mamirolle de 4 places chacun.

Seul Grand Besançon dispose de capacités pour accueillir les Gens du Voyage. Le **Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage du Doubs impose les objectifs suivants à GBM** uniquement :

Détail des dispositifs d'accueils existants, prescrits et préconisés par commune

Commune	Dispositifs existants	Prescriptions 2020-2025	Préconisations 2020-2025
Besançon	Aire permanente d'accueil (40 places) + un terrain familial locatif	Mise aux normes de l'aire permanente d'accueil et des terrains familiaux existants + Création de 2 terrains familieux locatifs (2 x 2 à 4 places)	1 ou 2 habitats adaptés
Pirey	Aire permanente d'accueil : 10 places	Travaux et mise aux normes de l'aire d'accueil	
Saône	Aire permanente d'accueil *fermée:* 10 places	Suppression de l'aire d'accueil	
Thise	Aire de grand passage : 80 places	Mise aux normes de l'aire de grand passage	Transformation en délestage après réalisation de l'aire de Champagney
Mamirolle	1 terrain familial locatif	Mise aux normes du terrain familial	
Saint-Vit		Création d'1 terrain (2 à 4 places)	
Ecole Valentin		Création d'1 terrain (2 x 2 à 4 places)	
Franois		Création d'1 terrain (2 à 4 places)	
Avanne-Aveney		Création d'1 terrain (2 à 4 places)	
Devecey		Création d'1 terrain (2 à 4 places)	
Marchaux-Chaudefontaine	Aire de grand passage provisoire : 200 places	Suppression après création de l'aire de Champagney	
Champagney/Chemaudin-et-Vaux		Création d'1 aire de 200 places	Aire de délestage contiguë de 50 places
Autres communes			Identification de terrains de petit passage

Source : Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs 2020-2025

Le Schéma Départemental relatif à l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage de Haute-Saône avait inscrit dans les objectifs en 2012 de créer un terrain à Marnay de 100 à 150 places. Cet objectif n'a pas abouti en 2017 et n'a pas été reconduit dans les objectifs de 2018.

2.4.3. Les sans-logements et mal-logés : un potentiel dans le parc indigne à réhabiliter

0,4% du parc potentiellement indigne dans le SCoT

Ces logements représentent un potentiel à réhabiliter.

2.4.4. Des centres d'accueil pour migrants situés à Besançon

3 centres d'accueil de demandeurs d'asile et travailleurs migrants

400 places

Les centres d'accueil de demandeurs d'asile et travailleurs migrants sont situés à Besançon : à Trépillot, Planoise et Clémenceau.

La majorité des personnes qui perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé se situent à Besançon. Les aménagements sont donc à prioriser dans cette commune.

Grand Besançon seulement a les capacités d'accueillir les gens du voyage. Différents types d'aires d'accueil sont en prévision au sein du territoire (places supplémentaires, aires de délestage, aire de très grand passage, terrains familiaux).

L'un des objectifs est également de réhabiliter le parc indigne, afin de répondre au besoin de logements des personnes mal-logés et sans logement.

3 centres d'accueil de demandeurs d'asile et travailleurs migrants se trouvent à Besançon. Le reste du territoire n'est pas équipé.

2.5. Des ménages davantage impactés par la précarité énergétique dans les communes éloignées du centre

La précarité énergétique se mesure en fonction du revenu des ménages et de la situation énergétique du logement. A l'échelle de l'aire urbaine, le centre du territoire n'est pas très impacté par un fort taux de ménages en précarité énergétique. **La part des ménages concernés est plus élevée dans les communes les plus éloignées du centre de l'aire d'attraction.** Il s'agit aussi de celles qui disposent d'un parc de logements plus anciens. Les ménages qui résident dans ces communes sont aussi ceux qui peuvent rencontrer des difficultés à trouver à se loger dans le centre du territoire, en raison du prix de l'immobilier.

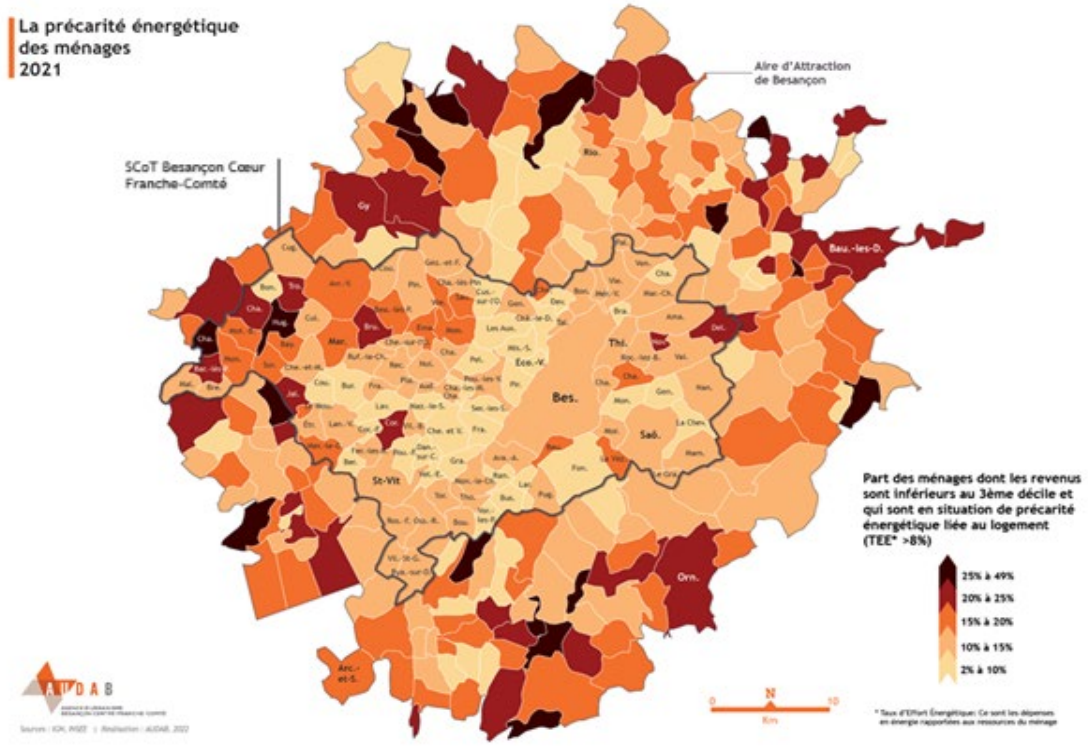

2.6. Hors Besançon, les communes marquées par une forte résidentialisation

SCoT : 115 emplois pour 100 actifs occupés

GBM : 121 emplois pour 100 actifs occupés

CCVM : 36 emplois pour 100 actifs occupés

BFC : 96 emplois pour 100 actifs occupés

France : 98 emplois pour 100 actifs occupés

« *L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.*

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. »

La communauté urbaine concentre plus d'emplois que d'actifs occupés. Cette situation est davantage marquée dans le cœur du territoire : Besançon et les communes voisines, ainsi que les bourgs-centres. Les plus petites communes constituent des espaces de résidentialisation. Le Val Marnaysien, en-dehors de Marnay, concentre une majorité de communes résidentielles. Les communes de l'aire d'attraction, en-dehors du SCoT, sont aussi dans ce cas.

Besançon centralise les emplois, les autres communes sont concernées par une forte résidentialisation.

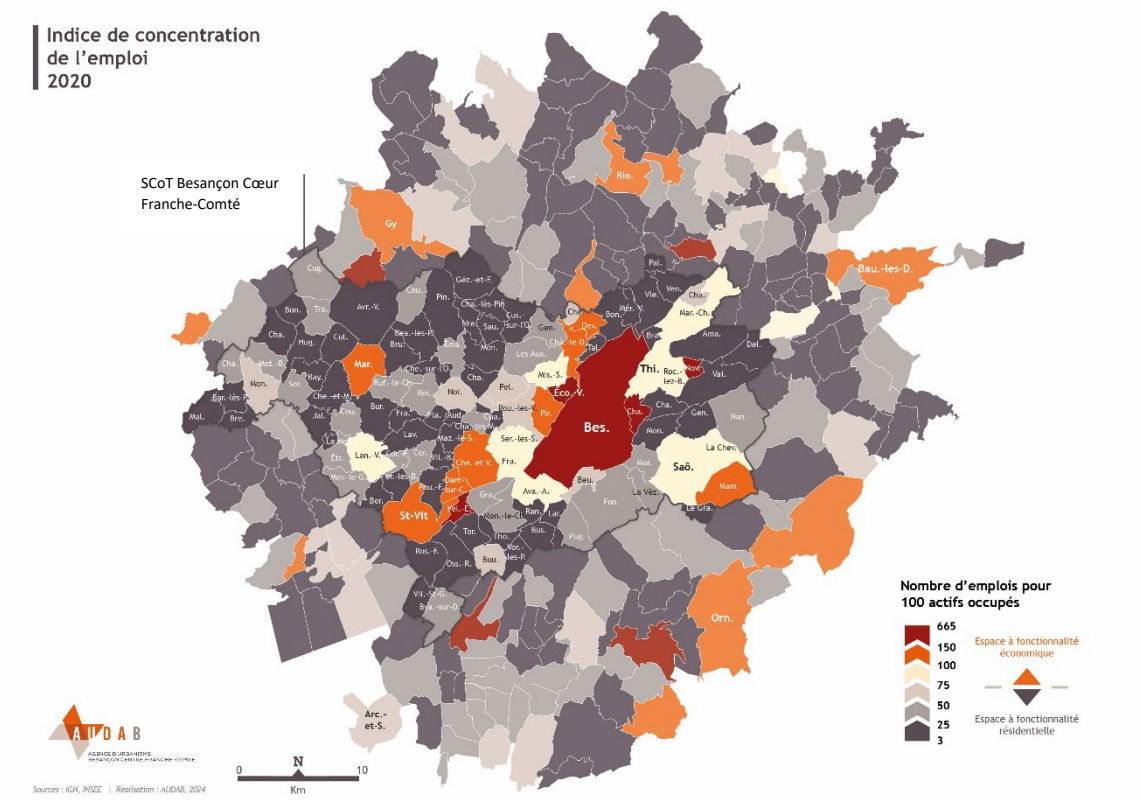

2.7. Dynamiques de construction

2.7.1. Une dynamique de construction qui repart à la hausse

Construction de 1047 logements par an entre 2011 et 2022

La construction de logements a baissé depuis 2011 dans le territoire. Les années de 2012 à 2016 sont particulièrement concernées. Après un essor en 2017 et 2018, le nombre de logements construits par an semble se stabiliser depuis 2020.

La **construction de nouveaux logements se poursuit de manière dynamique dans les secteurs suivants :**

- **Besançon,**
- **sa première couronne,**
- **une transversale du nord à l'ouest bisontin,**
- **le Val Marnaysien**.

Les communes de l'aire d'attraction de Besançon, en-dehors du SCoT, connaissent une dynamique plus forte qu'au début de la décennie, traduisant encore une fois **la périurbanisation opérée dans ces territoires et toujours à l'œuvre ces dernières années.**

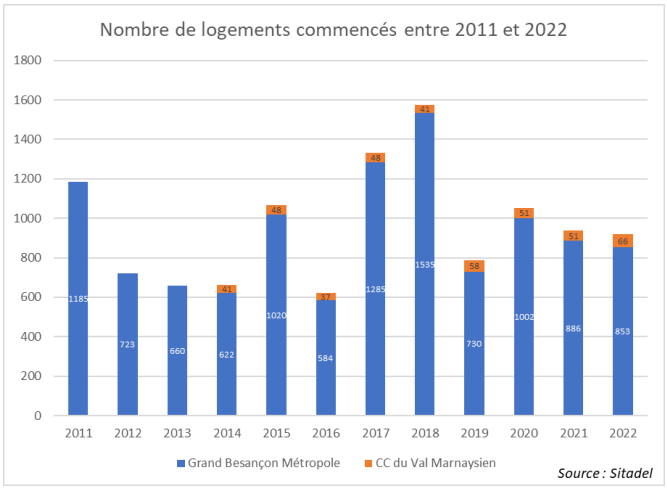

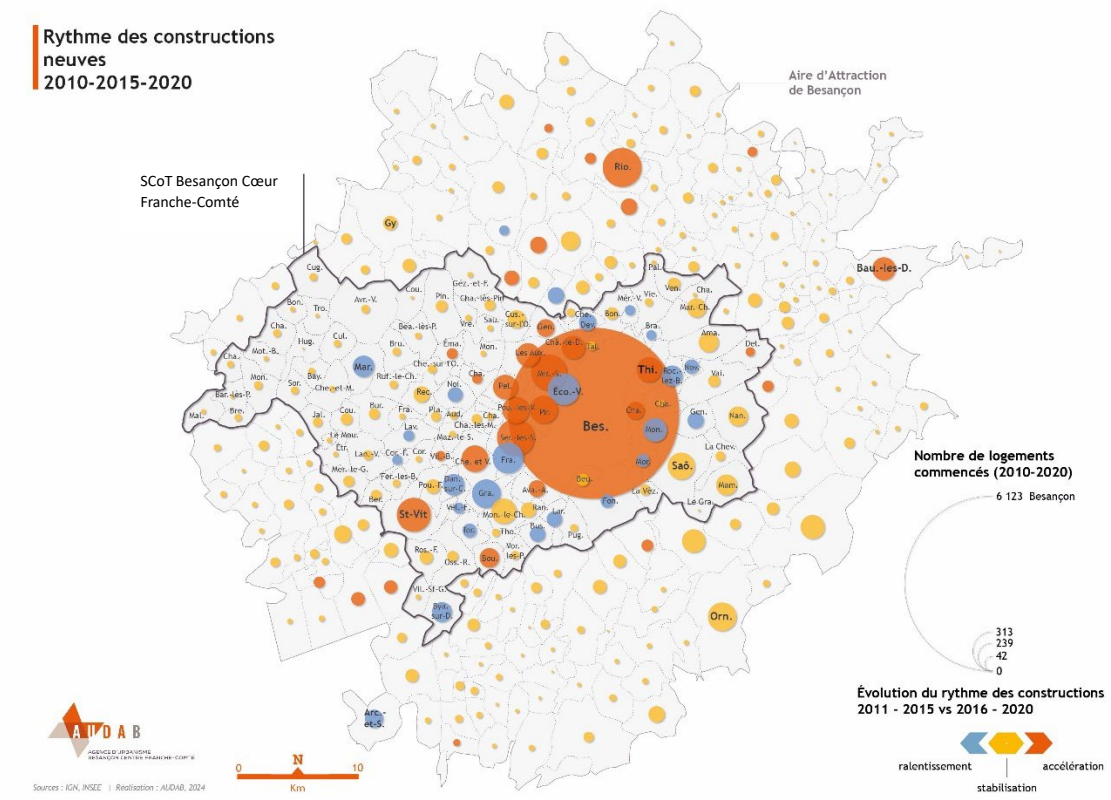

2.7.2. La construction de maisons individuelles prégnante

83% de logements collectifs construits à Besançon entre 2013 et 2022

65% de logements individuels construits hors Besançon entre 2013 et 2022

40% des logements autorisés de 1 à 2 pièces (80% à Besançon)

Les périodes de baisse de la construction observée correspondent à une réduction de la construction de logements collectifs. Le nombre de logements individuels commencés restent plutôt stables à travers les années, entre 350 et 450 logements individuels par an. De plus gros écarts s'observent pour le logement collectif, entre 200 et 800 logements collectifs construits par an, en rapport avec la dynamique de construction globale.

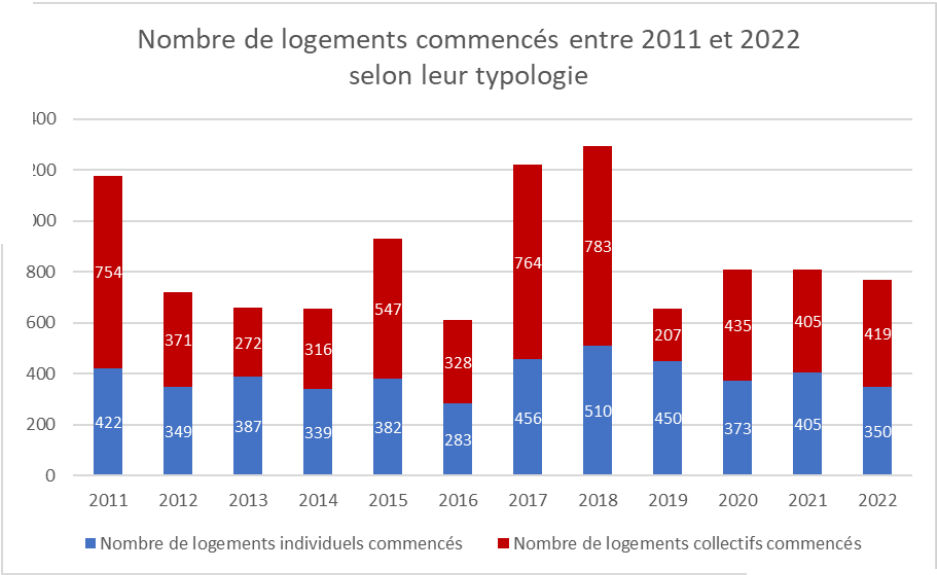

Source : Sitadel

Le nombre de construction de logements est globalement stable malgré un pic dans les années 2017-2018.

Une dynamique de périurbanisation est toujours en cours dans les communes de l'aire d'attraction de Besançon.

2.8. Evolution des modes d'urbanisation : une urbanisation davantage axée sur le renouvellement urbain et la densification.

Le bilan à 6 ans de mise en œuvre du SCoT a montré que durant cette première période entre 2012 et 2015 **près de 60% des logements** (environ 2700 logements sur 4700) **ont été produits en renouvellement urbain,** c'est-à-dire soit à partir d'un bâtiment existant, soit par comblement de dents creuses.

60% des logements produits en renouvellement urbain entre 2012 et 2015

Le SCoT a instauré des densités urbaines à inscrire dans les documents d'urbanisme. **Ces densités s'appliquent aux nouveaux logements produits. Elles ont été globalement bien respectées.**

Ce constat se prolonge par l'observation des densités prescrites dans les PLU. Les documents d'urbanisme dans un rapport de compatibilité avec le SCoT ont mis en œuvre cette règle, ce qui aura pour résultante une densification du tissu urbain des prochaines opérations urbaines.

Communes	Document en vigueur	Densité du document	Densité attendue par le SCoT
Grandfontaine	PLU	13,5	13
Pirey	PLU	20	23
Montferrand-le-Château	PLU	23	20
Lantenne-Vertière	PLU	13	13
Pouilley-les-Vignes	PLU	21	23
Pugey	PLU	14	13
Roset-Fluans	PLU	13	13
Emagny	PLU	13,5	15
Chaucenne	PLU	16	13
Fontain	PLU	13	13
Saône	PLU	21,5	20
Boussières	PLU	15	13
Pelousey	PLU	16	13
Serre-les-Sapins	PLU	22	23
Vieilley	PLU	13	13
Le Gratteris	PLU	13	13
Tallenay	PLU	13	13
Mercey-le-Grand	PLU	10 à 12	13
Bonnay	PLU	13	13
Morre	PLU	18 à 20	20
Abbans-Dessous	PLU	13	13
Busy	PLU	13	13
Ruffey-le-Château	PLU	13 à 15	13

Densité fixée par le SCoT et densité observée des opérations de production de logements entre 2012 et 2015

	Densité moyenne fixée par le SCoT	Densité moyenne observée
Ville centre	50	60
Communes périphériques	23	21
Communes relais / relais en devenir	20	20
Communes équipées	15	12
Communes gare / halte ferroviaire	20	18
Communes hors armature	13	13

Source : DGFIP Majic3 2016 - traitements AudaB

Répartition des logements nouveaux produits en extensif ou renouvellement urbain de 2012 à 2015

Typologie armature	Logements en renouvellement urbain	Logements en extensif
Ville centre	65%	35%
Communes périphériques	45%	55%
Commune relais/relais en devenir	75%	25%
Communes équipées	66%	34%
Communes gare/halte ferroviaire	60%	40%
Communes hors armature	39%	61%
Total SCoT	**57%**	**43%**

Source : DGFIP Majic3 2016 - traitements AudaB

Selon le SCoT 2011, l'objectif de consommation théorique minimale est d'environ 34 ha nets par an dans les 25 années à venir au sein de Grand Besançon. En dehors de l'agglomération, le SCoT prévoit une consommation de 14 ha par an pour les logements.

Le territoire du SCoT de Besançon cœur Franche-Comté a donc engagé, depuis 2011, des objectifs visant à limiter la consommation foncière :

- Priorisation de l'urbanisation des dents creuses,
- Augmentation des densités.

2.9. Des capacités en renouvellement urbain toujours présentes

Si la mise en œuvre du SCoT depuis 2011 a conduit à la densification et l'optimisation du potentiel en renouvellement urbain dans le territoire, celui-ci bénéficie toujours de capacités en renouvellement urbain permettant de poursuivre cette tendance.

272 ha de dents creuses

118 ha de foncier mutable

Un inventaire des dents creuses a été réalisé en 2019/2020. Le SCoT définit les dents creuses comme étant un tènement constitué d'une ou plusieurs parcelles contiguës libre de toute construction et situé au sein de la tâche urbaine.

Les données numériques ont été compilées afin de déterminer par SIG le potentiel de densification disponible sur chaque commune, permettant de disposer d'une méthode unique sur l'ensemble du territoire.

La méthode employée est présentée ci-dessous.

Méthodologie d'identification des dents creuses

1 **Constitution des tâches urbaines**
Dilation de 50 m autour du bâti - Erosion de 40 m

2 **Sélection des parcelles libres au sein de la tâche urbaine**
Ne contenant aucun bâtiment

3 **Exclusion des parcelles contraintes**
Parcelles présentant un risque
(inondations : PPRi zone rouge ou zone inondable identifiée,
mouvements de terrain d'aléa très fort et fort...)
ou utilisées pour un autre usage
(terrains de sports, emprises de voirie, cimetières..)

4 **Constitution des tènements**
Tènements constitués de parcelles libres contiguës

5 **Sélection des tènements de 700 m² minimum**

6 **Vérification visuelle**
Exclusion des tènements
présentant une morpholgie
non-compatible
avec une urbanisation
(étroitesse...)

Les contraintes principales ont été prises en compte. Néanmoins, certaines données connues au niveau local uniquement (zones humides, dolines...) n'ont pu être intégrées.

Les tènements obtenus ont ensuite été convertis en nombre de logements potentiels par application de la densité prescrite actuellement dans le SCoT.

Il en résulte que **272 ha de dents creuses** (de plus de 200m² à Besançon et de plus de 700m² dans les autres communes) sont disponibles au sein de la tache urbaine au sein de l'ensemble du territoire du SCoT.

Le potentiel de réhabilitation du bâti a aussi été réalisé. Le bâti abandonné, vacant ou susceptible de l'être à l'échéance du SCoT représente également un potentiel de renouvellement non-négligeable. Le bâti mutable a été défini comme étant tout bâtiment qui n'est actuellement pas occupé, ou va être rendu disponible à court terme, ou sous-utilisé, et sans visibilité sur un éventuel projet. Les bâtiments peuvent être démolis et reconstruits, faire l'objet d'une opération de rénovation ou changer de destination. L'inventaire prend en compte la totalité du bâti, quel que soit sa dernière destination (habitat, bâtiments agricoles, d'activités, équipements...).

La méthode retenue a consisté dans un premier temps à consulter les fichiers fonciers afin de préciser les données statistiques, notamment concernant la durée de la vacance. Puis, cet inventaire a été complété par un entretien avec chacun des Maires des communes où ont été identifiés des bâtis potentiellement mutables. Ils ont permis de confronter les données statistiques à la connaissance de terrain des élus, sur la base d'un relevé cartographique. Différents types de bâtiments ont été recensés. Tous ne présentent pas le même potentiel en termes de logements. Ainsi, pour les habitations anciennes et les équipements publics, les potentiels à la fois du foncier et du bâti ont été déterminés. Pour chaque bâtiment, le nombre moyen de logements est estimé en fonction de la capacité du bâti. Pour la Ville de Besançon, en raison du contexte urbain différent par rapport aux autres communes (taille, morphologie, tissu urbain) la méthode employée est différente. Une collaboration avec le service Urbanisme mutualisé Ville-Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole a été mise en place.

L'inventaire du potentiel mutable a mis en évidence cinq catégories de bâtiments pouvant muter dans les communes et produire des logements sur des parcelles où il n'y en a pas actuellement, sans consommer le moindre mètre carré de foncier agricole ou naturel. Ces cinq catégories sont :

- les habitations anciennes

- les ruines

- les équipements publics

- les bâtiments agricoles

- les bâtiments d'activités.

Les habitations anciennes correspondent à la catégorie la plus représentée. 69% des bâtiments recensés font partie de cette catégorie. Le territoire compte peu de grandes friches. La surface moyenne du foncier bâti mutable est de l'ordre de 1230 m². Ainsi, le potentiel mutable sur le territoire du SCoT correspond à des bâtiments ponctuels situés majoritairement en centre ancien.

La Ville de Besançon dispose d'un plus fort potentiel en renouvellement urbain, du fait la taille de la commune, du caractère urbain et de la possibilité de mobiliser des parcelles plus petites. Le quartier de Planoise fait partie du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) afin de restructurer le quartier.

Les communes les plus éloignées de Besançon offrent un potentiel mutable plus important que les communes les plus proches du centre urbain. Les communes périphériques de Besançon de première couronne disposent d'un potentiel limité : la dynamique de ces communes a déjà conduit à remobiliser le bâti ancien, ou celui-ci reste disponible peu de temps. Ainsi, les communes de la première couronne de Besançon comptent peu de surfaces disponibles en renouvellement urbain.

Des espaces bâtis aujourd'hui sans affectation, pouvant faire l'objet d'une réhabilitation recouvrent une surface totale de 118 ha à l'échelle du territoire. La conversion en logements en fonction de la capacité du bâtiment a permis d'estimer un potentiel d'environ 1000 logement, hors Besançon.

Pour Besançon, l'identification des tènements dont l'usage actuel évoluera dans les prochaines années en raison d'un déplacement d'activités ou d'une démolition, laissant le foncier disponible, a permis de dégager trois catégories, établies en fonction de la temporalité à laquelle leur mutation pourra être engagée :

- Priorité 1 : les opérations déjà lancées ou à court terme qui continueront de produire des logements après l'approbation du SCoT

- Priorité 2 : les secteurs qui représentent un potentiel mais dont la collectivité n'a pas forcément la maîtrise

- Priorité 3 : les secteurs dont la mutation est à venir à plus long terme, probablement au-delà de l'échéance à 20 ans du SCoT et qui ne seront pas pris en compte dans le potentiel.

Ainsi, suivant cette classification, le potentiel du foncier mutable à Besançon permet de produire environ :

- 3610 logements en priorité 1,

- 880 en priorité 2,

- 650 en priorité 3.

En considérant les potentialités exprimées par les priorités 1 et 2, la Ville de Besançon a donc une capacité de production en mutation comprise entre 3610 et 4490 logements.

A noter que ce potentiel a été identifié sans fléchage de la future vocation. Les tènements identifiés ne constituent pas uniquement un potentiel pour l'habitat mais peuvent être dévolus à d'autres fonctions : activités économiques, équipements, espaces naturels…

Pour l'ensemble du SCoT, le potentiel de densification et de mutation représente une opportunité comprise entre 10 164 et 11 044 logements.

	Potentiel min.	Potentiel max.
Potentiel de densification hors Besançon	4051	4051
Potentiel de densification de Besançon	1500	1500
Sous-total densification SCoT	**5551**	**5551**
Potentiel de mutation hors Besançon	1003	1003
Potentiel de mutation de Besançon	3610	4490
Sous-total mutation SCoT	**4613**	**5493**
TOTAL	**10164**	**11044**

Depuis 2011, le territoire du SCoT a d'ores et déjà engagé une dynamique de réduction de la consommation foncière.

Sur la période 2012-2015, 60% des logements ont été effectués en renouvellement urbain. La densité, prescrite dans le SCoT, a été atteinte ou dépassée lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Malgré la densification opérée, le territoire dispose encore de capacités en renouvellement urbain. Elles permettent de poursuivre la tendance impulsée jusque-là. Des espaces en dents creuses ainsi que des espaces à réhabiliter ne sont pas utilisés. La ville de Besançon a un fort potentiel de renouvellement urbain au contraire des communes périphériques.

2.10. Des prix de l'immobilier élevés

Prix moyen au m² à GBM pour une maison : 2500€

Prix moyen au m² dans la CCVM pour une maison : entre 1700€ et 2250€

+2500 transactions de maisons entre 2020 et 2022

Le prix de l'immobilier affiche des prix élevés dans le cœur urbain. A GBM, le prix médian du m² pour une maison est d'environ 2500€ entre 2020 et 2022. Le prix diminue avec l'éloignement. Par exemple, le prix médian du m² pour une maison dans le Val Marnaysien est compris entre 1700€ et 2250€ selon l'ancienneté du bien entre 2020 et 2022. Cette situation, accentuée par l'effet d'augmentation du prix de revente des biens, porte à l'installation des ménages dans les territoires limitrophes, notamment pour les primo-accédants.

La demande porte à la fois sur des maisons et des appartements. Les ventes des deux types de biens sont en augmentation.

Le nombre de transactions de maisons augmente durant les 10 dernières années. Il passe d'un peu plus de 2000 entre 2013 et 2016 à 2500 entre 2020 et 2022. Le prix médian des transactions d'une maison augmente entre 2013 et 2022, passant d'un peu moins de 2000€ du m² à 2350€ à GBM (source DGFiP-valeurs foncières). L'augmentation du prix au m² concerne aussi la CCVM, passant d'environ 1600€ aux alentours de 2000€ durant les mêmes périodes.

Le nombre de transactions des appartements augmente également lors de la période 2013-2022 pour les appartements, passant de 4500 à 5000. Le prix médian au m² des appartements augmente plus sensiblement que celui des maisons. A GBM, il est de 1800€ entre 2013 et 2016 et de 2000€ entre 2020 et 2022. Au sein de la CCVM, l'augmentation est plus nette, passant de 850€ du m² à 1200€, durant les mêmes périodes.

Le revenu annuel médian est de 21 500€ dans le territoire du SCoT.

L'étude Novascopia en 2020 a montré que le revenu annuel minimum nécessaire s'élève à :

- 46 000€ pour acquérir une maison d'occasion à Besançon d'une valeur de 240 000€ ;
- 38 000€ pour acquérir un bien de 200 000€.

La fiscalité résidentielle est aussi un frein à l'accession à Besançon, voire pour l'ensemble de Grand Besançon.

Type de bien	Estimation du % de ménages du territoire ayant la capacité financière d'accéder à ce type d'offre
Appartement neuf de 75 m²	Moins de 20%
Lot de terrain à bâtir + maison	Entre 20 et 30%
Appartement d'occasion de 75 m²	Entre 70 et 80%
Maison d'occasion	Entre 20 et 30%

Source : Novascopia

Les biens les plus chers se trouvent en milieu urbain. Les transactions s'effectuent autant sur les appartements que sur les maisons. Ces dernières ont augmenté depuis les 10 dernières années.

Plus de la moitié de la population du SCoT ne peut donc pas acquérir un bien au prix moyen actuel du marché.

2.11. Des formes urbaines qui tendent à banaliser le territoire

L'analyse d'opérations urbaines récentes montre une certaine forme de banalisation de l'habitat. : elles offrent une large place à la maison individuelle. Les lotissements sont découpés de telle manière que les parcelles sont uniformes. Les espaces publics ne sont pas systématiques. Ils s'apparentent souvent à un espace vert, offrant un espace de pleine terre, au sein de la zone artificialisée, mais proposant peu d'autres fonctions urbaines avec l'absence de mobilier urbain. Néanmoins, leur rôle permet de garantir l'effet d'îlot de fraîcheur.

Exemple de quartiers pavillonnaires

Dans les petites communes, les espaces publics sont absents dans les nouvelles opérations urbaines. Plusieurs raisons peuvent être avancées : les opérations sont de taille réduite et le caractère rural de la commune permet d'offrir des espaces de loisirs en-dehors de l'espace urbanisé. Néanmoins, ces quartiers sont souvent construits en impasse, pouvant alors former une sorte d'enclave dans la commune, qui n'est pas raccordée aux autres quartiers environnants. Le manque de communication entre les différents espaces urbanisés est à déplorer.

Des opérations mixtes apparaissent dans les réalisations récentes, surtout dans les communes les plus importantes du territoire (communes périphériques de Besançon, communes-relais, halte ferroviaire). Elles proposent à la fois des logements individuels, intermédiaires et collectifs.

Des équipements relatifs aux ENR sont implantés mais de manière minoritaire.

Le développement urbain récent ne reflète pas la diversité des entités du territoire et conduisent à une uniformité du territoire.

De nouvelles formes urbaines sont tout de même apparues ces dernières années, qui permettent aux communes rurales de proposer d'autres typologies, et notamment des logements dit intermédiaires. Plusieurs communes ont développé des nouveaux quartiers, plus denses et qui alternent avec les lotissements pavillonnaires (ex : Chemaudin-et-Vaux, Ecole-Valentin, Marnay, Les Auxons…).

Marnay (rue Courbet) – Architectes Bergeret & Associés, Maître d'ouvrage : Habitat 70

2.12 Le développement de l'urbanisation : un étalement urbain à l'œuvre depuis les années 1970

La Ville de Besançon s'est établie, dès l'époque gallo-romaine, dans le méandre du Doubs, appelé la Boucle en raison de sa géométrie presque parfaite. La ville a gardé de cette époque la morphologie de son centre-ville, avec le cardo (grande rue actuelle) et son decumanus (rue de la République). Vesontio joue déjà un rôle stratégique, ce qui lui a permis de se développer, en devenant ville militaire, centre politique, capitale religieuse et ville universitaire. Cette évolution de la ville a entraîné son développement urbain constitué de manière successive par :

- Le centre-ville compact, aux rues resserrées et au bâti continu ;

- La première couronne formée entre 1850 et 1950 par un urbanisme semi-continu avec des maisons et des petits immeubles ;
- La périphérie et les premiers grands ensembles formés de bâtiments de grande taille, les zones commerciales et d'activités se sont également développées dans cette partie ;
- La frange urbaine au bâti éparpillé et où les zones vertes prédominent.

En-dehors de la ville-centre, le territoire du SCoT est constitué de communes aux caractéristiques plus rurales. Ces villages se sont formés autour de noyaux urbains anciens. Ils sont souvent marqués par un patrimoine, qualifié d'ordinaire, mais emblématique de la région. L'église et son clocher comtois sont souvent des marqueurs d'identité et de reconnaissance des communes. Le territoire se caractérise également par la présence de nombreux lavoirs. La proximité de ces villages à Besançon a entraîné leur extension urbaine. Celle-ci est marquée par une uniformité de la forme urbaine. L'habitat pavillonnaire a largement gagné ces villages et conduit à une banalisation du paysage.

À partir des années 1970, de larges auréoles périurbaines s'étendent autour des pôles qui attirent de plus en plus les citadins, pour des raisons, entre autres, de hausse du niveau de vie. L'urbanisation des communes se poursuit dans les années 1980-1990, engendrant des conurbations urbaines. Dans les années 1990, l'urbanisation gagne les plus petites communes, notamment celles plus éloignées dans le Val Marnaysien.

Un desserrement des ménages à l'œuvre :

Les ménages sont de plus en plus nombreux (+0,7% entre 2013 et 2018) mais leur taille est de plus en plus faible (2,1 personnes en moyenne en 2013 contre 2,2 en 2008). 53% des ménages constitué d'une seule personne se trouvent à Besançon et 32% des ménages de 2 personnes se situe hors Besançon. Afin de maintenir la population actuelle, un besoin de 11 000 logements est exprimé sur les 20 prochaines années.

Une répartition des logements monospécifique dans le territoire :

72% des logements à Besançon sont des locations contre 30% sur le reste du territoire. 87% des logements à Besançon sont des appartements. Sur le reste du territoire, 79% sont des maisons individuelles. 9% des logements sont vacants : les communes les plus concernés sont celles avec un parc de logements anciens.

52% des étudiants sont logés dans un appartement loué du parc privé.

25 équipements pour personnes âgées répondent actuellement à la demande actuelle du territoire, mais le bassin de chalandise s'étend au-delà du territoire.

Une dynamique de construction qui repart mais un prix de l'immobilier élevé :

950 logements / an sont produits en moyenne entre 2001 et 2020. 1000 logements / an ont été commencés entre 2015 et 2020. 60% des logements produits sont en renouvellement urbain entre 2012 et 2015.

272 ha de dents creuses sont disponibles et 118 ha d'espaces mutables.

A Besançon, ainsi que dans la deuxième couronne, les loyers s'élèvent à 2000€ du m². 20 à 30% des ménages ont la capacité d'acquérir un lot à bâtir avec maison.

ATOUTS	FAIBLESSES
Une expérience avérée pour la mobilisation du renouvellement urbain Une densification à l'œuvre	Disparités de la répartition des ménages entre Besançon et le reste du territoire : la majorité des logements collectifs se situent à Besançon Une production qui manque de diversité dans son offre et sa répartition spatiale Un desserrement des ménages à l'œuvre qui nécessite de produire de nouveaux logements et de tailles plus petites Une inéquation entre le profil des ménages et les logements : population vieillissante dans de grandes maisons Un parc vieillissant Une vacance du parc qui se poursuit à Besançon
OPPORTUNITES	**MENACES**
Un potentiel en renouvellement urbain (dents creuses, mutation du bâti) toujours disponible dans l'ensemble des communes Les sites stratégiques libérables à plus ou moins long terme que représentent les casernes militaires	Faible diversification de la taille et de la typologie des logements entre Besançon et les autres communes Un marché immobilier aux prix élevés par rapport au niveau de vie de la population, qui entraîne le départ des primo-accédants Une restructuration du parc existant à prévoir : confort thermique, nouvelles attentes des ménages, réadaptation des lotissements des années 1970

Dynamiques résidentielles – Synthèse

Opérer un changement des formes urbaines :

Afin d'adapter le parc immobilier au vieillissement de la population, mais également afin de répondre aux attentes des ménages (couples sans enfants, avec enfants, personnes seules, …) et aux différents niveaux de revenus, modifier la façon de construire les logements en introduire la construction de logements intermédiaires et collectifs de qualité, tout en limitant la consommation foncière

Diversification et adéquation de l'offre en logements en fonction des publics :

Mettre à disposition une offre adaptée à la demande de logements pour toutes les catégories de population : étudiants, personnes âgées, jeunes ménages, publics spécifiques…

Développer une offre diversifiée dans l'ensemble du territoire, en proposant un parc varié en forme et en taille dans les communes

Maintien de la population et diversification de l'offre :

Répondre à l'augmentation du nombre de ménages, mais qui sont également de plus en plus petits, en développant le parc immobilier afin que ce dernier réponde aux attentes et besoins des ménages (logements individuels et collectifs, avec différentes surfaces).

Faire correspondre la production de logements avec les nouveaux modes de vie des ménages et les évolutions sociétales.

Urbanisation moins consommatrice d'espace :

Poursuivre l'urbanisation en infra-urbain : utiliser les espaces en dents-creuses et les potentiels de densification

Remobilisation et réhabilitation du parc existant :

Remobilisation du parc existant pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que l'étalement urbain, et revitaliser les centres

Adéquation de l'offre avec les capacités des ménages :

Proposer des logements pour tout type de revenus, afin d'éviter notamment le départ des primo-accédants.

Travailler sur l'adaptabilité des logements existants pour éviter une nouvelle consommation :

Réadapter les logements aux attentes et besoins des ménages, notamment le parc vieillissant peu adapté aux personnes à mobilité réduite (personnes handicapés, personnes âgées, …) et qui ne possède pas forcément les éléments de confort recherchés par les ménages (isolation sonore et thermique, balcon, …)

3. Le niveau d'équipements et services

3.1. La situation sanitaire et sociale

3.1.1. Un territoire bien couvert en offre de santé

Proximité : médecin généraliste
Intermédiaire : sage-femme, ambulance
Supérieur : urgences, maternité, cabinets de spécialistes

1600 équipements de santé

Besançon concentre le plus grand nombre d'équipements de santé au sein du territoire, quel que soit la gamme observée. La ville-centre concentre la majorité de l'offre de la gamme supérieure du territoire. Elle accueille le CHU et plusieurs cliniques. La commune de Novillars abrite un centre hospitalier spécialisé en psychiatrie. Le territoire départemental de Besançon à Morteau est rattaché à ce centre.

Les communes principales du territoire sont ensuite les communes qui accueillent le plus d'équipements. Les communes rurales doivent donc se rendre dans les polarités du territoire pour avoir accès aux soins.

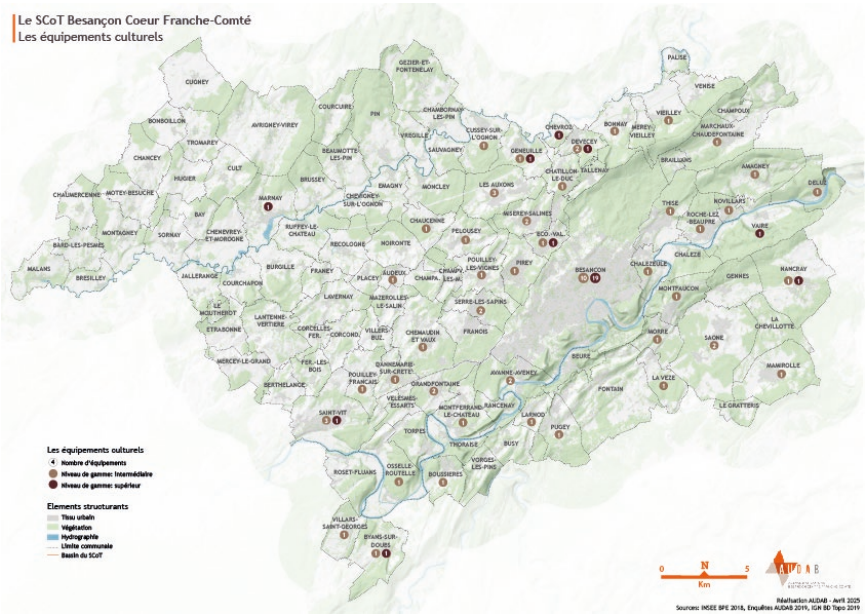

La densité de médecins généralistes pour 1000 habitants est de 1,2. L'offre de soins est satisfaisante pour un territoire de cette taille.

Néanmoins, les espaces les plus ruraux du territoire disposent très rarement d'un équipement regroupant au moins 2 praticiens de santé.

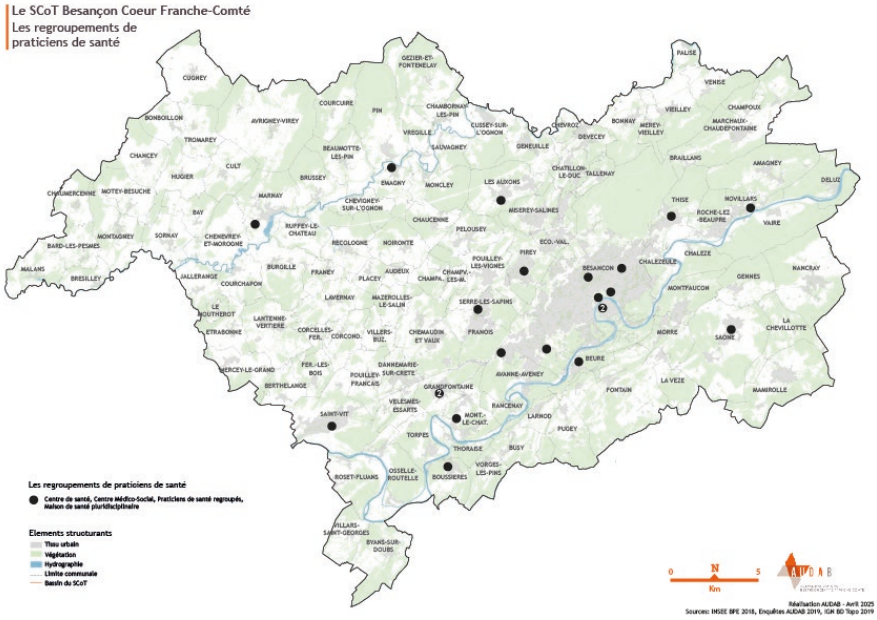

Le territoire compte également plusieurs centres de secours : Besançon, Saône/Mamirolle, Recologne, Boussières, Saint-Vit, Pouilley-les-Vignes, Emagny, Chalezeule (Besançon-Est), Marchaux, Marnay. Les centres de secours sont répartis sur l'ensemble du territoire. Le cœur du territoire, le plateau et l'ouest sont plutôt bien desservis, avec une couverture à moins de 10 minutes par le centre de secours. Cependant, le nord du territoire subit un plus fort temps d'accès par les secours.

10 centres de secours

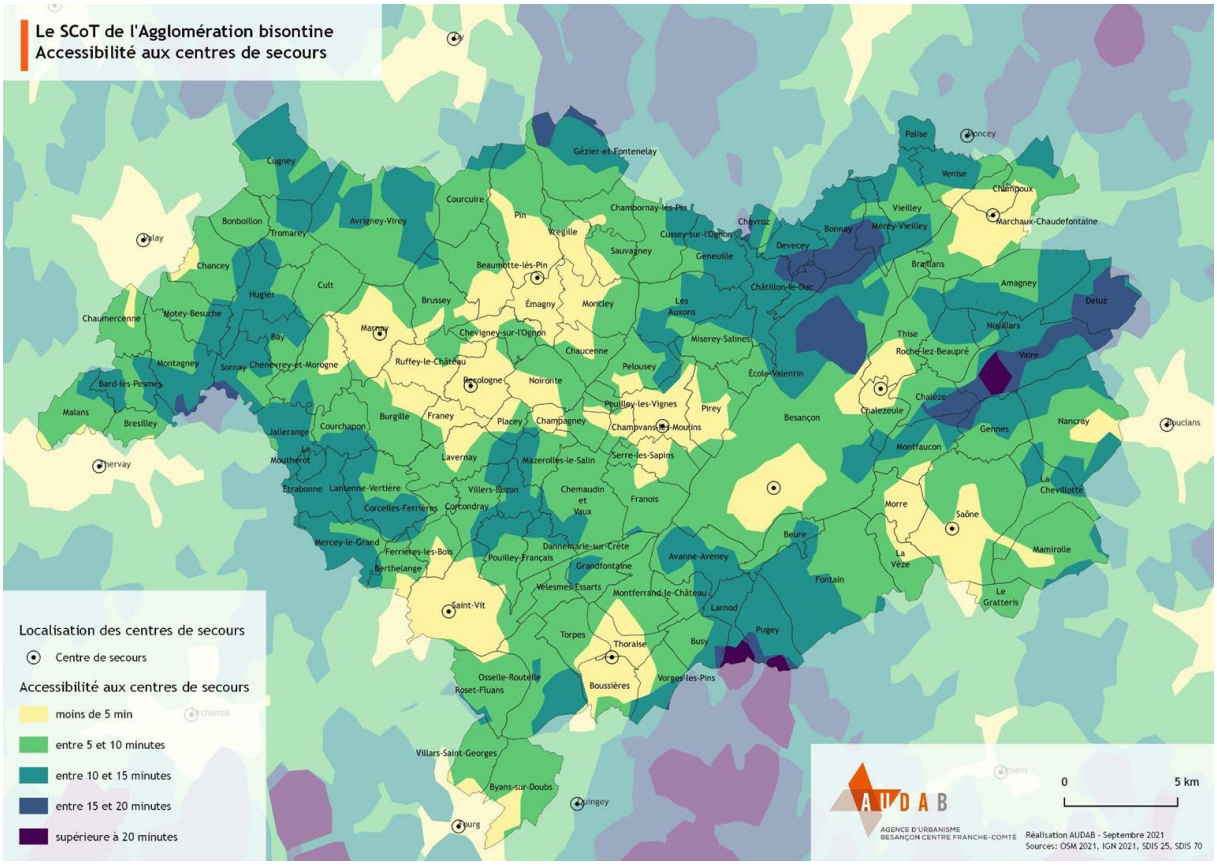

3.1.2. Une offre de soins satisfaisante avec une offre de santé de proximité regroupée dans les villes et bourgs

En effet, les **équipements de santé de proximité sont répartis dans l'ensemble du territoire**. Mais les communes les plus petites n'en disposent pas. Une offre de proximité dans les communes plus importantes permet de prendre le relai. De plus, malgré une offre moindre dans les communes de l'aire d'attraction hors SCoT en raison de leur caractère plus rural, les principales centralités hors SCoT sont tout de même bien pourvues en médecine de proximité. L'aire d'attraction de Besançon et le territoire du SCoT ne relèvent pas d'un désert médical.

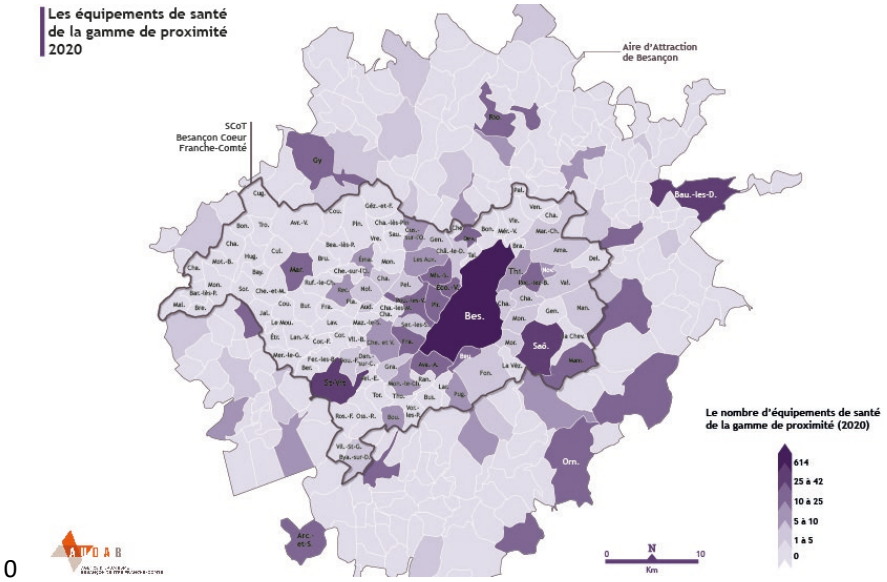

0

En ce qui concerne l'offre médicale de gamme intermédiaire, même si l'offre est moins nombreuse car plus spécifique, la répartition des équipements au sein du SCoT et de l'aire d'attraction est similaire à celle des équipements de santé de proximité. Au-delà de Besançon, les communes les plus importantes et la ceinture périurbaine comptent ce type d'équipements dans leur offre médicale.

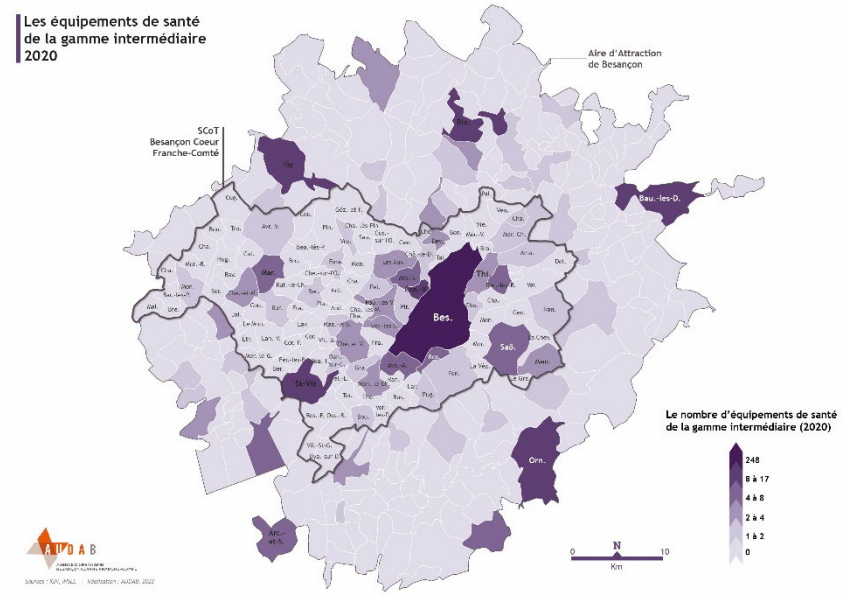

Concernant les équipements de santé de la gamme supérieure, l'offre est concentrée à Besançon. Cette gamme est largement rattachée à la présence d'un hôpital. C'est le cas à Besançon, mais aussi Ornans et Baume-les-Dames. Ces deux pôles permettent de répondre à une demande locale. En revanche, la partie Nord de l'aire d'attraction ne dispose pas d'une offre supérieure à proximité, en-dehors de celle de Besançon. Ainsi, le centre urbain capte une partie importante des besoins liés à une médecine supérieure.

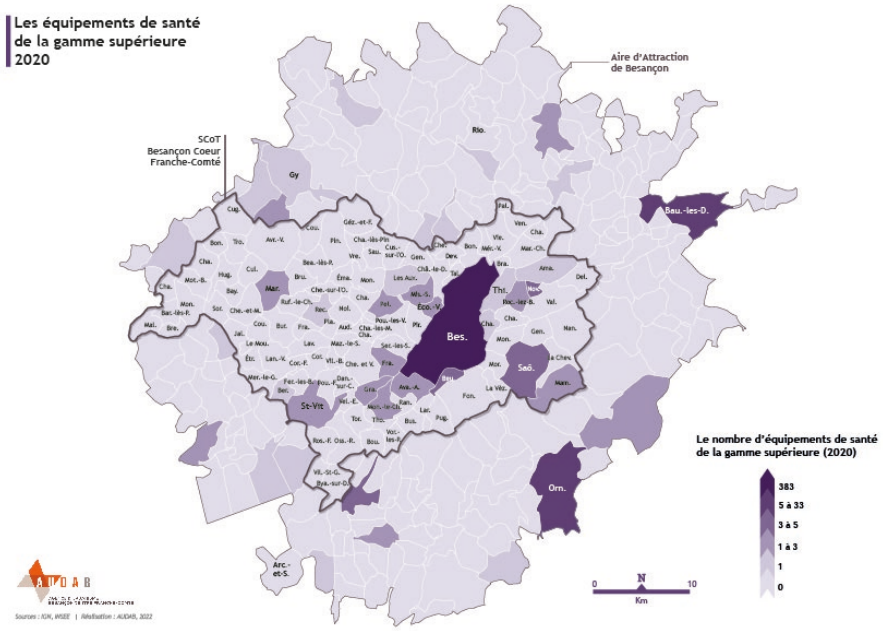

3.1.3. Plusieurs structures d'accueil au sein du territoire

Le territoire compte plusieurs structures d'accueil des personnes handicapées adultes :

- 6 ESAT ;
- 1 entreprise adaptée ;
- 2 FAM ;
- 3 foyers d'hébergements ;
- 3 MAS ;
- 3 SAMSAH ;
- 3 SAVS ;
- 3 SSIAD/SPASAD ;
- 1 centre de pré orientation ;
- 1 maison de vie.

Le territoire compte plusieurs structures d'accueil des personnes handicapées enfants et adolescentes :

- 3 IME pour déficients intellectuels ;
- 2 IME pour polyhandicapés ;
- 2 ITEP ;
- 2 CMPP ;
- 1 CAMSP ;
- 1 centre d'accueil familial spécialisé ;
- 1 structure expérimentale méthode ABA ;
- 7 SESSAD.

Les équipements de santé :

Les équipements de santé et les centres de secours sont répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire. L'ensemble du territoire reste à proximité des centres de secours et peu de zones se situent à plus de 20 minutes d'un centre.

Besançon est la commune du SCoT la mieux équipé dans les différentes gammes des équipements de santé.

Les polarités sont fournies en médecins de proximité ainsi qu'en équipement de santé intermédiaire.

3.2. Les équipements liés à la petite enfance : une couverture complétée par les assistants maternels

L'offre en équipements liés à la petite enfance est surtout présente dans les centralités du territoire : Besançon, Saint-Vit, Saône, Marnay, Pouilley-les-Vignes, Devecey, Montferrand-le-Château… Le territoire compte au total 45 crèches ou micro-crèches.

Besançon compte plusieurs structures, pour un total de près de 1000 places :

- 15 crèches collectives soit 498 places ;
- 1 crèche familiale soit 55 places ;
- Accueil occasionnel, 45 places ;
- 16 micro-crèches privées soit 160 places ;
- 1 crèche associative, soit 25 places ;
- 3 crèches d'employeurs soit 170 places ;
- 4 maisons d'assistants maternels, soit 44 places.

Néanmoins, certaines communes ne disposent pas de ce type d'équipements. La partie Est du territoire ne compte pas de crèches. De manière générale, les espaces plus ruraux du territoire ne comptent pas de crèches.

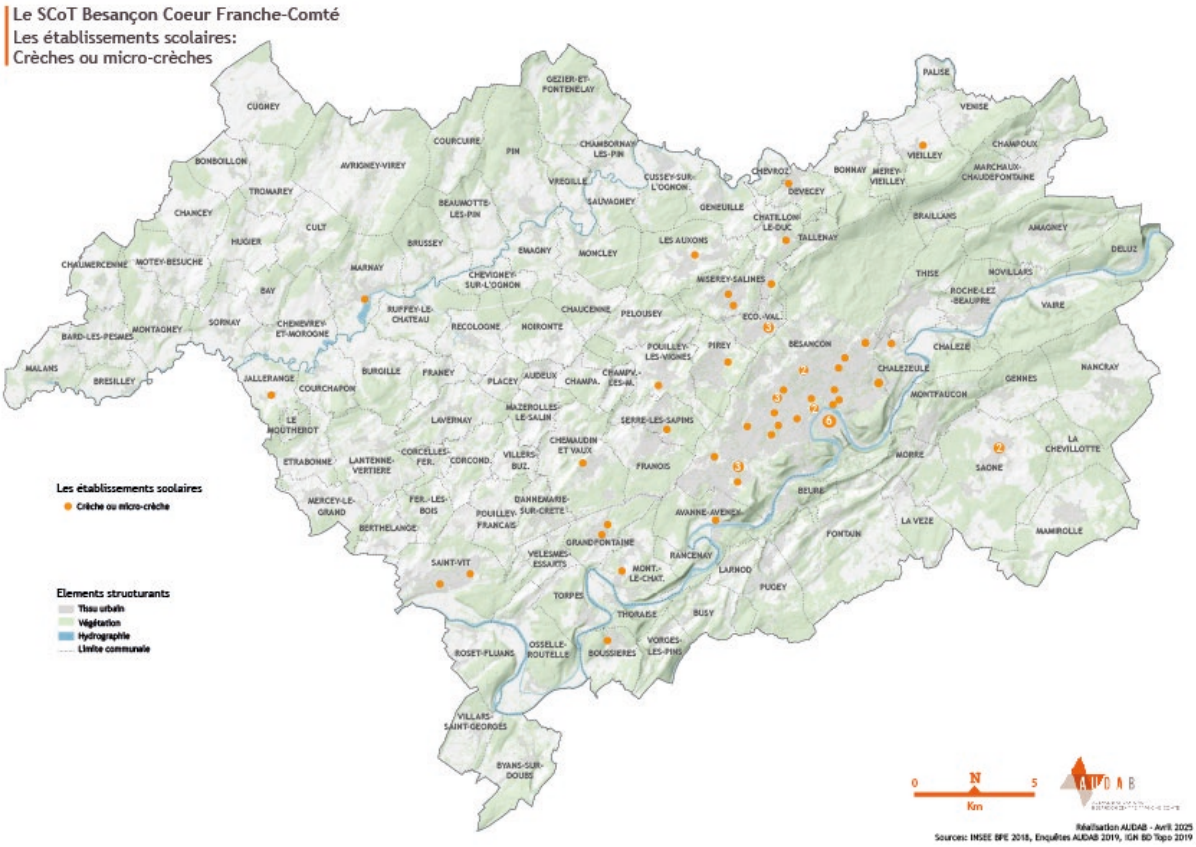

Cependant, cette absence d'équipements ne préjuge pas d'un manque d'accueil de la petite enfance, qui peut être assuré par les nourrices à domicile.

Ainsi, selon la CAF, en 2019, Grand Besançon Métropole dispose d'un taux de couverture de garde d'enfants de 69,5%. Ce taux s'élève à 73,1% pour la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Ces taux sont supérieurs à ceux observés au niveau départemental (65,6% dans le Doubs et 71,4% en Haute-Saône). Au niveau national, la couverture est de 59,8%.

Globalement, le taux de couverture de chaque commune est assez bon. Le taux de couverture peut être supérieure à 100% dans certaines communes puisque qu'à l'échelle communale, l'offre peut être supérieure à la demande. Mais celle-ci pourra ainsi prendre en charge la demande venant de communes voisines. Les communes avec un taux de couverture dépassant les 100 % peuvent ainsi prendre en charge la demande venant des communes moins bien desservies.

Dans le SCoT, peu de communes compte une couverture inférieure à 20%. Seules 22 communes du SCoT sont dans ce cas. La proximité avec des communes à fort taux, voire excédentaire, pallie le déficit communal observé.

Néanmoins, les communes à proximité de Marnay sont nombreuses à disposer d'un faible taux de couverture. Malgré, un taux de couverture excédentaire à Marnay qui viendrait compenser ce déficit, ce secteur semble le plus vulnérable au sein du territoire du SCoT.

Le manque de crèches dans l'Est grand-bisontin se ressent par un taux de couverture de garde moins élevé dans ces communes que dans le reste de la Communauté Urbaine.

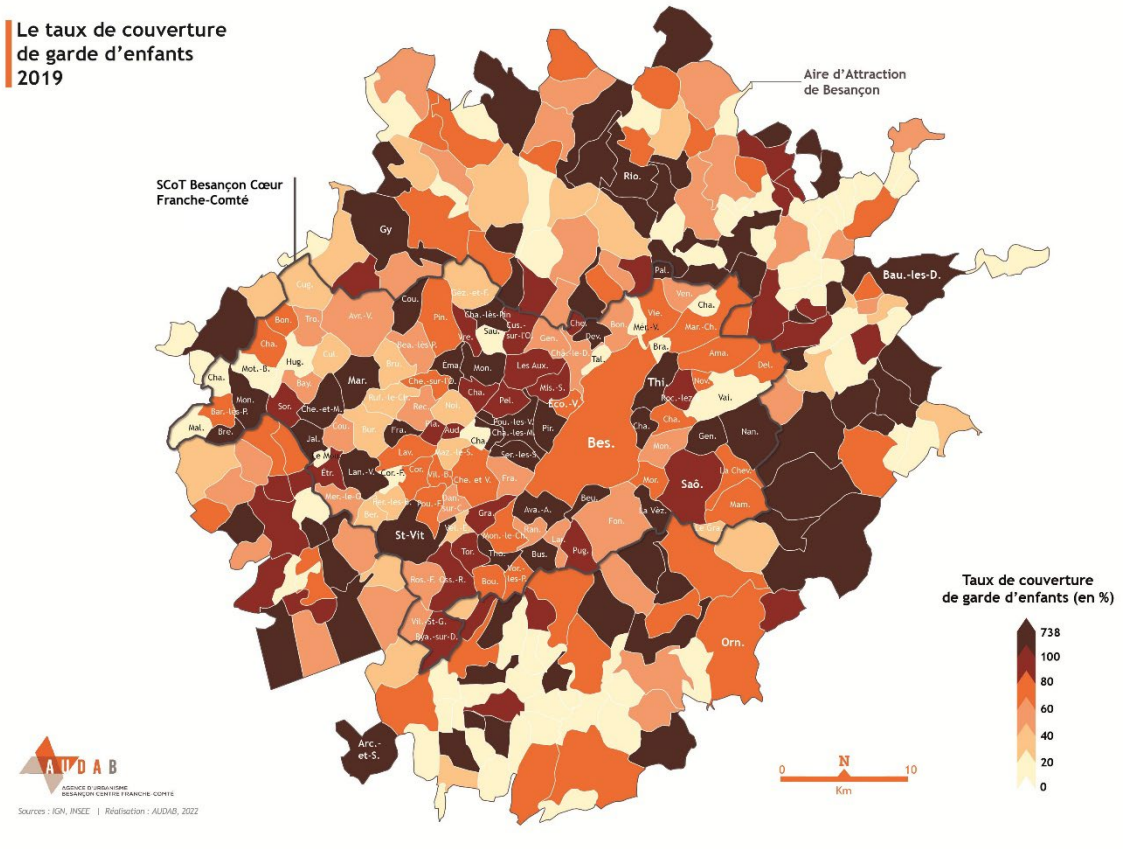

3.3. Des équipements d'éducation allant de l'enseignement primaire au supérieur, dans l'ensemble du territoire

Les équipements scolaires de proximité (écoles maternelles et élémentaires) sont répartis dans l'ensemble du territoire. Leur nombre est en lien avec le poids de population des communes.

Les équipements intermédiaires correspondent principalement aux collèges. Les communes sont moins nombreuses à en disposer. Ils sont concentrés dans les centralités les plus importantes.

La gamme supérieure des équipements d'enseignement fait référence aux lycées et établissements d'enseignement supérieur. Pour cette catégorie, l'offre est concentrée à Besançon, hormis pour quelques établissements spécifiques.

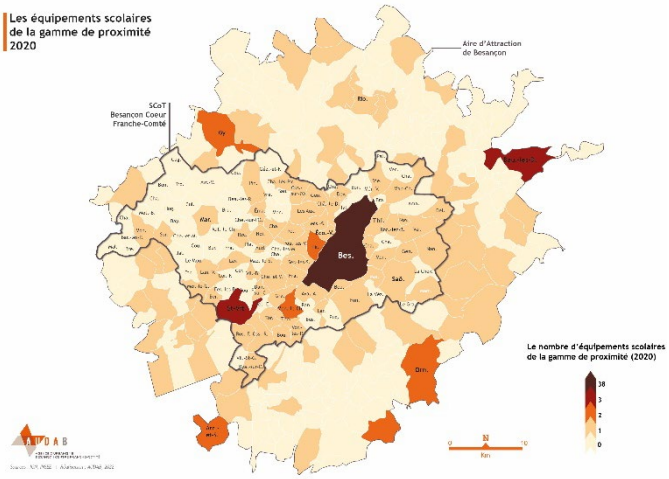

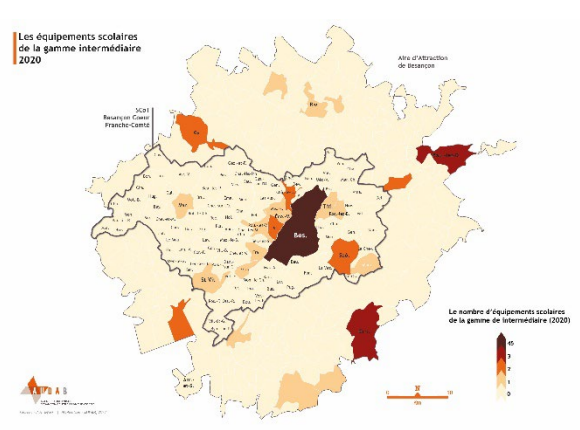

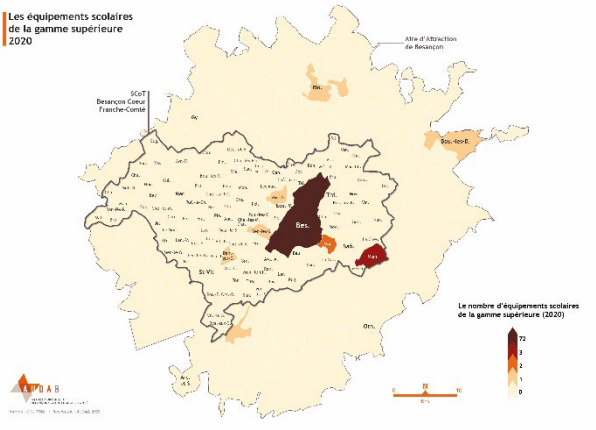

Les établissements scolaires montrent une implantation homogène maillant la quasi-totalité du périmètre du SCoT.

Dans la plupart du territoire la gamme de proximité, correspondant aux écoles maternelles et élémentaires, est présente à l'échelle de la commune, sauf dans la partie nord-ouest.

Les communes fonctionnent beaucoup en RPI, qu'il soit dispersé ou concentré. Le territoire en compte 29, qui regroupe de 2 à 7 communes. Ainsi, au total, 91 communes sont comprises dans un RPI. Le secteur Nord de la CCVM fonctionne en RPI, dont le pôle est situé à Gy à l'extérieur du territoire. Cette organisation permet d'assurer une bonne couverture en équipements scolaires et leur proximité aux lieux d'habitation de la population.

En-dehors des RPI, le territoire compte une soixantaine d'écoles (élémentaires et maternelles confondues).

Les collèges sont présents majoritairement à Besançon, mais aussi dans les communes structurantes et peuplées (Marnay, Saint-Vit, Saône, Pouilley-les Vignes, Pirey et Châtillon-le Duc). Le territoire compte 16 collèges au total, dont 4 privés.

20 lycées sont présents dans le territoire, dont 18 à Besançon. Les deux autres lycées correspondent au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crète et à la Maison Familiale de Morre. 8 lycées offrent un enseignement général et technologique et 12 lycées un enseignement professionnel. 4 lycées sont privés.

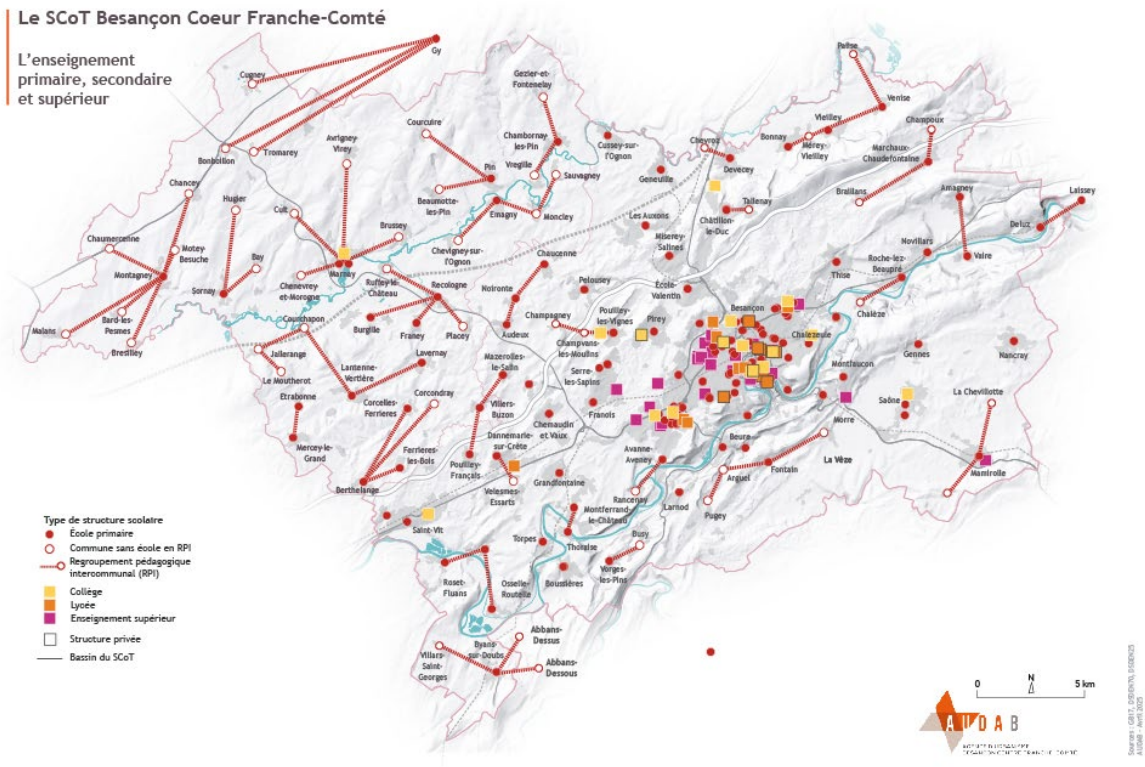

3.4. L'Enseignement Supérieur concentré à Besançon

L'offre de formation bisontine représente une large part de l'offre de l'Académie.

L'aire urbaine de Besançon centralise une grande partie de l'offre en enseignement supérieur de l'académie.

L'Université de Franche-Comté en est le principal acteur. Elle compte plus de 20 000 inscrits :

- 10 465 en licence (cycle 1) ;
- 3 915 en master (cycle 2) ;
- 5 750 inscrits en filière santé ;
- Près de 700 doctorants.

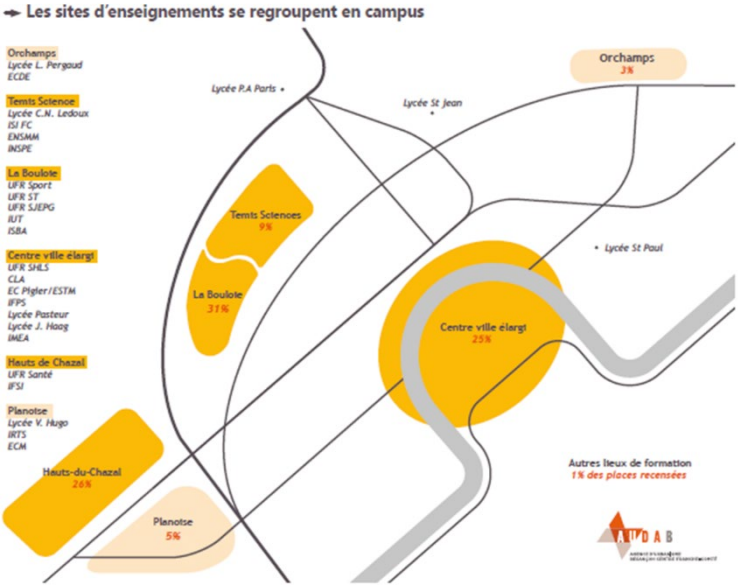

Les formations universitaires bisontines sont dispensées dans 5 UFR (Sports, ST, SLHS, SJEPG, Santé) réparties sur plusieurs campus. L'université intègre aussi de nombreux laboratoires accueillant des étudiants du supérieur dans les campus du centre-ville et de la Bouloie-Temis. Au sein de l'académie, la ville de Besançon propose :

- L'intégralité des places ouvertes en PACES ;
- 3/4 de l'offre en licence ouverte à ParcourSup en 2018 ;
- 2/3 de l'offre de l'académie en classes préparatoires aux grandes écoles.

L'offre en DUT et en BTS de l'académie (formations plus courtes) est en revanche moins concentrée sur l'aire urbaine (30% de l'offre). Les formations de ce type proposées à Mamirolle et Dannemarie-sur-Crète concernent majoritairement la filière agricole.

Enfin, l'offre de formation est complétée par les Maisons Familiales Rurales (MFR), les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les écoles d'art, d'ingénieurs, de commerce et de management. Quelques formations diplômantes du social et du paramédical sont aussi proposées notamment à l'Institut de Formation des Soins Infirmier (IFSI) et l'Institut Régional du Travail Social (IRTS).

L'aire urbaine compte 23 977 étudiants.

Les équipements scolaires :

Le territoire du SCoT dispose d'un taux de couverture de garde d'enfants supérieur à la moyenne national. Les communes présentes à l'Est de Grand Besançon sont les moins bien couvertes.

Les établissements scolaires sont présents de façon uniforme au sein du territoire, hormis au nord-ouest. Le territoire présente une trentaine de RPI. Les collèges se situent majoritairement à Besançon et dans les pôles structurants.

La quasi-totalité des lycées se situent à Besançon, tout comme l'offre d'enseignement supérieur.

5 UFR sont présentes au sein de Besançon.

3.5.1. Des équipements à fort rayonnement à Besançon

Les équipements culturels sont les plus nombreux et diversifiés dans le centre urbain qui accueille des établissements à rayonnement intercommunal et régional des gammes intermédiaires et supérieurs (théâtre, musées, cinémas, salles de spectacle, conservatoire régional, …).

Intermédiaire : bibliothèque
Supérieur : cinéma, musée

Recensement uniquement des équipements, pas de prise en compte des associations culturelles qui peuvent être présentes sur le territoire et proposer une offre

D'autres communes bénéficient d'équipement à rayonnement intercommunal, comme un musée (Nancray), une école de musique, un cinéma (Byans-sur-Doubs) et des centres culturels.

Les équipements culturels disponibles en-dehors de Besançon sont principalement des bibliothèques. Certaines d'entre elles ont mutualisées leur équipement : Boussières et Devecey.

Certains projets sont d'ores et déjà connus comme la bibliothèque intercommunale et universitaire de Besançon et le développement envisagé du Musée des maisons comtoises à Nancray.

Ces équipements à haut rayonnement participent largement à l'attractivité culturelle et renforcent les centralités du territoire du SCoT. L'existence d'un ancrage culturel fort dans un territoire constitue une ressource autant pour la population que pour l'attrait territorial à large échelle.

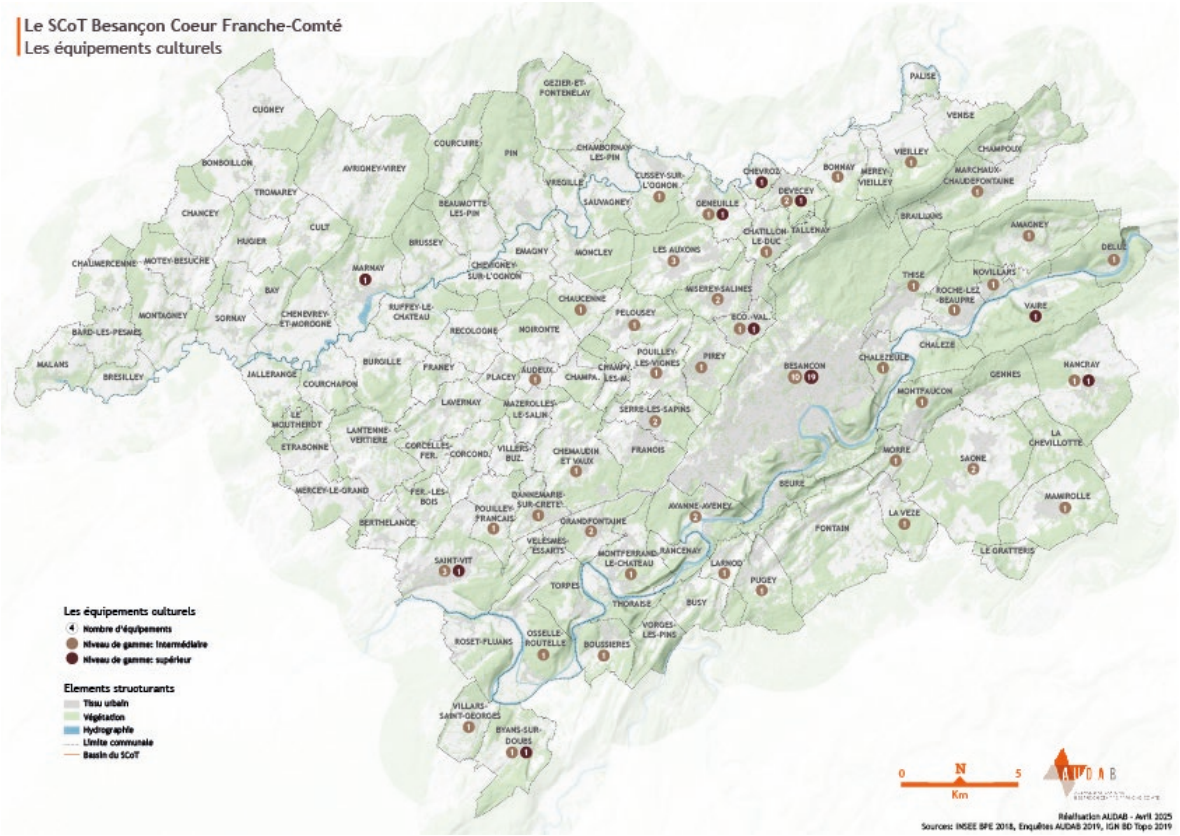

3.5.2. Une diversité d'offre culturelle

Cinéma

Besançon compte 2 cinémas (le Mégarama qui compte 8 salles et le cinéma Victor Hugo qui compte 3 salles) et 3 salles de diffusion (le Kursaal, les 2 Scènes et le Frac). D'autres communes du territoire disposent de ce type d'équipements : Ecole-Valentin (Mégarama), Saint-Vit (cinéma itinérant) et Byans-sur-Doubs (foyer cinéma).

Scènes/théâtre

Besançon dispose de 4 théâtres (Ledoux, Centre Dramatique National, Bacchus, L'Espace) et de plusieurs salles de spectacles. Trois communes disposent d'un équipement spécifique pour accueillir des spectacles : la Tuilerie à Vaire, une cave voûtée pour des concertes à Geneuille (festival) et une halle culturelle pour des spectacles en extérieur à Devecey.

Musées

Besançon compte 5 musées : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, musée du Temps, musée de la Résistance et de la Déportation, Musée Comtois, Musée d'Histoire Naturelle. La Maison Natale de Victor Hugo et la Cité des Arts s'ajoutent également. Deux autres communes sont dotées d'un musée : Nancray (avec un projet d'extension) et Beure. En outre, la commune de Chevroz dispose d'un archéosite.

Ecole de musique

Le territoire compte de nombreuses écoles de musiques et ateliers musicaux en-dehors de Besançon : EMICA à Franois, Ecole de musique du plateau à Saône, atelier musical à St Vit, Avanne-Aveney, Grandfontaine, Devecey, Miserey, et Les Auxons.

Equipements culturels

Besançon accueille le FRAC. Plusieurs communes disposent d'un équipement culturel : Saône, Pirey, Serre-les-Sapins, Pouilley-les-Vignes, Saint-Vit.

Bibliothèques

Il s'agit de l'équipement culturel le plus présent dans le territoire.

Actuellement, Besançon dispose de 5 médiathèques et d'une bibliothèque d'étude et de conservation. Le projet de Saint-Jacques compte la création d'une bibliothèque universitaire et médiathèque d'agglomération. La mise en place de ce nouvel équipement entraîne la libération de la médiathèque Pierre Bayle dont le devenir du bâtiment n'est pas encore acté.

En-dehors de Besançon, 44 bibliothèques sont recensées. Certaines sont mutualisées : Boussières et Dannemarie-sur-Crète dispose d'un bâtiment commun à plusieurs communes, Les communes de Devecey/Geneuille/Vieilley et Novillars/Chalezeule/Roche/Thise proposent des animations communes. Malgré ces mutualisations, ce type de projet reste encore minoritaires. Les projets en cours concernent plutôt des extensions.

Au sein de l'ancien site Saint-Jacques, en plein cœur du centre-ville de Besançon, un projet de bibliothèque d'une surface de 15 000 m² et 1500 places. 660 000 livres et documents seront mis à disposition. Le bâtiment s'étendra sur 3 niveaux. Elle sera divisée en 3 parties :

- Une bibliothèque grand public
- Une bibliothèque universitaire
- Un lieu d'animation culturelle

La Grande Bibliothèque devrait ouvrir au grand public en 2028.

3.5.3. Le rôle culturel de Besançon au sein de l'aire d'attraction

Les équipements culturels de proximité font référence aux bibliothèques municipales, écoles de musique… Ils sont présents dans une bonne partie des communes du SCoT, mais dans une moindre mesure dans les autres communes de l'aire d'attraction. Cette distribution est en rapport avec le poids démographique des communes.

Pour les équipements culturels de la gamme supérieure (musées, salles de spectacle…), les équipements sont concentrés à Besançon. Les scènes, cinémas, musées sont nombreux, alors que ce type d'équipements est plus anecdotique dans les autres communes où ils relèveront d'une spécificité.

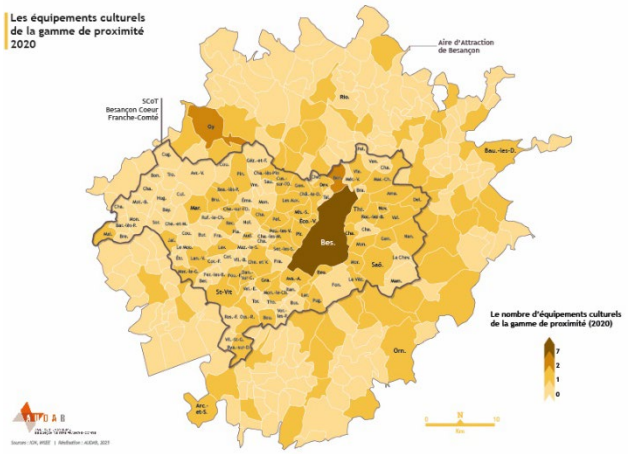

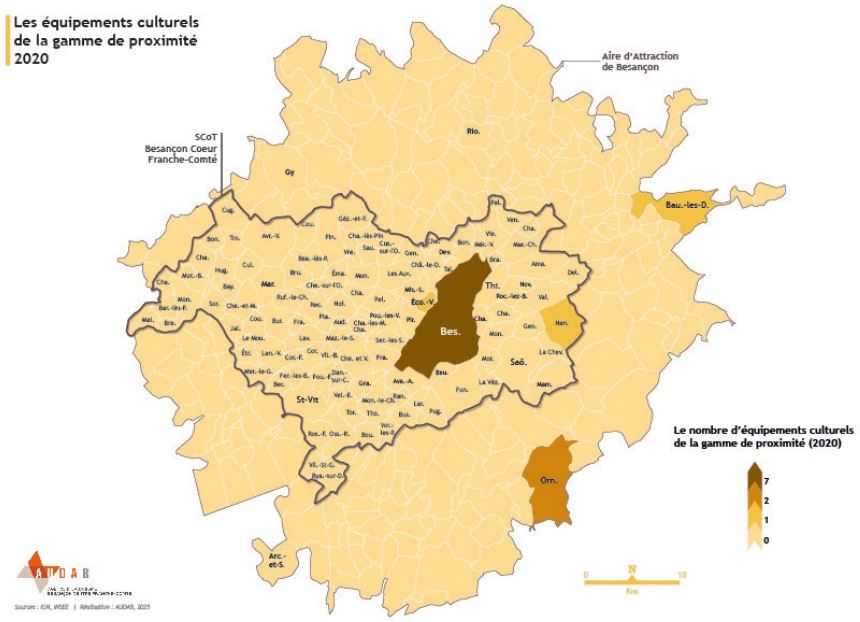

Les lieux de cultures :

Les équipements culturels de toute gamme sont concentrés dans la Ville de Besançon.

Les équipements culturels de proximité (bibliothèques) sont davantage présents sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, certaines zones, comme le Val Marnaysien, restent peu équipées sur le plan culturel.

3.6. De nombreuses salles polyvalentes

Ces salles regroupent plusieurs usages : scolaire, périscolaire, culturel, sportif, pratique libre.

La répartition de ces équipements est plutôt homogène dans le territoire : la plupart des communes dispose d'une salle polyvalente (voire de plusieurs). Grand Besançon compte 91 salles (hors Besançon) et le Val Marnaysien 12.

Seules neuf communes ne comptent pas de salles polyvalentes à Grand Besançon Métropole. Le Nord-Ouest du Val Marnaysien est également peu doté.

Les salles polyvalentes ont des usages variés et spécifiques à certains moments de la journée ou de la semaine. Ainsi, un quart des salles recensées est utilisé pour des activités scolaires (sport, gymnastique, …), un tiers pour des activités périscolaires (dont la cantine). Les trois-quarts des salles sont utilisés par la commune pour organiser des réunions, accueillir des événements/cérémonies tels que les mariages, vins d'honneur, vœux municipaux… Les trois-quarts des salles sont également utilisés par les associations de la commune pour organiser les différentes activités et réunir les clubs divers de la commune. Les salles polyvalentes sont à la fois utilisées par le club du 3e Age, les clubs sportifs (yoga, zumba, danse, tennis de table, judo…) ou culturels (chorale, école de musique, peinture). Ces différentes activités peuvent être accueillies dans une même salle, et également servir aux activités d'autres communes. Ainsi, 45 salles polyvalentes présentes dans les communes de GBM bénéficient à plusieurs communes. Malgré les nombreuses activités proposées dans ces salles, seules 19 sont déclarées avec une fréquentation saturée. De plus, la majorité est déclarée en bon état (trois-quarts des salles).

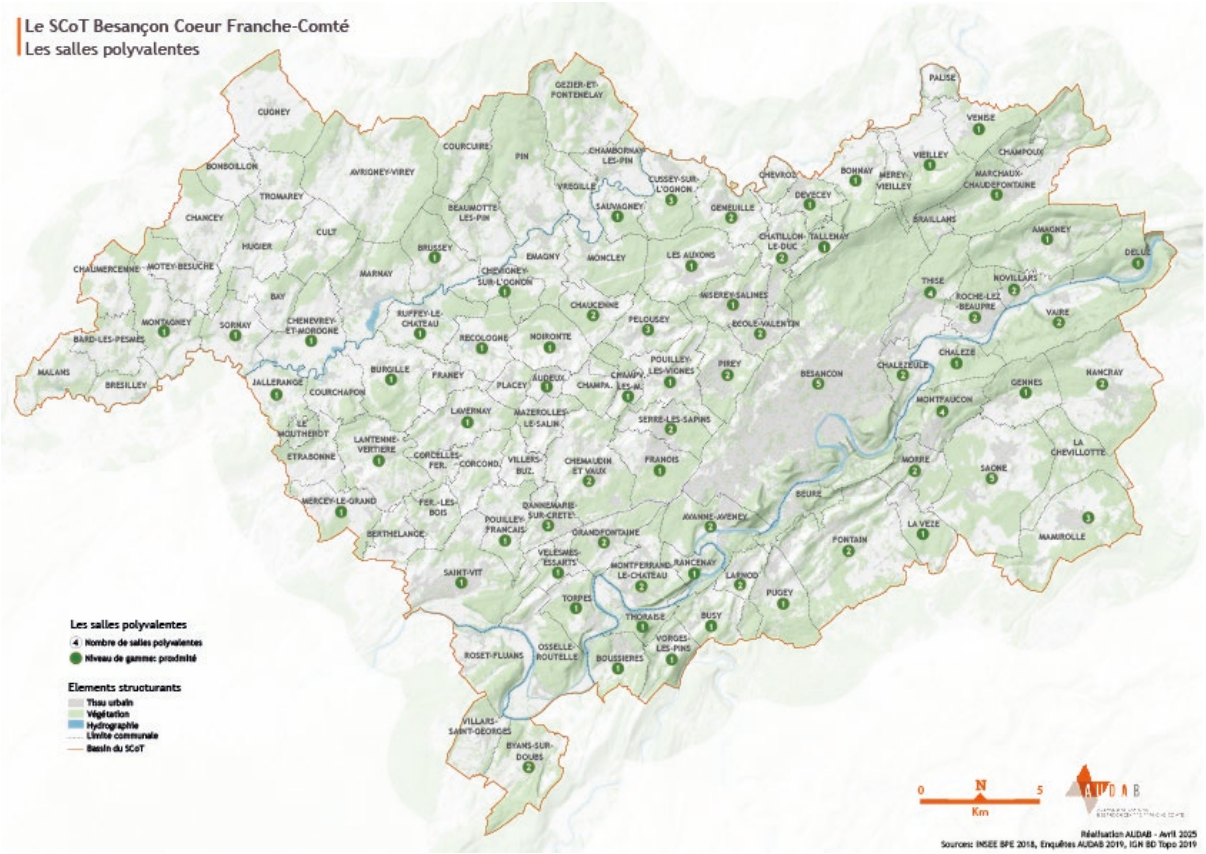

Infrastructures de salles polyvalentes :

La répartition des salles polyvalentes au sein du territoire est homogène, hormis au Nord-Ouest du Val Marnaysien.

Ces infrastructures restent majoritairement d'une utilisation communale.

Ces dernières sont utilisées à des usages divers comme les usages sportifs, culturels, loisirs autres. Malgré cela, seules 19 salles présentes une fréquentation saturée.

Un usage mutualisé dans certaines communes permettrait de générer une fréquentation plus élevée au sein de ces lieux et une moindre consommation d'espaces.

3.7. Les équipements sportifs et de loisirs

3.7.1. D'une offre de proximité communale à une offre de haute gamme à l'échelle de l'aire d'attraction

La pratique sportive est un enjeu fondamental de société, facteur de préservation de lien social et d'épanouissement, enjeu fondamental de santé publique, et contributeur au développement des territoires. Les équipements sportifs ainsi que leurs pratiquants traduisent de la vitalité et de la santé d'un territoire.

Proximité : boulodrome
Intermédiaire : centre équestre, athlétisme
Supérieur : site d'escalade, terrain de golf

En plus de nombreux équipements sportifs, le territoire du SCoT possède de larges espaces de jeux pour la pratique du sport de plein air (trail, canoë, VTT, course à pied, randonnée, escalade...) représentant véritablement un environnement facilitant pour ces loisirs sportifs.

L'offre en équipements sportifs et de loisirs est plutôt bien répartie dans le territoire. 450 équipements sportifs sont présents dans le territoire. Peu de communes ne comptent pas d'équipements. Celles-ci sont plutôt situées dans la partie nord-ouest du territoire.

A Grand Besançon Métropole, chaque commune dispose de son terrain de sport et 24 d'entre elles accueillent au moins un équipement sportif spécialisé à l'échelle de la communauté urbaine (voire au-delà). Ainsi, bien que Besançon concentre un certain nombre d'équipements à rayonnement intercommunal (piscines, patinoire, bowlings, salle d'escalade…), la communauté urbaine bénéficie d'une répartition spatiale équilibrée. Certaines pratiques offrent d'ailleurs une notoriété intercommunale aux communes : gymnastique rythmique (Besançon et St Vit), tir à l'arc (Besançon et Torpes), floorball (Châtillon-le-Duc, Saône), tir (Besançon, Saint-Vit, Mamirolle), basket-ball (Devecey, Thise), tennis (Nancray)…

De nouveaux besoins apparaissent également, notamment pour la pratique de l'escrime et du futsal, mais aussi pour accueillir des championnats (Besançon, Devecey, Thise, Saône).

Des projets d'envergure intercommunale sont en cours : salle d'escalade et base nautique à Besançon, nouveau complexe sportif à Saint-Vit, boulodrome à Saône, aménagement de la base nautique à Osselle-Routelle et agrandissement à Avanne-Aveney, site mutualisé à Pirey, …

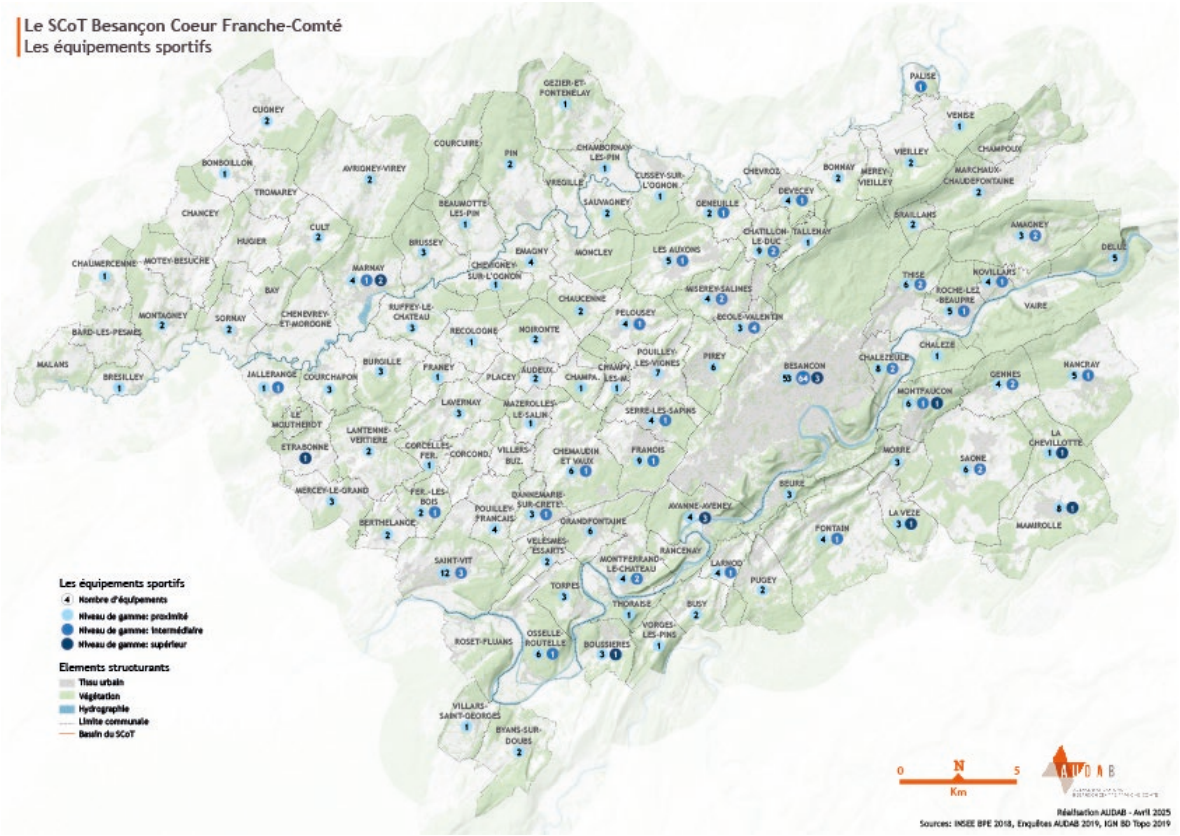
Le SCoT Besançon Coeur Franche-Comté
Les équipements sportifs
Les équipements sportifs
Nombre d'équipements
Niveau de gamme: proximité
Niveau de gamme: intermédiaire
Niveau de gamme: supérieur
Elements structurants
Tissu urbain
Végétation
Hydrographie
Limite communale
Bassin du SCoT
0
5
Km
Réalisation AUDAB - Avril 2025
Sources: INSEE BPE 2018, Enquêtes AUDAB 2019, IGN BD Topo 2019

Le sport de haut niveau :

Des équipements innovants sont en usage ou en projet dans le territoire du SCoT, pour accompagner le développement de la pratique sportive de haut niveau, notamment à Besançon :

- La plateforme EPSI (Exercice, Performance, Santé, Innovation), depuis 2011, fait le lien entre les UFR Santé et Sports sur des projets de recherche portant principalement sur l'évaluation des matériels à usage sportif ou médical comme de l'interface de l'homme avec ces matériels. Cette plateforme technologique et scientifique d'environ 200 m² est dédiée à l'expérimentation humaine et à l'innovation technologique. Elle accueille de nombreux outils uniques sur le territoire (tapis de grandes dimensions asservi, bassin d'immersion, évaluation embarquée en conditions écologiques…) et possède de nombreux partenariats avec des entreprises (Compressport) et autres laboratoires régionaux, nationaux et internationaux, participant au rayonnement territorial ;

Le complexe d'escalade d'envergure internationale a ouvert début 2020.

Le bâtiment hypoxique des Montarmots de Besançon Fitness-Inside the athlètes 3.0 : un bâtiment de 2200 m² appelé "incubateur de la performance". Ce site réunira des cellules chaudes et froides (- 60°C) pour la récupération, une salle dédiée à l'amélioration des positions cyclistes, un caisson hyperbare pour soumettre le corps à une pression supérieure ainsi qu'un niveau complet réservé à l'hypoxie qui reproduit les conditions d'un entraînement en altitude.

Onze centres de préparations aux Jeux Olympique de Paris 2024 (CPJ) ont été choisis dans le département du Doubs, principalement à Besançon :

- Le Palais des sports, pour le handball ou la lutte ;
- Le Gymnase de la Malcombe, et sa salle d'haltérophilie ;
- La piste BMX Rosemont pour le BMX Race ;
- Le pôle sportif des Montboucons pour le cyclisme sur route olympique et paralympique, le judo olympique et paralympique, le VTT XCO ;
- Le gymnase des Montboucons pour le basket ball, le basket-ball fauteuil, rugby fauteuil ;
- La salle de gymnastique la Saint-Claude pour la gymnastique artistique et rythmique ;
- Le Stade des Orchamps pour le rugby à 7 ;
- L'Université des Sports pour le triathlon olympique et paralympique ;
- Le Stade d'athlétisme Léo Lagrange pour l'athlétisme.

Fin 2018, l'équipe cycliste Groupama-FDJ a lancé son équipe "continentale", un groupe international de 12 jeunes coureurs, appelé à former le réservoir de la formation WorldTour. L'équipe est intégralement basée à Besançon-Témis (coureurs, staff technique, pôle performance).

Le Pôle sportif de Montboucons dispose d'équipements sportifs de haut niveau. Il se compose d'un dojo régional de quatre tatamis, d'une surface de quatre tapis de lutte internationaux, et d'espaces dédiés et spécialisés à la pratique du cyclisme VTT. Les équipements annexes de récupération, la salle de musculation et les locaux médicaux répondent aux exigences de la préparation vers le haut niveau sportif.

Les équipements de gamme supérieur pour un usage qui dépasse les limites du SCoT

Treize équipements répartis dans l'ensemble du territoire proposent la pratique d'une activité sportive particulière dont l'usage peut être moins fréquent par la population ou plus restrictif, et dont le rayonnement par le fait s'étend au-delà du territoire du SCoT.

Il accueille ainsi : un stand de tir à Mamirolle, un golf à La Chevillotte, un aérodrome à la Vèze, un site d'escalade à Montfaucon, un site de kayak et un site de parapente à Avanne-Aveney, deux bases nautiques à Marnay et à Osselle-Routelle, et deux terrains de moto-cross au Moutherot et à Marnay. A Besançon, deux bowlings et une patinoire complètent l'offre en équipements sportifs de gamme supérieure.

Ces équipements sont tous estimés en bon état. Hormis le site de parapente, aucun ne fait état d'une saturation de l'équipement.

Les équipements sportifs structurants présents dans les polarités principalement

Les équipements de gamme intermédiaire dans le territoire correspondent à des salles de sports spécialisées, aux piscines, aux salles de combat, aux activités en plein air, aux roller-skate parks, aux pistes d'athlétisme et aux centres équestres.

Ces équipements sont situés principalement dans les communes qui disposent de fonctions de centralité. Dans la CC du Val Marnaysien, seules les communes de Marnay, Ferrières-les-Bois et Jallerange comptent un équipement de cette gamme. A GBM, Besançon concentre l'offre. Les communes les plus rurales n'en comptent pas.

Ces équipements ne subissent pas une saturation de leur utilisation et sont déclarés en bon état. Des nouveaux besoins apparaissent liés au développement de nouvelles pratiques : escrime, futsal…

Les équipements sportifs de proximité dans le territoire correspondent aux terrains de grands jeux, aux courts de tennis, aux boulodromes… Quasiment toutes les communes possèdent au moins un équipement sportif de proximité, notamment les terrains de boules.

Les équipements qui sont les plus fréquentés et qui subissent une certaine saturation sont les stades de football.

3.7.2. La répartition des équipements sportifs et de loisirs par gamme

Les équipements sportifs de proximité (terrains de jeux extérieurs terrains de boules…) sont largement présents dans le territoire. Les communes n'en disposant pas sont peu nombreuses. Elles correspondent aux communes les plus petites en poids de population. En-dehors de Besançon, les communes qui disposent le plus de ce type d'équipements sont celles qui sont le plus dynamique démographiquement. Ainsi, les pôles de Saint-Vit et Saône sont bien pourvus, comme les communes périphériques et l'ouest de Besançon. En-dehors du SCoT, au sein de l'aire d'attraction se sont surtout les centralités qui comptent des équipements sportifs de proximité, telles que Ornans, Rioz, Baume-les-Dames et Gy.

Pour les équipements sportifs de la gamme intermédiaire (terrains de grands jeux, gymnases…), les communes les mieux fournies sont Besançon, Saône et Saint-Vit, et dans une moindre mesure, certaines communes périphériques. Une différence nette s'observe par rapport aux équipements sportifs de proximité. Une large part des communes ne compte pas d'équipements sportifs de gamme intermédiaire. Les communes de l'aire d'attraction hors SCoT sont encore plus dépourvues. La plupart d'entre elles n'en compte pas. Les équipements de gamme intermédiaire se concentrent dans les pôles du territoire.

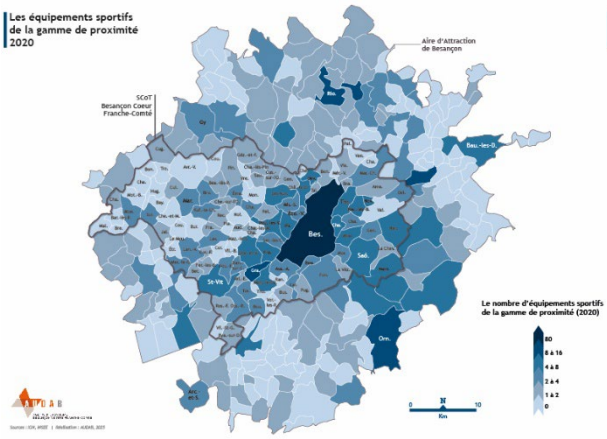

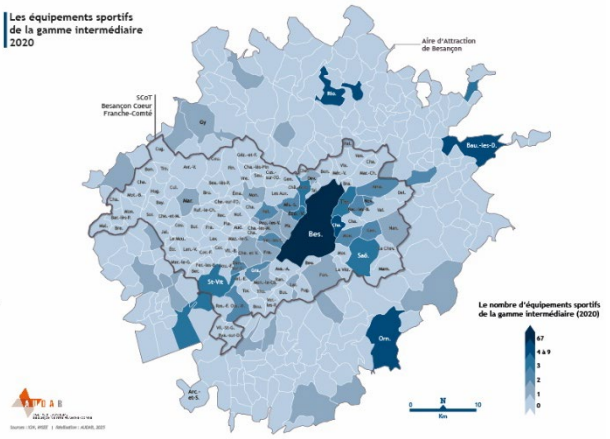

Pour les équipements sportifs de la gamme supérieure (stades, piscines olympiques, golfs…), l'offre se concentre encore une fois à Besançon. Quelques communes se dégagent. Il s'agit de celles qui disposent d'un équipement spécifique, comme le golf à La Chevillotte ou la base nautique d'Osselle et de Marnay. Ces spécificités sont quasiment absentes dans l'aire d'attraction en-dehors du SCoT.

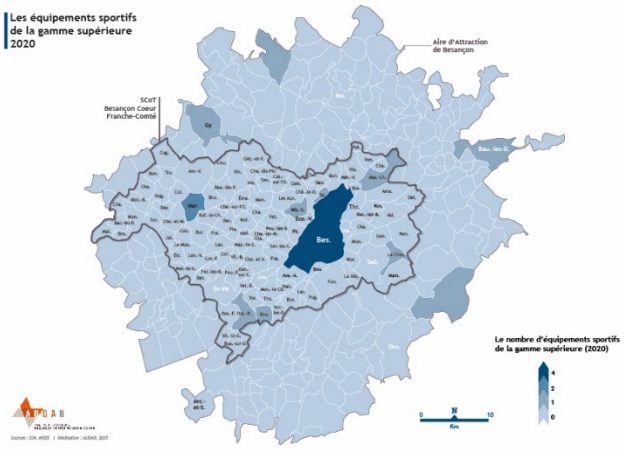

La gamme d'équipement sportifs :

Les équipements sportifs de proximité sont présents sur l'ensemble du territoire (on observe néanmoins une absence de ces équipements au Nord-Ouest du territoire du SCoT).

La gamme intermédiaire se concentre au sein des pôles du territoire, qui possèdent des équipements spécifiques.

A Besançon, l'équipement sportif de haut niveau se développe.

3.8. Présence d'équipements spécifiques qui représentent des « pépites » pour le territoire

Au-delà des équipements bénéficiant directement à la population, le territoire compte quelques « pépites », c'est-à-dire des équipements spécifiques, uniques au sein du territoire et dont le rayonnement dépasse

largement le territoire : golf à La Chevillotte, site de modélisme à Pouilley-Français, terrain de moto-cross à Etrabonne…

Ce référentiel autour des grands équipements rayonnants insuffle une identité au territoire que l'on retrouve au travers de la culture (musée des Beaux-arts, gastronomie, salles de cinéma…), du sport-loisirs (Grandes Heures Natures, Trail des Forts, sites d'escalade, berges du Doubs et de l'Ognon…), ou encore de la formation supérieure (UFC, écoles de commerce, CHRU, Pôle des microtechniques…).

Ces équipements mettent en scène le territoire et concourent à façonner une image attractive et touristique auprès des populations aux attentes diverses, résidentes comme de passage. Ils renforcent et valorisent la fréquence des événements, de manière récurrente ou ponctuelle.

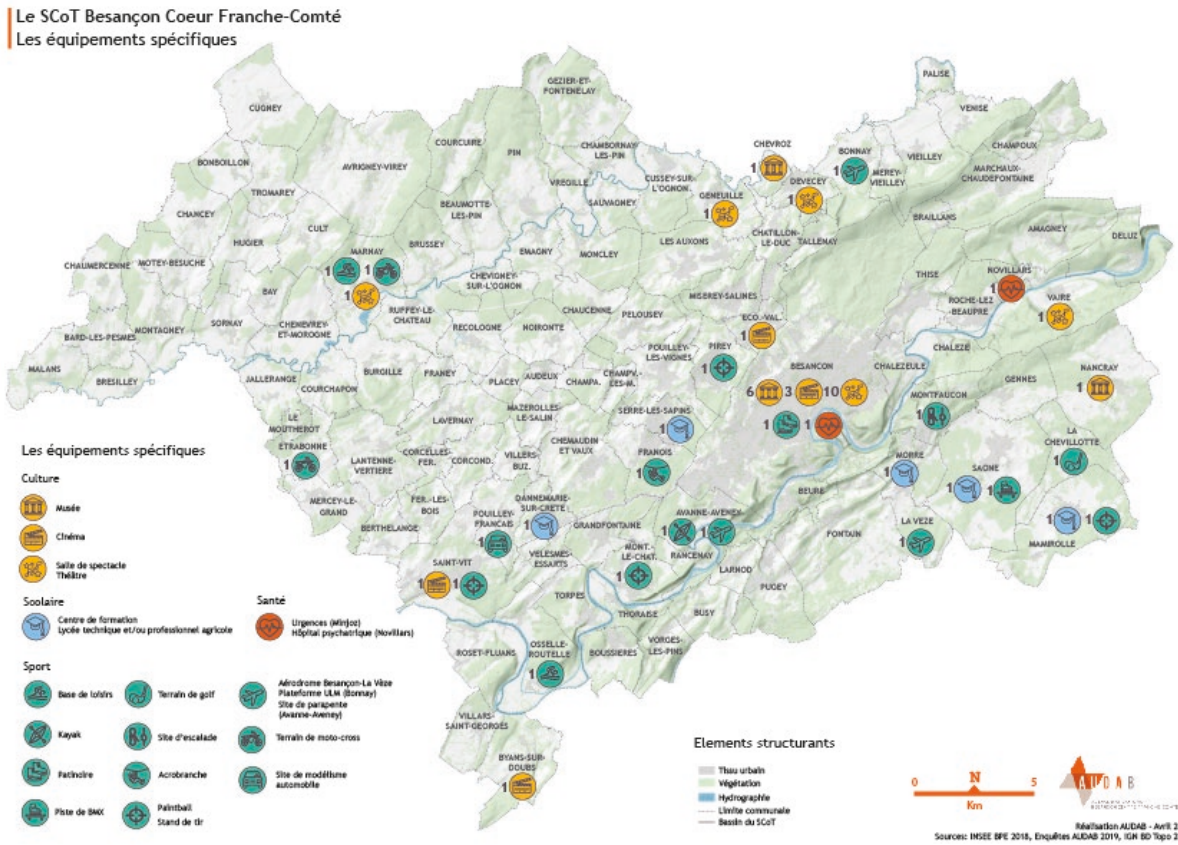

3.9. Une bonne accessibilité des équipements

Les équipements de GBM hors Besançon sont quasiment tous accessibles en voiture et disposent d'un parking. Seuls 15 équipements sur plus de 650 équipements - hors santé - recensés par l'AUDAB en 2019 ne disposent pas d'un stationnement. La moitié des équipements recensés est desservie par les transports en commun.

635/650 équipements disposent d'un stationnement.

1/2 des équipements recensés est desservie par les transports en commun

1/5 équipement hors Besançon est accessible à vélo.

Les ¾ sont accessibles de manière sécurisée à pied.

3.10. Des maisons de services qui se développent

Ces dernières années l'État a mis en place la création d'équipements de proximité sous forme de « guichet unique » rassemblant plusieurs types de services (culturels, économiques ou éducatifs) et permettant aux habitants d'être accompagnés dans leurs démarches administratives (emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.). Ces espaces associent systématiquement présence humaine et accès aux outils numériques. Ces services constituent des relais au sein du territoire pour les populations qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

A ce jour seulement 4 équipements de ce type existent dans le territoire. Ils sont situés dans le cœur et les bassins structurants du territoire : Besançon, Saint-Vit, Mamirolle et Marnay.

Récemment, les Maisons France Services se sont développées. Dans le territoire du SCoT, quatre ont été installées. Les communes concernées sont Besançon, Saint-Vit, Saône et Marchaux-Chaudefontaine. En-dehors du territoire, à proximité, les communes de Quingey et Bouclans en compte également. La Communauté de Communes du Val Marnaysien n'en compte pas. Les plus proches dans le territoire haut-saônois sont situées à Pesmes et Rioz.

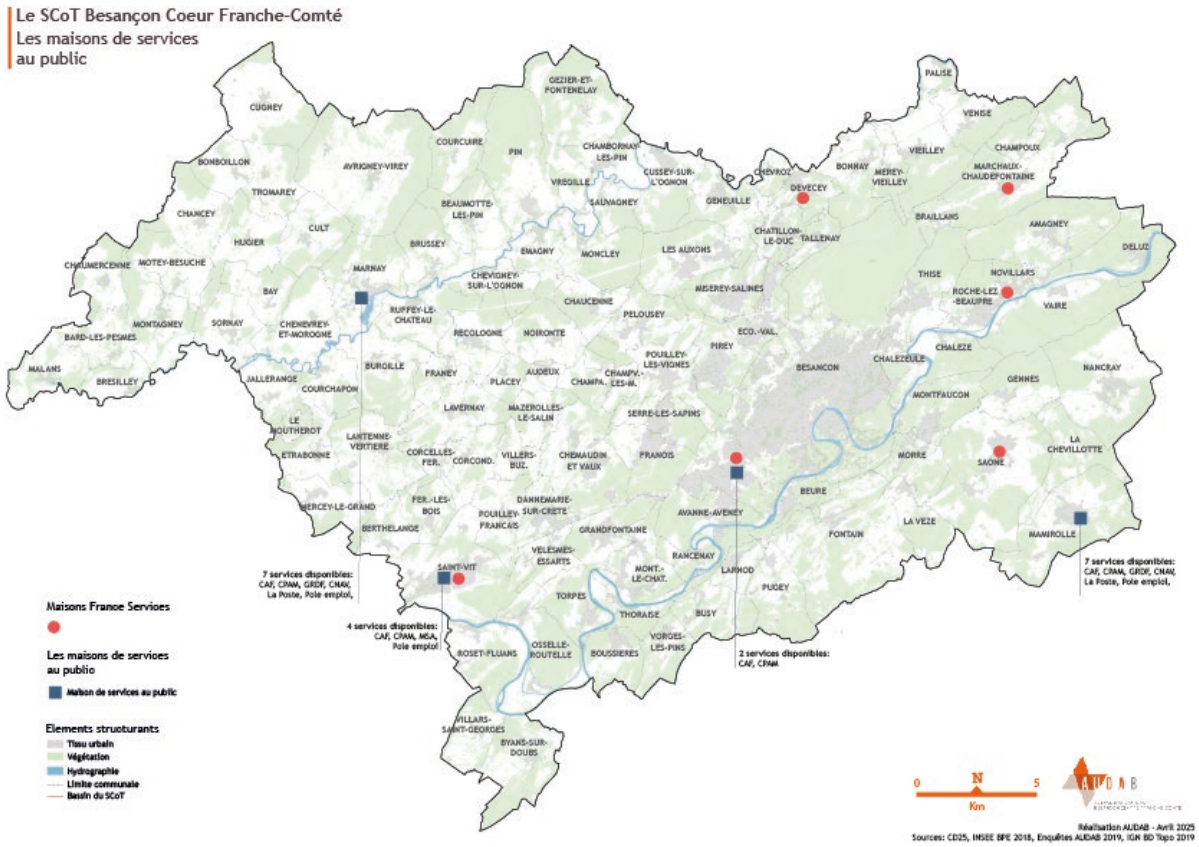

3.11. La diversité des équipements

Les communes qui regroupent le plus grand nombre de typologie d'équipements sont situées principalement à Grand Besançon Métropole.

Besançon par son statut d'ancienne capitale régionale et de centre urbain concentre les équipements, notamment d'envergure, exerçant ainsi des fonctions dépassant le territoire du SCoT.

Les communes autour de Besançon et les bourgs de Saint-Vit, Saône et Marnay regroupent un large nombre d'équipements de différents types.

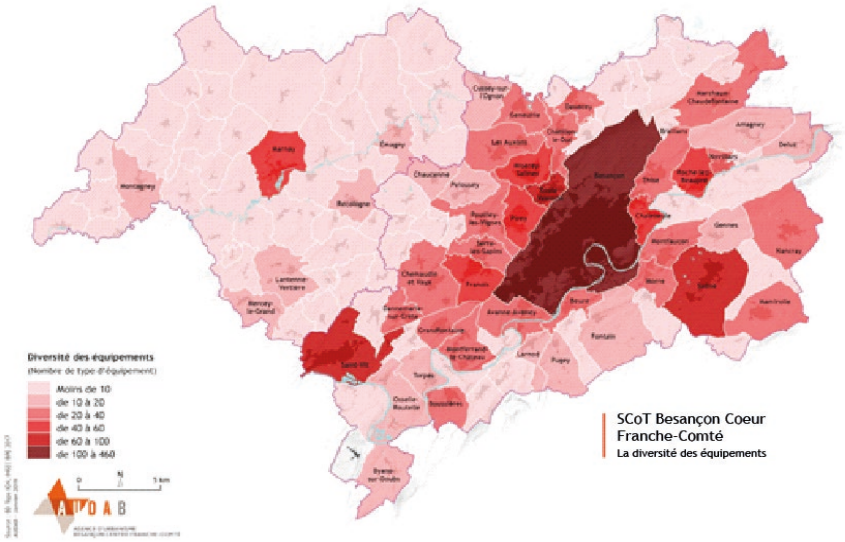

3.12. Le numérique

Le Département s'investit dans le développement du numérique via le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) et s'implique dans le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (SMDTHD) et dans le Syndicat Mixte Lumière. L'objectif du SDDAN est d'accélérer le déploiement de la fibre pour atteindre une couverture complète fin 2022 au lieu de 2024, avec une échéance intermédiaire d'un débit > 8Mb/s en 2020 de manière conforme avec les objectifs de l'Etat.

59 communes de GBM sont en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). Les opérateurs privés déploient le réseau de fibre optique. Dans les autres communes, le réseau d'initiative publique prend le relai.

Seules 13 communes ne présentent pas une couverture complète de la fibre optique en 2023.

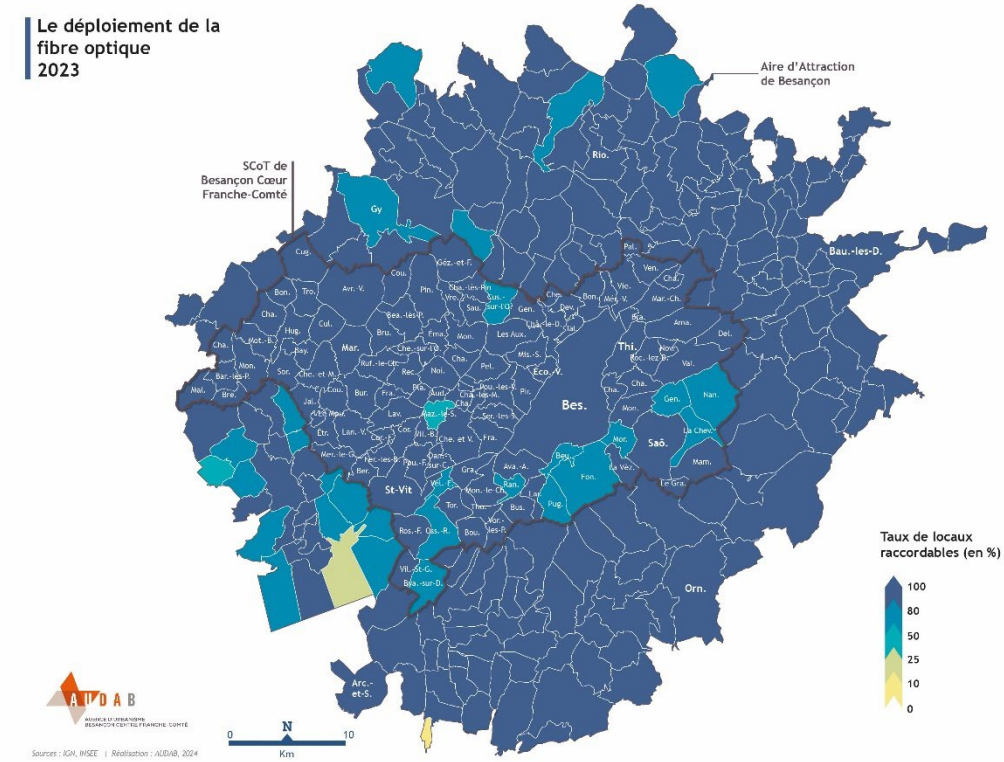

3.13. Les centralités

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAAPS) a relevé plusieurs centralités, de différents niveaux dans le SCoT en fonction des services proposés. Besançon ressort évidemment en tant que pôle métropolitain. Saint-Vit, Saône et Marnay correspondent à des pôles intermédiaires.

Au niveau du territoire du SCoT, pour la partie dans le Doubs, le Département montre dans son SDAAPS que les parties Est et Nord du territoire ne bénéficient pas d'un bon accès aux services publics. C'est également le cas pour certaines communes à l'ouest et au sud.

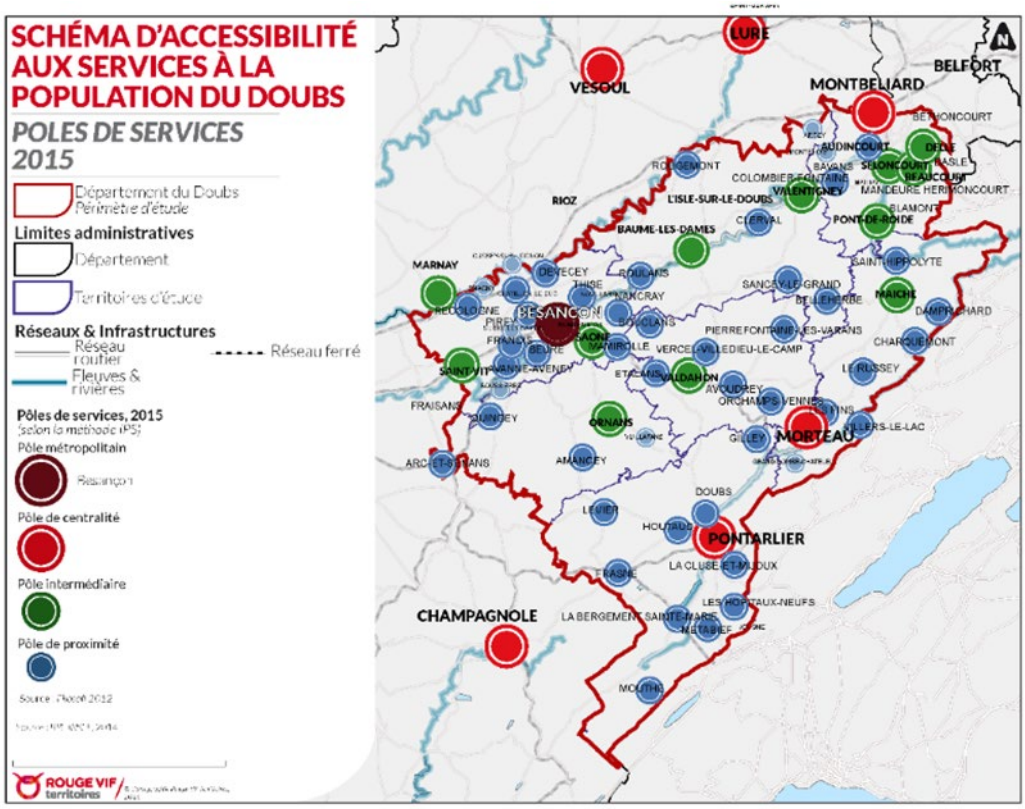

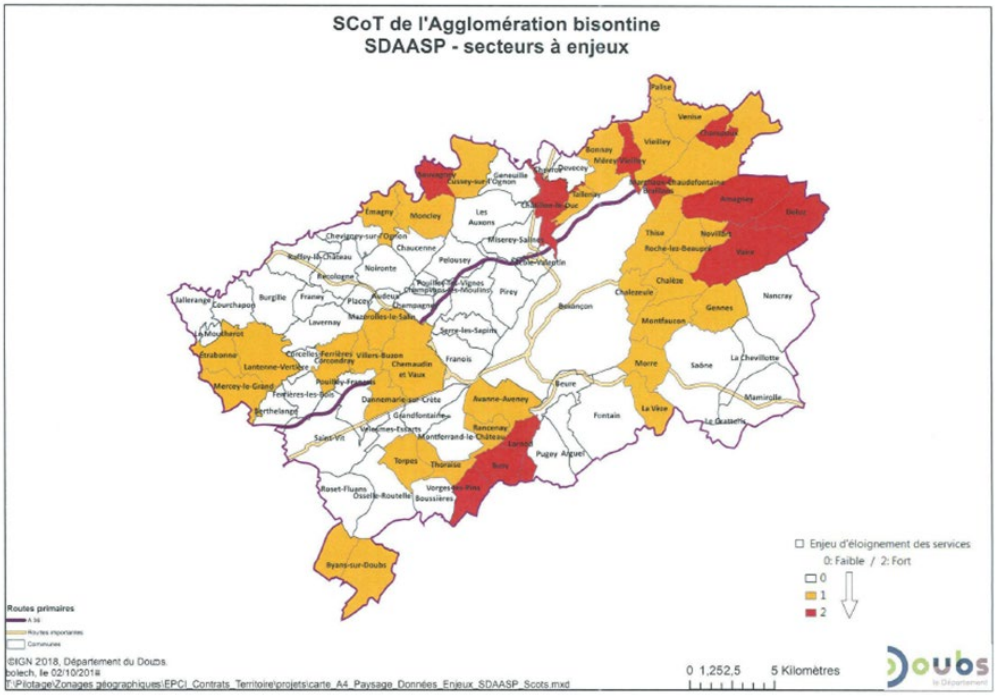

Des équipements de proximité présents dans l'ensemble des communes :

Le territoire est bien équipé en salles polyvalentes. La couverture de garde pour enfants s'élève à 70%. Les infrastructures scolaires sont également mutualisées avec une forte part de commune en RPI. Les équipements sportifs sont présents sur l'ensemble du territoire. Le territoire est bien fourni en termes de médecins généralistes, avec 1,2 médecins pour 1 000 habitants dans le bassin de vie.

Des équipements de gamme intermédiaire présents dans les centralités :

16 collèges sont présents sur le territoire. De nombreux équipements culturels se trouvent à Besançon. De nouvelles demandes d'équipements émergent, liées à de nouvelles pratiques (escrime, futsal, …).

Les Maisons France Services se développent à Besançon, Saint-Vit, Saône et Marchaux.

Des équipements supérieurs concentrés à Besançon qui centralise l'offre à l'échelle de l'aire d'attraction, et au-delà :

Les lycées sont majoritairement présents à Besançon, mais on en retrouve également à Dannemarie-sur-Crète et à Morre, avec la Maison Familiale.

Les lieux d'Enseignement Supérieur sont concentrés à Besançon, mais Dannemarie-sur-Crète ainsi que Mamirolle proposent des formations.

Besançon a également un fort rôle culturel au sein de l'aire d'attraction, et présente des projets d'envergure tel que la Grande Bibliothèque à Besançon, ainsi que le développement d'équipement sportif de haut niveau. Le CHU possède une large aire de chalandise au niveau régional.

3.14. Le niveau d'équipements – Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
Une offre en équipements de gamme supérieur présente dans le territoire : hôpital, enseignement supérieur, lycées… qui permet d'attirer des populations voisines des territoires ruraux Une bonne couverture en équipements de proximité Des centralités qui disposent d'équipements de gamme intermédiaire	Une saturation de certains équipements sportifs de proximité avec de nouveaux besoins à satisfaire Multiplication des salles polyvalentes Une accessibilité essentiellement automobile aux équipements, l'accessibilité piétonne se fait dans un périmètre restreint
OPPORTUNITES	**MENACES**
Mutualisation des équipements permettant de retrouver du potentiel de développement Territoire structuré autour de polarités en fonction de la vocation et du rayonnement des équipements Couverture numérique en cours	Des utilisateurs des équipements qui viennent des territoires voisins qui réduit l'accessibilité à l'offre des habitants Périurbanisation qui affaiblit la polarité des équipements de centralité De nouveaux besoins pour répondre au vieillissement de la population

Poursuivre la structuration du territoire en fonction du niveau d'équipements en confortant les polarités :

Afin de conserver leur attractivité, maintenir le niveau d'équipements des communes

Prioriser le développement en direction des communes les mieux équipées

Développer de nouveaux équipements en fonction des besoins de la population :

Permettre aux équipements d'être polyvalents afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles pratiques ou modes de vie des habitants, mais aussi à la démographie de la commune

Mutualiser les équipements pour maintenir des services de qualité dans le territoire et limiter la consommation d'espace :

Mutualiser mes infrastructures pour éviter de démultiplier les équipements, et ainsi réduire les coûts par commune et proposer des équipements de meilleure qualité tout en limitant la consommation d'espaces

Anticiper la conversion des équipements :

Dès leur conception, prévoir des équipements d'être mobilisés pour différents types d'activité (culturelle, sportive, …) pour optimiser et pérenniser leurs usages

Conforter les fonctions de centralité par la résidentialisation de proximité :

Conserver une dynamique démographique dans les communes qui accueillent des équipements pour favoriser leur utilisation et leur maintien.

Organiser l'accessibilité aux équipements sur l'ensemble du territoire et développer l'accès multimodal des équipements :

Mettre à disposition des services de transports sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir accéder aux équipements de santé, de culture, de sport, …

Maintenir les équipements supérieurs attractifs pour la population :

Conserver le niveau des équipements supérieurs actuels en soutenant le dynamisme démographique des communes et pouvoir éventuellement en accueillir de nouveaux.

Maintenir une couverture numérique de haut niveau partout sur le territoire pour offrir aux ménages les conditions de télétravailler :

S'adapter aux nouveaux modes de vie des habitants et être attractifs pour que des ménages s'installent.

4. Les dynamiques des mobilités des personnes

Plusieurs infrastructures de transport nouvelles ont vu le jour entre 2005 et 2018, telles que la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône et la gare Besançon-Franche-Comté TGV, la voie des Mercureaux, le pôle d'échanges multimodal Viotte, les deux lignes de tramway ainsi que l'axe de bus reliant la gare au campus plus récemment.

4.1. Un réseau routier hiérarchisé desservant l'intégralité du territoire

Le territoire dispose d'un réseau routier hiérarchisé permettant de desservir son intégralité. L'autoroute A36 traverse le territoire dans un axe Sud-Ouest - Nord-Est.

Deux routes nationales passent par le territoire :

- La RN57 qui traverse du Nord au Sud le territoire : elle relie Vesoul au Nord, et le Haut-Doubs jusqu'à la Suisse au Sud ;
- La RN83 à partir de Besançon en direction du Jura.

Route	Route de début de section	Commune de début de section	Route de fin de section	Commune de fin de section
RD 105	RD 673	AVANNE-AVENEY	Rue de Surotte	THORAISE
RD 683	Tunnel de la Citadelle	BESANCON	RN 273	BEURE
RD 67 (dépt 70)*	Extrémité	CHAMPLITTE	Extrémité	MARNAY
RD 67 (dépt 25)	Limite départementale 25/70	BURGILLE	RD 673	FRANOIS
Boulevard Léon Blum	RN 57	BESANCON	RD 683	BESANCON
Tunnel Citadelle	RD 683	BESANCON	RN 57	BESANCON
Rue de Surotte	RD 105	THORAISE	École des Ponts de Thoraise	THORAISE
RD 683	Boulevard Léon Blum	BESANCON	Limite départementale 25/70	LAISSEY
RD 673	Limite départementale 25/39	SAINT-VIT	RN 273	BESANCON

** : la RD 67 a le statut de déviation de route à grande circulation sur les communes de Marnay et de Cult*

Enfin, plusieurs routes départementales maillent l'ensemble du territoire.

Un projet d'envergure est en cours sur le réseau routier national de Grand Besançon : la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre les Boulevards et Beure.

En novembre 2024, la portion de la RN57 reliant Devecey et l'A36 a été mise en service.

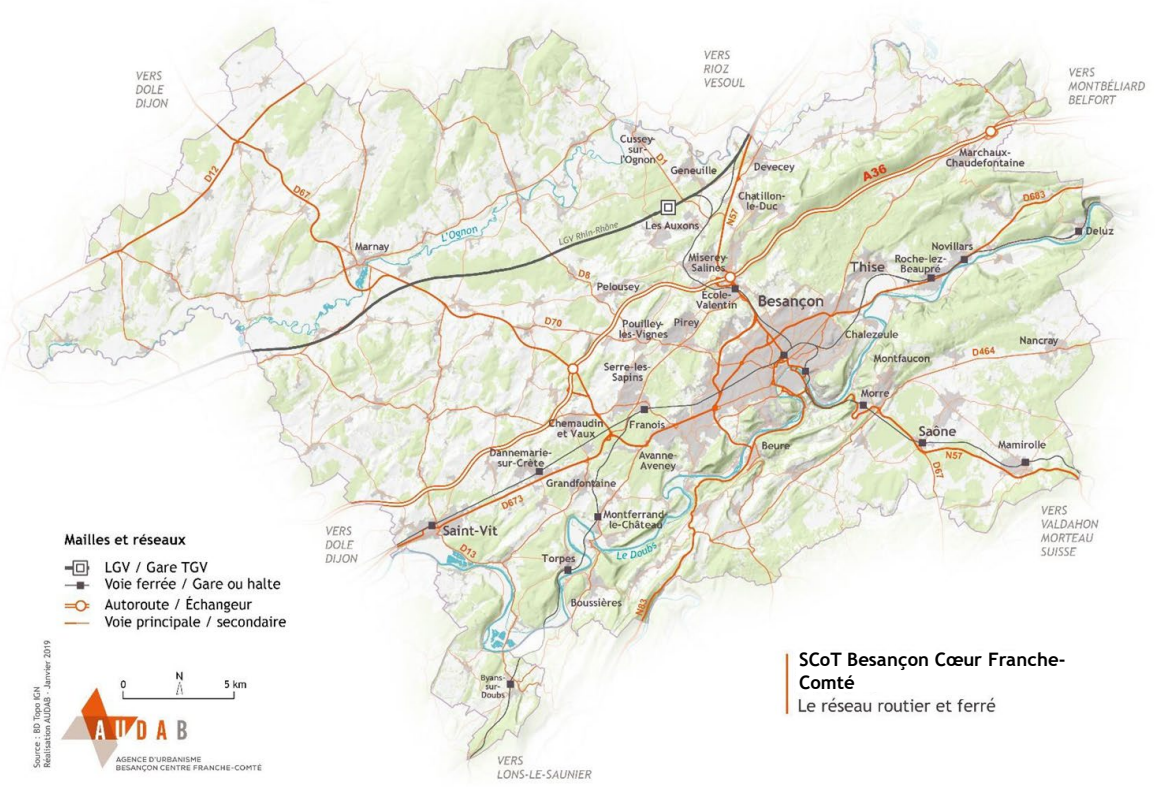

4.2. Un trafic routier en augmentation

Le trafic routier connaît toujours une hausse. Seule la RD683 voit son trafic baisser en 2014. Tous les autres tronçons connaissent une hausse du trafic, de manière plutôt soutenue. Le trafic de RD673 reliant Besançon à Saint-Vit augmente de plus de 1%. Il s'agit également d'un tronçon les plus utilisés au sein du territoire.

La RN57 correspond à l'axe qui subit le plus fort trafic. Il s'agit également de l'axe qui enregistre la plus forte augmentation en 2014 (+3%). Cette augmentation s'observe sur l'intégralité du tronçon, hormis une partie au Nord de Besançon.

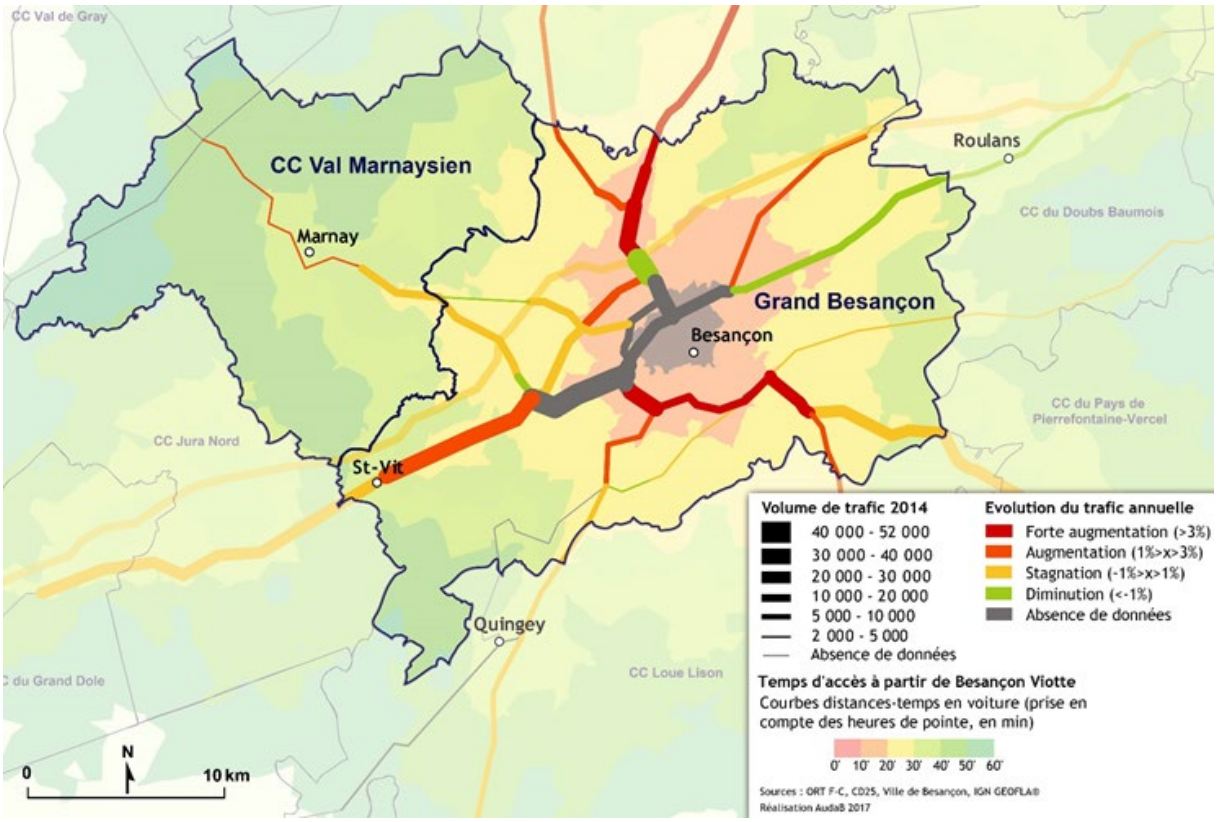

Les axes routiers maillent l'ensemble du territoire du SCoT.

Certains axes majoritaires présentent des trafics denses.

4.3. Les modes alternatifs à la voiture

4.3.1. L'étoile ferroviaire à Grand Besançon Métropole

Le territoire du SCoT compte plusieurs gares et lignes ferroviaires. Toutes sont situées dans Grand Besançon Métropole :

- La ligne à grande vitesse Rhin-Rhône : le territoire est desservie par la gare Besançon-Franche-Comté-TGV, située aux Auxons ;
- La ligne de la vallée du Doubs (Dijon-Montbéliard-Belfort) : électrifiée et à voie double, elle traverse le territoire d'ouest en est avec les gares situées dans les communes de Saint-Vit, Dannemarie-Velesmes, Besançon-Viotte, Roche-lez-Beaupré et Deluz ;

- La ligne “de Devecey” relie les deux lignes précédentes : rénovée depuis 2011, elle permet la circulation de navettes reliant la gare Besançon-Franche-Comté TGV et Besançon-Viotte au centre-ville. Cette ligne dessert Ecole-Valentin ;
- La ligne en direction de Lons-le-Saunier, électrifiée et à double voie sur le territoire, dite « du Revermont », dessert les haltes de Franois, Montferrand-Thoraise, Torpes-Boussières, et Byans-sur-Doubs ;
- La ligne en direction de Valdahon, Morteau et la frontière suisse, à voie unique et non électrifiée, dessert, au départ de Besançon-Viotte : la gare de Besançon-Mouillère, les communes de Morre, Saône et Mamirolle.

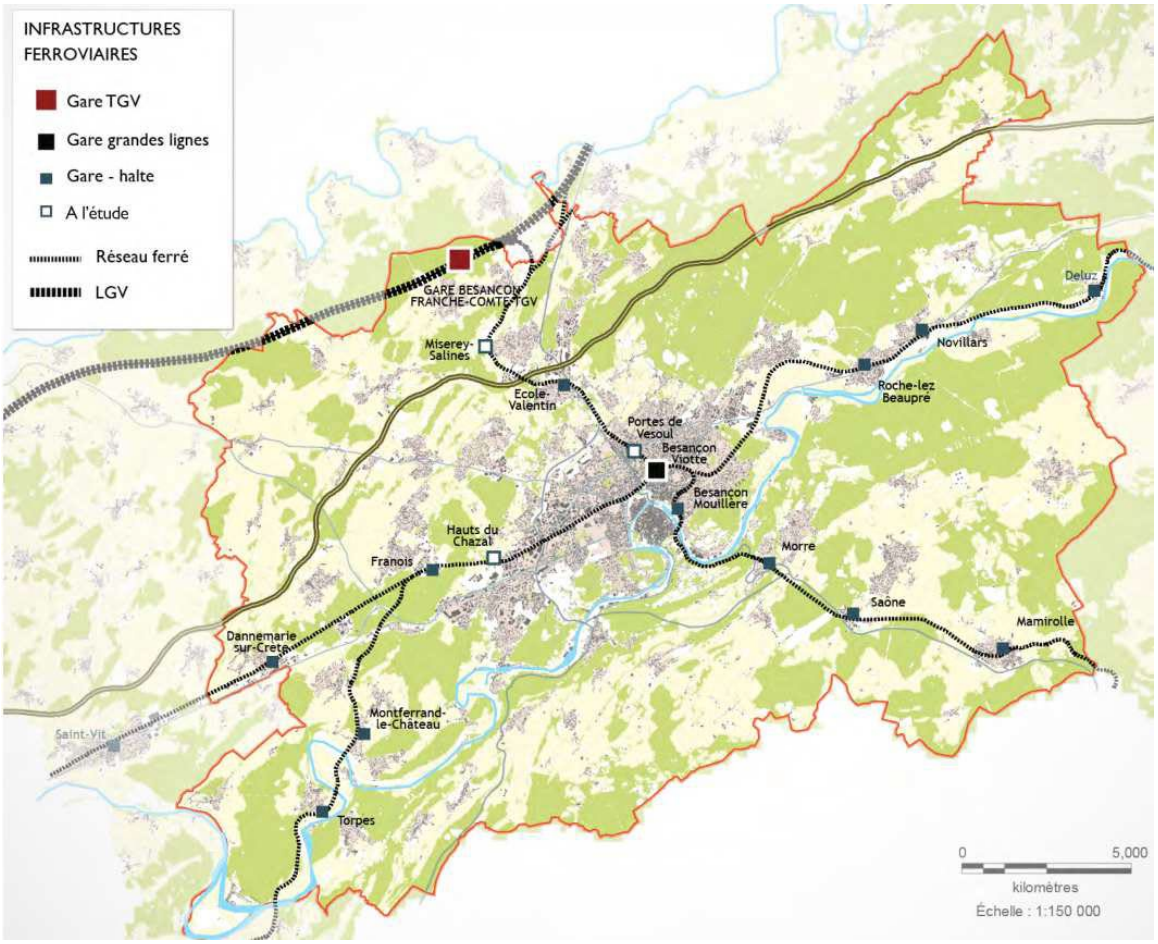

4.3.2. Une offre ferroviaire importante mais sous-utilisée

16 gares dont 2 gares TGV

8% de la population se situe à moins de 500 mètres d’une gare ou halte ferroviaire

Le territoire a la particularité de disposer d’une étoile ferroviaire, centrée sur Besançon. La LGV traverse le nord-ouest du territoire. Les lignes TGV sont à destination de Paris, Marseille, Metz, Strasbourg, Mulhouse ou Luxembourg. La gare de Besançon-Viotte fait office de gare centrale du territoire. Elle est desservie par plusieurs lignes TER à destination de Lyon, Dijon, Belfort ou La Chaux-de-Fonds (Suisse). Il s’agit de la gare qui offre le plus grand service avec 130 passages de TER et 2 TGV par jours ouvrés. Les lignes Besançon-Saint-Vit-Dijon et Besançon-Belfort sont cadencés à l’heure.

L’utilisation des gares est hétérogène au sein du territoire, en lien avec l’offre de services. Ainsi, Besançon-Viotte est la gare qui capte le plus grand nombre de voyageurs. Saint-Vit dispose de la deuxième gare TER la plus utilisée du territoire. La fréquentation des gares est en lien direct avec l’offre de desserte. La gare de Saint-Vit bénéficie d’une offre et d’un cadencement propice à l’utilisation pour les flux domicile-travail. A l’inverse, la halte d’Ecole-

Valentin dispose d'une offre calée sur la desserte TGV aux Auxons avec des horaires qui ne conviennent pas aux potentiels usagers locaux.

Ainsi, malgré un temps de parcours plus intéressant, le manque d'offre peut être un facteur limitant. Le prix du train est aussi un frein.

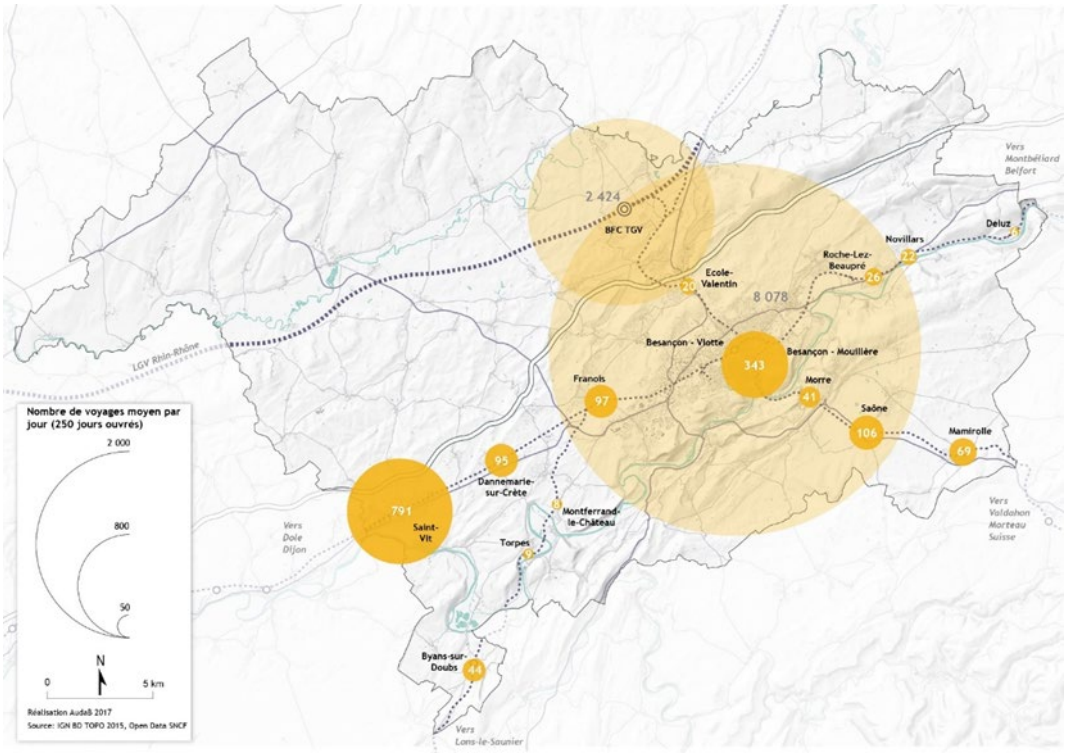

4.3.3. Une faible fréquentation des lignes régionales

Les lignes Mobigo régulières offrent entre 5 et 10 aller-retours par jour, lors des heures de pointe. Elles sont principalement utilisées pour des trajets domicile-travail ou domicile-études. Mais leur fréquentation reste faible.

8 lignes Mobigo (régionales)

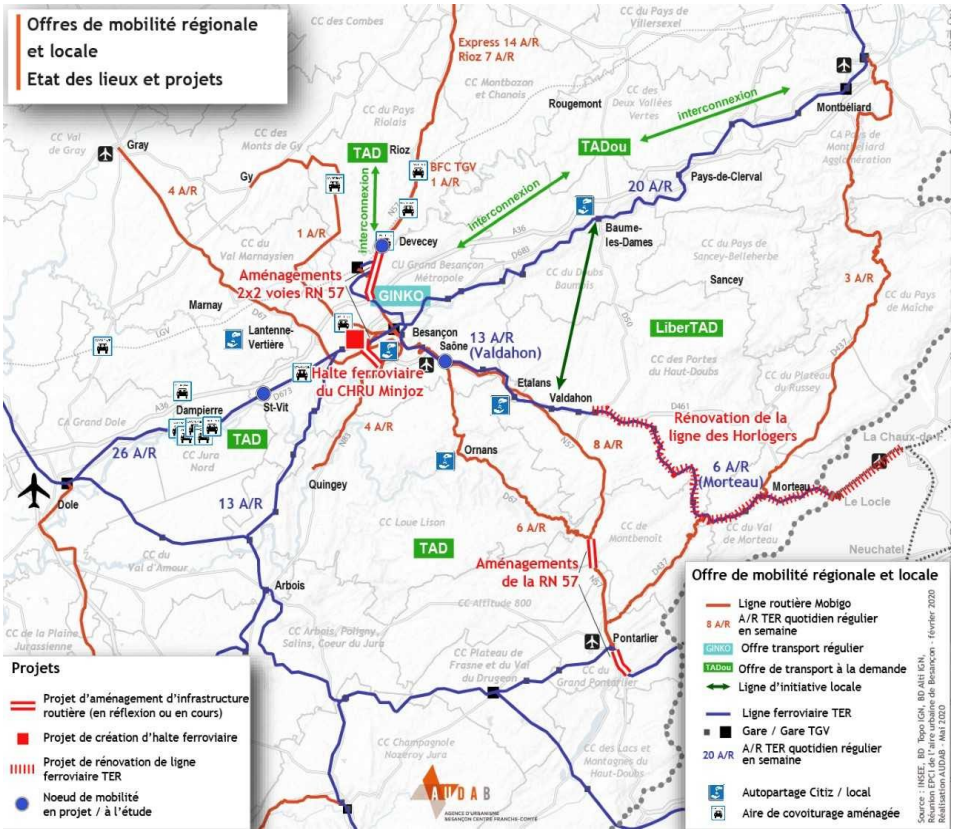

4.3.4. Une offre urbaine en transports en commun efficace

L'offre Ginko en milieu urbain est développée et à haut niveau de service, en étant en cohérence avec la concentration des besoins. Le réseau offre ainsi une bonne desserte de la population. Il est ainsi performant et emprunté : la fréquentation est stable avec les années. Les lignes de tramway sont les plus utilisées.

Les lignes aménagées en site propre permettent des trajets plus directs et rapides.

Toutefois, les lignes de bus restent peu concurrentielles par rapport à la voiture. Le tarif s'avère équivalent entre le bus et la voiture. Mais les temps de trajets sont plus longs en bus, qui peuvent nécessiter des correspondances plus ou moins longues et contraignantes.

Offre Ginko :
2 lignes de tramway
4 lignes de bus Lianes
7 lignes de bus urbaines
5 lignes de bus complémentaires :

Une trentaine de lignes de bus périurbaines

Des lignes scolaires Diabolo urbaines et périurbaines

Des transports à la demande

87% de la population de Besançon se trouve à moins de 200 m d'un arrêt Ginko .

9 km en site propre

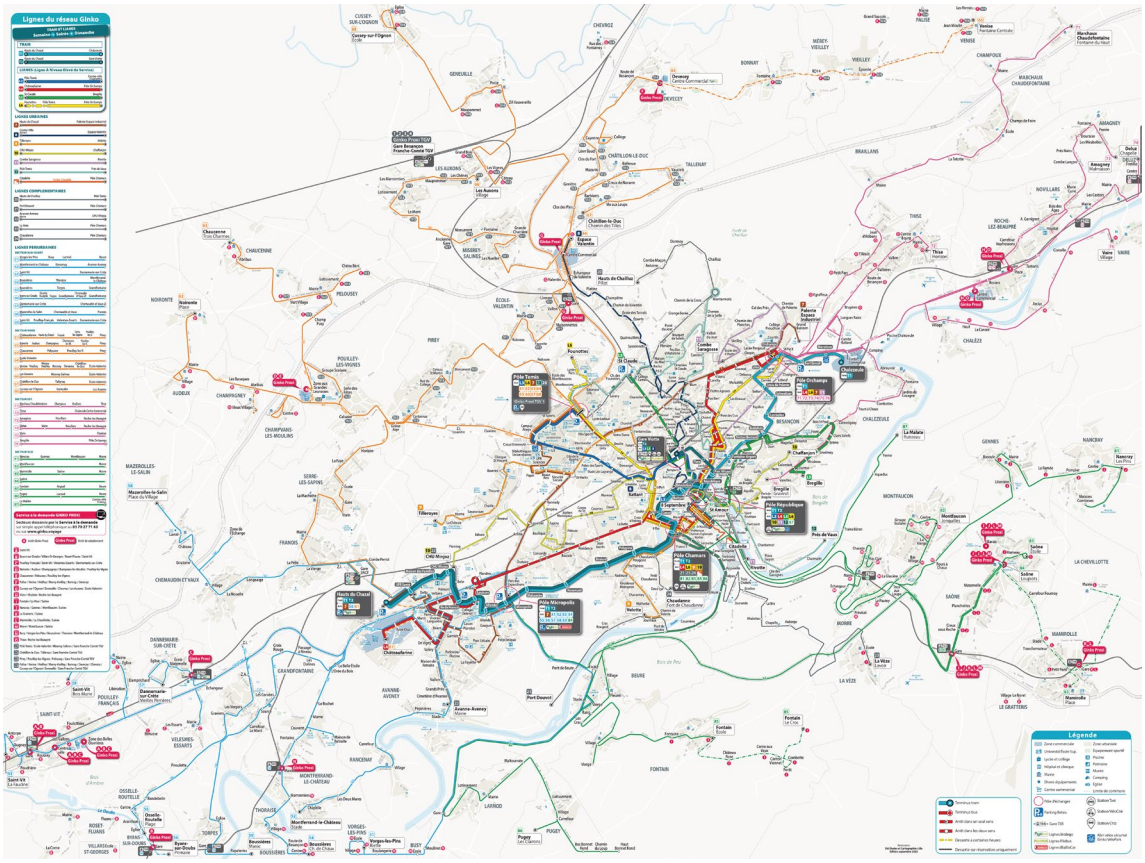

4.3.5. Des parkings relais à conforter

Besançon compte six parkings-relais sur le ban communal. Ils proposent entre 49 places (Vesoul-Saint-Claude) et 200 places (Hauts de Chazal). Le parking d'Ile-de-France bénéficie du plus fort taux de remplissage (37%) mais, au regard de sa capacité (63 places), sa fréquentation n'est pas très élevée. Les parkings les plus fréquentés correspondent à ceux des Hauts du Chazal et de Micropolis. Comptant respectivement 200 et 142 places, ils sont occupés à hauteur d'un tiers de leur capacité. Ces deux parkings sont reliés aux lignes de tramway.

Globalement, les parkings-relais de Besançon ne sont pas occupés à plus d'un tiers, ce qui témoigne d'une sous-occupation. La facilité de stationnement en ville et la localisation de certains parkings n'ont pas encore suffisamment incité à leur usage.

Dans le Grand Besançon, 10 parkings-relais sont proposés, correspondant surtout aux parkings à proximité des gares. Le parking-relai de Saint-Vit est le plus fréquenté et bénéficie d'un fort taux de remplissage.

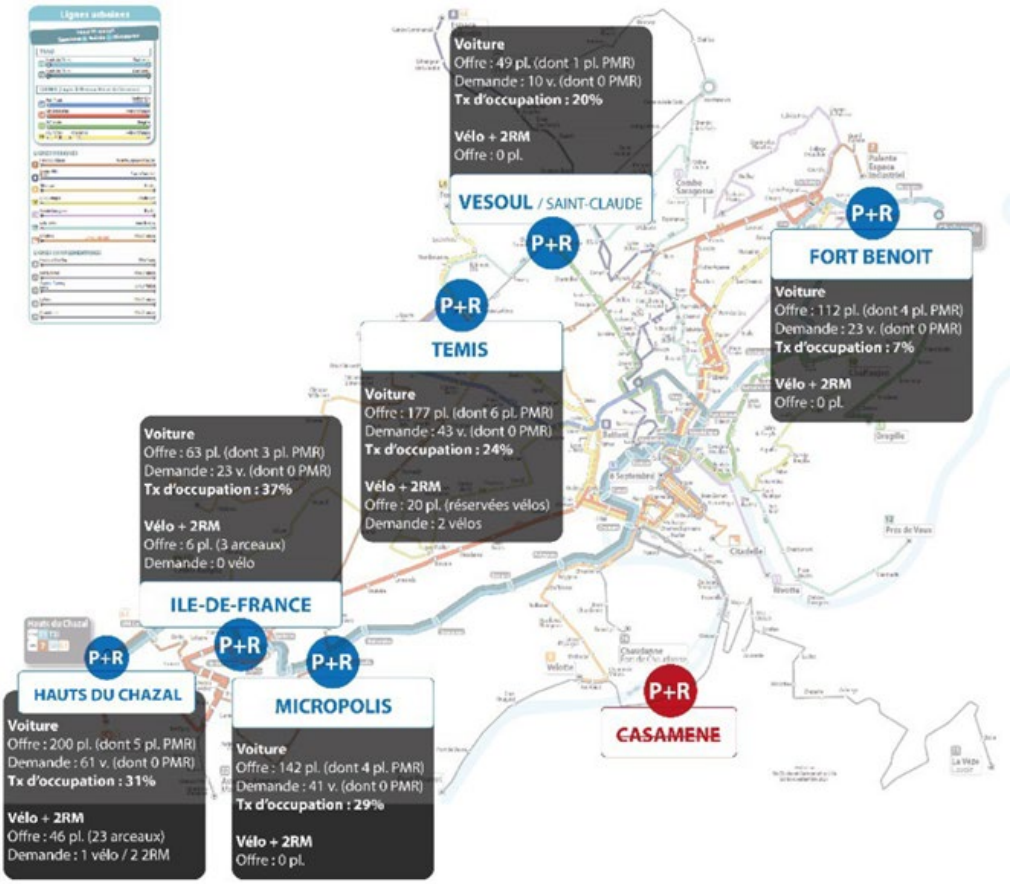
Voiture
Offre : 49 pl. (dont 1 pl. PMR)
Demande : 10 v. (dont 0 PMR)
Tx d'occupation : 20%
Vélo + 2RM
Offre : 0 pl.
VESOUL / SAINT-CLAUDE
P+R
FORT BENOIT
Voiture
Offre : 112 pl. (dont 4 pl. PMR)
Demande : 23 v. (dont 0 PMR)
Tx d'occupation : 7%
Vélo + 2RM
Offre : 0 pl.
TEMIS
Voiture
Offre : 177 pl. (dont 6 pl. PMR)
Demande : 43 v. (dont 0 PMR)
Tx d'occupation : 24%
Vélo + 2RM
Offre : 20 pl. (réservées vélos)
Demande : 2 vélos
Voiture
Offre : 63 pl. (dont 3 pl. PMR)
Demande : 23 v. (dont 0 PMR)
Tx d'occupation : 37%
Vélo + 2RM
Offre : 6 pl. (3 arceaux)
Demande : 0 vélo
ILE-DE-FRANCE
HAUTS DU CHAZAL
Voiture
Offre : 200 pl. (dont 5 pl. PMR)
Demande : 61 v. (dont 0 PMR)
Tx d'occupation : 31%
Vélo + 2RM
Offre : 46 pl. (23 arceaux)
Demande : 1 vélo / 2 2RM
MICROPOLIS
Voiture
Offre : 142 pl. (dont 4 pl. PMR)
Demande : 41 v. (dont 0 PMR)
Tx d'occupation : 29%
Vélo + 2RM
Offre : 0 pl.
CASAMENE

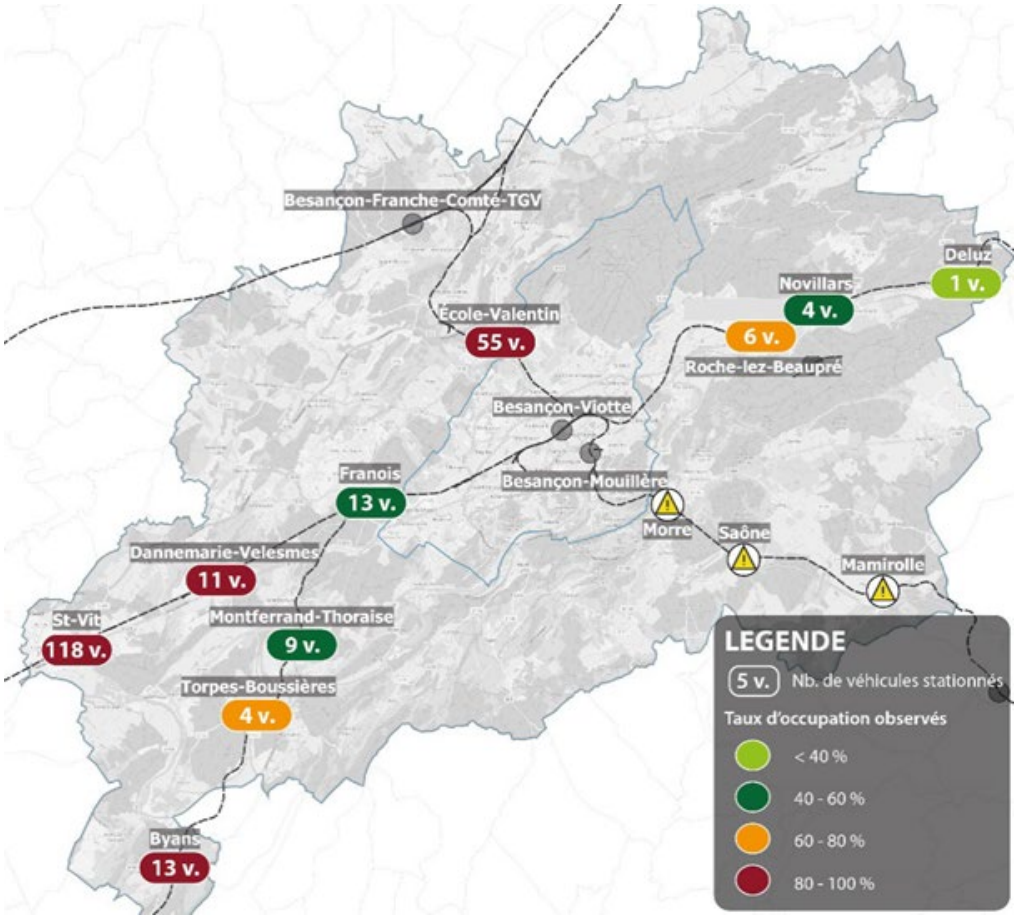
Besançon-Franche-Comté-TGV
Deluz
1 v.
Novillars
4 v.
Ecole-Valentin
55 v.
6 v.
Roche-lez-Beaupré
Besançon-Viotte
Franois
13 v.
Besançon-Mouillère
Morre
Saône
Mamirolle
Dannemarie-Velesmes
11 v.
St-Vit
118 v.
Montferrand-Thoraise
9 v.
Torpes-Boussières
4 v.
Byans
13 v.
LEGENDE
5 v. Nb. de véhicules stationnés
Taux d'occupation observés
< 40 %
40 - 60 %
60 - 80 %
80 - 100 %

4.3.6. Une forte demande en aire de co-voiturage

Le territoire du SCoT compte 13 aires de covoiturage dont 5 formelles et 8 informelles. Deux aires supplémentaires de covoiturage ont été inaugurées en 2021 et 2022 à La Vèze et Miserey-Salines.

Au total, entre 200 et 300 places de stationnement sont disponibles à Grand Besançon et à proximité. Les aires formelles sont plutôt bien occupées, notamment celle d'Ecole-Valentin et de Dannemarie-sur-Crète.

Les territoires autour de GBM ne disposent pas de haltes ferroviaires. Dans ce contexte, le co-voiturage peut pallier le manque d'offre alternative à la voiture individuelle. La volonté de continué à développer des aires de covoiturages le long des axes de circulations majeurs est affiché au sein du Schéma Directeur du Covoiturage. Ce Schéma a pour objectif de proposer les emplacements d'aires de covoiturages les plus pertinents. Des aires de covoiturages sont d'ores et déjà présentes sur les axes de circulation principaux.

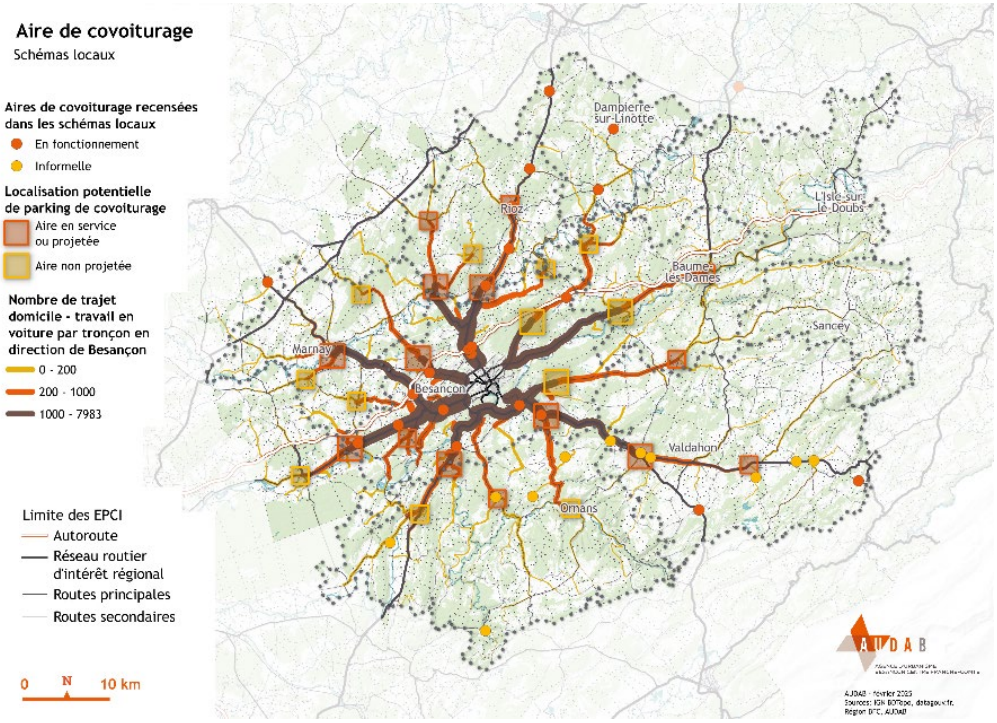

4.3.7. Une intermodalité à construire autour de nœuds de mobilité

L'aménagement tend vers davantage d'intermodalité, qui commence à se développer au sein du territoire. Des nœuds de mobilité se mettent en place dans certaines communes qui bénéficient de plusieurs offres modales. Ces nœuds de mobilité peuvent réunir en un même lieu une desserte Ginko, une desserte ferroviaire ou une ligne de bus régionale et un parking de covoiturage.

15 nœuds de mobilité dont 2 à développer

Tous les nœuds sont desservis par une ligne périurbaine et disposent d'un parking public permettant de stationner pour utiliser une offre de transports en commun ou de pratiquer le covoiturage.

Les axes majeurs du territoire comptent tous au moins un nœud de mobilité :

- La RN57 : 5 ;
- La RN 83 : 1 à créer ;
- La RD673 : 2 ;
- La RD 683 : 1 ;
- La RD8 : 2 ;
- La RD 67 : 3 ;

- La RD 105 : 1.

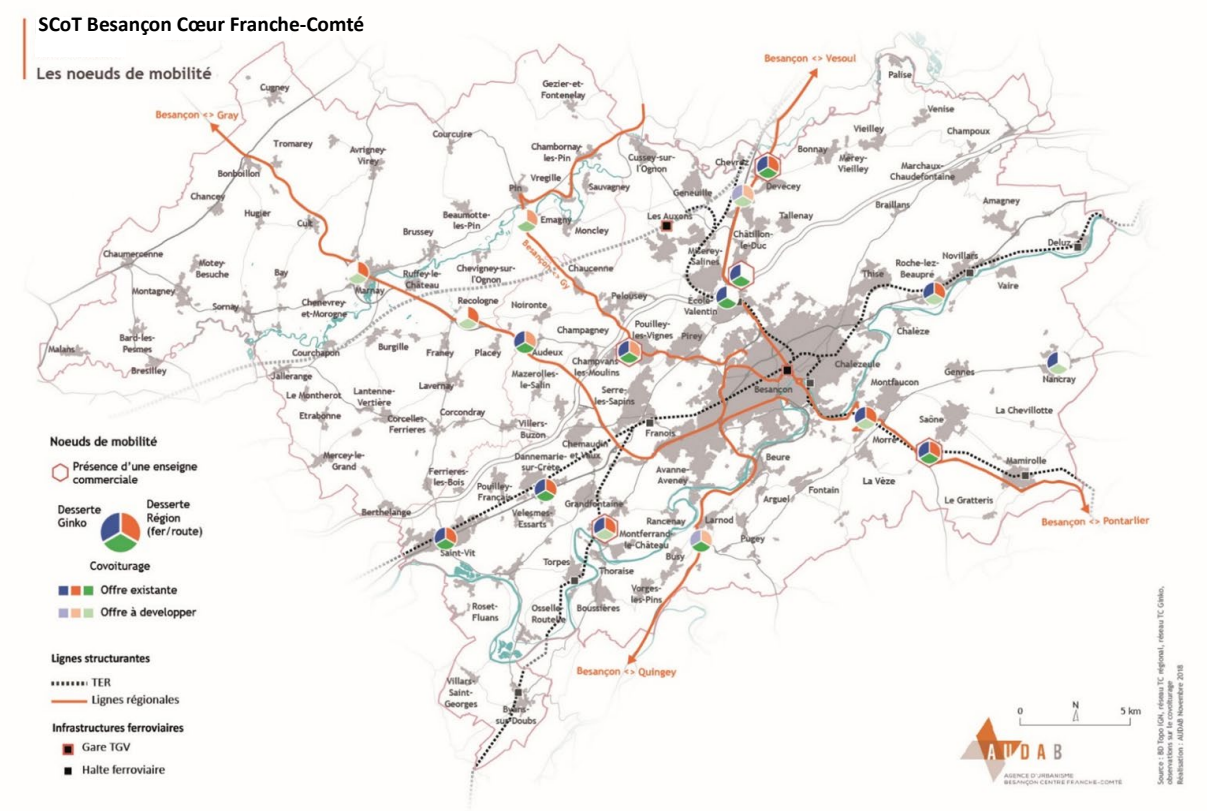

4.3.8. Un réseau cyclable essentiellement bisontin

Malgré de nombreuses voies cyclables, celles-ci sont largement concentrées à Besançon. L'offre dans les communes est réduite et discontinue dans le territoire. En-dehors de l'Eurovéloroute 6, peu de tronçons permettent de relier les communes entre elles.

225 km de voies cyclables à GBM

Les gares TER du territoire disposent toutes de stationnements vélos (sauf Novillars). Mais elles ne sont pas forcément reliées à des cheminements cyclables.

Les parkings-relais proposent des stationnements vélos. Mais seulement cinq nœuds de mobilité en disposent : Saint-Vit, Montferrand-le-Château, Saône, Dannemarie-sur-Crète et Morre.

L'essor du Vélo à Assistance Electrique (VAE) :

Répondant aux attentes des habitants en termes d'économie, d'écologie et de plaisir, l'utilisation du VAE est en croissance permanente en France pour les déplacements urbains. Son usage est en plein essor à Besançon. Le réseau Ginko a lancé en juin 2019 un service de location de VAE très utilisé, tout comme le service Vélocité pour les vélos standards (30 stations - 200 vélos disponible). Le marché du cycle poursuit ainsi sa dynamique de croissance sur le territoire.

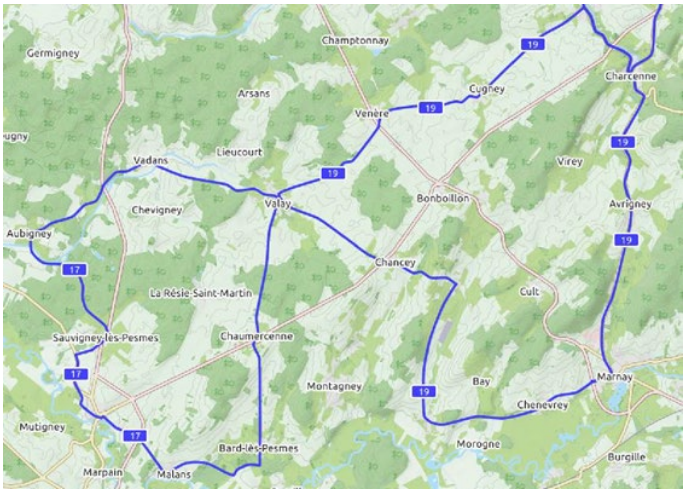

.

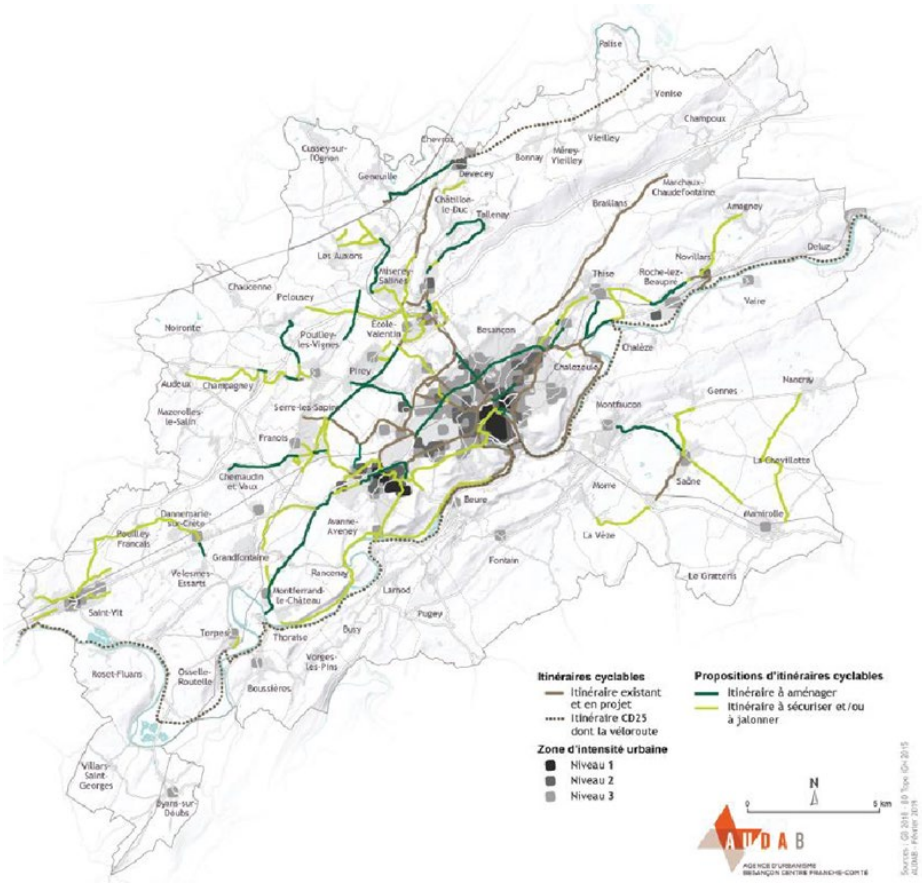

4.3.9. Des efforts à fournir pour les aménagements piétons

Le centre-ville de Besançon a très vite été piétonnisé dans les années 1970 et 1980. Malgré cette ambition, les aménagements piétons dans les autres rues restent inégaux.

Dans les communes du territoire, les aménagements sont également hétérogènes et globalement peu qualitatifs.

Différentes infrastructures permettent l'utilisation d'autres moyens de transport que la voiture :

- Le train : plusieurs lignes telles que Besançon-Lyon ou Besançon-Belfort sont proposées de manière fréquente tout au long de la journée. Une gare TGV au Nord-Ouest de Besançon permet également d'effectuer de plus grandes distances (Paris, Marseille). L'étoile ferroviaire avec 16 gares est une opportunité pour le territoire.
- Le covoiturage : le territoire présente 13 aires de covoiturages, qui représentent entre 200 et 300 places. Ces dernières sont bien occupées.
- Les parkings-relais : Besançon compte 6 parkings-relais au total mais ces derniers sont au maximum utilisé au tiers de leur capacité.
- Les pistes cyclables : plusieurs pistes et bandes cyclables sont présentes sur le territoire. Néanmoins, la jointure entre les communes est difficile car l'offre est réduite et discontinue. La majorité des pistes cyclables se situent à Besançon.

4.4. Des aérodromes à conforter

Le territoire du SCoT compte deux aérodromes à La Vèze et Thise.

L'aérodrome de La Vèze s'étend également sur les communes de Saône et Morre. Il comprend 3 aéroclubs, une école de parachutisme et une base d'hélicoptères de la sécurité civile. Il a également une activité d'aviation d'affaires mais le loisir reste la principale activité. Il dispose d'un trafic de plus 15 000 mouvements par an. Il s'agit de la deuxième plateforme aéroportuaire régionale par son nombre de mouvements.

L'aérodrome de Thise dispose de deux hangars classés Monuments Historiques le 21 décembre 2007. Son activité porte uniquement sur le loisir avec 6 850 mouvements.

4.5. Une offre de stationnement qui n'incite pas au report modal

Le taux de motorisation de Besançon est le plus faible du territoire. Néanmoins, près de la moitié des ménages de Besançon ne possède pas une place de stationnement privée. Cette situation entraîne le report vers le stationnement public.

52% des ménages bisontins disposent d'une place de stationnement privée.

26 503 emplacements de stationnement publics totaux

A Grand Besançon Métropole, près de 65% des ménages dispose d'une place de stationnement. Dans le Val Marnaysien, cette part s'élève à 86%. Ces forts taux ne sont pas propices à un report modal.

Besançon a mis en place un stationnement réglementé dans le centre. Néanmoins, 44% des places de stationnement sont gratuites dans le centre-ville élargi. Les communes de Saint-Vit, Ecole-Valentin et Marnay disposent de zones de stationnement gratuites à durée limitée (zone bleue).

A Besançon, un taux de congestion plus important est observé sur les parkings gratuits que sur ceux payants.

	Part des ménages disposant d'au moins un emplacement réservé au stationnement			
	2008	2013	2018	2021
Besançon	48,90%	49,70%	51,60%	52,60%
Grand Besançon Métropole	61,30%	62,50%	64,40%	65,30%
Communauté de communes du Val Marnaysien	84%	85,40%	85,80%	86%

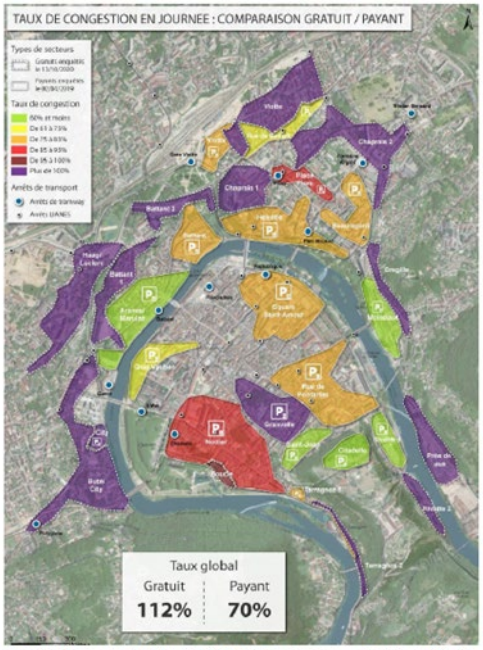

Taux de congestion voirie Besançon – Source : Item

4.6. Caractéristiques des déplacements : les enseignements de l'Enquête « ménages déplacements »

4.6.1. Introduction

L'Enquête Ménages Déplacements 2018 est un outil de connaissance des pratiques de déplacement de la population sur le périmètre de GBM et du SCoT. Elle est basée sur le questionnement de plus de 4 500 personnes. Ces enquêtes, en face à face, ou par téléphone, ont permis de quantifier et de qualifier l'ensemble des déplacements effectués la veille de l'enquête. L'enquête ménages déplacements est reconnue d'intérêt général par le Conseil National de l'Information Statistique, ce qui atteste de son utilité pour la société.

Le territoire du Grand Besançon a déjà réalisé une enquête mobilité en 2005, ce qui permet de suivre l'évolution des activités et des pratiques de déplacements quotidiens ainsi que l'opinion des habitants sur leur système de transport.

Déplacement

C'est l'action, pour une personne, de se déplacer d'un lieu (origine) à un autre lieu (destination) pour un certain motif (travail, école, loisirs, ...), en utilisant un ou plusieurs modes de déplacement (marche, vélo, voiture, ...).

Déplacement interne

Déplacement réalisé entièrement à l'intérieur du périmètre d'enquête.

Déplacement d'échange

Déplacement effectué entre le territoire enquêté et un autre territoire.

Déplacement externe

Déplacement effectué totalement hors du territoire.

4.6.2. Une population mobile dans un territoire plus large que le SCoT

93 % des déplacements réalisés par les grands bisontins ont pour origine et destination le périmètre de Grand Besançon Métropole, 5 % sont des échanges entre le territoire de l'agglomération et d'autres territoires et 2 % sont réalisés intégralement en dehors de l'agglomération.

La majorité des déplacements des résidents réalisés en échange avec d'autres territoires sont effectués vers d'autres communes des départements du Doubs (Montbéliard, Morteau, Pontarlier), de la Haute-Saône (Gray et Vesoul notamment) et du Jura (Dole, Arbois).

Répartition des déplacements par origine-destination.

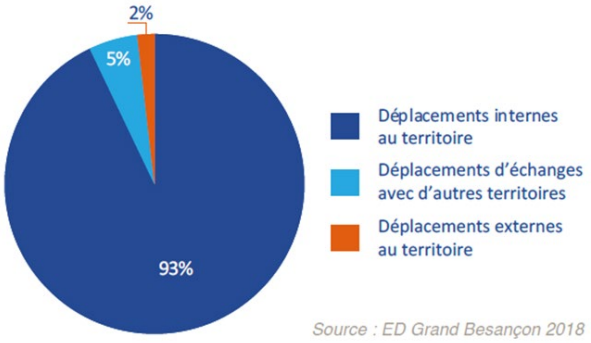

Source : ED Grand Besançon 2018

Près de 20 000 personnes entrent quotidiennement à Grand Besançon pour venir travailler. A l'inverse, seulement, 9000 grands-bisontins vont travailler dans un autre territoire. L'attraction de Besançon est forte pour les EPCI voisins. Les flux domiciles-travail les plus importants sont effectués avec le Val Marnaysien (3900), Loue-Lison (3900) et le Pays Riolais (3100). La dépendance de ces territoires à Besançon est donc grande.

Ces déplacements s'effectuent en majorité en voiture. Plus de 80% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture dans les territoires voisins.

Libellé	Part des déplacements domicile-travail en voiture 2018	Part des déplacements domicile-travail en transports en commun 2018
CU Grand Besançon Métropole	71,2	12,6
CC Jura Nord	87,8	3,2
CC du Doubs Baumois	84,7	2,6
CC des Portes du Haut-Doubs	80,3	2,3
CC du Pays Riolais	89,1	2,1
CC Loue-Lison	84,9	1,8
CC du Val Marnaysien	90,7	0,7

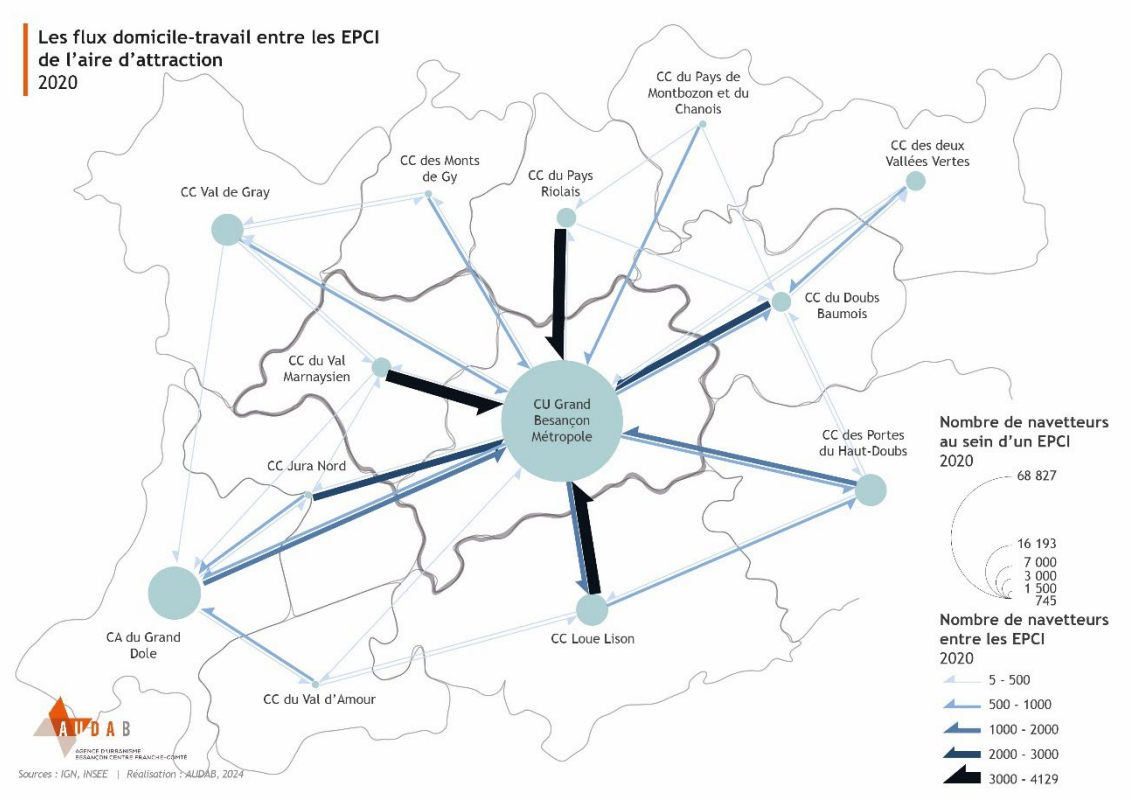

4.6.3. Une attraction de Besançon qui s'observe par les flux domicile-travail

Besançon capte la majorité des flux domicile-travail en raison de sa forte offre en emplois. La ville attire des travailleurs bien au-delà du périmètre du SCoT, et même de l'aire d'attraction. En effet, la mobilité doit se penser non pas uniquement sur un territoire administratif, mais bien à une échelle plus large, comme, par exemple, à l'échelle des bassins d'emploi et de mobilité.

En-dehors de Besançon, la première couronne attire les travailleurs, ainsi que les centralités les plus importantes telles que Saint-Vit, Saône et Marnay.

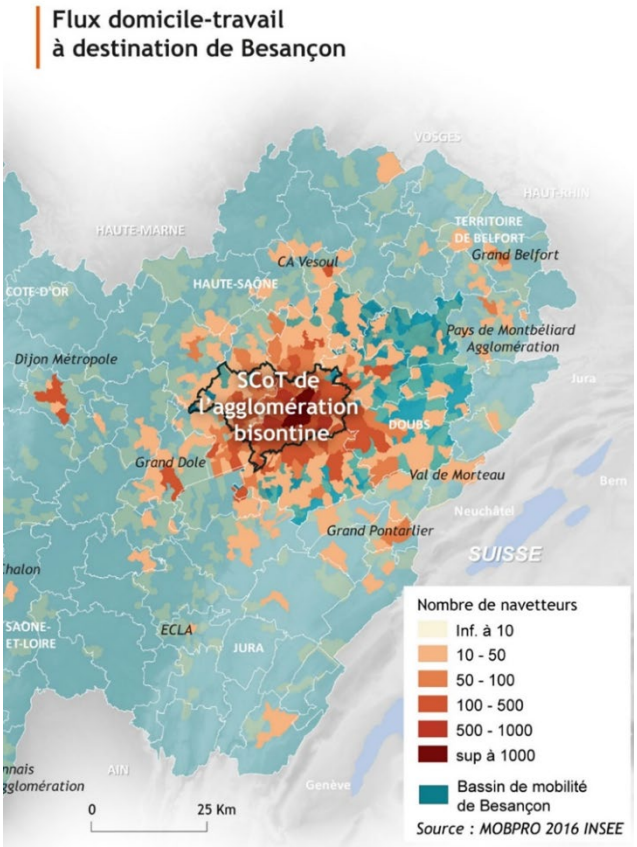

L'EMD a fait l'objet d'un découpage territorial propre, permettant de conserver le secret statistique.

4.6.4. La voiture comme mode de déplacement privilégié en-dehors de Besançon

Le mode de déplacements utilisé dépend du lieu d'habitation et de sa proximité avec les lieux d'emplois et de services. Ainsi, la voiture individuelle est le mode de transports le plus utilisé, en-dehors de Besançon. Elle représente dans les territoires périphériques plus de la moitié des déplacements, et atteint presque les ¾ en ajoutant les passagers. La voiture est le mode de transports prépondérant dans les communes hors Besançon. Les transports en commun représentent moins de 10%. La marche à pied, cependant, représente près de 20% des déplacements dans ses communes. Elle reste un des moyens utilisés pour les déplacements courts.

A Besançon, la tendance est différente. La part de la marche à pied est importante et représente plus de 40% des déplacements. La voiture reste tout de même largement utilisée puisqu'elle représente 34% des déplacements, et même jusqu'à 42% en comptabilisant les passagers. La voiture est alors le moyen de déplacement le plus utilisé, également à Besançon. Mais les modes alternatifs sont plus importants que dans les autres communes, du fait de l'offre en transports en commun et de la proximité entre le lieu d'habitation et les services et emplois.

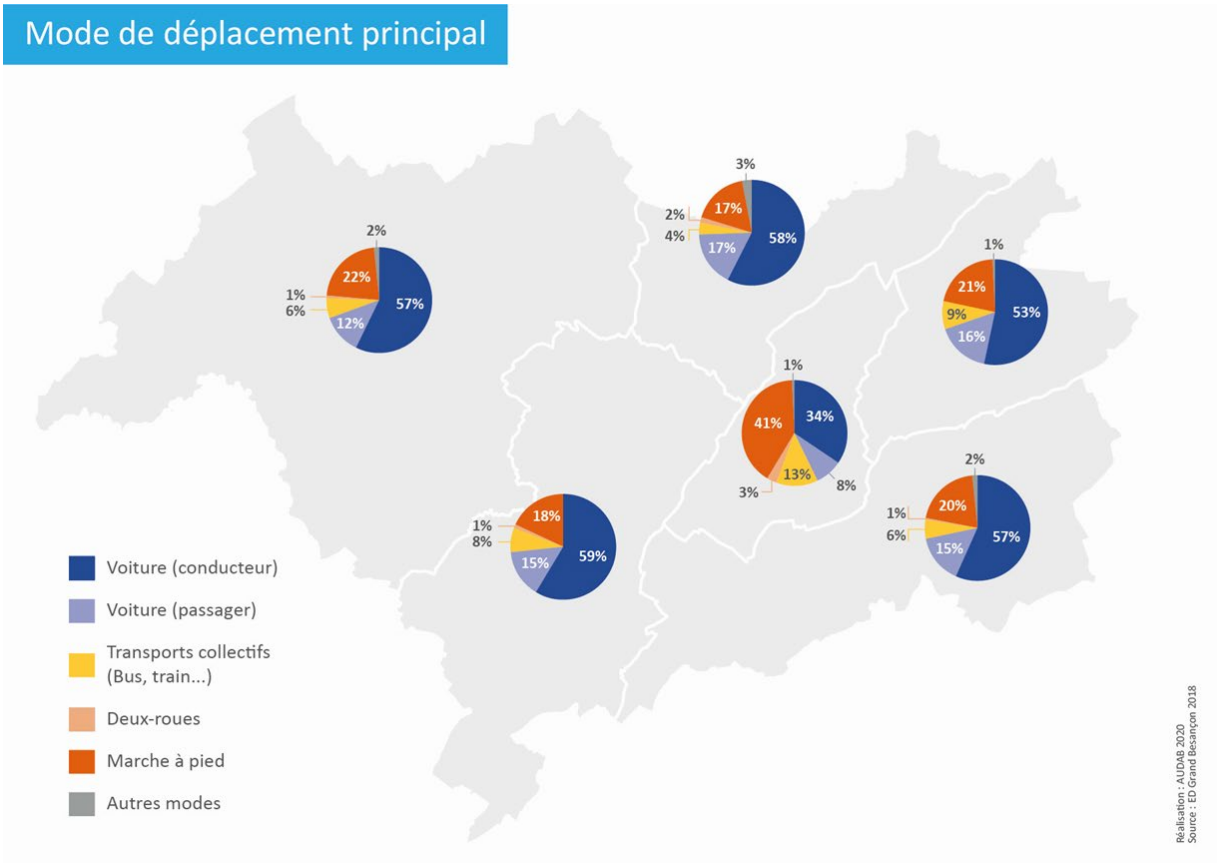

D'ailleurs, le constat de la forte utilisation de la voiture est encore plus grand pour les déplacements domicile-travail. Pour ces déplacements, la voiture est largement privilégiée, partout dans le territoire. Plus de la moitié des déplacements pour le travail s'effectue en voiture à Besançon. Dans les autres communes, la part de la voiture s'élève à près de 90% (conducteurs et passagers confondus), voire quasiment 100% dans le secteur de Saône.

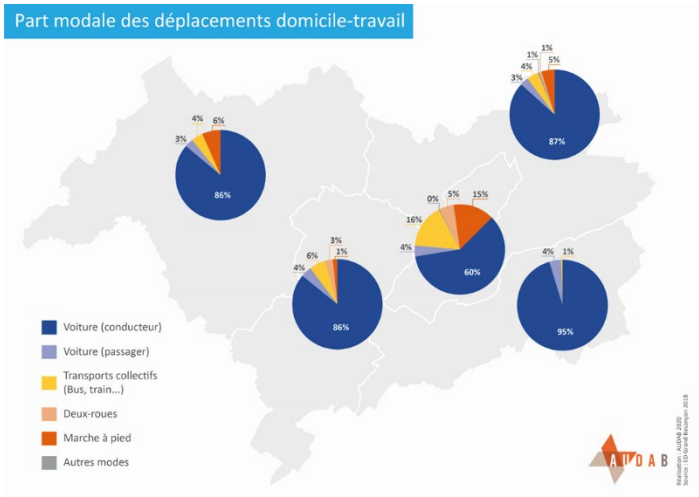

Ces nombreux déplacements en voiture s'effectuent avec des voitures diesel ou essence, générant alors des émissions de gaz à effet de serre. Les voitures électriques ou hybrides sont encore minoritaires dans le parc automobile. Elles représentent 2% des voitures à Besançon, et une part infime dans les autres communes.

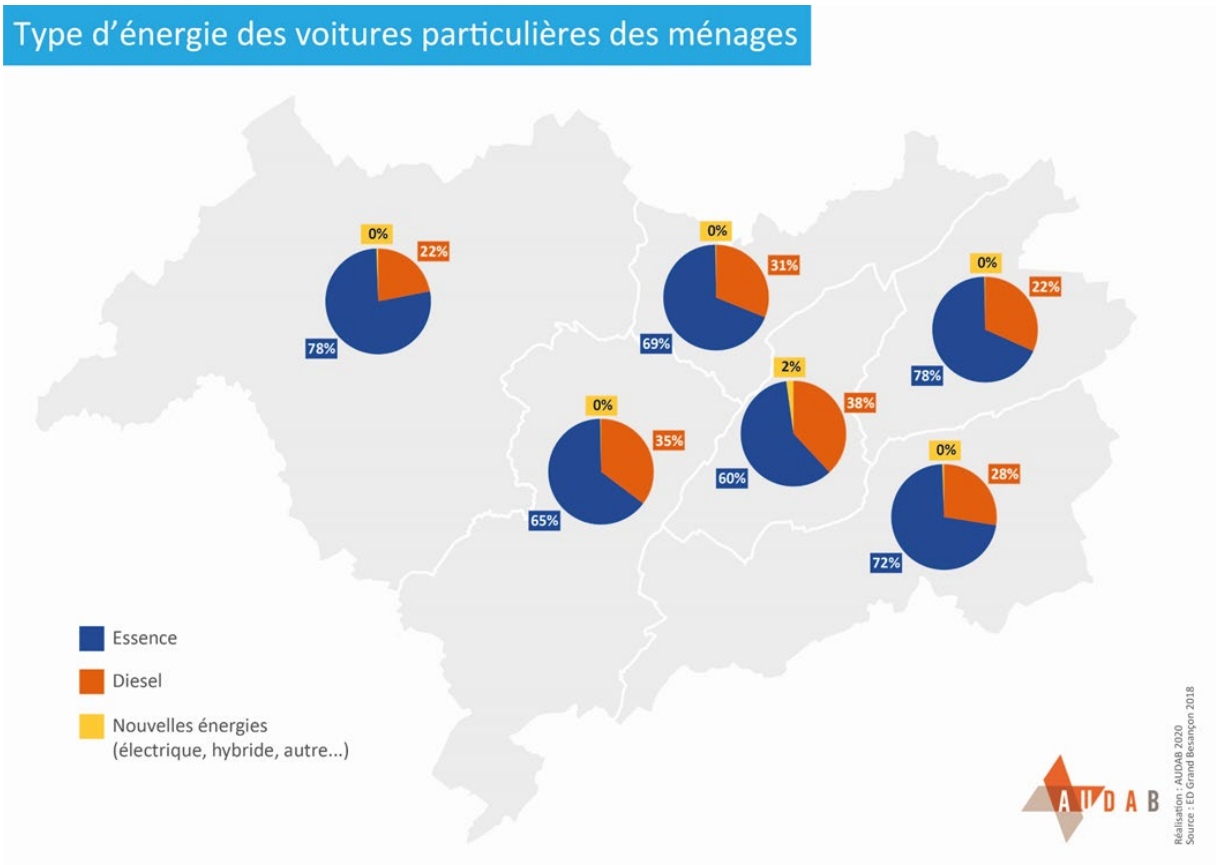

4.6.5. Une baisse de la mobilité quotidienne

En moyenne 3,8 déplacements par jour et par habitant tout âge confondu sont réalisés dans le territoire.

709 000 déplacements effectués chaque jour dans le territoire du SCoT.

3,8 déplacements en moyenne par habitant contre 4,2 en 2005

Entre 2005 et 2018, une baisse générale de la mobilité de près de 10% est observée : les habitants du territoire effectuent moins de déplacements. La diminution de la mobilité est hétérogène selon les populations :

- 10% des habitants du territoire du SCoT sont « immobiles » ;

- À l'inverse, 30% des habitants effectuent plus de 5 déplacements par jour.

La baisse la plus forte concerne la population des 18 à 34 ans. Seules les personnes de 65 ans et plus se démarquent par une mobilité qui augmente légèrement entre les deux enquêtes (3 déplacements par jour et par personne contre 2,9 en 2005). L'arrivée progressive dans cette tranche d'âge de la génération des baby-boomers, nés entre 1946 et 1964, bien plus motorisés que leurs aînés et en meilleure santé, est un élément explicatif de cette hausse.

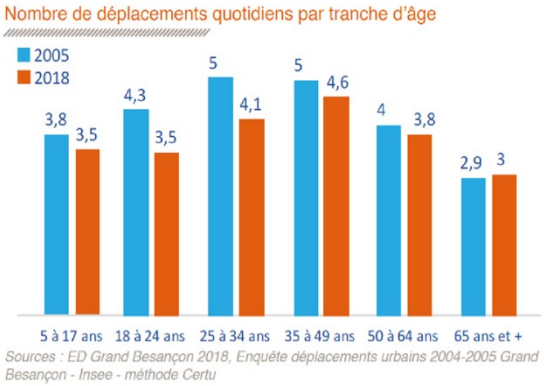

Ainsi, les comportements liés à la mobilité sont liés en partie aux habitudes. Les populations plus jeunes se déplacent différemment des personnes plus âgées.

Les actifs à temps partiel restent les personnes qui réalisent le plus de déplacements quotidiens (4,7), devant :

- Les actifs à temps plein (4,1) ;
- Les personnes recherchant un emploi (4) ;
- Les étudiants (3,7)

Comme en 2005, les cadres et professions intermédiaires sont les catégories socioprofessionnelles qui effectuent le plus de déplacements alors que les ouvriers et les personnes n'ayant jamais travaillé en réalisent le moins.

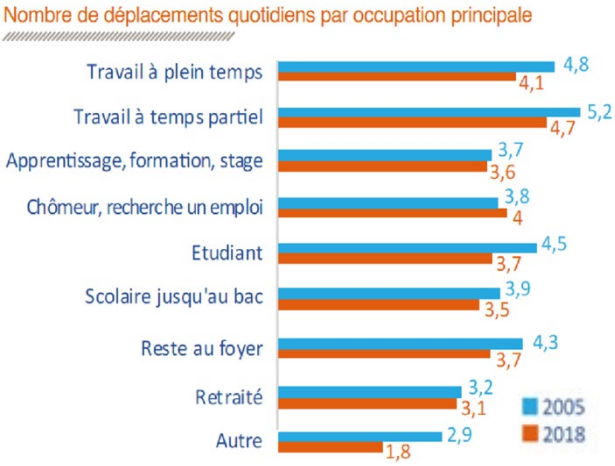

Les évolutions notables entre les deux périodes d'enquête concernent les actifs et les étudiants dont la mobilité baisse respectivement de 17 % et 11 %. A contrario la mobilité des personnes au chômage et celle des agriculteurs augmentent sur la même période. Les retraités ont peu modifié leurs habitudes de mobilité.

4.6.6. Le recul du permis de conduire chez les jeunes

La possession du permis de conduire chez les jeunes urbains depuis 2005 est en recul (-6% en moyenne pour le SCoT avec d'importantes disparités entre urbain dense et périphérie).

Un jeune de 18-24 ans sur 3 ne dispose pas du permis de conduire dans la ville de Besançon contre 1 sur 4 dans le reste du SCoT. Les difficultés d'accès au permis (financement), à une voiture mais aussi l'existence de solutions alternatives peuvent expliquer cette évolution en milieu urbain.

En effet, si les jeunes urbains se déplacent moins en voiture, leurs modes de déplacements tendent à se diversifier. Cette diversification des usages – ou multimodalité – fait écho à une demande d'amélioration de l'offre alternative à la voiture dans Besançon et sa périphérie.

	Part des 18-24 ans ayant le permis en 2005	Part des 18-24 ans ayant le permis en 2018
Ville de Besançon	72 %	64 %
GBM hors Besançon	68 %	74 %
Val Marnaysien	Non disponible	76 %
GBM	71 %	66 %

4.6.7. Un léger recul de la voiture au profit des modes actifs

La part modale de la voiture, bien que prépondérante comme vu précédemment, baisse tout de même de 3 points entre 2005 et 2018 (362 276 déplacements quotidiens aujourd'hui contre 379 000 en 2005). Les modes actifs sont en hausse de 17,5% entre 2005 et 2018 (223 004 déplacements quotidiens contre 189 500 en 2005). Le nombre de déplacements effectués en marche à pied et à vélo augmente respectivement de 16,5% et de 48%.

La baisse de mobilité est principalement portée par la baisse de l'utilisation de la voiture, en tant que conducteur et en tant que passager. Les habitants du Grand Besançon effectuent donc plus de déplacements doux (vélo, marche à pied…) et utilisent moins les modes motorisés qu'en 2005. Néanmoins, le taux de motorisation des ménages reste stable, voire augmente sensiblement. A Grand Besançon, 80% des ménages possèdent une voiture en 2018 (contre 78% en 2008). Dans le Val Marnaysien, ce taux s'élève à 86% en 2018 (contre 84% en 2008).

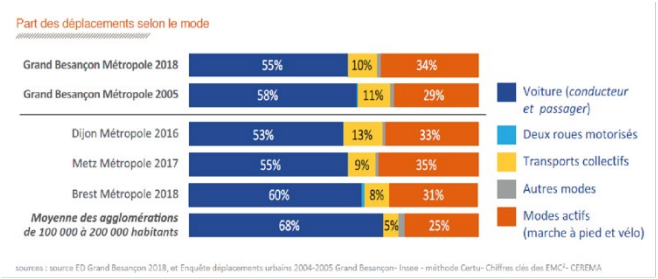

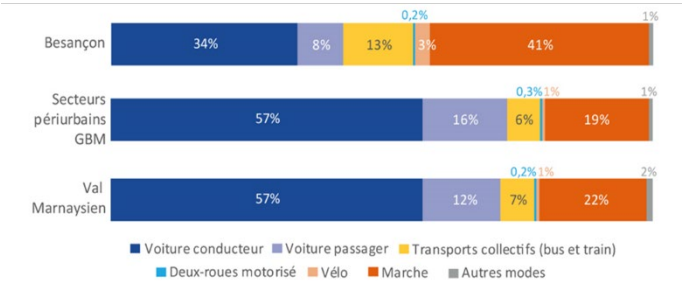

Les modes de déplacement actifs sont plus marquées pour les habitants de la ville de Besançon que pour ceux du reste du territoire du Grand Besançon et du Val Marnaysien.

L'augmentation de la part des déplacements piétons en ville est très notable (de 34% en 2005 à 41% en 2018) et résulte de multiples facteurs, dont les évolutions démographiques, les aménagements urbains, les évolutions des pratiques...

Ces facteurs d'un changement de modèle des déplacements sont une indication que doit prendre en compte le SCoT pour réduire l'usage de la voiture individuelle et proposer des alternatives efficaces.

4.6.8. Des motifs de déplacements principalement contraints

Globalement les motifs de déplacement des habitants du territoire sont restés stables en 15 ans :

- 1 déplacement sur 3 est contraint (domicile-travail, domicile-étude) :
- Les achats représentent 1 déplacement sur 5.

Les autres motifs de déplacements, notamment ceux à titre culturels et récréatifs (loisirs, visites, promenade, etc.) représentent 22 % de la mobilité dans le SCoT en 2018.

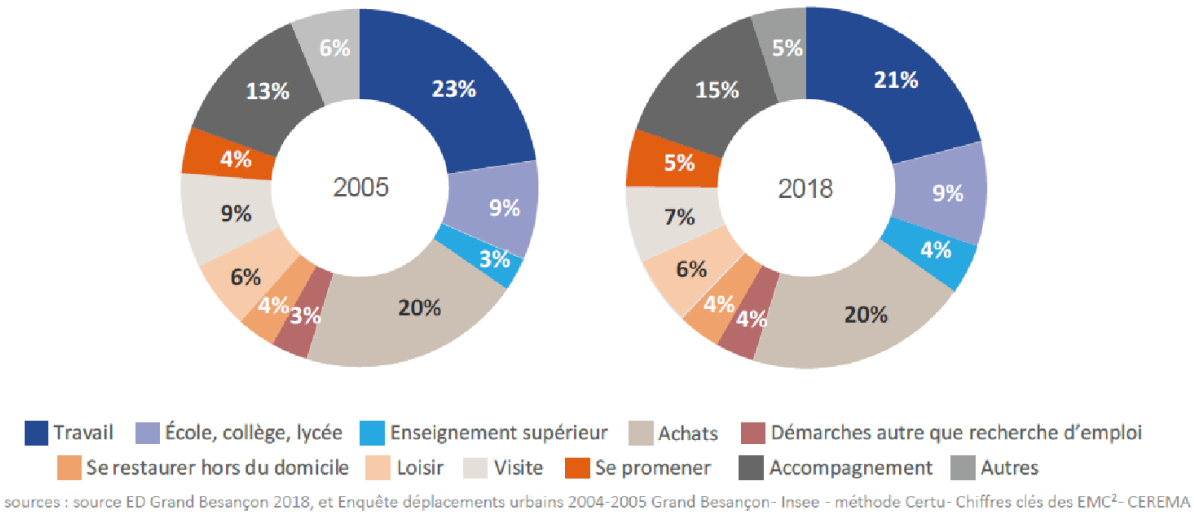

4.6.9. De nouveaux comportements qui influent sur les heures de pointe

Entre 2005 et 2018, les heures de pointe ont évolué. Elles sont davantage marquées le matin et le midi et décalées le soir entre 18h et 19h. La pointe matinale est essentiellement portée par les déplacements domicile-études et domicile accompagnement.

Le retour au domicile lors de la pause méridienne diminue (moins 8000 déplacements entre 2005 et 2018). Ils sont remplacés par des déplacements secondaires.

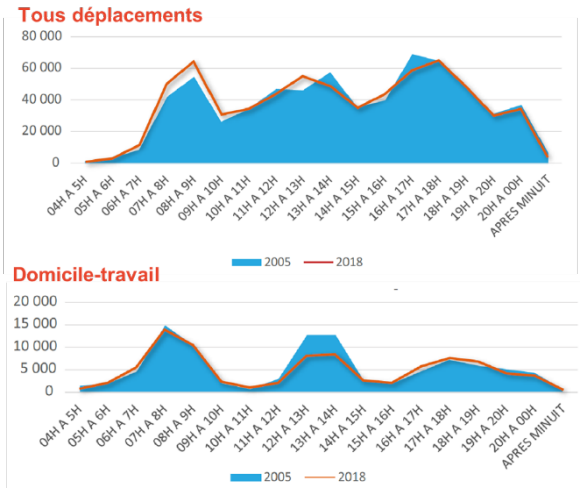

4.6.10. Un développement des déplacements de courte distance

Le vélo est utilisé majoritairement pour les déplacements de 2 à 5 km, soit 5 à 15 min de trajet.

Le train devient un mode de déplacement utilisé à partir de 20km de distance de trajet.

La voiture devient le mode majoritaire à partir de 1 km de distance. La moitié des déplacements en voiture font moins de 5 km et 22 % font moins de 2 km ce qui constitue une marge de progression non négligeable pour les modes alternatifs.

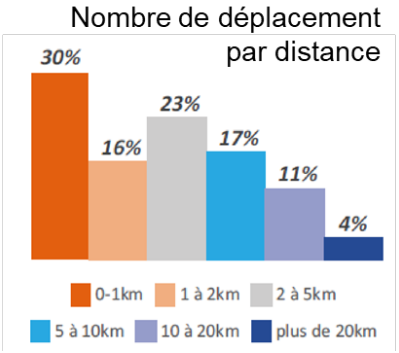

21 000 déplacements de moins d'un kilomètre réalisés en voiture par jour sur le territoire du SCoT.

30 % des déplacements font moins d'1 km.

Les déplacements de plus de 20 km ne représentent que 4% du total.

Les habitants du Grand Besançon passent en moyenne 53 minutes par jour à se déplacer et parcourent en moyenne 16 km.

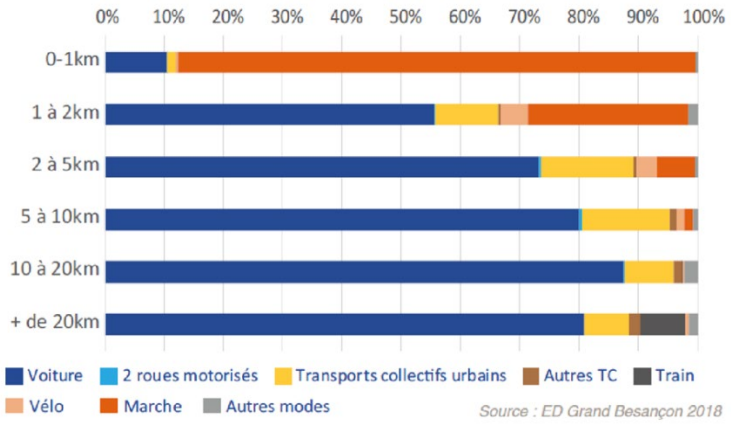

Synthèse de la mobilité des personnes

- Une baisse générale de la mobilité de près de 10% en 15 ans :
  - Révolution numérique ;
  - Périurbanisation ; elle a pour conséquence de rallonger les trajets domiciles travail mais on observe une baisse des trajets durant le temps de midi ;
  - Limitation volontaire pour causes économiques et/ou environnementales…
- Un recul des modes motorisés (voiture et TC) et une croissance importante des modes doux (marche à pied, vélo) dans tout le territoire ;
- Les actifs utilisent moins la voiture pour leurs déplacements ;
- Les 18-25 ans bisontins sont nettement moins détenteurs du permis de conduire qu'en 2005, à l'inverse des résidents des communes périurbaines du même âge.

Les tendances pour l'avenir

Evolution des modes de vie.

- 39 % des Français souhaitent consacrer moins de temps aux déplacements, surtout pour le travail ;
- Souhait plus marqué de vivre hors des zones urbaines denses ;
- Les jeunes les plus désireux de moins se déplacer, de ralentir, d'occuper leur temps différemment, dans un cadre de vie de plus grande proximité.

L'essor du télétravail

- 30 à 35% d'emplois « télétravaillables » en Bourgogne-Franche-Comté ;
- Hypothèses d'évolution :
    - Augmentation générale de la mobilité : enjeu de la proximité des services par rapport aux lieux d'habitat (voir schéma) ;
    - Diminution des distances parcourues en voiture : baisse des émissions de GES ;
    - Entre 5 % et 11 % des trajets domicile-travail quotidiens évités d'après une simulation pour l'Ile-de-France : permet d'imaginer à terme un lissage des heures de pointe ;
    - Potentiel effet rebond : étalement urbain renforcé

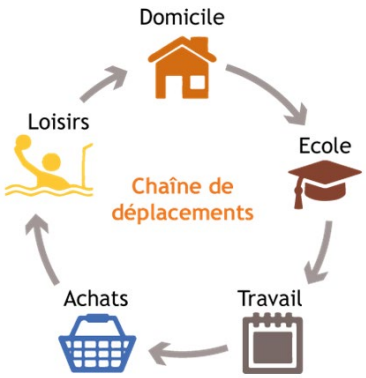

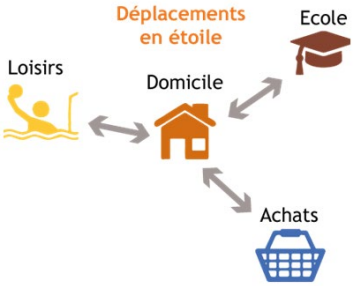

4.7. Les générateurs de déplacements

Les principaux générateurs de déplacements sont les lieux d'emplois et d'études, ces deux activités étant à l'origine d'un tiers des déplacements. Ainsi, les établissements d'enseignement du second degré et d'enseignement supérieur, ainsi que les zones d'activités sont à l'origine des principaux déplacements. Leur concentration entraîne alors un pôle générateur de déplacements. En fonction de la concentration des générateurs, des espaces de différents niveaux peuvent être identifiés dans le territoire.

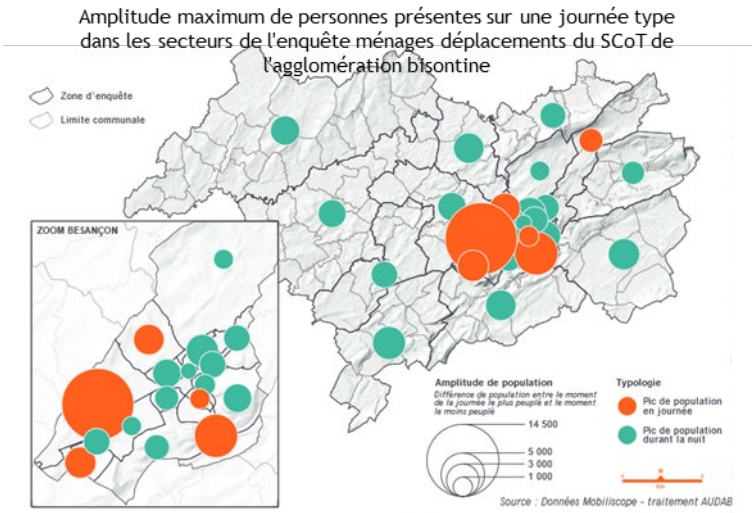

Le centre-ville de Besançon constitue le principal pôle générateur de déplacements, par la forte concentration d'emplois et de lieux d'enseignement. La zone périphérique de Châteaufarine, Trépillot, La Fayette correspond à un autre pôle générateur de premier niveau. D'ailleurs, ces zones enregistrent un pic de population en journée, c'est-à-dire que la population est plus nombreuse en journée que le soir.

Les pôles générateurs de deuxième niveau correspondent à des communes qui disposent de services et de zones d'activités : Saint-Vit, Saône, Devecey, Miserey-Salines, Ecole-Valentin. Les pôles générateurs de troisième niveau correspondent à des communes qui disposent de lieu d'enseignement et de zones d'activités : Mamirolle, Dannemarie-sur-Crète, Pouilley-les-Vignes et Roche-lez-Beaupré. La plupart des communes génératrices de flux bénéficient d'une gare, qui constitue aussi un pôle, mais permet aussi de proposer une offre alternative à la voiture.

Enfin, la gare LGV des Auxons constitue un pôle générateur de flux également. Mais elle n'est pas reliée à d'autres générateurs, comme un lieu d'emplois ou d'enseignement.

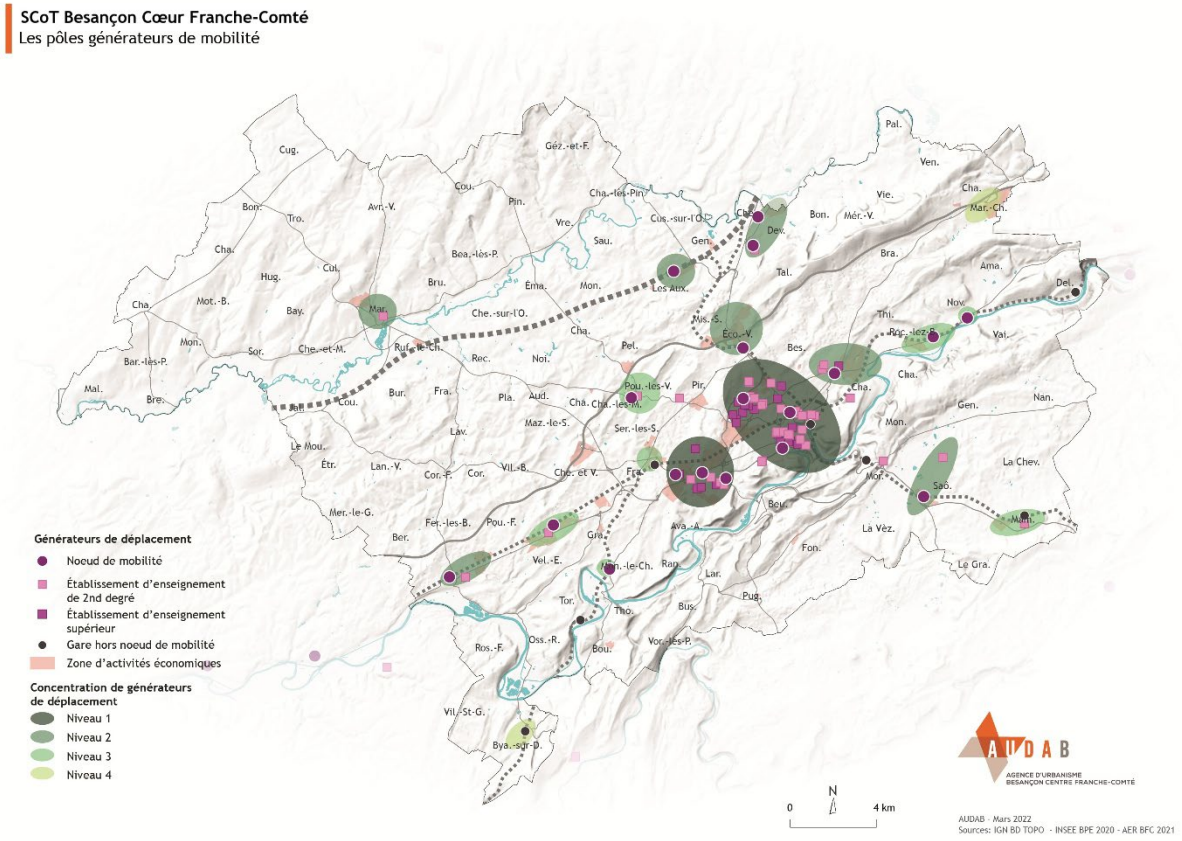

4.8. Les problèmes de congestion

Les principaux déplacements du territoire suivent donc le schéma suivant : il s'agit de déplacements domicile-travail effectués en voiture à destination de Besançon. En ce sens, des points de congestion sont observés à Besançon aux heures de pointe. Le matin, le secteur d'entrée de ville au niveau d'Ecole-Valentin, de Beure et du centre-ville subissent les plus forts problèmes de congestion. Le soir, ces secteurs sont un peu décalés spatialement par rapport au matin, mais un parallèle peut être fait par rapport au trajet aller du matin. Le secteur Porte de Vesoul, du centre-ville et de Micropolis sont ceux qui sont confrontés à la plus forte augmentation du temps de parcours le soir.

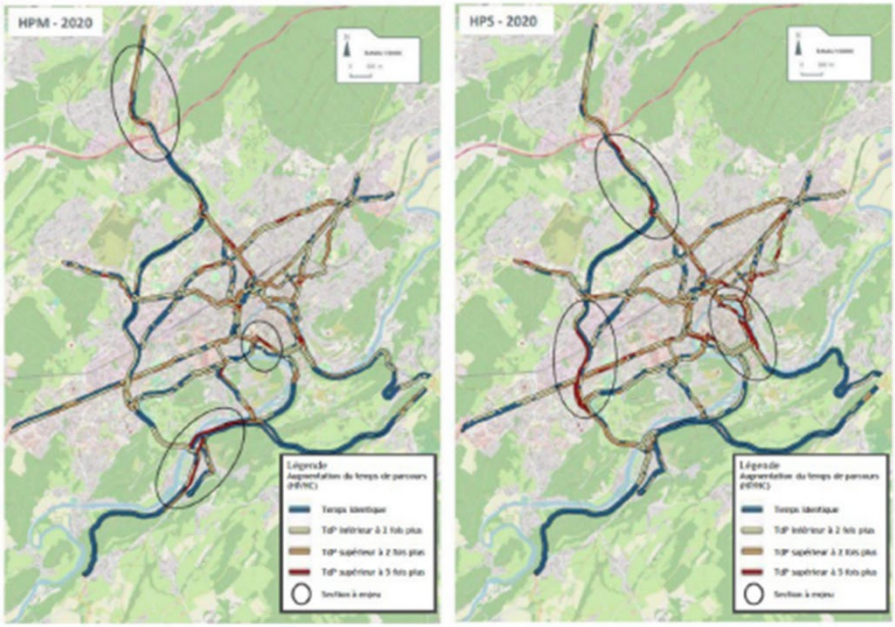

Points de congestion à l'HPM et à l'HPS aux entrées de Besançon en 2020 – Source : Lee Sormea, GBM

HPM : Heure de pointe du matin

HPS : Heure de pointe du soir

Une population mobile sur un territoire beaucoup plus large que le SCoT :

Le territoire recense 709 000 trajets par jour soit une moyenne de 3,8 déplacements par habitant.

93% des déplacements à GBM s'effectuent au sein du périmètre. 26 000 personnes entrent sur le territoire pendant que 9 100 en sortent chaque jour.

La mobilité baisse chez les 18-34 ans mais augmente pour la catégorie des plus de 65 ans.

Les Communautés de Communes du Val Marnaysien, Loue Lison et le Pays Riolais représentent chacun environ 10 % des déplacements du territoire.

33% des déplacements sont liés au travail et 20% sont liés aux achats.

La voiture comme mode de déplacement privilégié en-dehors de Besançon :

La voiture personnelle représente 50% des déplacements. Les transports en commun ne représentent que 10% des déplacements et la marche à pied 20%, et seulement sur les déplacements courts.

Les déplacements piétons à égalité avec la voiture à Besançon :

42% des personnes se déplacent en voiture à Besançon, et 40% à pied. Seul 18% des personnes se déplacent en transports en commun et autre.

Les déplacements domicile-travail très majoritairement en voiture :

A Besançon, les déplacements en voiture représentent 50% des trajets et en-dehors de Besançon, 80 à 90%.

Un léger recul de la voiture au bénéfice des modes actifs surtout en ville :

L'utilisation des modes doux augmente entre 2005 et 2018 : la marche à pied a augmenté de 16,5% et le vélo de 48%. Mais le taux de motorisation des ménages a augmenté de 2%.

Un développement des déplacements de courte distance :

30% des déplacements font moins d'1 km. Mais 21 000 déplacements de cette distance sont encore effectués en voiture.

Le vélo est majoritairement utilisé pour les trajets de 2 à 5km.

4% des déplacements quotidiens en voiture font plus de 20km, remplacée par le train.

Un réseau routier hiérarchisé et un trafic en augmentation :

Le réseaux routier dessert l'ensemble du territoire. Tous les axes connaissent une augmentation à l'exception de la RD 683. Les points de congestion sont observés :

- A Ecole-Valentin / Beure / Centre-ville le matin,
- Portes de Vesoul / Centre-ville / Micropolis le soir.

Des infrastructures ferroviaires uniquement sur GBM avec dessertes locales mais une offre sous utilisée :

Le territoire se compose de 16 gares et 2 gares TGV. Il présente aussi des lignes cadencées à l'heure (Besançon/Dijon et Besançon/Belfort).

La fréquentation/services se situe entre 0 et 12 pour les gares et haltes et 44 et 52 pour les gares TGV.

8% de la population se situe à moins de 500m d'une gare ou halte.

Un faible réseau de lignes régionales :

8 lignes régionales Mobigo avec 10 aller-retours par jour

Un réseau de bus urbain structuré dont la fréquentation est stable :

L'offre est assez diversifiée. Le réseau a également développé des lignes en site propre. 87% de la population de Besançon se situe à moins de 800m d'un arrêt mais le bus reste peu concurrentiel de la voiture.

Unr réseau de parkings relais à articuler avec l'accessibilité et le stationnement en centre-ville :

Le taux de remplissage varie de 37 à 60% mais la plupart des parkings est occupée à un tiers de leur capacité.

Une forte demande en aires de co-voiturage :

Il existe 5 aires formelles et 8 informelles. Elles présentent un fort taux de remplissage, notamment à proximité des haltes ferroviaires.

Une structuration de l'intermodalité autour de 15 nœuds de mobilité :

Les nœuds de mobilité sont des espaces clé afin de favoriser le report modal.

Un réseau cyclable en cours de structuration :

Les voies cyclables sont majoritairement présentes à Besançon. L'offre est discontinue dans le reste du territoire. Les stationnements pour les vélos se développent aux abords des gares, parkings-relais et nœuds de mobilité.

L'essor du vélo électrique participe au développement de ce mode de transport.

Une offre de stationnement qui n'incite pas au report modal :

26 503 places de stationnement publics sont présentes sur le territoire. 44% de ces places sont gratuites dans le centre-ville élargi de Besançon.

52% des ménages disposent d'une place de stationnement privé, 60% à Grand Besançon Métropole et 85% dans la communauté de communes du Val Marnaysien.

4.9. Mobilité – Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
Un territoire varié, une centralité urbaine à Besançon dans un territoire majoritairement rural Une progression nette de la part modale des modes actifs, y compris au sein des secteurs les plus ruraux, et une baisse de l'usage des modes motorisés (voiture et TC) entre 2005 et 2018 Une bonne desserte de la population de Besançon par le réseau Ginko : 87% de la population de Besançon à moins de 200 mètres d'un arrêt Des TERs cadencés sur 2axes Dijon-Besançon et Belfort-Besançon Une baisse de la mobilité des habitants	Un relief marqué sur plusieurs secteurs et des coupures importantes Une ville-centre qui perd des habitants et des dynamiques de population caractéristiques d'une périurbanisation Des flux majoritairement internes à GBM, des équipements, emplois et pôles générateurs de déplacements concentrés à Besançon et inégalement répartis sur le reste du territoire Avec l'éloignement de la ville-centre, la typologie de l'habitat et la densité moyenne ne favorisent pas le report sur d'autres modes que la voiture particulière Un manque de TC dans la CCVM Peu de site propre permettant de dissocier la mobilité des personnes du trafic poids lourds
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
Un changement d'habitudes en termes de mobilité lié à la crise sanitaire sur lequel capitaliser Un système de mobilité diversifié Des perspectives en matière de réglementation du stationnement comme levier de report modal L'effet de la crise sanitaire propice au télétravail et e-démarches Une réflexion sur la création de parcs relais, corrélée à celle des nœuds de mobilité Un fort développement des mobilités actives et une attente sur la pratique cyclable Un nombre important de déplacements de courte distance Un réseau de cars Mobigo Une étude menée par l'AUDAB concernant la désynchronisation des temps de travail La structuration du co-voiturage autour d'aires de stationnement Un projet de mise à 2*2 voies de la RN57 saturée aux heures de pointe, entre Beure et Micropolis, en cours de discussion	Des liaisons fortes avec les territoires voisins : A36, RD673, RD683, RN57 et RN83 qui facilitent l'évasion résidentielle en VP Un projet de zone d'activité à l'écart des zones agglomérées et sans desserte régulière TC à Marchaux-Chaudefontaine L'effet de la crise sanitaire qui conduit les habitants à vouloir habiter loin des grandes villes et notamment à la campagne, accentuant la périurbanisation

Dans un contexte d'évasion résidentielle, repenser le développement urbain pour des déplacements de courte distance :

Afin de maintenir les populations au sein du territoire, assurer un développement favorisant les déplacements de courte distance.

Poursuivre le développement des voies cyclables et améliorer les services de transports en commun afin d'éviter le report sur la voiture personnelle.

Dans un objectif de décarbonation du territoire, rechercher les alternatives aux déplacements motorisés :

Mettre en place des aires de covoiturages, ainsi que de nœuds de mobilité, afin de limiter l'usage de la voiture personnelle, et orienter vers un report en faveur des modes doux et des transports en commun, et participer à l'objectif de décarbonation du territoire. La présence de parkings relais, avec la mise à disposition de modes de transports diverses (modes doux et transports en communs) participe également à cet objectif.

Adapter les solutions alternatives à la voiture individuelle en fonction des contextes urbains et des usages

Apporter une capacité de mobilité équitable garantissant l'accès de tous aux générateurs de mobilité :

Permettre le report modal au sein des lieux urbains mais également dans les espaces ruraux

Améliorer l'efficacité du stationnement pour inciter au report modal, libérer l'espace public et réduire la consommation foncière :

Développer des parkings-relais en lien avec les autres offres alternatives à la voiture.

Poursuivre l'organisation des mobilités limitant l'autosolisme :

Développer les équipements de mobilité permettant de limiter l'autosolisme aux endroits stratégiques pour favoriser leur utilisation

S'appuyer sur le ferroviaire pour favoriser le report modal :

Organiser le territoire en s'appuyant sur l'étoile ferroviaire

5. Les dynamiques économiques

5.1. Les dynamiques de l'emploi

5.1.1. Besançon : centre économique du territoire.

Besançon capitalise le plus grand nombre d'emplois au sein du territoire. La première couronne, surtout à l'ouest, vient renforcer le centre d'emplois de Besançon. Les communes de Saint-Vit et Saône concentrent également de nombreux emplois, et d'autant plus que ces deux communes en gagnent entre 2009 et 2020. Marnay joue également un rôle de centralité d'emplois à son échelle. Les autres communes du Val Marnaysien regroupent peu d'emplois et sont moins dynamiques.

97 792 emplois au sein du territoire du SCoT

72% des emplois à Besançon

A l'échelle du territoire, le nombre d'emplois est en légère augmentation entre 2009 et 2022, comptant réciproquement 96497 emplois et 97792 emplois.

Les centralités au nord du territoire et à l'est sont moins dynamiques et accusent une baisse ou une stagnation du nombre d'emplois entre 2009 et 2020. Mais les autres parties du territoire enregistrent une dynamique positive : l'ouest de Besançon, comptabilisant déjà de nombreux emplois en offre toujours plus.

Besançon est le centre de l'emploi par sa taille et le dynamisme de la ville et des communes alentour. Le nombre d'emplois à Besançon est en légère baisse et s'accroît dans les communes voisines. Les pôles d'emplois en-dehors du territoire sont de moindre importance en taille et sont moins dynamiques. Rioz et Quingey gagnent des emplois mais Ornans et Baume-les-Dames en perdent. La commune d'Etalans qui accueille une grande zone d'activité en a gagné également durant la période 2009-2020.

Le centre bisontin est bien le moteur unique économique du territoire du SCoT et au-delà dans l'aire d'attraction.

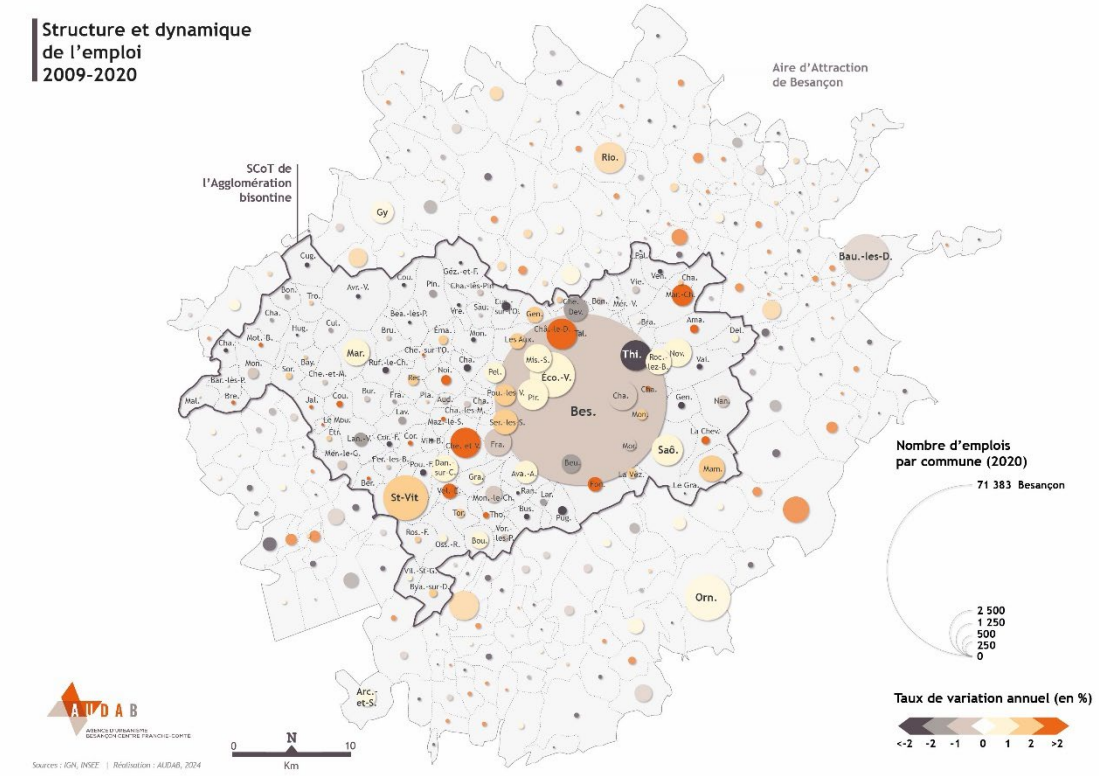

5.1.2 Une vaste zone d'emplois

"Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent." (INSEE). Le nombre d'emplois au sein du territoire est légèrement en baisse (-0,1% entre 2012 et 2017).

La zone d'emplois de 2020 comptabilise 519 communes et présente un total de 139 963 emplois pour 2022 contre 137 776 emplois en 2014 et 139 310 en 2009 sur la zone d'emplois. Le territoire présente une légère augmentation du nombre d'emplois avec une hausse de 0,46%.

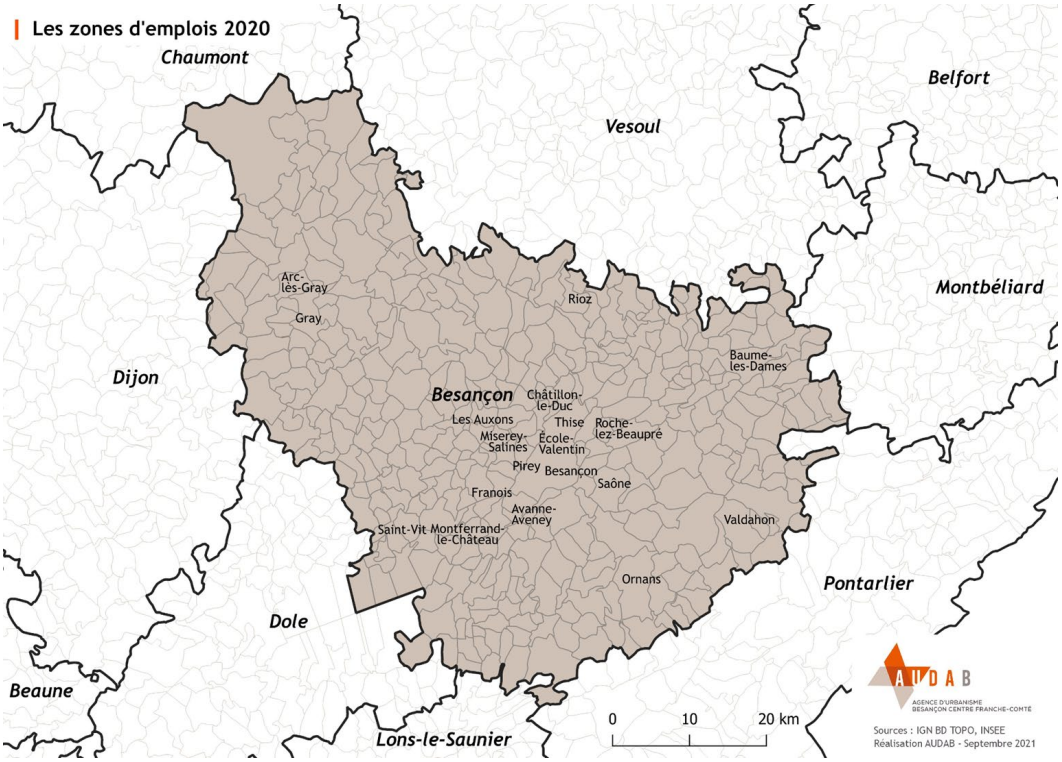

Besançon reste le cœur économique du territoire avec le plus grand nombre d'emplois du territoire. La vile représente 72% des emplois du territoire.

La ville de Besançon présente un nombre d'emplois relativement stable, quoi qu'en légère diminution. Les communes périphériques présentent un nombre d'emplois en augmentation.

L'Est de Besançon regroupe plusieurs communes considérées comme des zones d'emplois. On retrouve également Gray, Valdahon ou encore Baume-les-Dames comme zone d'emplois.

5.1.3 Une forte tertiarisation des emplois et un rebond des emplois agricoles

Le territoire est marqué par une forte tertiarisation des emplois : 82% des emplois sont issus de secteurs tertiaires au sein du territoire (commerces, services, administration).

Le territoire montre également une forte présence des emplois administratifs, liés aux fonctions d'ancienne capitale régionale de Besançon.

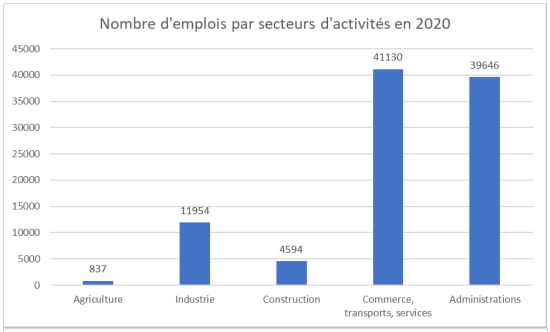

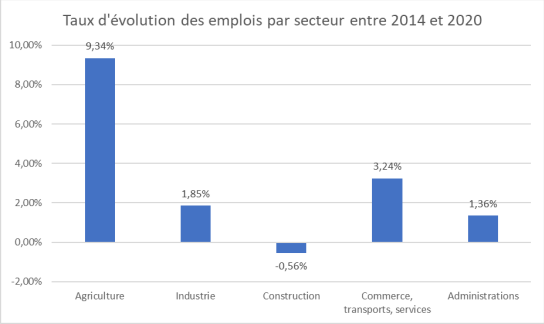

De plus, les emplois du secteur tertiaire connaissent une évolution positive entre 2014 et 2020. Les secteurs qui présentent la plus forte augmentation sont les secteurs de l'agriculture, avec une augmentation de 9,34% et le secteur des transports commerce, et services, avec une augmentation de 3,24%. Cette augmentation est d'autant plus significative que le nombre d'emplois est élevé.

Le secteur industriel est le 3e domaine d'emplois du territoire. Mais il accuse une forte différence avec le nombre d'emplois tertiaires. Ainsi, les emplois industriels représentent seulement 12% des emplois du territoire. Il présente une augmentation de 1,85% sur la période 2014-2020. Mais malgré un passé industriel et la présence de filières de qualité, le territoire n'est plus considéré comme un territoire industriel.

Le domaine de la construction représente peu d'emplois et est concerné également par une diminution entre 2014 et 2020.

Enfin, le territoire dans les secteurs ruraux bénéficie d'une forte présence de l'agriculture. Néanmoins, ce domaine représente peu d'emplois (moins de 1000). Les exploitations agricoles du territoire comptent souvent un chef d'exploitation à sa tête, ou quelques associés, et peu de salariés, ce qui explique le faible nombre d'emplois. Pourtant, ce secteur a connu une embellie ces dernières années. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, le nombre d'emplois agricoles a augmenté lors de la dernière période intercensitaire. Ce rebond marque la fin d'un cycle d'extinction du monde agricole. Ce regain d'emplois est le fruit de l'apparition d'un nouveau type de consommateurs intéressés par les circuits-courts et l'agriculture urbaine, porteurs de nouveaux emplois.

5.1.4. Une baisse de la population active

La population active occupée s'élève à près de 85710 habitants du territoire du SCoT en 2020.

690 actifs vont travailler en Suisse. Les frontaliers représentent depuis plusieurs années quelques centaines d'actifs dans le territoire. Il est difficile d'estimer l'évolution future de ces actifs.

Le taux de chômage, au sens de l'INSEE, en 2021 s'élève à 8,4% pour la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et 5% pour la Communauté de communes du Val Marnaysien.

A Besançon, le taux de chômage est plus élevé, que la moyenne du territoire. Le centre urbain accueille une part plus importante de personnes en difficulté, par son parc locatif social est important au sein du territoire. Les communes de l'Ouest du territoire profitent, à l'inverse, d'un taux de chômage peu élevé par rapport au reste du territoire, allant de pair avec le niveau de vie des ménages dans ces communes. Certaines communes telles que Saint-Vit et Novillars accusent un taux de chômage plutôt élevé.

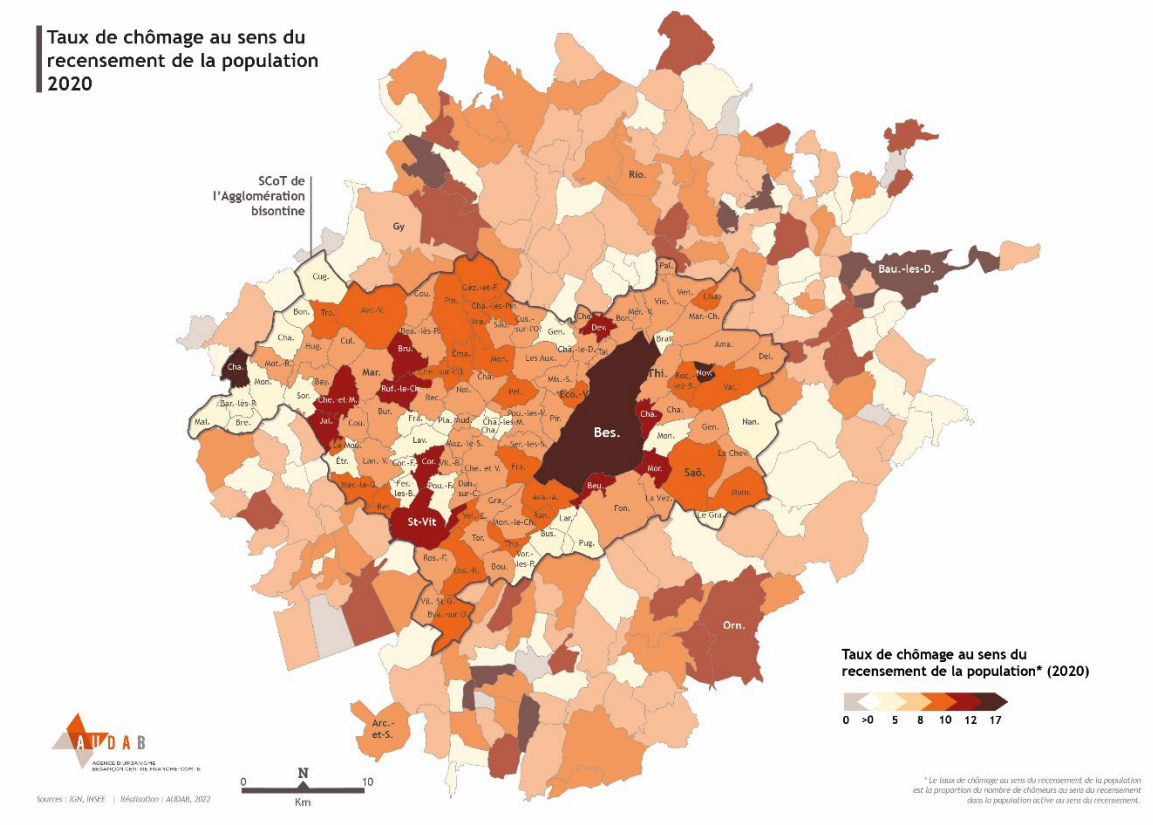

5.1.5 Une part importante des emplois publics

Les emplois publics sont déterminants pour le territoire. En tant qu'ancienne capitale régionale, Besançon a concentré de nombreuses administrations qui perdurent. Environ 30% des emplois sont publics.

Ainsi, l'administration, de l'enseignement et de la santé sont les principaux secteurs d'emplois du territoire. Les cinq plus gros employeurs sont les hôpitaux et les collectivités. Cette forte présence de l'emploi public s'avère un atout en temps de crise et notamment face à celle liée au COVID, car ces emplois subissent moins de répercussions.

Etablissement	Effectif
CHU	6 500
Ville de Besançon	5 500
Département du Doubs	2 600
Centre hospitalier Novillars	1 000
GBM	1 000
Groupe Casino	6 00
Kéolis	600
BPCE (Banque pop / Caisse d'épargne	600
Carrefour	550
Flowbird	450
Groupe Antoli	400
Clinique St Vincent	400
R.Bourgeois	400
Diehl Group	300

5.1.6. Un tissu de petites entreprises

89% des entreprises ont moins de 20 salariés

Le tissu des entreprises est principalement constitué de TPE-PME.

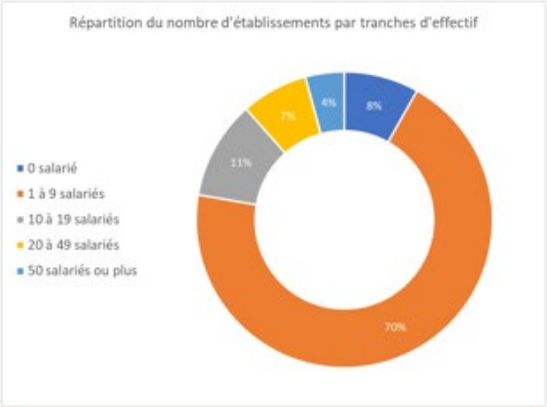

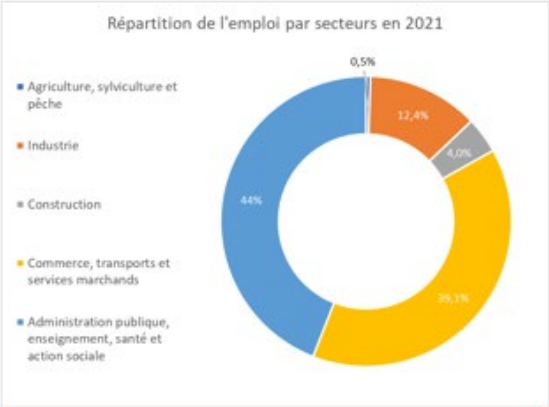

- 81% des établissements ont moins de 10 salariés ;
- 4% des établissements ont 50 salariés et plus.

- 44% des emplois dans les services non-marchands ;
- Plus d'un tiers des emplois dans les services marchands.

Les secteurs qui ont perdu le plus d'emplois sont l'industrie et les transports. Au contraire, ceux qui ont le plus créé d'emplois correspondent à des activités tertiaires, restauration, sanitaires et sociales.

Les 20 secteurs d'activité qui ont perdu le plus d'emplois salariés privés entre 2007 et 2018 (plus de 100 emplois)

Secteur agrégé	Secteurs d'activité détaillés (NAF700)	Nombre d'emplois perdus
Industrie manufacturière	Découpage, emboutissage	-506
Transports et entreposage	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	-437
Transports et entreposage	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	-436
Information et communication	Télécommunications filaires	-319
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Hypermarchés	-260
Santé humaine et action sociale	Activités hospitalières	-222
Activités financières et d'assurance	Autres intermédiations monétaires	-220
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie	-201
Administration publique	Distribution sociale de revenus	-157
Transports et entreposage	Transports routiers de fret interurbains	-143
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Régie publicitaire de médias	-141
Transports et entreposage	Messagerie, fret express	-137
Industrie manufacturière	Autre imprimerie (labeur)	-132
Construction	Travaux de peinture et vitrerie	-132
Transports et entreposage	Entreposage et stockage non frigorifique	-129
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Vente à distance sur catalogue spécialisé	-128
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Centrales d'achat alimentaires	-119
Construction	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	-117
Industrie manufacturière	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	-113
Industrie manufacturière	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	-110

Source : Urssaf

Les 20 secteurs d'activité qui ont créé le plus d'emplois salariés privés entre 2007 et 2018 (plus de 100 emplois)

Secteur agrégé	Secteurs d'activité détaillés (NAF700)	Nombre d'emplois créés
Hébergement et restauration	Restauration de type rapide	395
Santé humaine et action sociale	Action sociale sans hébergement n.c.a.	370
Transports et entreposage	Transports routiers de fret de proximité	350
Santé humaine et action sociale	Accueil de jeunes enfants	311
Activités de services administratifs et de soutien	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	224
Santé humaine et action sociale	Aide à domicile	208
Autres activités de services	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	191
Transports et entreposage	Affrètement et organisation des transports	179
Information et communication	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	174
Transports et entreposage	Services auxiliaires des transports terrestres	161
Activités de services administratifs et de soutien	Nettoyage courant des bâtiments	149
Santé humaine et action sociale	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	148
Santé humaine et action sociale	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	148
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités des sièges sociaux	145
Santé humaine et action sociale	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	140
Industrie manufacturière	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	128
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Supermarchés	124
Information et communication	Programmation informatique	111
Industrie manufacturière	Transformation et conservation de la viande de boucherie	109
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	108

Source : Urssaf

La majorité des emplois sont dans le secteur tertiaire. Mais les secteurs qui présentent la plus forte augmentation sur la période 2014-2020 sont les secteurs de l'agriculture et du commerce, transports et services.

Besançon a gardé une part importante d'emplois administratifs, dû à son ancien statut de capitale régionale.

Besançon présente un taux de chômage plus élevé que les autres communes.

Le tissu des entreprises est principalement composé de TPE-PME.

Le secteur ayant le plus perdu d'emplois est le secteur de l'industrie. Au contraire, celui qui en a le plus créé est le secteur de la restauration et du social.

5.1.7 Une augmentation du nombre d'entreprises

Comme pour l'emploi, le cœur du territoire : Besançon et l'ouest de la ville, regroupe également le plus grand nombre d'entreprises et les plus forts taux de création.

Les bourgs de Saint-Vit, Saône et Marnay sont également dynamiques sur le plan de la création d'entreprises. Les pôles de l'aire d'attraction, situés en-dehors du SCoT, connaissent une évolution moindre par rapport à ceux du SCoT, hormis Rioz et Baume-les-Dames.

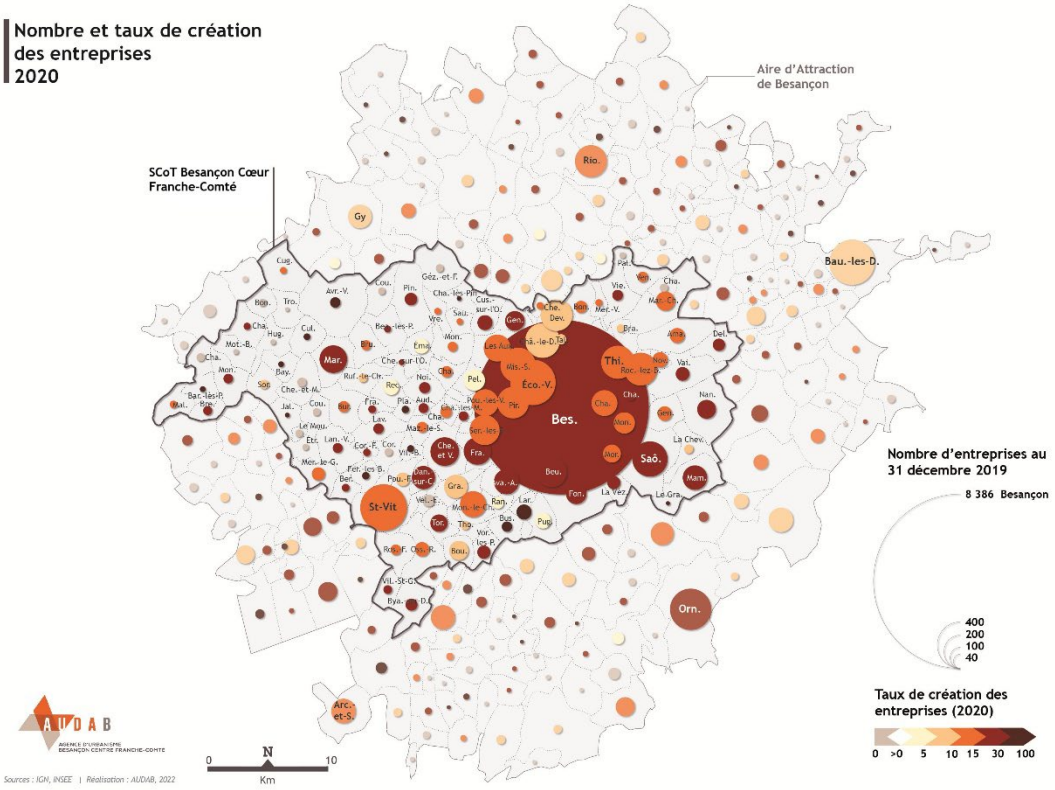

Comme pour les emplois, les établissements de services sont les plus nombreux au sein du territoire du SCoT. Ils représentent 66% des établissements.

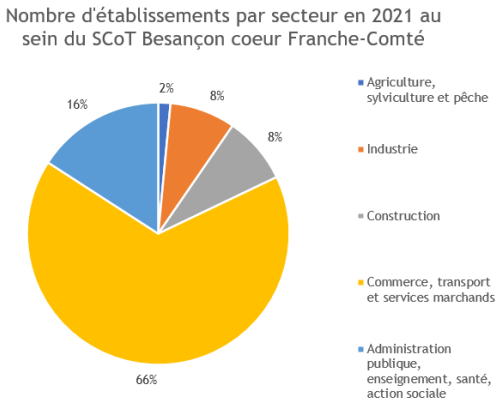

Source : Flores

5.1.8 Un passé industriel sur lequel se basent les activités actuelles

Le territoire par son histoire et sa localisation a vu s'installer et se développer des activités industrielles telles que l'horlogerie, la papeterie et le tissage qui profitent dès la fin du XVIII siècle de la détaxation et de la proximité avec la Suisse qui permet de vendre dans les deux pays. Ces industries correspondent au moteur du territoire et font vivre les habitants.

11 736 emplois dans l'industrie en 2014

11 885 emplois dans l'industrie en 2021

Les crises économiques à partir des années 1970 et la décentralisation depuis 1982 ont conduit à réduire le poids industriel du territoire au profit d'une tertiarisation de l'activité. Le territoire ne se distingue plus par son industrialisation. D'ailleurs, l'industrie est sous-représentée dans l'ensemble par rapport à la moyenne régionale. Néanmoins, ce passé industriel permet à la métallurgie et aux microtechniques d'être historiquement bien implantées dans le territoire. Le secteur des microtechniques mise sur l'innovation, avec des applications dans le biomédical, l'aéronautique ou les nouvelles mobilités, en lien avec le Pôle de compétitivité des microtechniques implanté à Besançon. L'importance de l'innovation au sein de ce secteur a contribué à limiter l'impact de la crise sanitaire sur des emplois de plus haut niveau moins liés à la production immédiate, plus accessibles au télétravail et dont certains appartenaient aux filières prioritaires (Santé). L'innovation peut aussi contribuer fortement au rebond économique du territoire en particulier pour les entreprises travaillant sur les secteurs d'avenir identifiés dans le plan de relance gouvernemental (médical, nouvelles mobilités). Les entreprises travaillant principalement pour l'aéronautique seront durablement fragilisées par la crise.

5.1.9. Un territoire essentiellement tertiaire

La part représentée par les emplois dans les secteurs Commerces, transports et services et Administration, santé et action sociale témoigne du poids du tertiaire dans le territoire.

Récemment, le secteur des transports a connu une croissance par l'explosion de la livraison à domicile, accentuée par la crise sanitaire.

+ 3,24% : évolution du nombre d'emplois entre 2014 et 2020 dans le secteur Commerces, transports et service

+ 1,36% : évolution du nombre d'emplois entre 2014 et 2020 dans le secteur Administration, santé et action sociale

42% des emplois dans le secteur Commerces, transports et services

40% des emplois le secteur Administration, santé et action sociale

5.1.10. Des emplois agricoles en hausse grâce aux nouvelles pratiques

L'agriculture est le secteur dont le nombre d'emplois a le plus évolué entre 2014 et 2020. Néanmoins, son poids est faible dans l'économie locale. L'augmentation du nombre d'emplois dans l'agriculture est un phénomène récent. Il avait jusqu'à ces dernières années jamais cessé de décroître. Cette évolution positive lors de la dernière période intercensitaire montre un nouveau regain du monde agricole. Grâce à l'essor du nouveau marché des circuits-courts, mené par la prise de conscience écologique, le secteur agricole est à nouveau porteur d'emplois.

+ 9,34% : évolution du nombre d'emplois entre 2014 et 2020 dans le secteur de l'agriculture

1% des emplois dans le secteur de l'agriculture

Cette renaissance est confirmée à l'échelle de la zone d'emplois et dans d'autres agglomérations (Dijon, Beaune…).

Le taux de création des entreprises est important à Besançon, ainsi qu'à Ecole-Valentin et Saint-Vit.

Les secteurs liés au tertiaire correspondent aux activités prépondérantes du territoire.

L'agriculture a connu l'augmentation la plus importante entre 2014 et 2020. Cette augmentation s'explique par l'utilisation de nouvelles méthodes de consommation, ainsi qu'a la prise de conscience écologique. Néanmoins son poids dans l'économie reste assez faible.

5.1.11. Une complémentarité économique avec les territoires voisins

Le territoire se caractérise par une forte vocation tertiaire. Il compte de nombreux établissements de taille modérée : un large tissu d'entreprises est présent dans le territoire. Le tertiaire non-marchand se dégage également fortement, marquant la vocation administrative de Besançon.

Le territoire se démarque ainsi des territoires voisins, qui sont davantage portés par le secteur industriel et dont le tissu économique est davantage mono-sectoriel et plus perméable aux crises.

Le tissu économique de Besançon se démarque par son caractère multi-sectoriel : industrie, tertiaire, BTP et la présence de filières au savoir-faire reconnu : horlogerie, luxe, microtechniques, santé.

3 Besançon, pôle à l'économie plutôt tertiaire ; Montbéliard davantage tourné vers l'indus

Implantation des établissements d'au moins 150 salariés et effectifs salariés en 2015

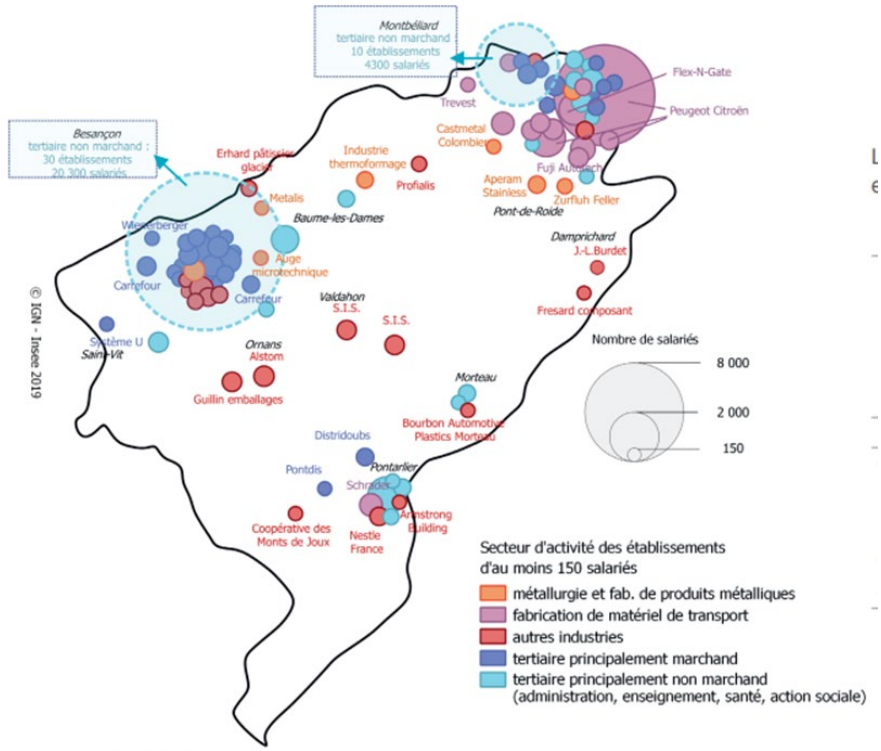

Source : Insee, Clap 2015

Au sein du territoire, le secteur tertiaire est particulièrement développé, notamment à Besançon, ce qui témoigne de son ancien statut administratif. Les territoires alentours présentent majoritairement des établissements liés à l'industrie.

Le secteur de Besançon forme une complémentarité économique avec les territoires voisins.

Le territoire possède un caractère multi-sectoriel.

5.1.12. L'étalement urbain qui entraîne un déficit des revenus résidentiels

Les revenus productifs exportateurs, les revenus publics et les revenus sociaux sont supérieurs à la moyenne des Agglomérations. En revanche, il y a un déficit par rapport à la moyenne en termes de revenus résidentiels.

Les mouvements pendulaires des actifs entraînent des transferts de richesse entre lieux de production et lieu de résidence. Pôle de production attractif sur un grand nombre d'actifs non-résidents, GBM redistribue plus de masse salariale qu'elle n'en capte : pour l'année 2016, 698 millions d'€ de masse salariale redistribuée contre 318 millions d'€ captés soit un bilan négatif de 380 millions d'€. Faible potentiel de captation de revenu, GBM profite d'une forte propension locale à consommer qui permet de compenser ce déficit.

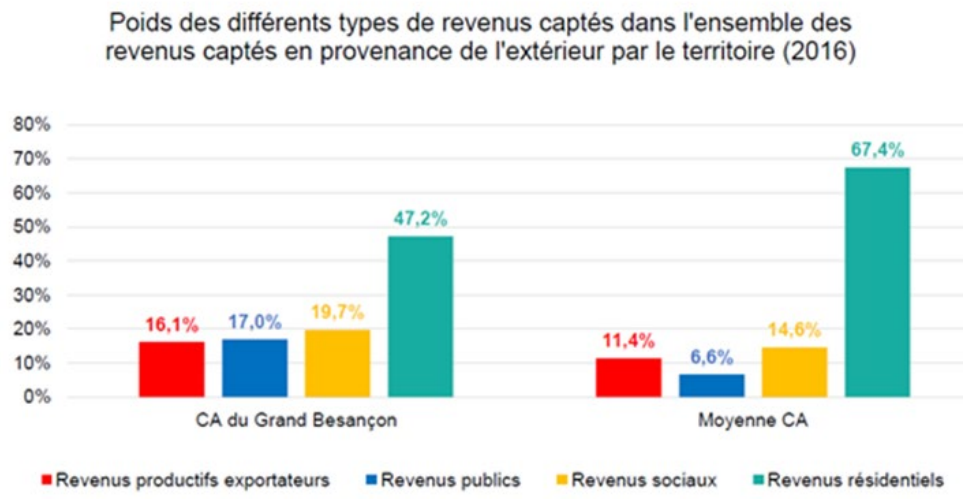

5.2 **Les zones d'activités économiques : deuxième consommateur de foncier**

Les activités économiques correspondent au deuxième poste de consommation foncière dans le territoire, derrière l'habitat. Pourtant, le nombre d'emplois restent stables dans le territoire. Les mouvements d'entreprises sont essentiellement endogènes. Les entreprises du territoire se déplacent en son sein pour trouver de nouvelles conditions spatiales au fil du projet de l'établissement : agrandissement, accessibilité…

La consommation foncière permet a minima le maintien des emplois dans le territoire, et participe en partie à la hausse du nombre d'emplois.

Néanmoins, à l'échelle communale, des évolutions sont observées : entre 2008 et 2018, Grand Besançon Métropole développe la zone de Chemaudin. Le taux d'activité de la commune est de 64%.

Dans le cadre de la révision du SCoT, un atlas des zones d'activités a été réalisé.

Méthode de l'atlas :

L'atlas des zones d'activités économiques et des sites économiques a été élaboré, dans le cadre de la révision du SCoT, avec le concours des deux intercommunalités (GBM et CCVM) compétentes en matière de foncier économique.

Il porte deux objectifs. Le premier est de dresser un état des lieux du foncier libre à destination économique, qu'il soit communautaire dans le cadre de l'exercice de la compétence de l'EPCI, ou communal et donc inscrit dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

Cet inventaire sera par la suite mis en regard avec les besoins de développement économiques identifiés par GBM et la CC du Val Marnaysien.

En fonction de ce besoin, le second objectif de l'atlas sera d'accompagner à la détermination des arbitrages et des priorisations à effectuer si nécessaire.

Définitions

Zone d'activités (ZA)

Une ZA est un espace cohérent qui a vocation à accueillir majoritairement des activités économiques. Son périmètre est identifié dans les documents d'urbanisme locaux.

En son sein, elle peut comprendre des terrains bâtis et non bâtis (occupés par des activités ou non), des voiries, des espaces verts et des surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement.

Une ZA relève de la compétence de l'EPCI. Ce dernier est en charge de sa création, son aménagement, son entretien et sa gestion. L'EPCI, en tant que maître d'ouvrage, aménage la ZA de manière coordonnée et adaptée à la demande de foncier économique anticipée.

Site économique

Les sites économiques sont les surfaces à vocation économique identifiées dans les documents d'urbanisme locaux et qui ne sont pas intégrés au périmètre d'une ZA.

Depuis 2017 (loi NOTRe), les communes n'ont plus compétence pour vendre ou louer des surfaces et des bâtiments économiques.

Le territoire compte environ 1500 ha de zones d'activités, au total. Toutes ne sont pas au même stade d'urbanisation :

- 524 ha correspondent à des zones entièrement remplies, ne disposant plus de disponibilités foncières ;
- 808 ha de zones sont partiellement remplis avec 117,5 ha encore disponibles à l'intérieur de ces zones ;
- 160 ha ne sont à ce jour pas aménagés, elles sont uniquement planifiées dans les PLU.

La répartition des zones d'activités suit la répartition spatiale des emplois. Besançon concentre la plus grande part de surfaces dédiées aux activités économiques (Trépillot, Témis, Châteaufarine…). Les communes de l'Ouest bisontin, et plus largement suivant une transversale allant de Saint-Vit à Devecey, disposent de zones d'activités. Enfin, les bourgs de Saône et Marnay, et Roche-lez-Beaupré, Fontain et Marchaux dans une moindre mesure, comptent également des ZAE, assurant une distribution au sein du territoire.

Au-delà des zones d'activités communautaires, les sites économiques représentent environ 350 ha au total, répartis de la manière suivante :

- 180 ha sans disponibilité foncière ;
- 103 ha partiellement libres avec 29 ha disponibles ;
- 65 ha non-aménagés, uniquement planifiés dans les PLU.

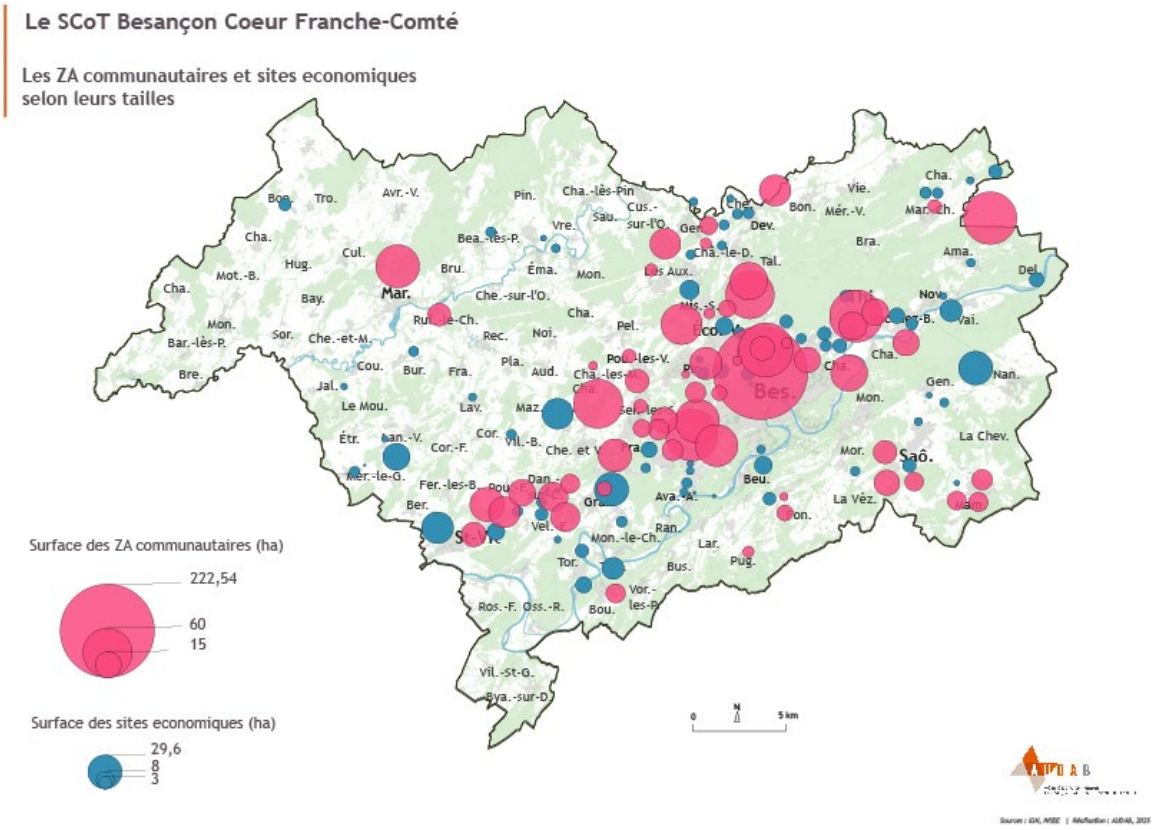

5.3**. De nombreuses zones, de taille diverse, réparties dans le territoire**

La moitié des surfaces des ZA de GBM et les 2 de la CCVM sont dites mixtes car elles ne sont pas spécialisées et accueillent des entreprises industrielles, logistiques et artisanales (772,6 ha). Le territoire compte également de grandes zones dédiées majoritairement au commerce (194,6 ha) comme Espace Valentin, l'espace commercial de Chalezeule ou encore Cheneau Blond à Saône. Les zones accueillant des activités technologiques de pointe (technopôles, 123,3 ha) et à dominante industrielle (120,3 ha) représentent également de larges surfaces. Enfin, les ZA à vocation artisanale (50,7 ha), de logistique (40,1 ha) et tertiaire (29,2 ha) sont globalement de petites tailles et peu nombreuses.

63 zones d'activités communautaires : 61 à GBM et 2 dans la CCVM

1500 ha de foncier dédiés à l'activité économique

82 sites d'activités économiques (non communautaires) sont recensés sur le territoire. Plus de la moitié de ces sites, soit 46, ne possède aucune disponibilité foncière. 21 sites sont en partie aménagés. 15 sites sont entièrement libres.

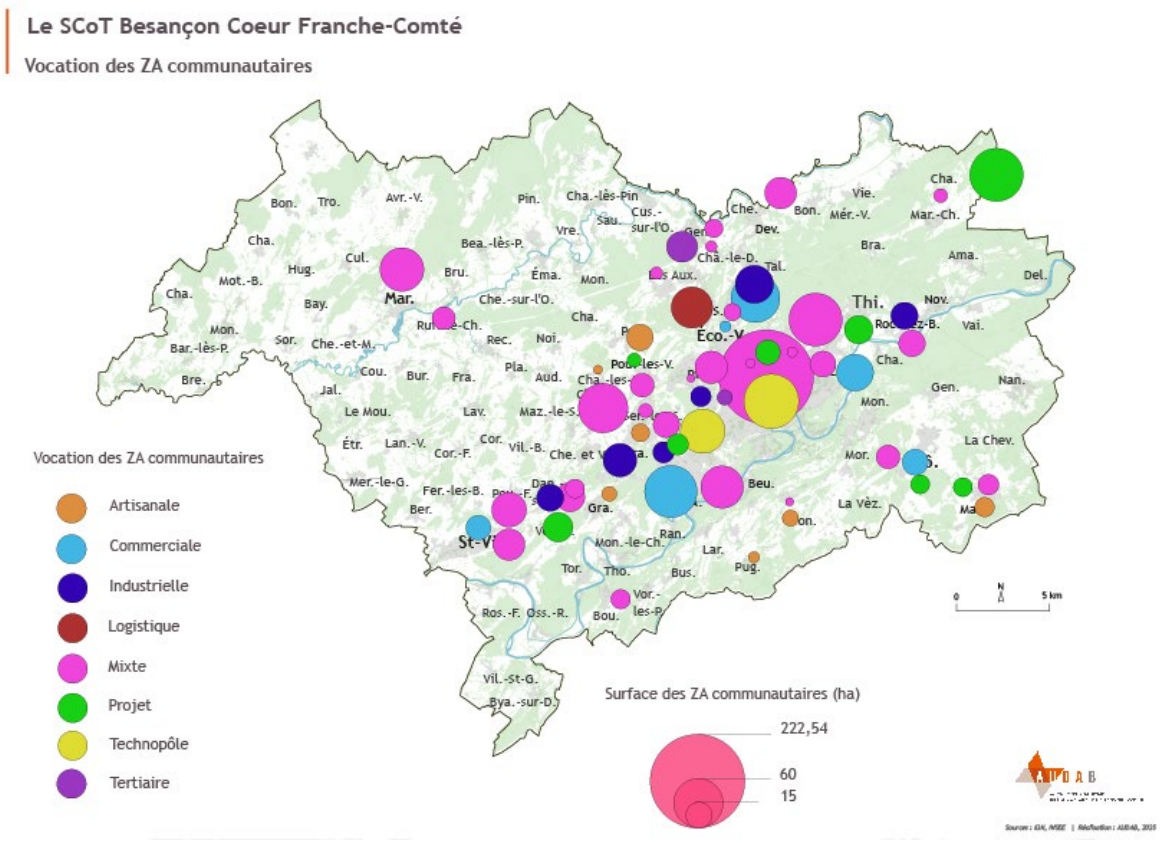

5.4. Des disponibilités foncières faibles dans les zones d'activités

Les disponibilités foncières actuelles permettent de répondre aux besoins de développement économique à court terme

117,5 ha sont identifiés comme libres au sein des ZA communautaires aménagées.

Les surfaces libres à court terme sont localisées au sein de 29 ZA. Au sein de ces périmètres, 117,5 ha étaient libres en 2020. Les communes de Besançon, Franois, Chalezeule, Marnay, Ruffey-le-Château, Chemaudin-et-Vaux regroupent à elles seules 97,6 ha libres.

Parmi ces surfaces libres, seuls 60 ha sont considérés comme stratégiques et permettront de répondre aux besoins des entreprises à court terme. Le foncier stratégie correspond à la demande économique, qui est axée sur des tènements de plus d'un hectare en zone d'activités mixtes. 60 ha remplissent ces deux critères, soit un peu plus de la moitié des surfaces libres. Ces dernières sont dites « stratégiques ». Entre 2010 et 2017, le développement de l'activité économique du territoire du SCoT a nécessité de consommer 10 ha chaque année. En poursuivant ce rythme, les disponibilités au sein des surfaces aménagées permettraient seulement de répondre aux besoins en foncier économique à court terme.

Les ZA communautaires

Disponibilité du foncier économique selon la vocation de la ZA

		Surface occupée	Surface libre			
Vocation	Surface totale (ha)	Surface occupée au sein d'une ZA (ha)	Surface libre au sein d'une ZA aménagée (ha)	Surface libre non maitrisée par la collectivité au sein d'une ZA aménagée (ha)	Surface libre au sein d'une ZA en projet (ha)	Part de surfaces libres par vocation
ARTISANALE	50,7 ha	42,8 ha	5,6 ha	2,4 ha	-	*16%*
COMMERCIALE	194,6 ha	186,7 ha	7,1 ha	0,8 ha	-	*4%*
INDUSTRIELLE	120,3 ha	120,3 ha	-	-	-	-
LOGISTIQUE	42,1 ha	42,1 ha	-	-	-	-
MIXTE	772,7 ha	695,5 ha	60,2 ha	17 ha	-	*10%*
TECHNOPOLE	123,4 ha	103,6 ha	19,8 ha	-	-	*16%*
TERTIAIRE	29,2 ha	24,7 ha	4,5 ha	-	-	*15%*

5.5 **Deux technopôles en cours de finalisation**

Les zones d'activités des technopôles à Besançon : Temis et Temis Santé comptent en 2020 une vingtaine d'hectares disponibles au total. Mais le foncier restant, en raison de sa taille ou de sa forme, sera plus difficile à remplir. Cette offre arrive à saturation

20 ha disponibles au sein des technopôles

Les zones d'activités économiques sont le deuxième consommateur de foncier.

La moitié des zones d'activités sont dites mixtes car elles ne sont pas spécialisées et accueillent des entreprises industrielles, logistiques et artisanales.

Mais près de 117,5 ha peuvent encore être densifiés.

Seuls 60 ha sont considérés comme stratégiques et permettront de répondre aux besoins des entreprises à court terme.

160 ha ont été désigné comme des zones d'activité de projet : il s'agit de zones planifiées dans les PLU mais qui n'ont pas encore été aménagées.

Un territoire économiquement dynamique :

Le centre urbain est le cœur économique au sein de l'aire d'attraction résidentielle, qui continue de s'étendre. Il s'agit de la deuxième zone d'emploi la plus dynamique de la région.

47% des entreprises sont jugées performantes en termes d'autonomie financière.

97792 emplois en 2022, en légère hausse

Un territoire fortement tertiaire :

82% des emplois dans le secteur tertiaire.

L'administration publique est l'employeur principal avec plus de 16 000 emplois sur le territoire.

Un passé industriel dont le savoir-faire perdure avec un passage qui s'est effectué, de l'horlogerie à l'industrie médicale.

Une disponibilité foncière limitée à court terme :

Les zones d'activités sont réparties sur l'ensemble du territoire.

60 ha sont considérés comme stratégiques car ils permettront de répondre aux besoins des entreprises à court terme.

ATOUTS	FAIBLESSES
Bassin d'emplois dynamique qui dépasse les limites du SCoT Territoire fortement tertiaire hérité de l'ancien rôle de capitale régionale de Besançon Présence d'une industrie reconnue : microtechniques, technologies médicales	Stagnation du nombre d'emplois Des capacités en zone d'activités qui se raréfient
OPPORTUNITES	**MENACES**
Administration publique qui est le principal employeur : assurance de stabilité de l'emploi en cas de crise économique Un besoin de réindustrialisation à l'échelle nationale	Extension de l'aire d'attraction qui allonge les distances domicile-travail Des zones d'activités périphériques concurrentielles

Conforter le pôle d'emplois de Besançon :

La grande offre d'emplois au sein de la ville de Besançon permet à cette dernière d'avoir une aire d'attraction importante. Conserver un nombre d'emplois élevé permet de maintenir, voire développer l'attractivité du territoire.

Repenser les implantations urbaines dans une logique de réduction des déplacements domicile-travail :

Rapprocher les zones résidentielles des zones d'emplois

Développer l'offre de foncier économique :

Utiliser les surfaces identifiées comme libres et aménageables au sein des zones d'activités

Optimiser au maximum les surfaces d'activités en les densifiant

Développer des zones d'activités au sein du territoire pour maintenir le tissu d'emplois

Développer les ZAE de manière qualitative en optimisant le foncier : formes urbaines, espaces publics, mode de gestion… :

Développer les ZAE à proximité du tissu urbain.

Mettre à disposition plusieurs type et surface de structures afin que tout type d'entreprise puisse s'y implanter.

Travailler la densité des parcelles ainsi que les formes urbaines (développer la densification verticale, …) afin de minimiser la consommation d'espaces.

Développer une offre de formation permettant de répondre aux besoins d'emplois du territoire :

Développer des formations notamment dans le secteur tertiaire qui se développent beaucoup au sein du territoire et notamment à Besançon, ainsi que le secteur de l'industrie.

Optimiser et intégrer les zones d'activités dans les transitions :

Permettre un accès facile à ces espaces avec notamment des solutions de transports autres que la voiture individuelle. Permettre une transversalité des infrastructures afin que ces dernières puissent correspondre à diverses utilisations. Développer la production d'ENR au sein des zones d'activités pour répondre à leurs besoins de consommation

Repositionner les activités de service au cœur des espaces urbains :

Rendre attractifs les centres urbains afin que les activités de services souhaitent s'implanter.

Réduire le besoin en foncier des zones d'activités qui accueillent des activités industrielles et artisanales, en les limitant à ces activités

6. Les dynamiques commerciales

6.1. Indicateurs démographiques

+2,1%

Le territoire du SCoT de l'Agglomération Bisontine enregistre une **croissance démographique proche de la moyenne départementale autour de 2% (entre 2011 et 2016).** La CC du val Marnaysien enregistre en croissance démographique plus soutenue (+5,7%).

23,7%

Avec **23,7% de plus de 60 ans,** le vieillissement apparaît moins marqué que sur l'ensemble du département mais cette part a néanmoins progressé de deux points par rapport à 2011.

18 602 €

La **ville de Besançon se caractérise par des revenus médians par UC 11% inférieurs à la moyenne du territoire.** La ville se distingue aussi par une très forte part de ménages unipersonnels avec près de 54% des ménages d'une personne contre 43% en moyenne sur le territoire du SCoT et seulement 25% sur la CC du Val Marnaysien.

139

Avec **16 emplois pour 10 actifs résidents, Besançon est le principal pôle d'emploi du territoire avec 70% des emplois du territoire.**

+34%

Si le taux de vacance en logement reste proche de la moyenne départementale (8,5%), **il dépasse 10% sur la ville de Besançon** et a progressé de plus d'un tiers entre 2011 et 2016 contre +25% en moyenne sur le département.

	Besançon		CA Grand Besançon		CC Val du Marnaysien		SCoT de l'Agglomération Bisontine		Département Doubs	
Population 2016 (Insee 2019)	**116 466**		**193 187**		**14 190**		**207 377**		**538 549**	
Population 2011	**115 879**		**189 580**		**13 498**		**203 078**		**529 103**	
Evolution 2011-2016	**0,5%**		**1,9%**		**5,1%**		**2,1%**		**1,8%**	
	2011	**2016**	2011	**2016**	2011	**2016**	2011	**2016**	**2011**	**2016**
% personnes plus de 60 ans	20,6%	**22,6%**	21,3%	**23,7%**	21,0%	**23,1%**	21,3%	**23,7%**	22,5%	**24,6%**
% personnes <15 ans	14,7%	**15,2%**	16,8%	**16,9%**	21,4%	**21,2%**	17,1%	**17,2%**	18,7%	**18,6%**
Médiane des revenus par UC 2015	**18 602 €**		**20 623 €**		**21 207 €**		**20 664 €**		**21 662 €**	
Nb ménages 2016 (Evolution des ménages 11-16)	**61 035** **0,8%**		**92 096** **2,8%**		**5 748** **5,6%**		**97 844** **3,0%**		**241 711** **3,6%**	
% ménages personne seule 2016	53,0%	**53,7%**	43,3%	**44,1%**	24,6%	**25,4%**	42,2%	**43,0%**	35,6%	**37,4%**
% ménages familles avec enfant(s) (parmi nb ménages) 2016	24,2%	**23,8%**	30,0%	**29,6%**	42,2%	**41,9%**	30,7%	**30,3%**	34,9%	**34,0%**
% ménages emménagés <5 ans 2016	**49,5%**		**42,2%**		**28,3%**		**41,4%**		**34,5%**	
Nb emplois 2016 (et évolution depuis 2011)	**70 095** **-0,7%**		**93 971** **-0,2%**		**2 326** **-5,4%**		**96 298** **-0,4%**		**213 944** **-2,0%**	
Indicateur de concentration d'emplois (nb emplois/actifs occupés)	152,8	**160,0**	118,9	**121,7**	39,0	**36,4**	113,0	**115,2**	97,4	**96,1**
Taux de vacance en logements (et évolution depuis 2011)	**10,1%** **35,3%**		**8,5%** **34,3%**		**8,1%** **34,7%**		**8,5%** **34,3%**		**8,5%** **24,2%**	

Source : Insee

6.2. Les zones de chalandise

285893

Pour analyser l'organisation commerciale de l'agglomération bisontine, il est nécessaire de replacer ces pôles dans leur environnement commercial dont le rayonnement ne coïncide pas avec les frontières du SCoT.

Au total la zone de chalandise de Besançon regroupe 285 893 habitants.

ZONE DE CHALANDISE BESANCON

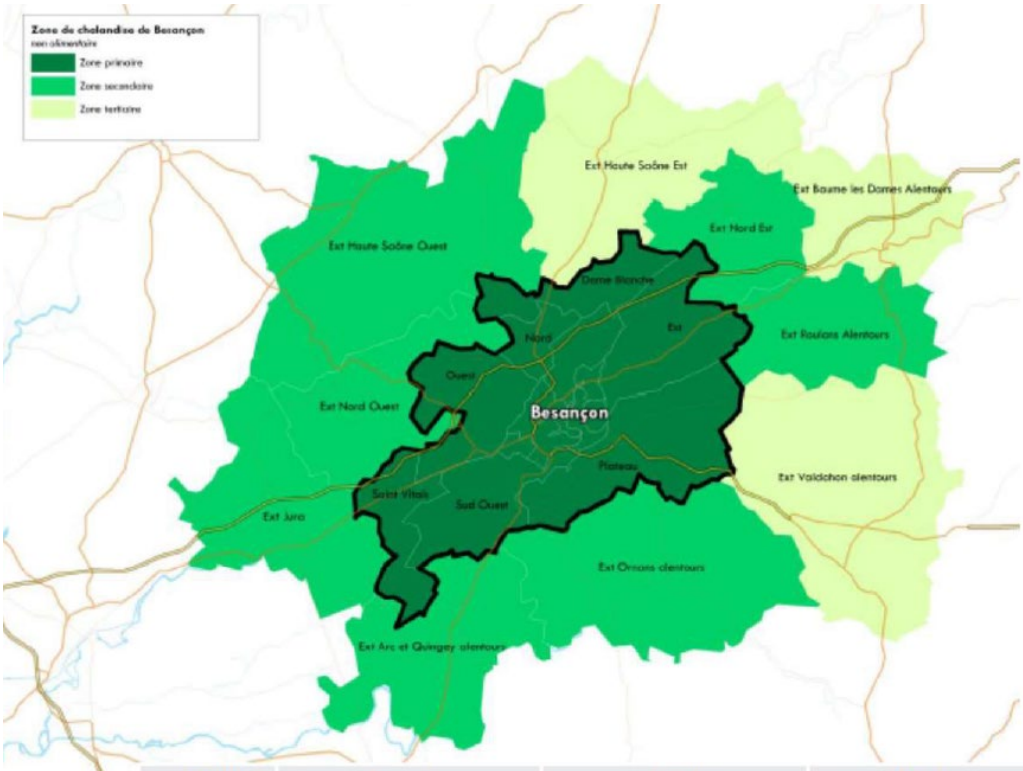

ZONE	Emprise	%CA	POP
Primaire	85%	87	214 756
Secondaire	59%	9	37 461
Tertiaire	30%	4	33 676

Une zone de chalandise 1,4 fois plus important que le poids démographique du SCoT avec les trois-quarts de ce potentiel concentrés sur zone primaire.

6.3. La spatialisation de l'offre commerciale

2 639

Le SCoT de l'agglomération bisontine regroupe 2 639 commerces et services de moins de 300 m² de surface de vente dont 96% sont situés sur la CA du Grand Besançon.

66%

Avec 1 837 commerces et services recensés Besançon regroupe les deux tiers de l'offre commerciale totale du SCoT.

78

En dehors du pôle urbain de Besançon / Ecole Valentin, seule la commune de Saint-Vit dispose d'une offre comptant près de 80 activités.

43

La partie Ouest du territoire se caractérise par un maillage beaucoup plus lâche de l'offre commerciale avec une centaine d'activités sur la CC du Val Marnaysien dont 37 sur la commune de Marnay et 19 communes sans activité commerciale.

LOCALISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE*

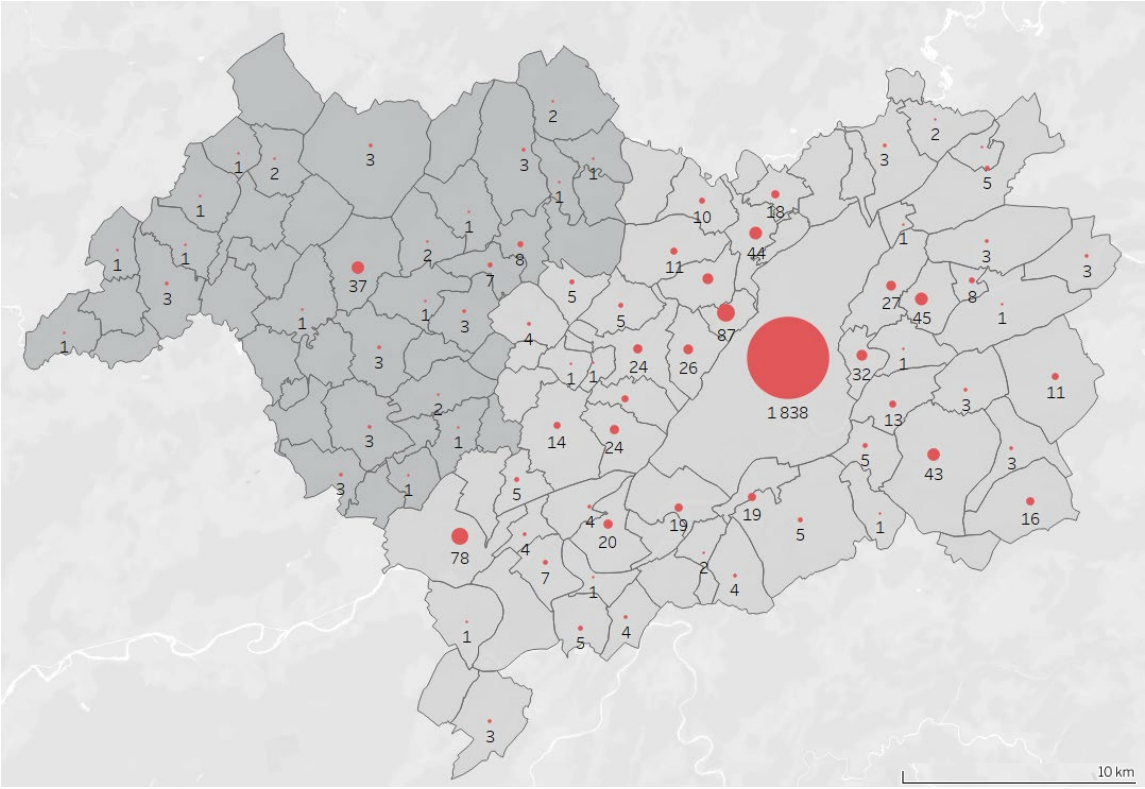

Source : analyse fichier CCI, 2019

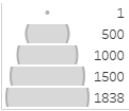

Une forte dépendance des territoires ruraux aux commerces de l'agglomération bisontine.

6.4. Répartition de l'offre commerciale

24%

Avec **643 activités soit 24% des activités, la filière CHR* est la plus représentée**, dans une proportion proche des moyennes habituelles (20-25% des activités). Le **secteur des services est la seconde filière** la plus représentée avec 22% des activités témoignant de la forte tertiairisation du tissu commercial du territoire. La part de l'offre alimentaire (12%) se situe dans les moyennes basses.

25%

Le **taux de diversité**** moyen sur l'ensemble du territoire du SCoT s'élève à 25%. Un taux moyen à l'échelle du SCoT mais qui s'explique par le rôle de proximité de la majorité des communes**. Sur Besançon, le taux de diversité s'élève à 35%,** un taux élevé témoignant du rayonnement de la ville centre.

**CHR : Cafés, hôtels, restaurants,*

***Le taux de diversité commerciale est la part de l'offre en équipement de la maison et de la personne sur l'ensemble de l'offre commerciale hors garages et services*

REPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE PAR GRANDS SECTEURS

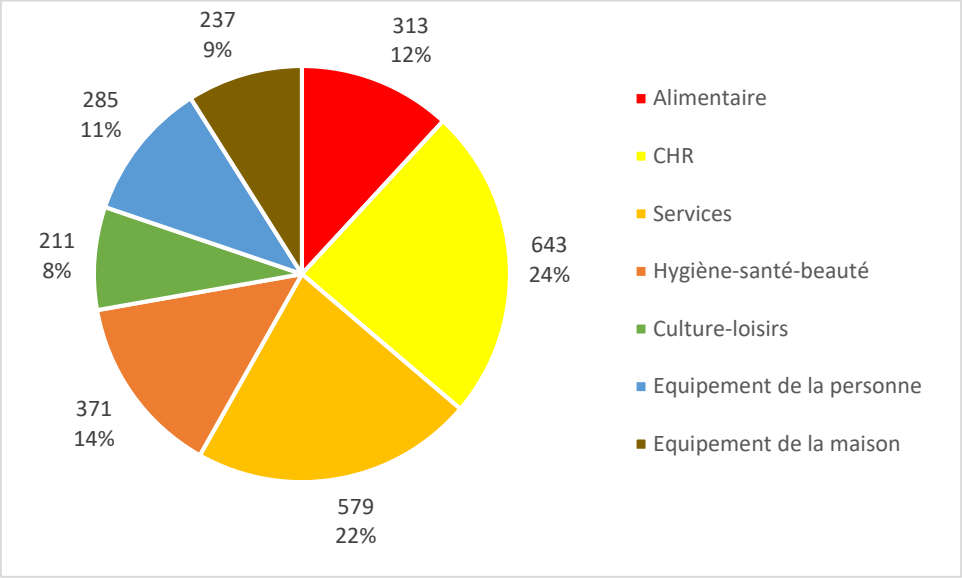

Source : analyse fichier CCI

Une offre commerciale diversifiée qui illustre une forme d'autonomie du territoire en terme de réponse aux besoins de la population.

6.5. Répartition de l'offre commerciale traditionnelle en centralité

68%

En moyenne **68% des commerces sont situés dans les centralités du territoire**. Ce ratio se situe au-dessus de la moyenne généralement observée (50-60%). Cet indicateur est principalement tiré vers le haut par la ville de Besançon qui bénéficie d'une bonne concentration commerciale en centralité (plus de 80% des commerces sont situés en centre-ville ou dans les différents pôles de quartier) Le rôle des centres-villes reste fort pour Marnay, Saône, Devecey ou Pouilley-les-Vignes.

69%

69% des commerces traditionnels de proximité sont implantés en centralité (CHR, Hygiène-Santé-Beauté et Alimentaire). C'est la filière équipement de la personne qui reste la plus présente en centralité (76%) alors que l'équipement de la maison s'implante majoritairement hors centralité.

PART DES COMMERCES IMPLANTES EN CENTRALITE

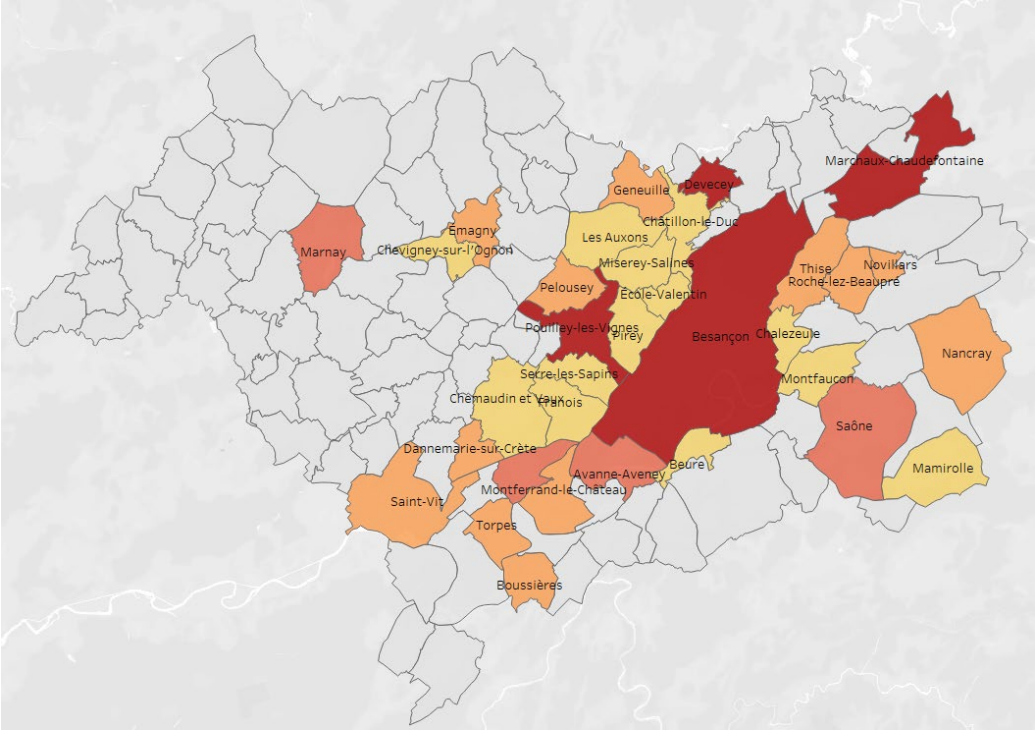

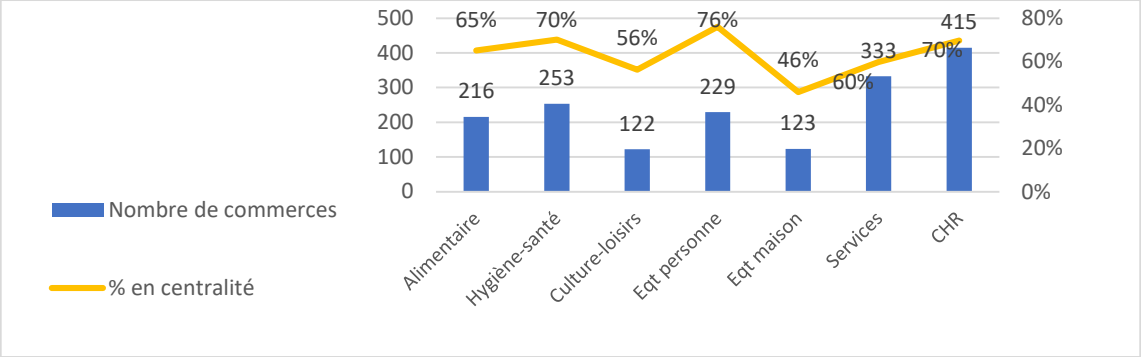

Un bon maintien de l'activité commerciale en centralité excepté sur les communes périurbaines de Besançon.

6.6. La dynamique de création de commerces traditionnels en centralité

64%

64% des commerces traditionnels du SCoT installés depuis moins de 5 ans ont choisi des espaces de centralités. Un taux plutôt élevé mais qui s'explique par le poids de Besançon (79% des nouveaux commerces implantés en centre-ville ou dans les différents pôles de quartier).

25%

En dehors de Besançon, seulement un quart des commerces implantés depuis moins de 5 ans ont choisi des espaces de centralité. Cette tendance accentue leur fragilisation en réduisant leur poids commercial par rapport aux espaces de périphérie.

40%

Les résultats par secteur montrent une **périphérisation qui s'accentuent dans les activités hygiène-santé, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie** avec 3 à 4 nouveaux commerces sur 10 qui choisissent de s'implanter en dehors des centralités.

38%

En moyenne 38% des commerces du territoire se sont installés depuis moins de 5 ans. Le renouvellement est logiquement plus marqué sur la filière CHR (54%) et alimentation générale et spécialisée (42%).

PART DES COMMERCES INSTALLES DEPUIS MOINS DE 5 ANS ET IMPLANTES EN CENTRALITE, PAR SECTEUR D'ACTIVITE

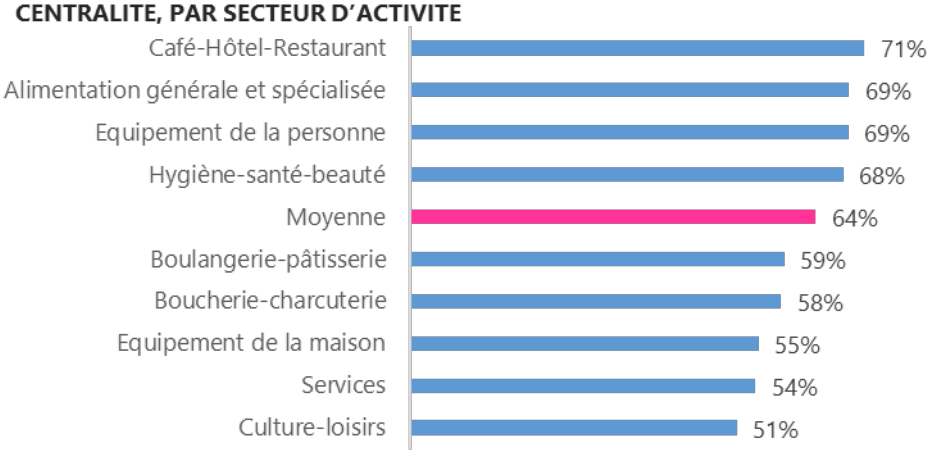

PART DES COMMERCES INSTALLES DEPUIS MOINS DE 5 ANS ET IMPLANTES EN CENTRALITE, PAR COMMUNE (au moins 8 nouveaux commerces)

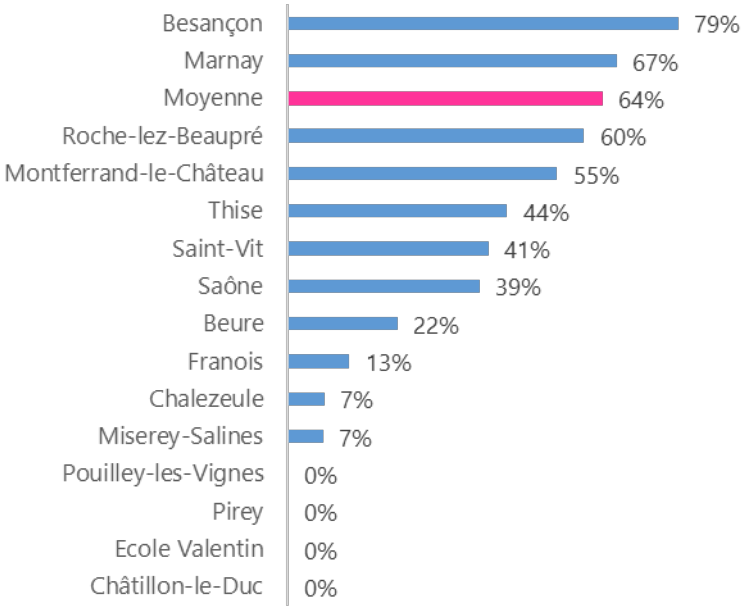

Le phénomène de périphérisation des activités traditionnelles s'accentue sur les communes périurbaines, situation préoccupante pour les commerces du quotidien (boulangerie, boucherie).

6.7. L'offre commerciale de proximité alimentaire

71,6%

Seules **15 communes disposent d'un tissu commercial de base complet représentant 71,6% de la population, un niveau qui masque** un très fort contraste entre les deux intercommunalités : 76,2% sur la CA du Grand Besançon mais seulement 10,5% sur la CC du Val Marnaysien.

15,1%

31 autres communes représentant 15,1% de la population disposent d'un ou deux commerces alimentaires (soit un tissu de base incomplet). Au total, ce sont donc 87% de la population qui disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

6,1%

23 communes présentent une offre limitée (un ou plusieurs CHR et 43 ne disposent d'aucun commerce de base représentant 6,1% de la population. A noter que parmi les communes sans commerce alimentaire, aucune ne compte plus de 1000 habitants.

ETAT DU TISSU COMMERCIAL DE BASE PAR COMMUNE

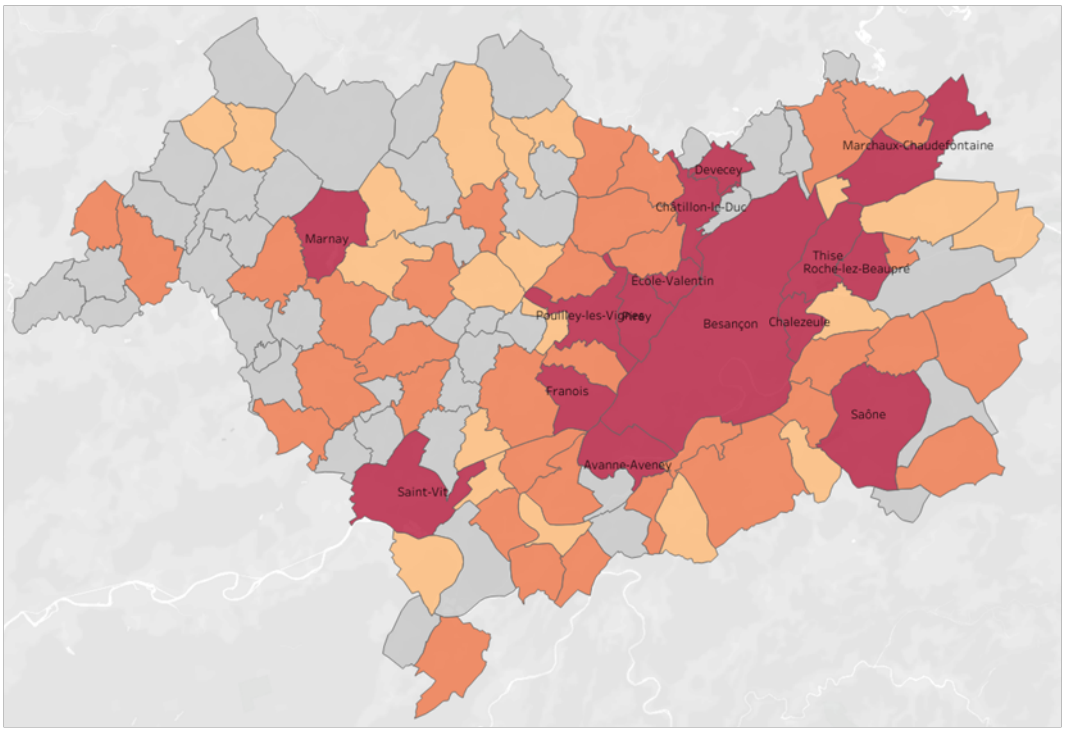

Tissu commercial complet : présence d'1 supermarché ou des 3 commerces de base : alimentation générale, boulangerie, boucherie
Tissu commercial incomplet : 1 ou 2 des commerces de base
Tissu commercial limité : présence d'1 ou plusieurs Café ou restaurant
Tissu commercial inexistant : aucun des 3 commerces de base, aucun café ou restaurant

Territoire	Part de la population sans commerce alimentaire	Nombre d'habitants sans commerce alimentaire
CA du Grand Besançon	3,5%	6 761
CC du Val Marnaysien	42,1%	5 974
SCoT de l'Agglomération Bisontine	**6,1%**	**12 735**

La croissance accélérée de la population des communes rurales augmente mécaniquement le nombre d'habitants sans commerce alimentaire

6.8. La densité des commerces traditionnels

1,51

La densité commerciale permet d'apprécier l'adaptation de l'offre traditionnelle au potentiel de population de proximité. Sur le territoire, elle s'établit à 1,51 commerces alimentaires pour 1000 habitants soit un niveau inférieur à notre référentiel d'étude (2,09).

5,75

En non alimentaire, **les densités sont en revanche supérieures aux moyennes** habituellement observées notamment en équipement de la personne, de la maison et hygiène-santé-beauté. Un résultat qui s'explique par l'importance de l'offre de Besançon dont le rayonnement dépasse les limites du SCoT.

DENSITE EN COMMERCES ALIMENTAIRES TRADITIONNELS
(nombre de commerces pour 1000 habitants)

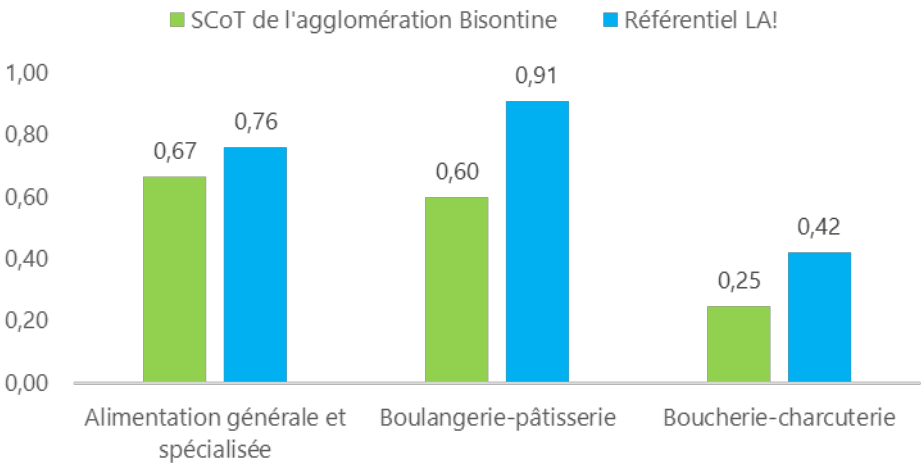

DENSITE EN COMMERCES NON ALIMENTAIRES TRADITIONNELS
(nombre de commerces pour 1000 habitants)

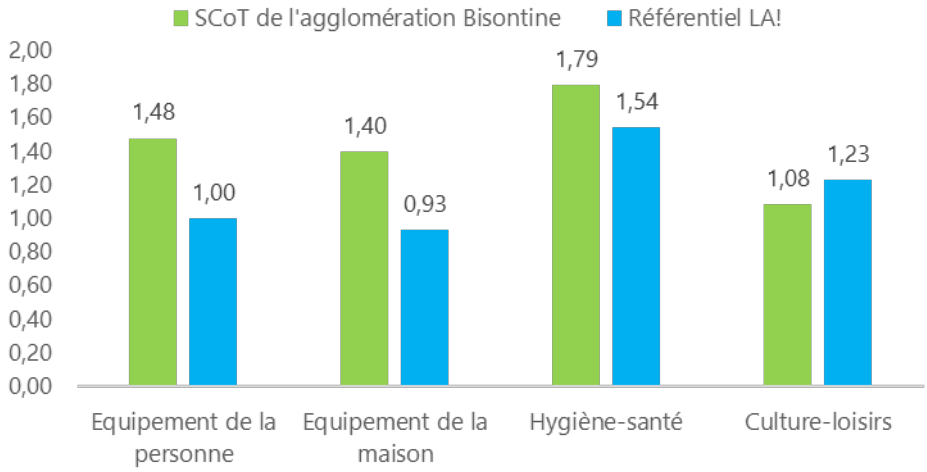

Une forte légitimité sur les filières non-alimentaires qui justifie la dimension de la zone de chalandise mais un affaiblissement de la réponse de proximité alimentaire

6.9. L'offre en grandes et moyennes surfaces

356 668 m²

Le **plancher commercial** des grandes et moyennes surfaces (>300 m²) sur le territoire du SCoT représente 356 668 m². **L'offre se répartit principalement sur trois communes Besançon (191 965 m²), Ecole-Valentin (48 543 m²) et Chalezeule (39 232 m²)**. En dehors du cœur d'agglomération bisontine, les communes de Saône, Saint-Vit et Marnay disposent également d'une offre en GMS alimentaire et non alimentaire.

+17%

Le plancher commercial du territoire a progressé de 17% depuis 2010 (soit + 52000 m²), une croissance expliquée par le fort développement de l'offre en équipement de la personne (+51%), alimentaire (+33%), solderie (+50%). Géographiquement, la croissance de l'offre en GMS a principalement concerné :

- Chalezeule (+100%) avec notamment l'extension de la ZAC des Marnières (arrivée des enseignes Ambiance & Style, King Jouet, Chaussea, …).
- Besançon (+15%) notamment le développement de la zone de Châteaufarine.
- Ecole Valentin (+17%) avec l'extension du centre commercial Carrefour.

27%

A l'échelle du territoire, le **taux de diversité commerciale* en GMS s'établit à 27%,** en progression de 1 point par rapport à 2010

**Le taux de diversité commerciale en GMS est la part du plancher des GMS en équipement de la personne, de la maison et culture loisirs sur l'ensemble du plancher commercial*

LOCALISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES
(Plancher commercial par commune en m²)

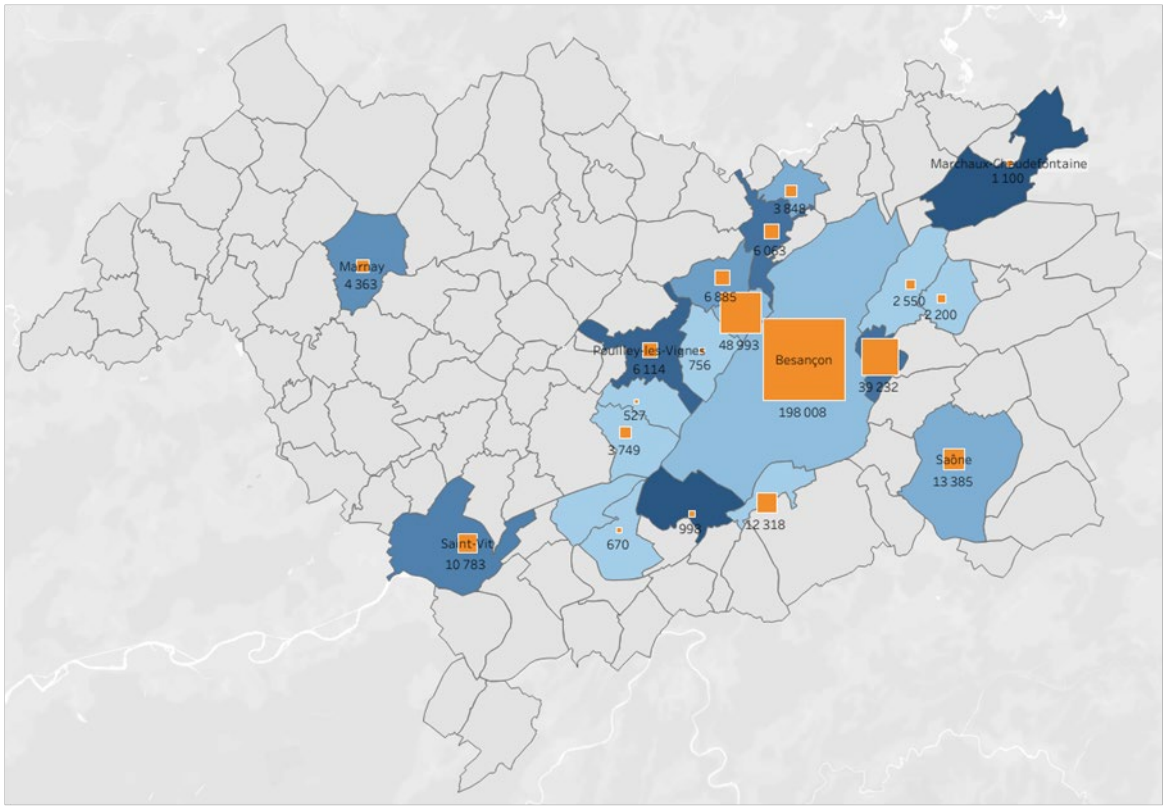

Sources : inventaire DGCCRF, LSA Expert et décisions CDAC

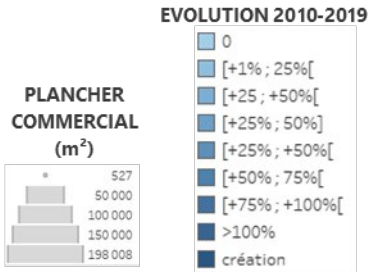

A l'échelle du SCoT, l'équipement en grandes et moyennes surfaces montre des densités très élevées (1450 m² pour 1000 habitants) dans la plupart des secteurs ce qui traduit un équipement commercial destiné à rayonner bien au-delà du périmètre du SCoT.

A l'échelle de la zone de chalandise, les densités bien que plus cohérentes, restent très élevées, notamment en alimentaire, bricolage et solderies.

DENSITES EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES PAR SECTEUR D'ACTIVITE
(en m² / 1000 habitants)

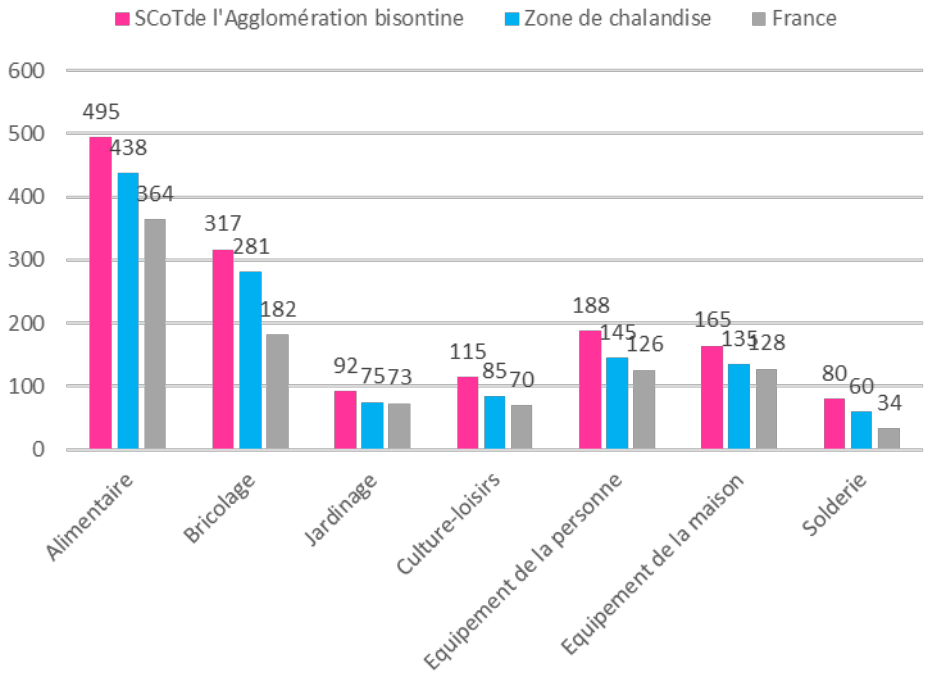

Sources : LSA Expert et décisions CDAC

Un équipement commercial qui apparaît désormais largement adapté au potentiel de la zone de chalandise avec même des effets de suréquipement notamment en alimentaire, en bricolage et en équipement de la personne

6.10. Bilan de la structuration commerciale sur l'emploi

x4

La croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces a été **près de 4 fois plus rapide que celle de la population sur la période 2010-2018** (+3,7% contre +12,7%).

+3%

Le nombre d'emplois dans le commerce a également progressé mais à un rythme nettement moindre que le plancher commercial (+3,3% contre +12,7%) alors que le nombre d'établissements est resté quasi-stable (+0,7%). En termes d'emplois, les filières de l'alimentaire traditionnel, des CHR et des services ont été les plus créatrices d'emplois ces 10 dernières années.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET DES EFFECTIFS SALARIES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES 2010-2018

	Nombre d'établissements	Effectifs salariés
Alimentaire traditionnel	-0,8%	11,9%
Supermarché, hypermarché	22,6%	-4,5%
CHR	14,4%	18,3%
Culture-loisirs	-6,3%	6,0%
Hygiène-santé-beauté	-5,4%	-5,0%
Equipement de la maison	-16,1%	-9,4%
Equipement de la personne	0,5%	-11,8%
Services	3,3%	11,0%
Total commerces	0,7%	4,9%

EVOLUTION DES SURFACES GMS PAR RAPPORT À LA POPULATION ET À L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE COMMERCE (INDICE 100 EN 2010)

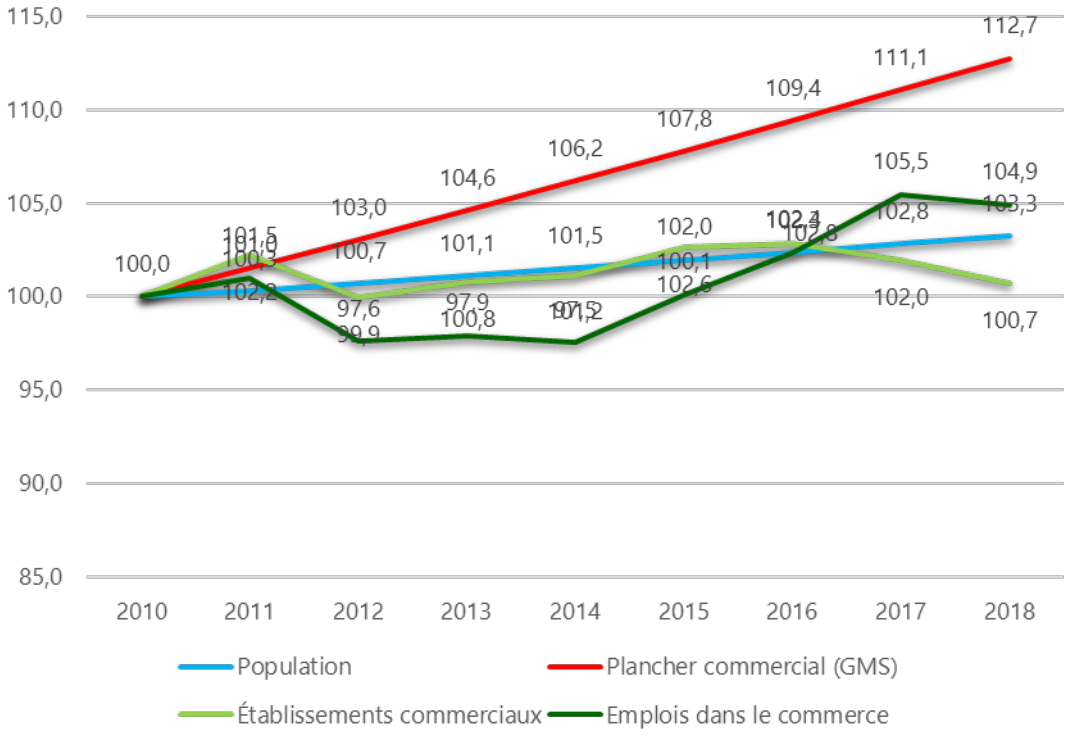

Sources : ACOSS, URSAFF, inventaire DGCCRF, LSA Expert et décisions CDAC

6.11. La logistique urbaine

+10%/an

L'essor de la logistique urbaine s'explique notamment par le très fort développement de **la livraison de colis, de l'ordre de 8%-10%/an**, avec une explosion des petits colis. Le e.commerce a ainsi doublé depuis 2012 et devrait encore être multiplié par deux d'ici 2024 (source : La Poste).

113

On recense ainsi 113 points relais sur le territoire dont 51 sur la seule ville de Besançon. En appliquant une hypothèse basse de 7 colis/jour en moyenne (seuil de rentabilité) et une hypothèse moyenne de 25 colis / jour ce sont donc entre **2 100 et 7 600 colis qui sont déposés chaque semaine chez des commerçants de la ville.**

La Poste

Les enjeux de logistique urbaine sont une problématique prise en compte par la ville et l'agglomération du Grand Besançon qui ont signé un partenariat avec La Poste pour développer des solutions de logistique de proximité innovantes et durables :

- généralisation progressive des tournées en véhicules propres ou à faible émission,
- développement d'espaces logistiques urbains en zones denses,
- collaboration avec les acteurs économiques autour de nouvelles formes d'espaces logistiques mutualisés
- Adaptation de la réglementation locale du transport de marchandises pour favoriser les livraisons en véhicules à faibles émissions
- Intégration de la problématique de la logistique urbaine dans les actions du programme « Action Cœur de Ville »
- Etc.

LOCALISATION DES POINTS RELAIS EN CENTRE-VILLE DE BESANCON

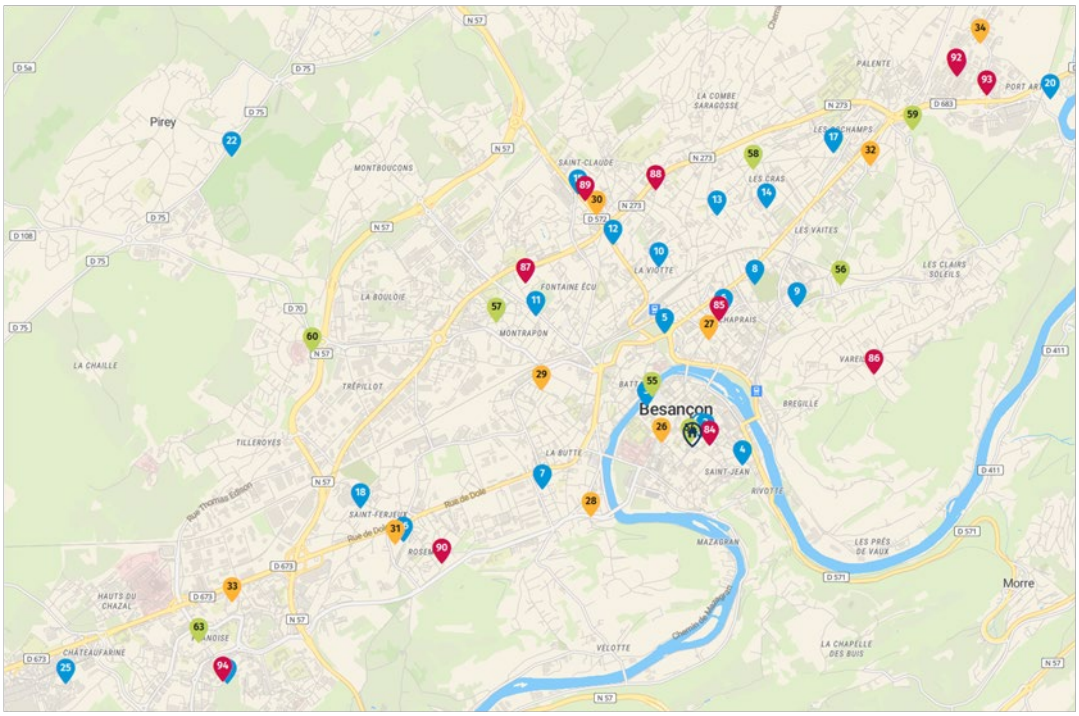

Source : Boxtal.com

SOLUTIONS DE LOGISTIQUE URBAINE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE LA POSTE

Chronopost : livraison du centre-ville de Besançon par des véhicules électriques

Consigne à colis Pick-up Station en gare de Besançon-Viotte

Les Colis Verts, prestataire de la Poste, qui assure le dernier kilomètre depuis le centre-ville de Clermont-Ferrand.

6.12. Les tournées alimentaires sur le périmètre du SCoT

42%

Parmi les communes ayant répondu à l'enquête (62 soit 56 % des communes), **42 % sont desservies par une ou plusieurs tournées alimentaires** dont 69% bénéficient d'une seule tournée.

Les tournées de boulangerie sont très largement les plus représentées (43%). Les autres secteurs alimentaires sont plus rares et concernent moins de 16% des communes.

50%

50% des communes ayant répondu au questionnaire et caractérisées par une offre commerciale alimentaire incomplète ou limitée bénéficient de tournées. Aussi, 33% des communes n'ayant pas de commerce alimentaire profitent de tournées alimentaires.

Produit	Nombre de communes concernées	Pourcentage de communes concernées*
Boulangerie	16	43%
Fruits ou légumes	6	16%
Boucherie-charcuterie	5	14%
Crèmerie-fromage	5	14%
Épicerie	4	11%
Poissonnerie	1	3%

**Parmi les communes ayant répondu*

NOMBRE DE TOURNÉES ALIMENTAIRES PAR COMMUNE
(Nombre tournées différentes et nombre de jours autres que pizza et plats préparés)

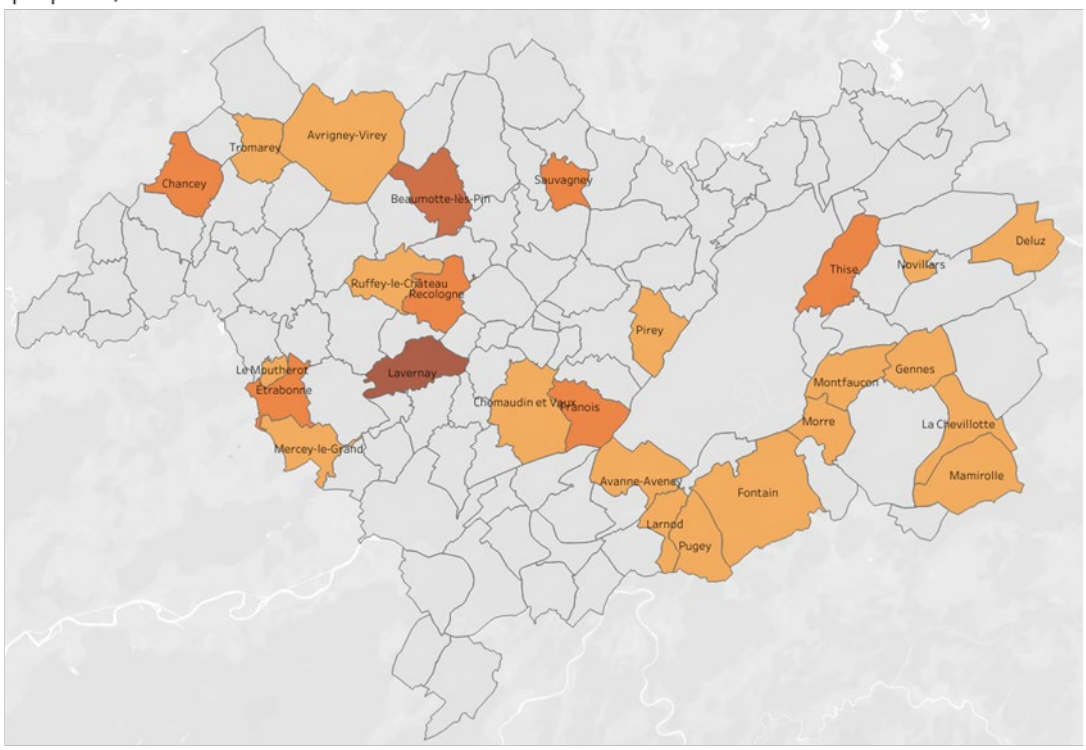

Source : questionnaire auprès des communes : 62 réponses au 21 janvier 2020

6.13. L'offre de marchés sur le territoire du SCoT

11

Sur le territoire du SCoT, **11 communes profitent de l'existence d'au moins un marché** qu'il soit hebdomadaire (8 communes), mensuel ou saisonnier (3 communes). Cette proposition vient compléter l'offre commerciale sédentaire.

17

Avec 17 marchés, c'est la commune de Besançon qui offre le potentiel de marchés le plus important dont 11 marchés de producteurs.

NOMBRE DE MARCHÉS PAR COMMUNE
(Nombre de marchés annuels et saisonniers & nombre de commerçants sur marché le plus important)

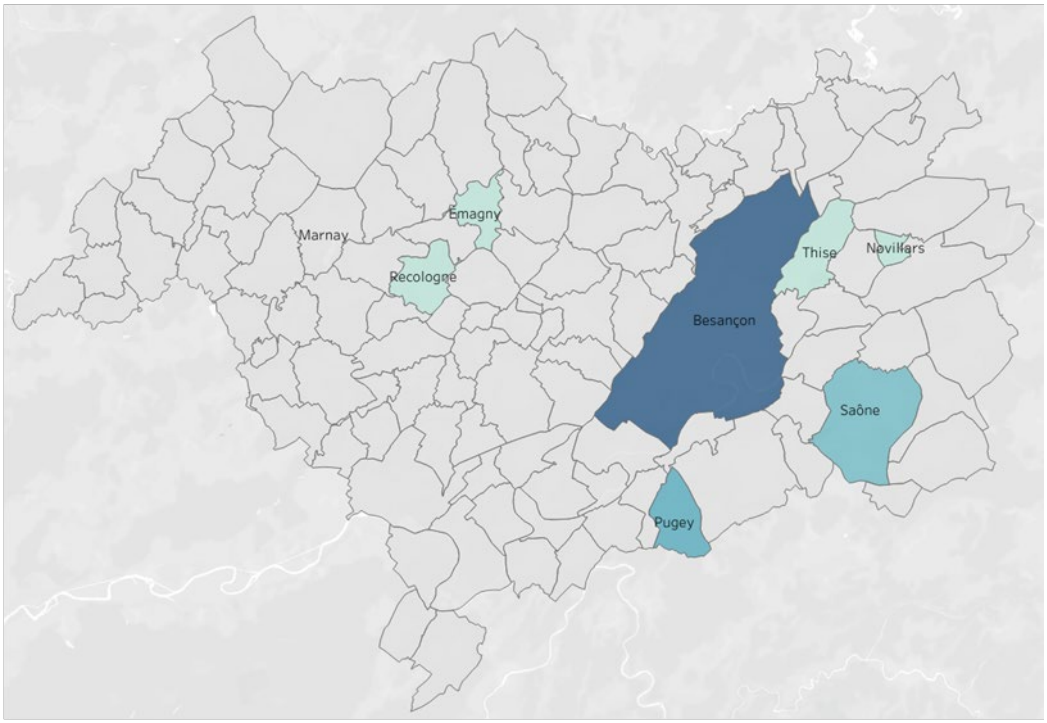

Source : questionnaire auprès des communes : 62 réponses au 21 janvier 2020
+ Marchés de France

En-dehors de Besançon, l'offre de marché est assez modeste à l'échelle du territoire

6.14. La vente directe sur le territoire du SCoT

63

Sur la base des communes ayant répondu au questionnaire et des informations disponibles, le territoire compte **63 producteurs** qui proposent de la vente directe. 4 communes en regroupent plus de 5 : Chalezeule, Fontain, La Chevillotte et Pouilley-Français.

16

Sur la base des communes ayant répondu au questionnaire et des informations disponibles, le territoire compte **63 producteurs** qui proposent de la vente directe. 4 communes en regroupent plus de 5 : Chalezeule, Fontain, La Chevillotte et Pouilley-Français.

Nature des produits	Nombre de producteurs	Part sur l'ensemble du territoire
Viande (bœuf, porc, volaille, mouton...)	16	25%
Miel	9	14%
Produits laitiers (lait, fromage, yaourt, crème...)	8	13%
Œuf	6	10%
Multi produits	6	10%
Maraicher	5	8%
Légumes	5	8%
Fruit	3	5%
Vin, cidre, bière	3	5%
Produits élaborés (charcuterie...)	2	3%
Total	**63**	**100%**

NOMBRE DE PRODUCTEURS RÉALISANT DE LA VENTE DIRECTE PAR COMMUNE

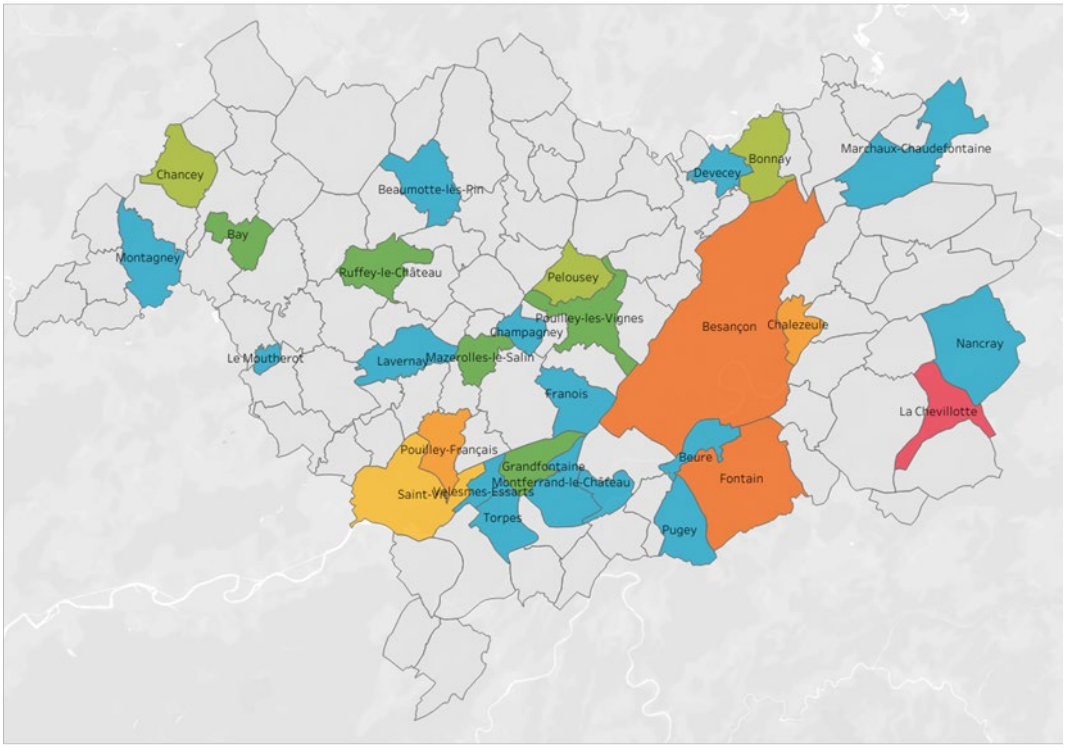

Source : questionnaire auprès des communes : 62 réponses au 21 janvier 2020, Plaquette circuits courts Interbio et Bienvenue à la ferme (Janv. 2017)

6.15. La hiérarchisation des pôles commerciaux

La proposition de hiérarchisation s'appuie sur la stratégie commerciale élaborée à l'échelle du Grand Besançon pour laquelle six niveaux de pôles ont été définis. Chacun d'entre eux dispose d'un tissu alimentaire complet qui s'appuie au moins sur un supermarché.

Niveau	Pôle
Cœur d'agglomération	Centre-ville de Besançon
Pôle majeur départemental	Zone commerciale de Châteaufarine Zone commerciale Ecole-Valentin
Pôle majeur d'agglomération	Zone de Chalezeule
Pôle secondaire	Besançon Ouest – Saint Ferjeux Besançon Nord – Rue de Vesoul Marnay Saône Saint-Vit
Pôle relais	Pouilley-les-Vignes Devecey Roche-lez-Beaupré Besançon – Planoise Besançon – Montrapon
Pôle de proximité	Montferrand-le-Château Avanne-Aveney Franois / Serre-les-Sapins Pirey Thise Marchaux Besançon - Chaprais

SPATIALISATION DES PÔLES COMMERCIAUX

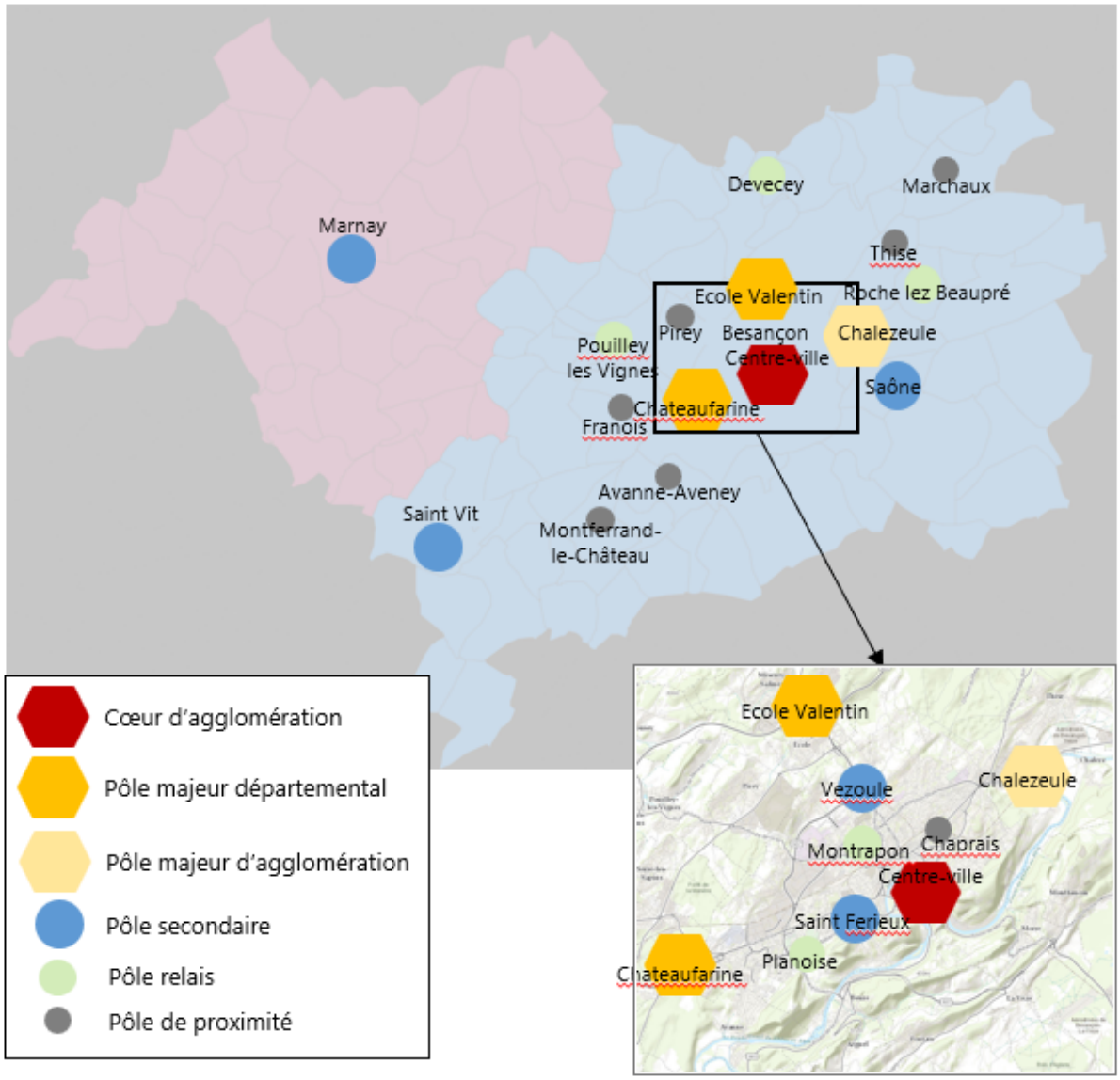

6.16. La spatialisation de l'offre commerciale à Besançon

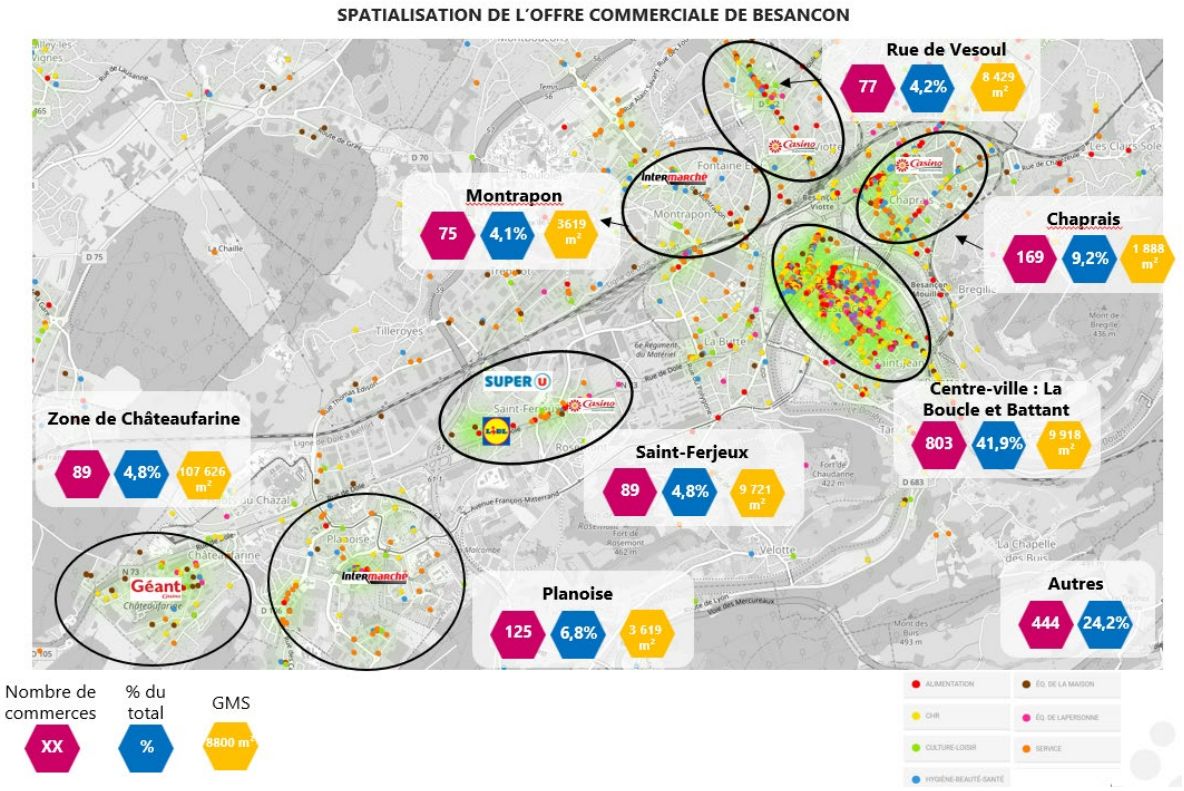

6.17. Fiches d'analyse pour les zones commerciales

Une fiche d'analyse construite autour de **9 indicateurs** permettant de bénéficier d'une matrice synthétique pour évaluer la position et l'attractivité de chacune des zones commerciales du territoire. Ces indicateurs sont ventilés dans deux thèmes.

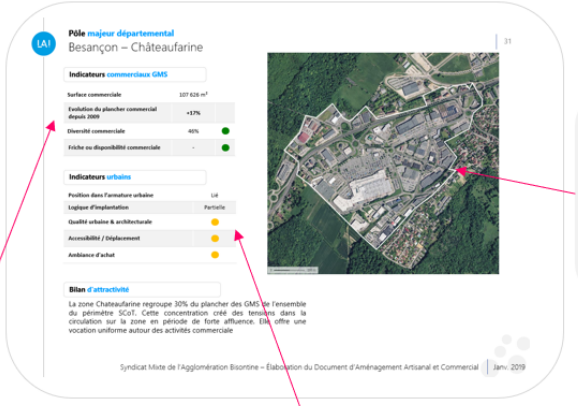

4

Indicateurs commerciaux

Ils renseignent la composition de l'activité commerciale. L'analyse permet d'apprécier l'importance du pôle, son évolution récente et sa vocation

Cartographie de la zone commerciale

Une cartographie de la zone commerciale avec une délimitation de l'espace à vocation commerciale au sein de la zone d'activité

5

Indicateurs urbains

Ils analysent l'organisation de la zone commerciale et le niveau d'attractivité de l'espace public. De même, ils posent un regard objectif sur l'architecture de l'espace commercial.

Une fiche d'analyse construite autour de **13 indicateurs** permettant de bénéficier d'une matrice synthétique pour évaluer la position et l'attractivité de la zone commerciale et de la centralité. Ces indicateurs sont ventilés dans trois thèmes.

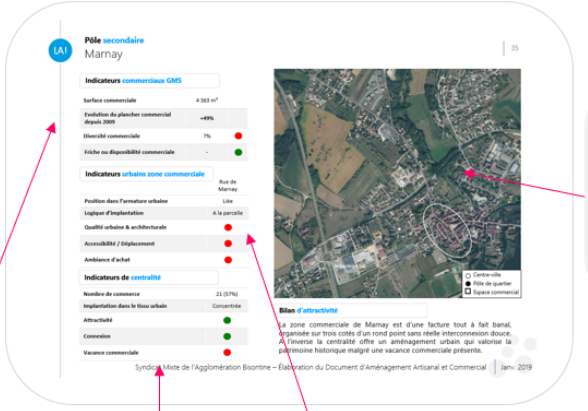

Cartographie du pôle

Elle permet de repérer la zone commerciale au sein du tissu urbain de la commune et la synergie avec la centralité commerciale.

4

Indicateurs commerciaux

Ils renseignent la composition de l'activité commerciale. L'analyse permet d'apprécier l'importance du pôle, son évolution récente et sa vocation

4

Indicateurs de centralité

Ils apportent un regard sur le poids de l'offre commerciale en centralité ainsi que ses qualités urbaines.

5

Indicateurs urbains

Ils analysent l'organisation de la zone commerciale et le niveau d'attractivité de l'espace public. De même, ils posent un regard objectif sur l'architecture de l'espace commercial.

Méthodologie – Zone commerciale/Indicateurs commerciaux

Indicateurs	Critère d'analyse	Évaluation
Surface commerciale	Il s'agit du volume de m² total en grande et moyenne surface sur la zone commerciale	Permet d'apprécier le poids commercial à l'échelle de la zone
Evolution du plancher commercial depuis 2009	Taux de croissance du plancher des GMS entre 2009 et 2019	Ce ratio permet d'apprécier l'évolution récente de la zone
Diversité commerciale	Rapport entre le plancher de commerces anomaux (culture-loisirs, équipement de la personne et de la maison) et le plancher total sur la zone commerciale.	Ce ratio situe la capacité du pôle à attirer une zone de chalandise large. Au-delà de 30% la zone dispose d'un rayonnement important.
Friche ou disponibilité commerciale	Part du plancher commercial vacant en pourcentage du volume de m² de la zone commerciale	Ratio permettant d'évaluer l'attrait de la zone.

Indicateurs	Les critères d'analyse	Mots-clés
Position de l'espace commerçant dans l'armature urbaine	Positionnement de la zone par rapport aux zones d'habitat et à son extension, aux flux routiers, aux pôles de vie (activités tertiaires, industriels...).	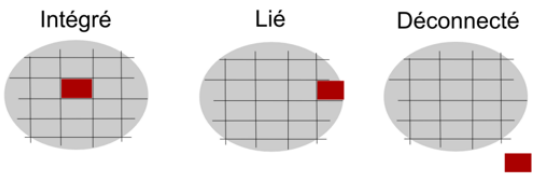
Implantation	Organisation de l'espace : facilité d'accès, sécurisation des entrées et sorties, visibilité depuis les axes structurants.	

Indicateurs	Les critères d'analyse	Évaluation
Qualité urbaine & architecturale	Intégration et cohérence architecturale du bâti : matériaux, couleurs, enseignes, alignement, gabarits. Qualité de l'environnement urbain et paysager (espaces verts, fleurissement, traitement des abords...). Ambiance et confort d'achat.	**/ Vieillissante** **/ Banale ou classique** **/ Qualitative ou nouvelle génération**
Accessibilité & déplacement	Niveau de connexion de la zone aux modes doux : espaces et traversées piétonnes, réseaux de transport en commun, aire de covoiturage, mutualisation des espaces de stationnement.	**/ Fonction routière** **/ Accès piéton aménagé (trottoir adapté)** **/ Piste cyclable**
Ambiance d'achat	Traitement visuel des enseignes et façades commerciales.	**/ Façades dégradées, vieillissantes** **/ Façades banales** **/ Façades qualitatives, attractives**

Indicateurs	Les critères d'analyse	Évaluation
Nombre de commerces	Poids de l'activité commerciale en centralité	
Implantation	Organisation spatiale des commerces : continuité commerciale, concentration et effet de masse, lisibilité de la polarité commerciale, facilité du parcours marchand.	▪ **Concentrée** ▪ **Diffuse**
Attractivité	Attractivité commerciale : qualité et intégration architecturale, qualité des vitrines commerciales et des enseignes. Environnement urbain et paysager : ambiance d'achat, identité urbaine, qualité urbaine (mobilier urbain), qualité paysagère (fleurissement, espaces publics), confort d'achat.	▪ **Qualitative** (vert) ▪ **Classique / banale / en renouvellement** (orange) ▪ **Dégradée** (rouge)
Connexion	Niveau de connexion aux modes doux : trottoirs identifiés, espaces et traversées piétonnes.	▪ **Présente** (vert) ▪ **Limitée** (orange) ▪ **Absente** (rouge)
Vacance	Potentiel de requalification, locaux commerciaux vacants.	▪ **Absente** (vert) ▪ **Légère** (orange) ▪ **Réelle** (rouge)

Les fiches

Coeur d'agglomération

Besançon – Centre-ville

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	9 918 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	**+72%**	
Diversité commerciale	57%	●
Friche ou disponibilité commerciale	-	●

Indicateurs de centralité

Nombre de commerce	803 (42%)
Implantation dans le tissu urbain	Concentrée
Attractivité	●
Connexion	●
Vacance commerciale	●

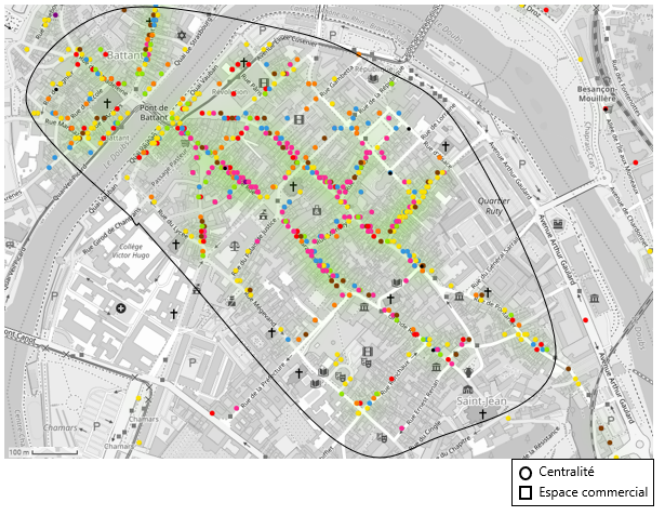

Bilan d'attractivité

Le centre-ville conserve une forte densité et continuité commerciale, structuré par des espaces urbains agréables pour la flânerie. Le centre-ville s'est conforté par la création de l'ensemble commercial Les Passages Pasteur avec l'arrivée de nouvelles enseignes de l'équipement de la personne. A noter une vacance commerciale plus marquée sur le secteur Battant.

Pôle majeur départemental
Besançon – Châteaufarine

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	107 626 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+17%	
Diversité commerciale	46%	🟢
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains

Position dans l'armature urbaine	Lié
Logique d'implantation	Partielle
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟡
Ambiance d'achat	🟡

Bilan d'attractivité

La zone Chateaufarine regroupe 30% du plancher des GMS de l'ensemble du périmètre SCoT. Cette concentration crée des tensions dans la circulation sur la zone en période de forte affluence. Elle offre une vocation homogène autour des activités commerciales.

Pôle majeur départemental
Ecole Valentin / Misery Salines / Chatillon le Duc – Espace / ZAC Valentin / Les Planches du Mont

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	64 691 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2019	+21%	
Diversité commerciale	27%	🟢
Friche ou disponibilité commerciale	4%	🟢

Indicateurs urbains

	Espace Valentin	ZAC Valentin	Espace Valentin Sud Est	Espace Valentin Sud Ouest
Position dans l'armature urbaine	Lié	Liée	Lié	Lié
Logique d'implantation	Partielle	A la parcelle	A la parcelle	A la parcelle
Qualité urbaine & architecturale	🟡	🔴	🟡	🔴
Accessibilité / Déplacement	🟡	🔴	🔴	🔴
Ambiance d'achat	🟡	🔴	🟡	🟡

Bilan d'attractivité

La ZAC Valentin constitue une succession d'espaces commerciaux très mal reliés en eux réduisant leur effet de synergie. Elle a vocation à s'étendre sur les Planches du Mont avec le projet BookL. Son accessibilité est en cours d'amélioration avec l'aménagement de l'échangeur de l'A36.

Pôle majeur d'agglomération

Chalezeule / Besançon – Zone industrielle

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	39 232 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+201%	
Diversité commerciale	15%	🟡
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains

	ZI Nord	ZI Sud
Position dans l'armature urbaine	Lié	Lié
Logique d'implantation	A la parcelle	Partielle
Qualité urbaine & architecturale	🔴	🟢
Accessibilité / Déplacement	🟡	🟢
Ambiance d'achat	🔴	🟢

Bilan d'attractivité

La zone s'organise à la fois au Sud, autour d'un nouveau retail park en continuité de l'hypermarché Carrefour et, au Nord, sur une partie de la zone industrielle. L'attrait et le fonctionnement urbain sont ainsi contrastés entre ces deux espaces.

Pôle secondaire

Besançon Ouest – Saint-Ferjeux

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	9 721 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+68%	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs de centralité

	Amitié	Ora-toire	Rue de Dôle
Nombre de commerce	5	21	10
Implantation dans le tissu urbain	Concen-trée	Diluée	Diluée
Attractivité	🟡	🟡	🟡
Connexion	🟢	🟢	🟢
Vacance commerciale	🟢	🟢	🟢

Bilan d'attractivité

Le quartier Saint Ferjeux bénéficie de 3 supermarchés. Si l'enseigne Casino est la plus centrée sur le quartier, le magasin Super U de la rue de l'Amitié est le plus important et en cours d'agrandissement au travers de la réalisation de sa CDAC. Au-delà de la croissance de la surface alimentaire, le projet prévoit l'arrivée de nouvelles enseignes en jardinage et animalerie.

Pôle secondaire

Besançon Nord – Rue de Vesoul

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	8 429 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+205%	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	65%	🔴

Indicateurs urbains zone commerciale

	Rue de Marnay
Position dans l'armature urbaine	Intégrée
Logique d'implantation	Globale
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟢
Ambiance d'achat	🟢

Bilan d'attractivité

Au-delà du supermarché Casino, la rue de Vesoul est surtout marquée par le nouvel ensemble commercial du 79-81 de la rue dont les cellules ne sont pas encore exploitées. La dernière CDAC comprenant 4 905 m² de surfaces commerciales dont 2 610 m² de surface alimentaire a été refusée en janvier 2019. Elle fait suite à l'annulation par la CNAC de l'accord autorisé en 2017 de modification substantielle de cet ensemble commercial compte tenu d'une absence d'exploitation commerciale depuis plus de 3 ans (la décision CDAC datant de 2013).

Pôle secondaire
Marnay

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	4 363 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+49%	
Diversité commerciale	7%	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Rue de Marnay
Position dans l'armature urbaine	Liée
Logique d'implantation	A la parcelle
Qualité urbaine & architecturale	🔴
Accessibilité / Déplacement	🔴
Ambiance d'achat	🔴

Indicateurs de centralité

Nombre de commerce	21 (57%)
Implantation dans le tissu urbain	Concentrée
Attractivité	🟢
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🔴

Bilan d'attractivité

La zone commerciale de Marnay est d'une facture tout à fait banale, organisée sur trois cotés d'un rond point sans réelle interconnexion douce. A l'inverse la centralité offre un aménagement urbain qui valorise le patrimoine historique malgré une vacance commerciale assez présente.

Pôle secondaire
Saône

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	13 385 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+27%	
Diversité commerciale	4%	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Les Ecots
Position dans l'armature urbaine	Déconnectée
Logique d'implantation	À la parcelle
Qualité urbaine & architecturale	🔴
Accessibilité / Déplacement	🔴
Ambiance d'achat	🔴

Indicateurs de centralité

Nombre de commerce	26 (60%)
Implantation dans le tissu urbain	Concentrée
Attractivité	🟡
Connexion	🟡
Vacance commerciale	🟢

Bilan d'attractivité

L'enseigne Super U, qui constitue la locomotive de la zone d'activité des Ecots, s'est récemment agrandie pour porter sa surface de vente à 3823 m². La zone dispose d'une réserve de 8 ha destinée à accueillir du commerce et de l'artisanat.

Pôle secondaire
Saint Vit

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	11 402 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+87%	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Les Belles Ouvrières
Position dans l'armature urbaine	Liée
Logique d'implantation	Partielle
Qualité urbaine & architecturale	🔴
Accessibilité / Déplacement	🟡
Ambiance d'achat	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerce	25 (32%)
Implantation dans le tissu urbain	Diluée
Attractivité	🟢
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🟢

Bilan d'attractivité

Saint Vit s'est conforté sur l'offre alimentaire avec les transferts et agrandissements des enseignes Netto et Lidl (sans CDAC au seuil des 999 m²) et l'agrandissement de l'enseigne Super U.

Pôle relais
Pouilley-les-Vignes

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	6 114 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+232%	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Zone artisanale
Position dans l'armature urbaine	Liée
Logique d'implantation	Globale
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟡
Ambiance d'achat	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerce traditionnel	18 (75%)
Implantation dans le tissu urbain	Diluée
Attractivité	🟡
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🟢

Bilan d'attractivité

La zone d'activité se structure uniquement autour de l'enseigne Super U dont la surface a été multipliée par 3 en 10 ans. Elle dispose désormais d'une galerie commerciale de 1214 m². La zone se développe vers l'Ouest avec une vocation davantage artisanale.

Pôle relais
Devecey

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	3 848 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	+30%	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Route de Bonnay
Position dans l'armature urbaine	Liée
Logique d'implantation	Globale
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟢
Ambiance d'achat	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerce	23 (100%)
Implantation dans le tissu urbain	Concentrée
Attractivité	🟡
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🟢

Bilan d'attractivité

L'enseigne Super U se positionne en continuité directe de la centralité. Le projet d'agrandissement, retardé depuis 2010, devrait aboutir suite à la modification du PLU pour faire passer sa surface de 3398 m² à 4398 m².

Pôle relais
Roche-lez-Beaupré

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	2 200 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	Création	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Près Chalots
Position dans l'armature urbaine	Liée
Logique d'implantation	A la parcelle
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟡
Ambiance d'achat	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerce	16 (35%)
Implantation dans le tissu urbain	Concentrée
Attractivité	🟡
Connexion	🟡
Vacance commerciale	🟢

Bilan d'attractivité

Le Super U s'est implantée en 2009 sur une zone d'activité mixte. On notera également la présence d'une pharmacie et d'une boucherie sur cet espace commercial. Précisons que les terrains disponibles sont la propriété du Super U. La centralité est un bourg rue plutôt concentré autour d'un carrefour routier.

Pôle relais

Besançon - Planoise

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	3 619 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	-	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs de centralité

	CC Cassin	Ile de France	Avenue de Bourgogne
Nombre de commerces	35	11	12
Implantation dans le tissu urbain	Concen-trée	Concen-trée	Concentrée
Attractivité	🟡	🟡	🟡
Connexion	🟢	🟢	🟢
Vacance commerciale	🟢	🟢	🟡

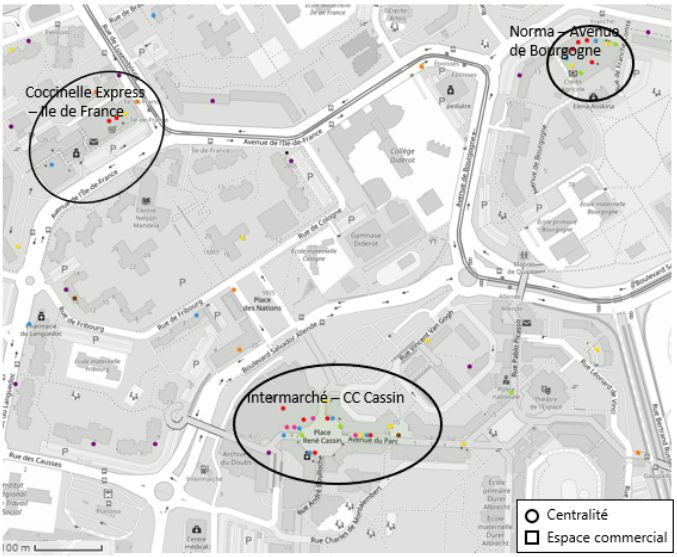

Bilan d'attractivité

Le quartier Planoise bénéficie de 3 polarités commerciales de proximité dont le plus important, le centre commercial Cassin, autour de l'enseigne Intermarché. Il s'organise sur un plateau et une rue piétonne plutôt dense en commerces.

Pôle relais

Besançon - Montrapon

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	3 619 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	-	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs de centralité

	Churchill Coubertin	X Marnier	Place Leclerc
Nombre de commerces	16	19	9
Implantation dans le tissu urbain	Diluée	Concen-trée	Concentrée
Attractivité	🟡	🟡	🟢
Connexion	🟢	🟢	🟢
Vacance commerciale	🟢	🟢	🟢

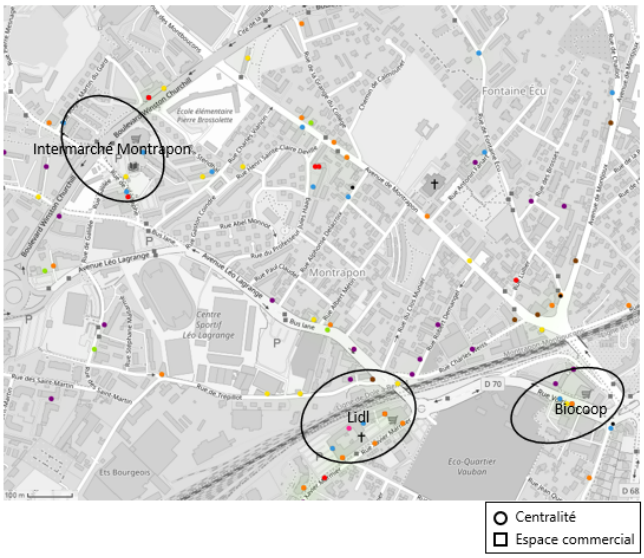

Bilan d'attractivité

Le quartier Montrapon s'organise autour de 3 polarités commerciales disposant chacun d'un supermarché. L'enseigne Intermarché est la plus importante avec 1565 m².

Pôle de proximité
Montferrand-le-Château

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	670 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	-	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Rue du Centre
Position dans l'armature urbaine	Intégrée
Logique d'implantation	A la parcelle
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟢
Ambiance d'achat	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerces	7 (40%)
Implantation dans le tissu urbain	Concentrée
Attractivité	🟡
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🟢

Bilan d'attractivité

La centralité s'organise principalement autour du supermarché Carrefour Contact à partir duquel se déploie les activités traditionnelles. Cette organisation favorise une bonne compréhension de l'offre commerciale.

Pôle de proximité
Avanne-Aveney

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	998 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	Création	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	Champ du Noyer
Position dans l'armature urbaine	Déconnectée
Logique d'implantation	A la parcelle
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟢
Ambiance d'achat	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerces	13 (68%)
Implantation dans le tissu urbain	Diluée
Attractivité	🟡
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🟢

Centralité
Espace commercial

Bilan d'attractivité

Grâce à la création du supermarché Colruyt, la commune bénéficie d'un tissu alimentaire complet. Pour autant cette moyenne surface reste déconnectée de la centralité.

Pôle de proximité
Franois / Serre-les-Sapins

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	4 276 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	-31%	
Diversité commerciale	8%	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs urbains zone commerciale

	La Planche
Position dans l'armature urbaine	Liée
Logique d'implantation	A la parcelle
Qualité urbaine & architecturale	🟡
Accessibilité / Déplacement	🟢
Ambiance d'achat	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerces	7 (29%)
Implantation dans le tissu urbain	Diluée
Attractivité	🟢
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🟢

Centralité
Espace commercial

Bilan d'attractivité

L'activité commerciale de périphérie de Franois s'organise à la frontière avec la commune de Serre les Pins. Autour du supermarché Carrefour Contact, plusieurs commerces traditionnels sont positionnés en continuité de la zone de la Planche qui compte quelques grandes et moyennes surfaces.

Pôle de proximité
Pirey

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	756 m²
Evolution du plancher commercial depuis 2009	-

Indicateurs urbains zone commerciale

	A Chenaux	Espace Pirey
Position dans l'armature urbaine	Liée	Liée
Logique d'implantation	A la parcelle	Globale
Qualité urbaine & architecturale	🟡	🟢
Accessibilité / Déplacement	🟢	🟢
Ambiance d'achat	🟡	🟡

Indicateurs de centralité

Nombre de commerces	1 (4%)
Implantation dans le tissu urbain	-
Attractivité	-
Connexion	-
Vacance commerciale	-

Centralité
Espace commercial

Bilan d'attractivité

Indépendamment de l'enseigne Aldi, positionnée en zone d'activité, l'essentielle de l'activité commerciale s'organise au sein d'un ensemble commerciale en bordure de la D75. Dans ce contexte, la centralité historique ne dispose plus de vocation commerciale.

Pôle de proximité
Thise

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	550 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	-	

Indicateurs de centralité

Nombre de commerces	9 (33%)
Implantation dans le tissu urbain	Diluée
Attractivité	🟡
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🟢

Bilan d'attractivité

Le supermarché Utile de Thise se positionne au cœur de la centralité. L'activité commerciale est relativement diluée entre l'église et la pharmacie avec un espace public en partie rénové.

Pôle de proximité
Besançon - Chaprais

Indicateurs commerciaux GMS

Surface commerciale	1 888 m²	
Evolution du plancher commercial depuis 2009	-	
Diversité commerciale	-	🔴
Friche ou disponibilité commerciale	-	🟢

Indicateurs de centralité

	Rue de Belfort
Nombre de commerces	77
Implantation dans le tissu urbain	Diluée
Attractivité	🔴
Connexion	🟢
Vacance commerciale	🔴

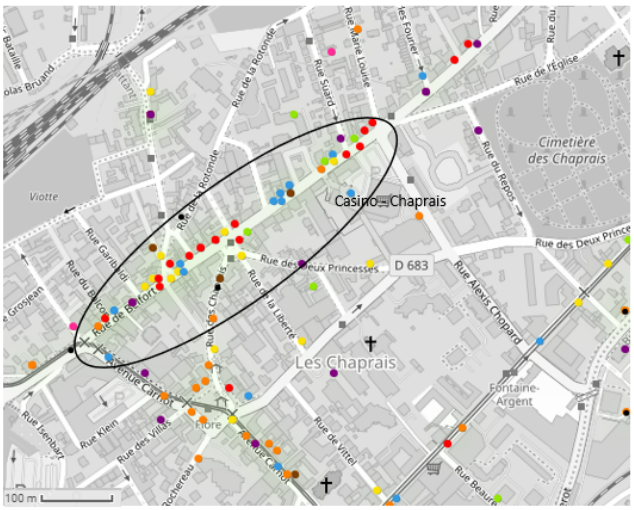

Centralité
Espace commercial

Bilan d'attractivité

L'activité commerciale du quartier Chaprais s'organise principalement sur la rue de Belfort. Cette entrée de ville historique montre de nombreux signes de dévitalisation avec un linéaire désormais morcelé par de nombreuses vitrines vacantes.

6.18. Bilan des espaces d'accueil des grandes et moyennes surfaces (hors centralités)

Commune	Nom de l'espace	Plancher commercial GMS	Position dans l'armature urbaine	Implantation	Bilan d'attractivité	Connexion	Potentiel de développement foncier
Besançon	Châteaufarine	107 626 m²	Liée	Partielle		Piéton, bus	Aucune
Ecole Valentin	Espace Valentin	64 691 m²	Liée	Partielle		Piéton, bus	Aucune
Misery Saline / Châtillon le Duc	ZAC Valentin		Liée	A la parcelle		Piéton, bus	Faible
Ecole Valentin	Espace Valentin Sud Est		Liée	A la parcelle		Piéton, bus	Aucune
	Espace Valentin Sud Ouest		Liée	A la parcelle		Piéton, bus	Réelle
Misery Salines	Les Planches du Mont		Liée	A la parcelle		Routière	Réelle
Chalezeule / Besançon	ZI Nord	39 232 m²	Liée	A la parcelle		Piéton, bus	Aucune
	ZI Sud		Liée	Partielle		Piéton, bus	Réelle
Besançon	Rue de Vesoul	8 429 m²	Intégrée	Globale		Piéton, bus	Réelle
Marnay	Rue de Marnay	4 363 m²	Liée	A la parcelle		Routière	Réelle
Saône	Les Ecots	10 928 m²	Déconnectée	A la parcelle		Routière	Réelle
Saint Vit	Les Belles Ouvrières	9 172 m²	Déconnectée	A la parcelle		Piéton	Réelle
Pouilley les Vignes	Zone artisanale	6 114 m²	Liée	Globale		Piéton	Réelle
Devecey	Route Bonnay	3 848 m²	Liée	Globale		Piéton	Faible
Roche-lez-Beaupré	Prés Chalots	2 200 m²	Liée	A la parcelle		Piéton	Réelle

Commune	Nom de l'espace	Plancher commercial GMS	Position dans l'armature urbaine	Implantation	Bilan d'attractivité	Connexion	Potentiel de développement foncier
Montferrand-le-Château	Rue du Centre	670 m²	Intégrée	A la parcelle		Piéton	Faible
Avanne-Aveney	Champ du Noyer	998 m²	Déconnectée	A la parcelle		Piéton	Faible
Franois	La Planche	4 276 m²	Liée	A la parcelle		Piéton	Faible
Pirey	A Chenaux	756 m²	Liée	A la parcelle		Piéton	Aucune
	Espace Pirey		Liée	Globale		Piéton	Faible
Marchaux	Rue de la Grappe	1 100 m²	Liée	Globale		Piéton	Réelle

74%

74% du plancher commercial en grandes et moyennes surfaces s'organisent sur des espaces de périphérie. Ainsi par différence, 26% des GMS se positionnent soit en centralité soit sont isolées sur des axes de flux.

76%

76% des espaces sont **lié** à l'armature urbaine signe d'une certaine proximité avec les lieux d'habitation. Cette organisation tend à réduire les distances de déplacement.

80%

80% des espaces d'accueil des GMS disposent d'une attractivité **banale ou vieillissante**. Ainsi seul le nouvel espace commercial de Chalezeule est mieux intégré en termes d'aménagement urbain.

Malgré une certaine banalisation d'aménagement, les trois quarts des espaces bénéficient de trottoirs qui favorisent l'accès piéton.

76%

Sans préjuger de leur capacité à être mobilisable, 76% des espaces offrent des **possibilités de développement** liées principalement à une continuité directe avec des espaces non urbanisés (constructibles ou non).

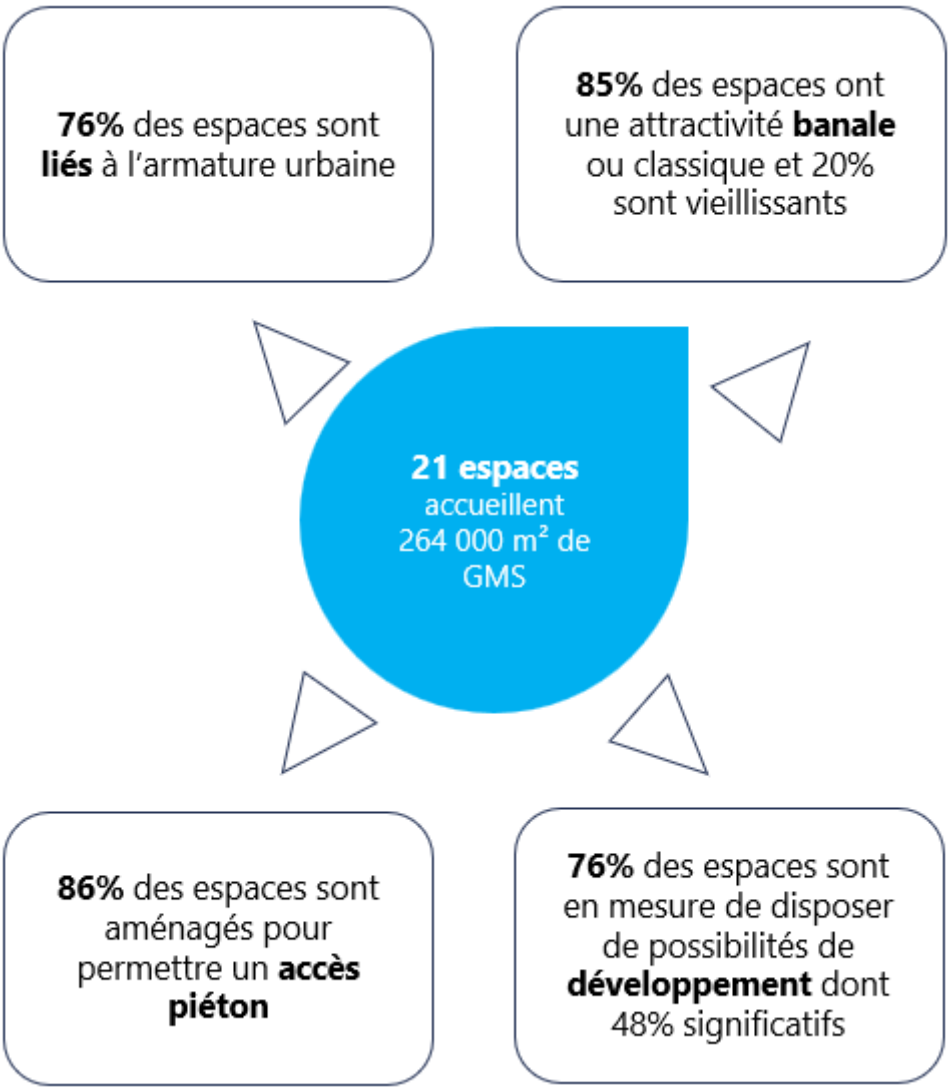
76% des espaces sont **liés** à l'armature urbaine
85% des espaces ont une attractivité **banale** ou classique et 20% sont vieillissants
21 espaces accueillent 264 000 m² de GMS
86% des espaces sont aménagés pour permettre un **accès piéton**
76% des espaces sont en mesure de disposer de possibilités de **développement** dont 48% significatifs

6.19. Bilan d'attractivité des centralités (commune au tissu complet)

Commune	Nombre de commerces (poids)	Implantation dans le tissu urbain existant	Attractivité	Connexion	Vacance commerciale
Besançon – centre-ville	803 (42%)	Concentrée			
Besançon Ouest – Saint Ferjeux	36	Diluée			
Marnay – Centre-ville	21 (57%)	Concentrée			
Saône – Centre-ville	26 (60%)	Concentrée			
Saint Vit	25 (32%)	Diluée			
Pouilley les Vignes	18 (75%)	Diluée			
Devecey	23 (100%)	Concentrée			
Roche-lez-Beaupré	16 (35%)	Concentrée			
Besançon – Planoise	58	Concentrée			
Besançon – Montrapon	44	Diluée/concentrée			
Montferrand-le-Château	7 (40%)	Concentrée			
Avanne-Aveney	13 (68%)	Diluée			
Franois	7 (29%)	Diluée			
Thise	9 (33%)	Diluée			
Besançon – Chaprais	77	Diluée			

6.20. Bilan des projets des communes

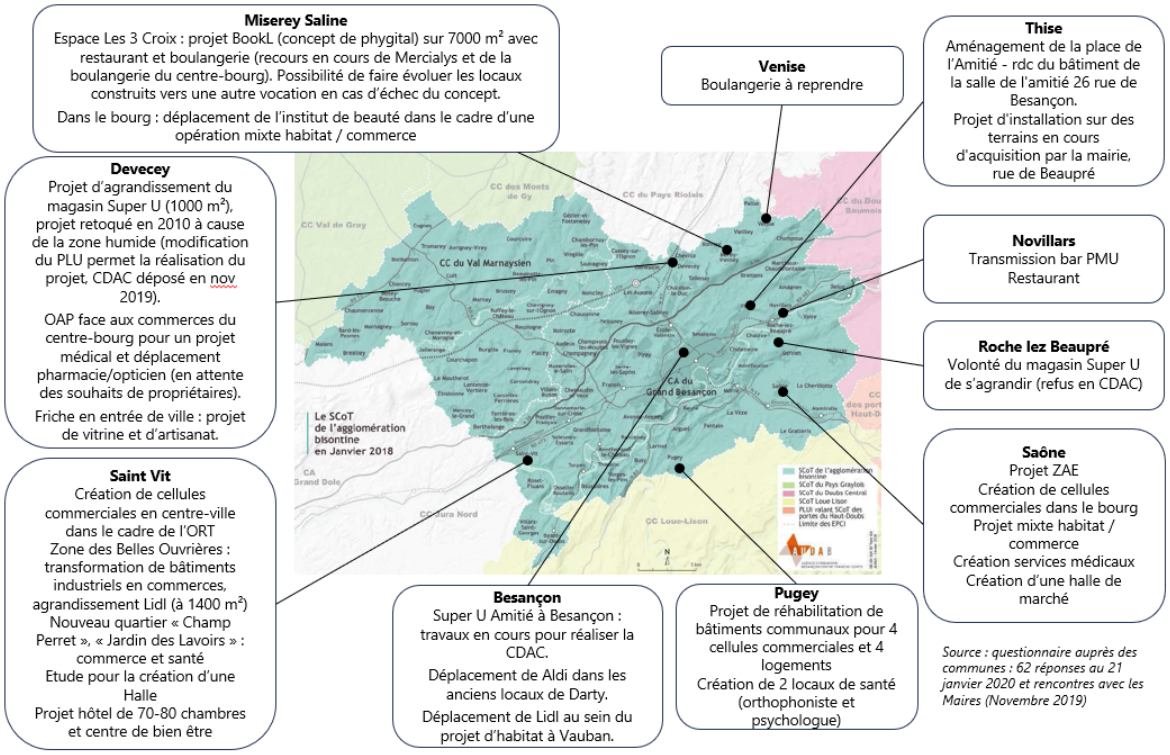

Source : questionnaire auprès des communes : 62 réponses au 21 janvier 2020 et rencontres avec les Maires (Novembre 2019)

6.21. Bilan des échanges avec les élus

- Alors même que plusieurs communes viennent de bénéficier de la création ou de l'agrandissement de leur supermarché, ces mêmes élus affichent désormais **une volonté de statu quo concernant le développement des grandes et moyennes surfaces.**
- A l'inverse les communes en attentes de confortement de leurs équipements commerciaux souhaitent **conserver une certaine latitude de développement.**
- Les élus apparaissent particulièrement attentifs à la **rationalisation des déplacements automobiles**.
- Au regard des projets des communes, **les élus sont largement engagés dans le confortement de l'attractivité de leur centralité.**

6.22. L'enquête auprès des consommateurs et l'analyse des flux commerciaux : fréquentation et image des pôles commerciaux

601

L'enquête a consisté à interroger par téléphone un **échantillon de 601 ménages représentatifs du territoire du SCoT de l'Agglomération Bisontine.** Elle s'est déroulée du mercredi 13 novembre au mercredi 27 novembre 2019. La méthodologie d'enquête respecte les quotas par secteur d'habitation et la répartition de la population par âge.

Secteur d'enquête	Nombre d'enquêtes	Légende
Besançon (Ville)	331	
Secteur Besançon	192	
Secteur Saint-Vit	40	
Secteur Marnay	38	
Total général	**601**	

PERIMETRE D'ENQUETE

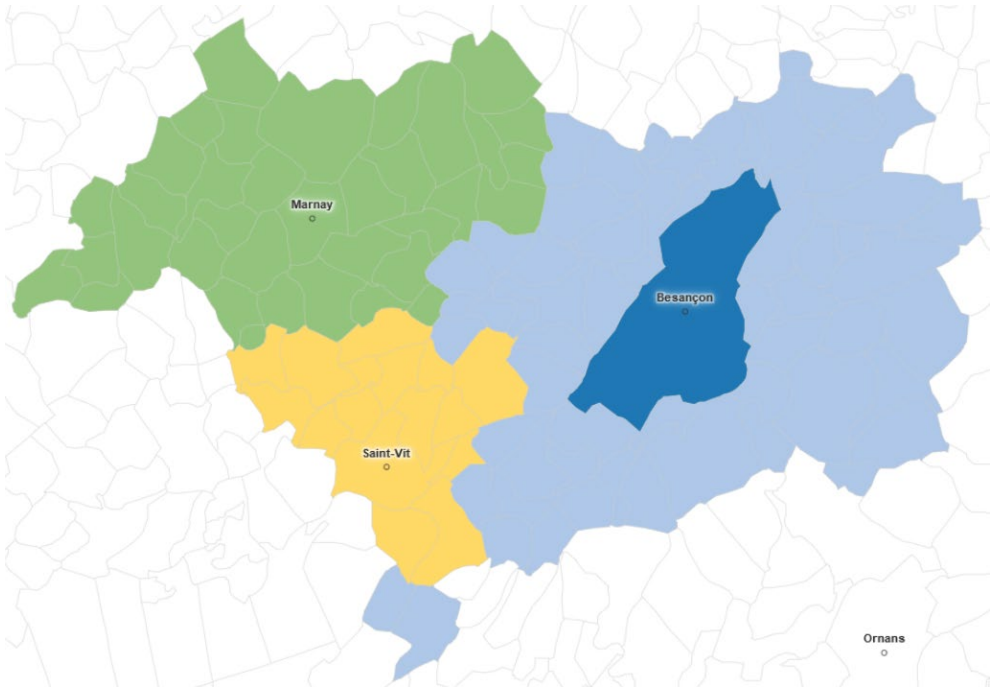

6.22.1. Fréquence d'achat sur la commune de résidence

17,5%

Avec 17,5% des ménages déclarant fréquenter tous les jours les commerces de leur commune, le niveau de **fréquentation quotidienne apparaît plutôt élevé.** Le niveau de fréquentation hebdomadaire est également satisfaisant avec 85% en moyenne, tiré par les habitants de Besançon dont la fréquentation hebdomadaire approche les 90%. La fréquentation hebdomadaire est en revanche nettement plus faible pour les habitants des secteurs de Besançon et de Marnay (77%).

4,8%

La **part des réfractaires** est faible en moyenne avec seulement 4,8% des habitants qui fréquentent moins d'une fois par mois voire jamais les commerces de leur commune. Cette proportion quasi-nulle parmi les habitants de Besançon atteint néanmoins 23% parmi les habitants du secteur de Marnay et 10-12% pour les secteurs Besançon et Saint-Vit.

36%

Ce résultat s'explique principalement par la plus faible fréquentation des communes classées en **tissu commercial incomplet** : le taux de **réfractaires** atteint les 19% (dont 14% jamais) et la fréquentation hebdomadaire ne concerne que 70% des habitants.

Cette part de réfractaires est plus importante auprès :

- Les cadres (7,5%), employés / ouvriers (6,0%)
- Les plus de 60 ans (7,0%)

A QUELLE FREQUENCE VENEZ-VOUS FAIRE DES ACHATS DANS VOTRE COMMUNE ?

Résultat par secteur (Pour les communes disposant d'au moins un commerce alimentaire)

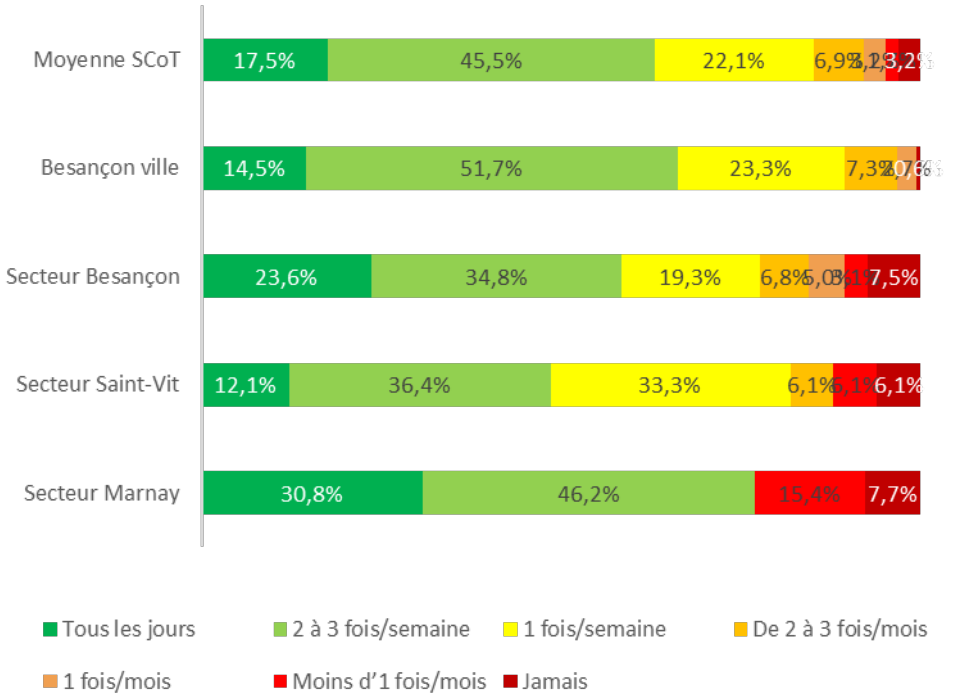

Type de commune	Fréquentation quotidienne	Total fréquentation hebdomadaire	Moins d'une fois par mois ou jamais
Tissu de base complet	15,1%	88,6%	1,6%
Tissu de base incomplet	28,0%	70,0%	19,0%

Le niveau de fréquentation hebdomadaire élevé des communes montre l'attachement des ménages à leur commerce de proximité notamment sur les communes au tissu complet

6.22.2. Jugement de l'image commerciale des communes

85%

Avec 85,3% d'habitants déclarant avoir une image positive de leur commune sur le plan commercial, les communes du territoire **bénéficient d'une bonne appréciation.** Le poids des très positifs, proche ou supérieur à 20% confirme l'image globalement très positive de la plupart des communes, même si les habitants de Besançon se montrent sensiblement plus sévères.

27%

27% des habitants d'une commune au tissu de base incomplet ont une image négative de leur commune au niveau commercial soit 15 points de plus que pour les communes au tissu complet. Ce résultat illustre **l'enjeu de l'offre alimentaire de base** dans le niveau de satisfaction.

+7 pts

C'est le **différentiel entre la part d'image très positive et l'image négative**. Ce différentiel est particulièrement favorable pour les communes de Saône, Saint-Vit ou Montferrand-le-Château alors qu'il est négatif sur les communes de Thise ou Les Auxons.

Parmi les ménages les plus sévères, on peut identifier :

- Les employés /ouvriers (16,1%) et les retraités (19,2%),
- Les 60-74 ans (18,3%) et les 75 ans et plus (22,7%),
- Les ménages installés depuis moins de 10 ans (16,2%),

Les ménages habitant à Besançon évoquent notamment les difficultés de stationnement au centre-ville, les changements de pratiques liés aux travaux du TRAM, l'uniformisation des enseignes, le développement des zones de périphérie qui fragilise le centre-ville… Sur les autres communes c'est principalement le manque de commerce qui est évoqué.

GLOBALEMENT QUELLE IMAGE AVEZ-VOUS DE VOTRE COMMUNE SUR LE PLAN COMMERCIAL ? *(Pour les communes disposant d'au moins un commerce alimentaire)*

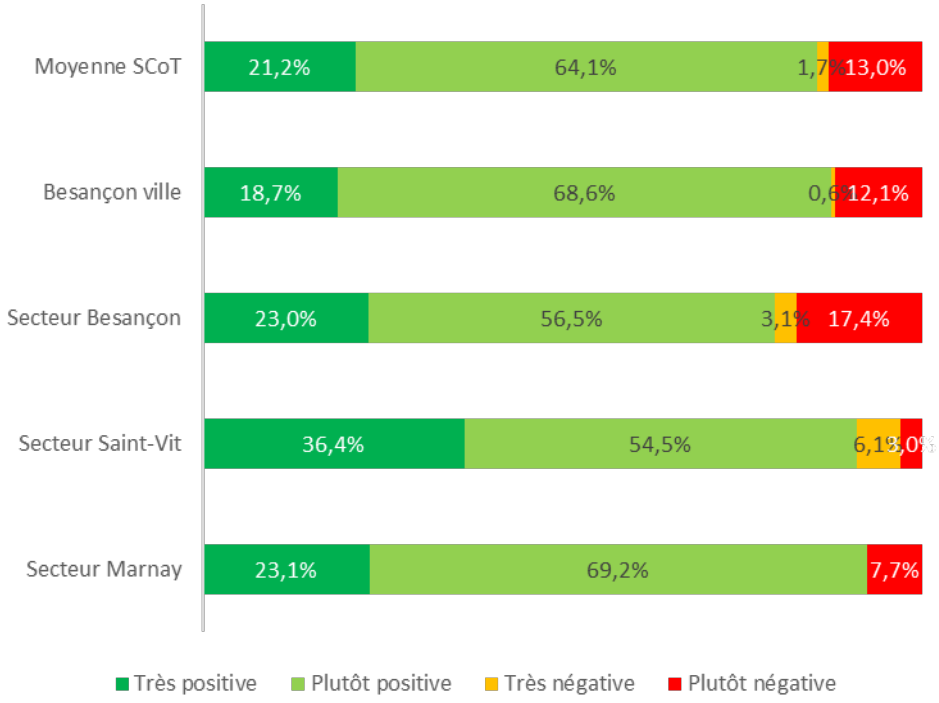

Type de commune	Image très positive	Image négative
Tissu de base complet	22,6%	11,9%
Tissu de base incomplet	15,0%	27,0%

6.22.3. Fréquentation des pôles commerciaux

28,7%

La zone **commerciale de Châteaufarine constitue le premier pôle commercial de l'agglomération Bisontine** avec 28,7% des ménages qui le citent parmi leurs deux pôles les plus fréquentés. Il s'agit du premier pôle fréquenté pour les habitants des quatre sous-secteurs.

14,8%

Le centre-ville de Besançon est le second pôle fréquenté avec 14,8% des habitants qui le citent parmi leurs deux pôles les plus fréquentés. Cette position s'explique avant tout par la fréquentation des habitants de Besançon (21,3% le citent) et dans une moindre mesure du secteur de Besançon (7,6%). Pour les habitants plus éloignés (secteurs Saint-Vit et Marnay), le centre-ville de Besançon n'est cité que par 5% des habitants.

10,6%

La zone Espace Valentin est le 3ème pôle le plus fréquenté (10,6%), devant la zone commerciale de Chalezeule (8,6%) et le pôle Saint-Ferjeux (5,9%). La zone commerciale de Saint-Vit est citée par près d'un tiers des habitants du secteur comme l'un de leurs deux principaux pôles fréquentés. De même, la zone de Marnay est citée par près de 20% des habitants du secteur.

QUELS SONT LES DEUX POLES QUE VOUS FREQUENTEZ LE PLUS POUR VOS ACHATS ?

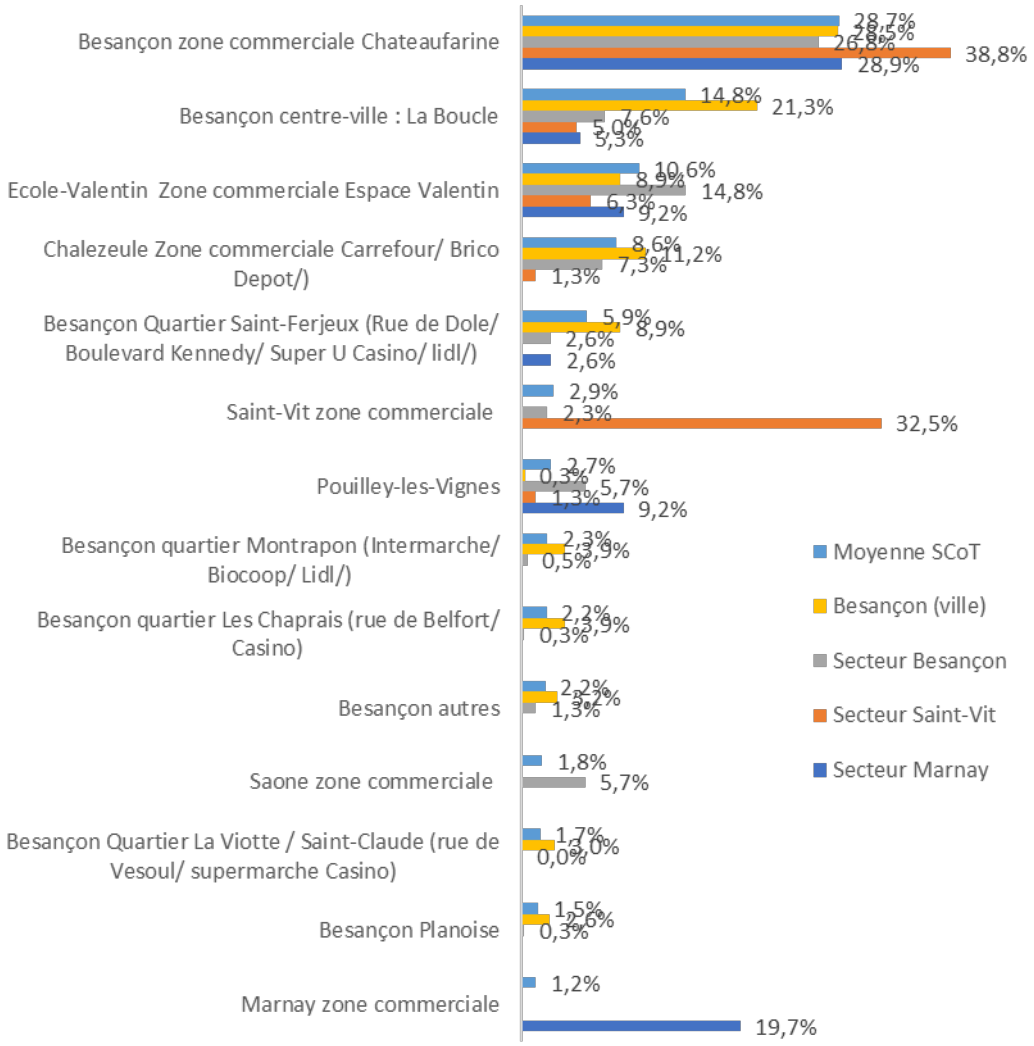

Une fréquentation privilégiée des pôles de périphérie : zones commerciales de Châteaufarine, Ecole-Valentin, Chalezeule, Saint-Vit et Marnay.

Un rayonnement limité du centre-ville de Besançon à l'échelle de l'agglomération avec une fréquentation forte des ménages habitant le cœur de l'agglomération, mais assez faible pour les plus éloignés.

6.22.4. Satisfaction des pôles commerciaux

98

L'indice de satisfaction* permet de comparer les principaux pôles commerciaux de l'agglomération. Si la **zone commerciale de Châteaufarine** est le pôle le plus fréquenté, c'est également celle qui bénéficie du **plus haut niveau de satisfaction globale** (score de 98) avec deux réels points forts avec l'attractivité des magasins et la diversité de l'offre. En revanche, son score de satisfaction est très mitigé sur son environnement urbain (59).

**Score de satisfaction calculé selon la méthode : 100 + ((Total de Tout à fait d'accord - (1/2*total de plutôt d'accord) - total de plutôt pas – (2*total de pas du tout d'accord) *100*

89

Le **centre-ville de Besançon bénéficie également d'un bon niveau de satisfaction** (89) avec une très bonne appréciation de l'attractivité des magasins et des espaces publics et les aménagements paysagers. Le jugement est en revanche plus sévère sur la diversité commerciale (62).

29

Parmi les autres principaux pôles du territoire, **la zone de Chalezeule se caractérise par la qualité de ses aménagements urbains et paysagers** alors que l'**Espace Valentin** présente au contraire un très **important déficit d'attractivité de son environnement urbain** (29).

<59

La question des **espaces publics** et de l'environnement paysager reste le critère le plus sévèrement jugé et pénalise notamment les quartiers de Besançon : Planoise (44), Rue de Vesoul (68), Les Chaprais (59), Montrapon (38) et Saint Ferjeux (56).

<77

Après le centre-ville de Besançon et Châteaufarine, **Pouilley-les Vignes** et **Saint Vit** sont les deux pôles les mieux jugés grâce à l'attractivité de leurs magasins.

CONCERNANT LES 2 PÔLES QUE VOUS FRÉQUENTEZ LE PLUS SOUVENT, VOUS ALLEZ ME DIRE SI VOUS ÊTES TOUT À FAIT D'ACCORD, PLUTÔT D'ACCORD, PLUTÔT PAS D'ACCORD OU PAS DU TOUT D'ACCORD AVEC LES AFFIRMATIONS SUIVANTES :

Nom des pôles les plus fréquentés *(>15 citations cité en 1 + cité en 2)*	Les magasins sont attractifs	Les espaces publics et l'environnement paysager sont agréables	L'offre commer-ciale est complète	**Moyenne des 3 critères**
Besançon centre-ville : La Boucle	86	120	62	**89**
Besançon Planoise	69	44	67	**60**
Besançon Quartier La Viotte / Saint-Claude / rue de Vesoul	88	68	80	**78**
Besançon quartier Les Chaprais rue de Belfort	72	59	69	**67**
Besançon quartier Montrapon (Intermarche/ Biocoop/ Lidl...)	44	38	20	**34**
Besançon Quartier Saint-Ferjeux (Rue de Dole/ Bd Kennedy/ Super U Casino/...)	88	56	79	**74**
Besançon zone commerciale Châteaufarine	117	59	119	**98**
Chalezeule Zone commerciale	68	85	63	**72**
Ecole-Valentin Zone commerciale Espace Valentin	74	29	71	**58**
Marnay zone commerciale	70	90	40	**67**
Pouilley-les-Vignes	105	95	67	**89**
Saint-Vit zone commerciale	84	74	72	**77**
Saône zone commerciale	66	36	52	**52**
Moyenne	**91**	**70**	**81**	**82**

Classification des critères selon le score* obtenu		
> 80 Point fort	55/80 Point de progrès	< 55 Point faible

6.22.5. Les carences en commerce

37,3%

Plus d'un tiers des personnes interrogées estiment qu'il ne manque rien comme commerce et 4% ne savent pas réellement ce qu'il manque. Au total 37% des ménages expriment aucun besoin en commerces, signe d'une diversité commerciale cohérente à l'échelle des bassins de vie. A noter que ces résultats sont comparables quel que soit le secteur d'habitation des répondants.

11%

Néanmoins, au regard des manques exprimés, deux principaux secteurs se détachent :

- L'équipement de la personne avec principalement le souhait d'accueillir des grandes enseignes internationales (Primark et Zara et Uniqlo), mais aussi des enseignes plus spécifiques (Cos, Orchestra, Pull and Bear, Nike...).

- L'équipement de la maison et de la décoration (Ikea).

QUELS TYPES DE COMMERCES (PRODUITS OU ENSEIGNES) MANQUENT VRAIMENT SUR VOTRE COMMUNE ET/OU SUR VOTRE BASSIN DE VIE ?

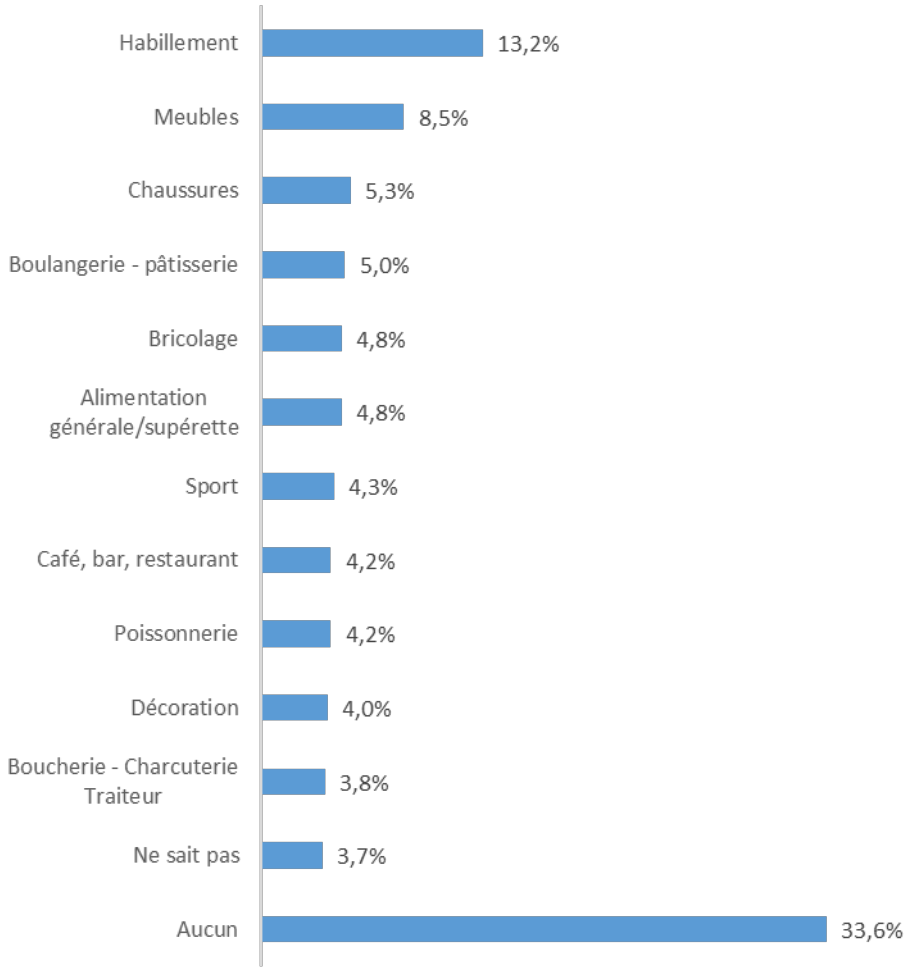

6.22.6. Les achats sur internet

80%

80% des ménages du territoire réalisent des achats sur Internet. La fréquence d'achat est nettement supérieure parmi les habitants de Besançon avec 38% des ménages qui achètent au moins une fois par mois sur Internet.

85%

Les cyber acheteurs concernent désormais toutes les classes d'âges même si la régularité des achats est plus faible pour les ménages de plus de 60 ans. La part de cyber consommateurs atteint 87% pour les 45-59 ans et dépasse les 90% parmi les moins de 45 ans.

95%

Par ailleurs ce sont les cadres (97%) et les professions intermédiaires (95%) qui consomment le plus fréquemment sur Internet, devant les employés (89%) et les ouvriers (87%).

74%

Si en moyenne **les trois quarts des répondants mentionnent la recherche de prix plus attractifs** comme motif d'achat sur Internet, 54% des répondants évoquent le fait de gagner du temps et éviter les contraintes de fréquentation des magasins. Les

contraintes d'horaires d'ouverture sont citées par 14% des répondants mais par 17% des habitants de Besançon contre 10% pour les habitants des autres secteurs.

VOUS ARRIVE T-IL D'EFFECTUER DES ACHATS SUR INTERNET ?

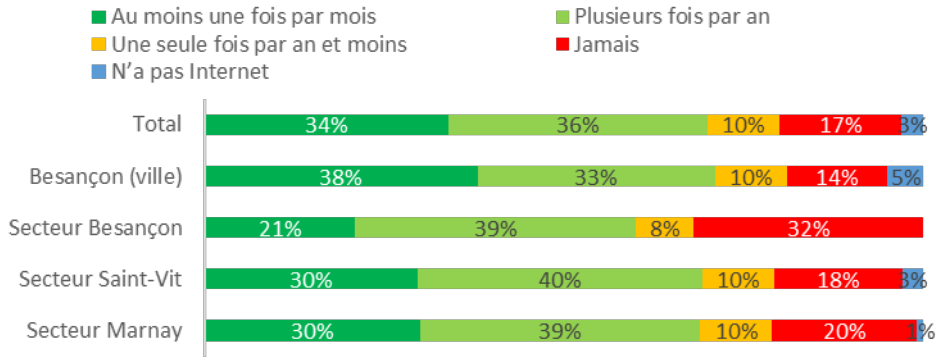

PART DES CYBERCONSOMMATEURS EN FONCTION DE L'AGE

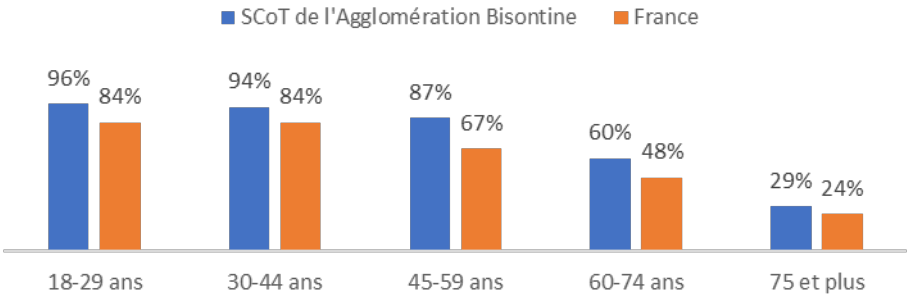

VOUS PRIVILEGIEZ LES ACHATS SUR INTERNET POUR ... ?

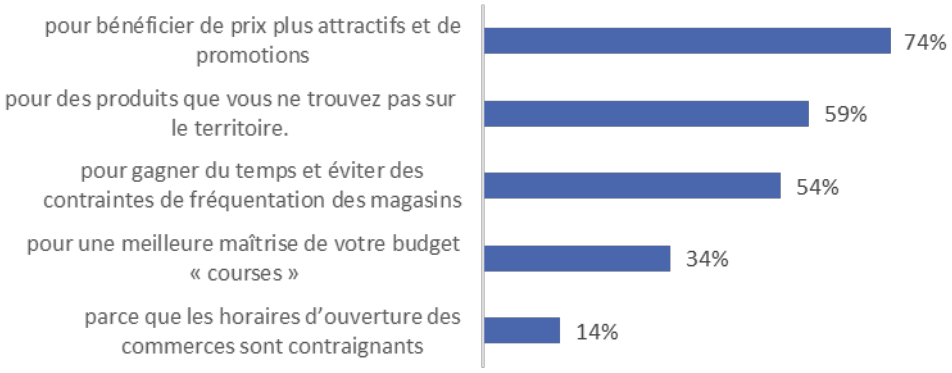

6.22.7. Les achats en drive

80%

Parmi les acheteurs sur Internet, 28% des ménages du territoire réalisent des achats via les services drive proposés par les grandes surfaces alimentaires. Un taux situé dans la moyenne nationale (*27% selon une étude réalisée par Nielsen GFK en 2019*).

39,6%

La clientèle des « drives » est très fortement marquée par les familles avec enfants (39,6% contre 21% pour les autres types de ménages).

23%

La fréquence d'achat est particulièrement élevée parmi les 30-44 ans avec 23% qui déclarent y venir au moins une fois par mois et 15% plusieurs fois par an.

VOUS ARRIVE T-IL D'EFFECTUER DES ACHATS AUPRES DES SERVICES DRIVE PROPOSES PAR CERTAINS SUPERMARCHES ET HYPERMARCHES ?

Sur l'ensemble des ménages enquêtés	22%
Sur les cyberconsommateurs	28%

A QUELLE FREQUENCE (PART SUR LES CYBER CONSOMMATEURS) ?

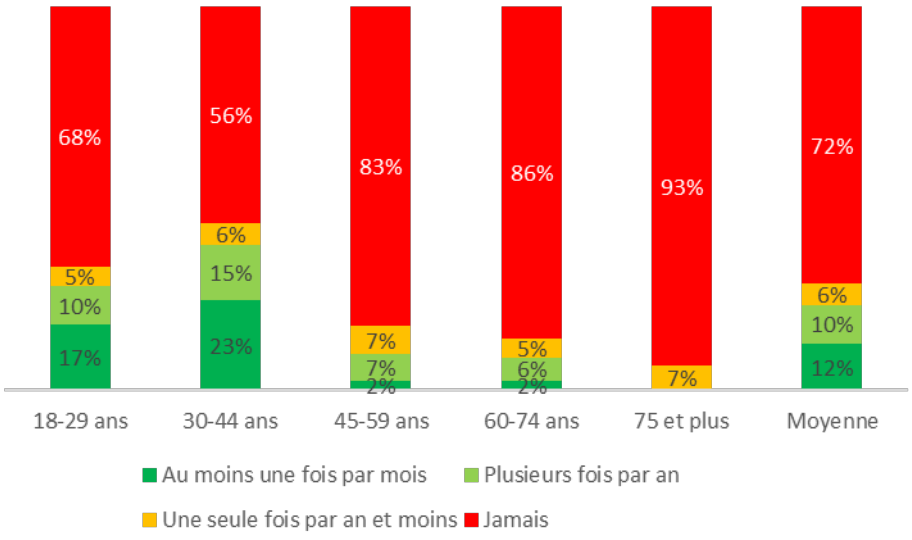

6.23. L'enquête auprès des consommateurs et l'analyse des flux commerciaux : les comportements d'achat

6.23.1. Dépenses en alimentaire

94,2%

Les dépenses en alimentaire restent un secteur fortement lié à la proximité. Ainsi **94,2% des dépenses des ménages du territoire sont effectuées sur les pôles du territoire. Les évasions hors secteur d'habitation restent importantes pour les habitants du secteur de Marnay** (plus de la moitié des dépenses effectués hors secteur de Marnay).

10,2%

Les **commerces de Besançon Saint-Ferjeux** (Super U, Casino, Lidl…) avec 10,2% des dépenses, de Chalezeule (9,2%) et Ecole-Valentin (8,3%) sont les premiers lieux d'achat en alimentaire devant le centre-ville de Besançon (7,3%).

20,0%

20% des achats alimentaires des ménages du territoire sont effectués dans **les commerces traditionnels.** Il s'agit d'un taux correct qui traduit un certain équilibre entre commerces traditionnels et grandes surfaces. Le commerce traditionnel reste prépondérant pour le pain (77%) et reste plutôt élevé en viandes (29%).

70%

Les **grandes et moyennes surfaces** prédominent avec de 70% de parts de marché mais dans une proportion moindre que sur d'autres territoires.

3,5%

Avec seulement 3,5% d'emprise, **les marchés** exercent une influence modeste sur le territoire avec une emprise, néanmoins significative pour les achats de produits frais (10,7%).

4,0%

Totalisant 4%, **les circuits alternatifs** (3,5% pour les producteurs) ont un poids significatif notamment pour les achats en viandes et produits frais (6,9% et 6,8%) et illustrent la diversification des modes de consommation en alimentaire.

MOYENNE DES ACHATS ALIMENTAIRES (PAIN-PÂTISSERIE, VIANDE-PLATS PRÉPARÉS, POISSONS, ÉPICERIE, PRODUITS FRAIS) >0,5%

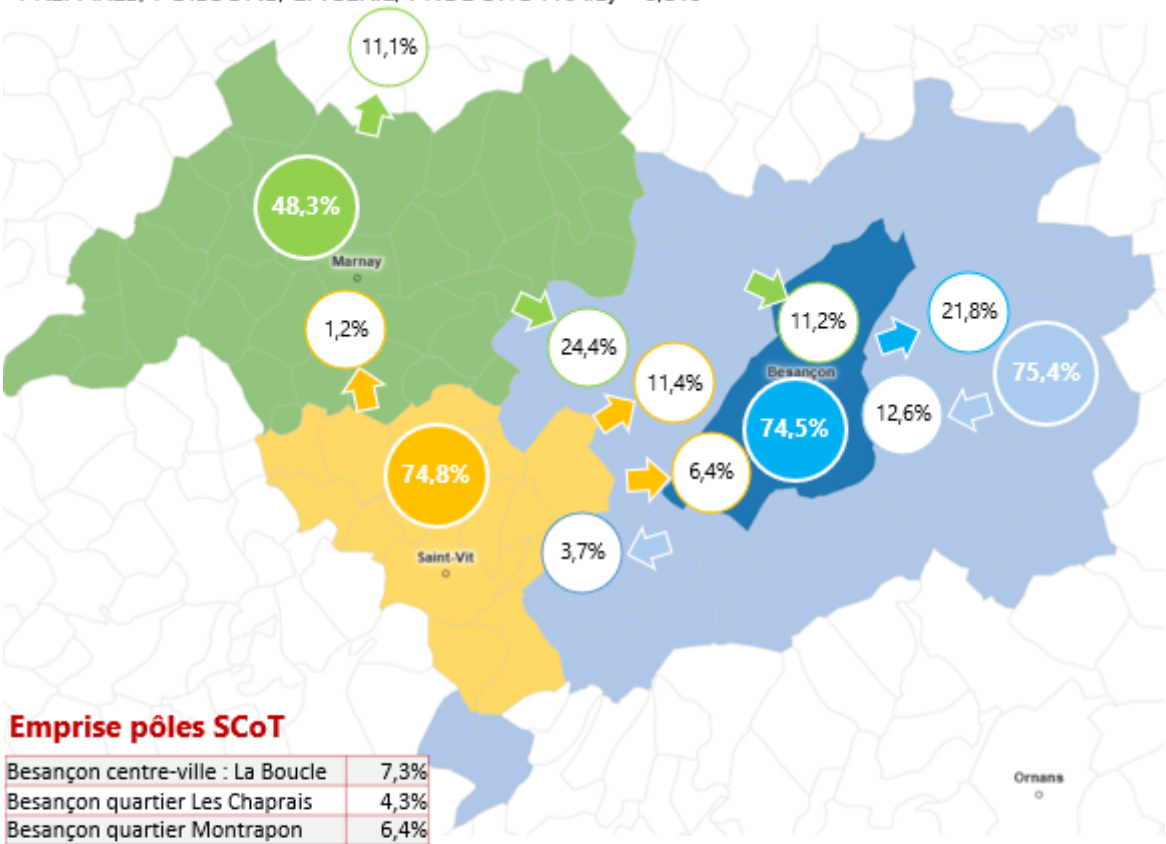

Emprise pôles SCoT

Besançon centre-ville : La Boucle	7,3%
Besançon quartier Les Chaprais	4,3%
Besançon quartier Montrapon	6,4%
Besançon Quartier Saint-Ferjeux	10,2%
Besançon Planoise	2,8%
Besançon zone commerciale Châteaufarine	4,5%
Besançon Quartier La Viotte / Saint-Claude	3,2%
Besançon autres	6,6%
Chalezeule Zone commerciale	9,2%
École-Valentin Zone commerciale Espace Valentin	8,3%
Marnay zone commerciale	2,1%
Pouilley-les-Vignes	4,6%
Saint-Vit zone commerciale	4,8%
Saône zone commerciale	2,6%

74,5%

Note de lecture :
74,5% des dépenses alimentaires des habitants de Besançon sont effectuées sur Besançon

3,7%

3,7% des dépenses alimentaires des habitants du secteur de Besançon sont effectuées sur le secteur de Saint-Vit

xx%

Achats sur le secteur d'enquête

Emprise des pôles du SCoT	94,2%
Evasion hors SCoT	1,8%
Achats hors magasin	4,0%

Dépenses en alimentaire par circuit de distribution

Poste de dépenses	Pain-Pâtisserie	Viande, plats préparés	Poissons	Epicerie (pâtes, conserves) et boissons	Produits frais (fruits et légumes, crémerie)	Moyenne achat alimentaire
Commerce traditionnel, (petit commerce moins de 300 m²)	77,5%	29,4%	6,1%	9,5%	10,3%	**20,0%**
Grande surface spécialisée alimentaire (Hyper, Super, Hard discount)	19,8%	59,1%	84,1%	87,0%	70,0%	**70,4%**
Grande surface spécialisée non alimentaire (Magasin populaire, Grand magasin, Solderie)	0,5%	1,2%	2,7%	3,2%	2,0%	**2,2%**
Marché (Marché forain, Halles, foire et salon)	1,0%	2,2%	4,2%	-	10,7%	**3,5%**
Vente à domicile, tournées alimentaires (Commerce ambulant)	0,7%	0,3%	0,9%	-	-	**0,2%**
Vente par Internet (en neuf)	0,2%	0,3%	-	0,2%	0,2%	**0,2%**
VPC (courrier, téléphone, téléachat)	-	0,5%	0,9%	-	-	**0,1%**
Vente en direct producteur	0,3%	6,9%	1,1%	0,2%	6,8%	**3,5%**
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100,0%**

6.23.2. Dépenses en équipement de la personne

79,2%

79,2% des dépenses en équipement de la personne des ménages sont effectuées **sur les pôles du SCoT dont plus de 60% sur les pôles de Besançon**.

35,9%

La **zone de Châteaufarine est ainsi le premier pôle fréquenté** pour l'équipement de la personne (35,9%) **devant le centre-ville de Besançon (24,3%)** dont la fréquentation est tirée par les habitants de Besançon (31,3%) et du secteur de Besançon (18,3%). Le centre-ville ne capte en revanche que 10% des dépenses des habitants des secteur Marnay et Saint-Vit.

35,1%

Avec une part de marché de **35,1%, les commerces traditionnels détiennent une part de marché inférieure à celle des grandes et moyennes surfaces spécialisées (43,1%).** Le secteur de la chaussure maintient l'équilibre (38% trad et 40% GMS).

4,4%

Si les GSS progressent sur ce marché, c'est également au détriment des **grandes surfaces alimentaires** dont la part de marché est inférieure à 5%.

17,0%

Les **ventes hors magasin** représentent désormais 17,0% des dépenses dont 11,6% pour Internet. Un résultat dans la moyenne habituellement observées (12%).

9,0%

Les **évasions** hors territoire du SCoT sont faibles et concernent principalement les ménages les plus à L'Ouest du territoire.

MOYENNE DES DÉPENSES EN ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE (CHAUSSURES, VÊTEMENT HOMME, VÊTEMENT FEMME, VÊTEMENT ENFANT ET ADOLESCENT) >1%

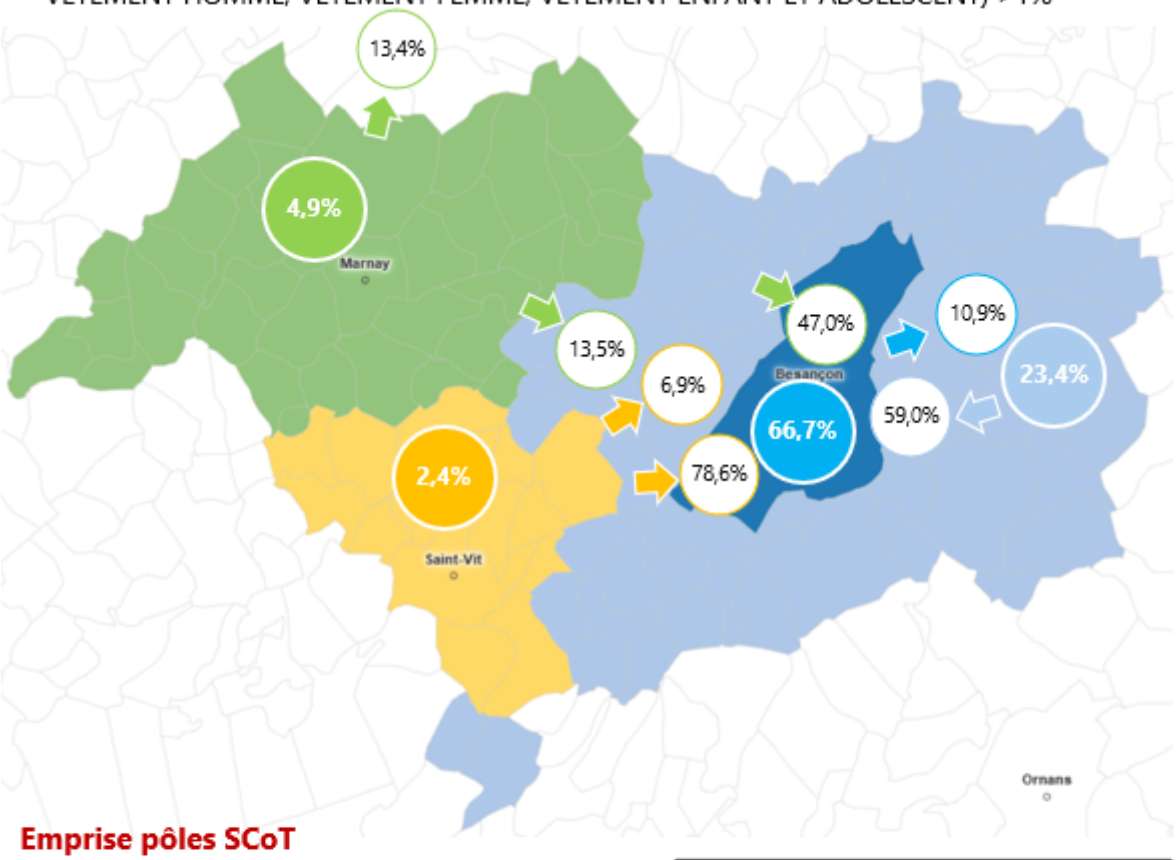

Emprise pôles SCoT

Besançon centre-ville : La Boucle	24,3%
Besançon zone commerciale Châteaufarine	35,9%
Chalezeule Zone commerciale	4,2%
École-Valentin Zone commerciale Espace Valentin	8,4%

xx%

Achats sur le secteur d'enquête

Emprise des pôles du SCoT	**79,2%**
Evasion hors SCoT	**3,8%**
Achats hors magasin	**17,0%**

Evasions hors SCoT

Dijon et son agglomération	1,1%
Autres	1,0%

Dépenses en équipement de la personne par circuit de distribution

Poste de dépenses	Chaussures	Vêtement hommes	Vêtement femmes	Vêtement enfants et adolescents	Moyenne
Commerce traditionnel, (petit commerce moins de 300m²)	38,2%	31,8%	36,6%	31,8%	**35,1%**
Grande surface spécialisée alimentaire (Hyper, Super, Hard discount)	2,8%	5,1%	3,8%	8,2%	**4,4%**
Grande surface spécialisée non alimentaire (Magasin populaire, Grand magasin, Solderie)	40,6%	46,6%	40,0%	49,3%	**43,1%**
Marché (Marché forain, Halles, foire et salon)	0,5%	-	0,2%	-	**0,2%**
Vente à domicile (Commerce ambulant)	-	0,4%	0,9%	-	**0,4%**
Vente par Internet (en neuf)	15,1%	11,0%	11,1%	7,0%	**11,6%**
VPC (courrier, téléphone, téléachat)	0,9%	2,1%	2,8%	0,7%	**1,8%**
Vente en direct producteur	-	-	-	-	**-**
Vente sur les braderies, brocantes (Dépôt vente)	0,9%	2,3%	2,6%	1,4%	**1,9%**
Vente internet entre particulier (le bon coin, ebay...)	1,0%	0,8%	2,1%	1,6%	**1,4%**
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

6.23.3. Dépenses en bricolage-jardinage

94,2%

94,2% des dépenses des ménages restent effectués sur les pôles du territoire. La zone de Châteaufarine (Leroy Merlin, Jardiland) est de loin le premier lieu d'achat fréquenté pour les achats en bricolage-jardinage devant la zone de Ecole Valentin (Castorama, L'Esprit Jardiland) et celle de Chalezeule (Brico Dépôt). Ces trois zones captent ainsi 71,0% des dépenses en bricolage-jardinage.

On notera le très faible score de la jardinerie Chrysopolis sur le quartier Planoise (1,8%).

83,4%

Si en bricolage, le marché est quasi totalement préempté par les **grandes surfaces de bricolage (83,4%),** en jardinage les commerces traditionnels (17,7%) et les grandes surfaces alimentaires (10,6%) conservent un certain rôle.

4,5%

Le bricolage et le jardinage restent l'un des rares postes de dépenses qui échappent au hors magasin (4,5%).

MOYENNE DES DÉPENSES EN BRICOLAGE ET JARDINAGE >1%

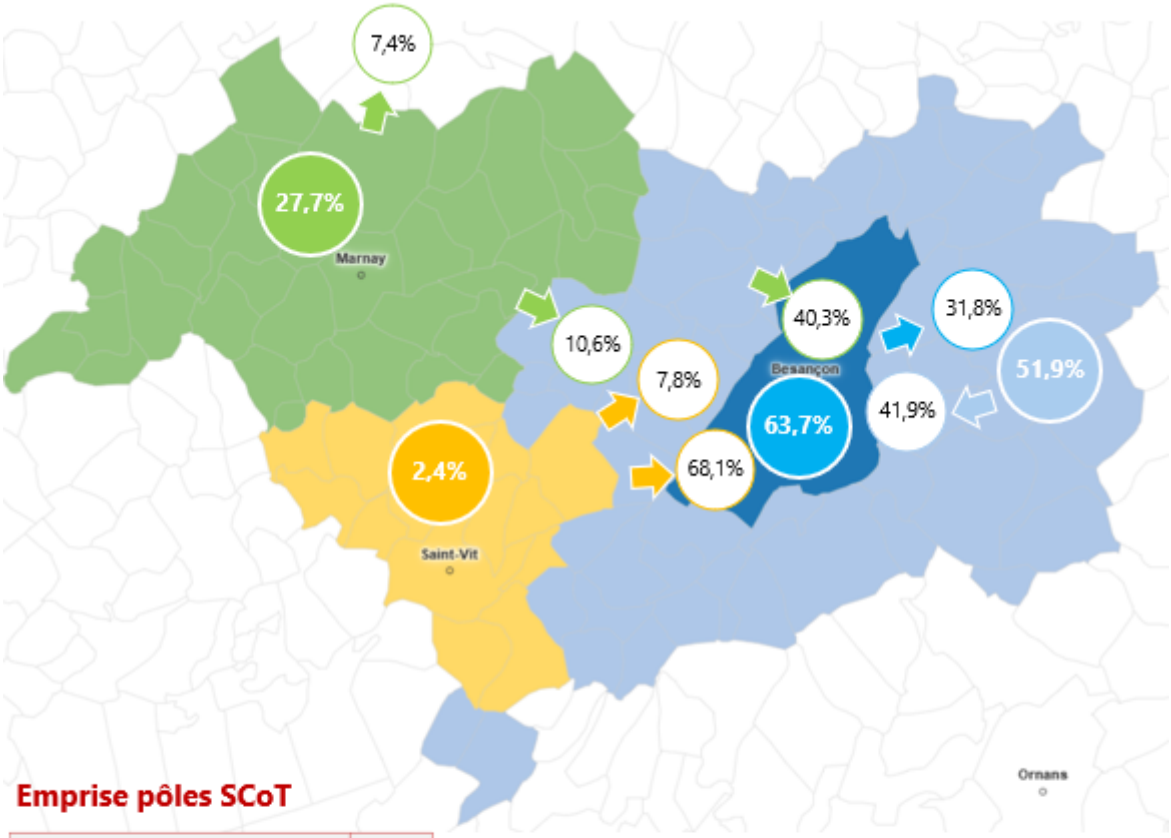

Emprise pôles SCoT

Besançon centre-ville : La Boucle	2,0%
Besançon quartier Les Chaprais	1,3%
Besançon Quartier Saint-Ferjeux	2,2%
Besançon Planoise	1,8%
Besançon zone commerciale Châteaufarine	42,7%
Besançon Quartier La Viotte / Saint-Claude	1,1%
Besançon autres	2,5%
Chalezeule Zone commerciale	13,2%
École-Valentin Zone commerciale Espace Valentin	15,1%
Saint-Vit zone commerciale	1,1%
Saône zone commerciale	2,5%

xx%

Achats sur le secteur d'enquête

Emprise des pôles du SCoT	**94,2%**
Evasion hors SCoT	**1,3%**
Achats hors magasin	**4,5%**

Dépenses en bricolage et jardinage par circuit de distribution

Poste de dépenses	Bricolage	Jardinage
Commerce traditionnel, (petit commerce moins de 300m²)	5,2%	17,7%
Grande surface alimentaire (Hyper, Super, Hard discount) - Drive	9,4%	10,6%
Grande surface non alimentaire (Magasin populaire, Grand magasin, Solderie)	83,4%	60,8%
Marché (Marché forain, Halles, foire et salon)	-	1,9%
Vente à domicile, tournées alimentaires (Commerce ambulant)	-	-
Vente par Internet (en neuf)	2,0%	2,8%
VPC (courrier, téléphone, téléachat)	-	-
Vente en direct chez le producteur	-	6,3%
Vente sur les braderies, brocantes (Dépôt vente)	-	-
Vente internet entre particulier (le bon coin, ebay...)	-	-
Total	**100,0%**	**100,0%**

6.23.4. Dépenses en équipement de la maison

73,4%

73,4% pour les dépenses en équipement de la maison sont effectuées sur les pôles du SCoT.

43,7%

Avec une part de marché de 43,7%, **la zone de Châteaufarine est le premier lieu d'achat fréquenté** et maintient une emprise forte sur l'ensemble du territoire : de 35% pour les habitants du secteur de Marnay à 54% pour les habitants du secteur de Saint-Vit.

73%

Les **grandes surfaces spécialisées** sont majoritaires sur tous les marchés de l'équipement de la maison notamment en meuble (72,6%) et en électrodomestique (66,5%).

16%

Les **grandes surfaces alimentaires** conservent une réelle légitimité sur le marché de l'art de la table/linge de maison (16,3%) et l'électrodomestique (8,2%).

14%

Les ventes **hors magasin** représentent désormais plus de 18% des dépenses. Internet représente ainsi 13-14% des dépenses en électrodomestique et cadeaux, art de la table, linge de maison et près de 10% des achats en meubles. A noter que la filière braderie/brocante et les sites Internet entre particuliers représentent plus de 9% des dépenses en meubles.

8,5%

L'équipement de la maison est le poste de dépenses qui enregistre le plus **d'évasions hors territoire même si elles restent contenues (8,5%)**. Elles profitent principalement aux pôles de Dijon et notamment à la zone Ikea.

MOYENNE DES DÉPENSES EN ÉQUIPEMENT DE LA MAISON (MEUBLES, ART DE LA TABLE, LINGE DE MAISON, ÉLECTRODOMESTIQUE) >1%

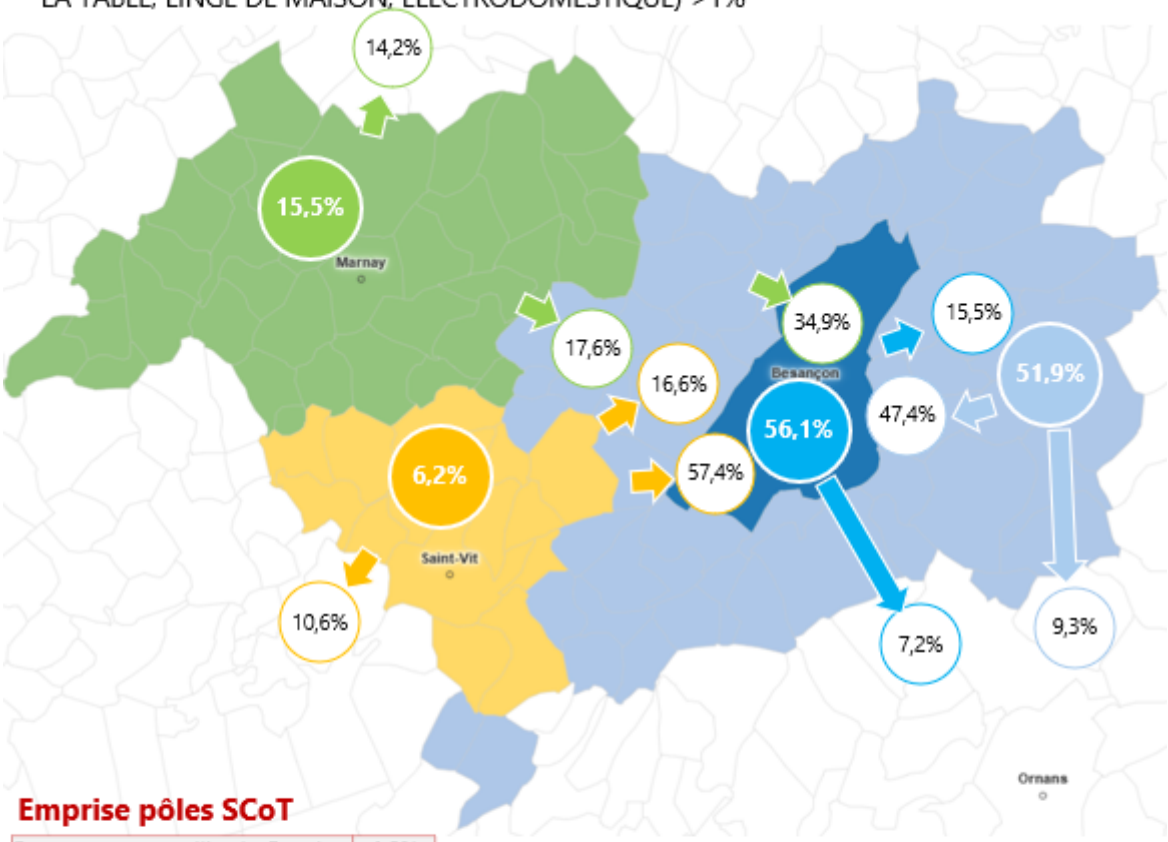

Emprise pôles SCoT

Besançon centre-ville : La Boucle	4,3%
Besançon Quartier Saint-Ferjeux	1,0%
Besançon Planoise	1,0%
Besançon zone commerciale Châteaufarine	43,7%
Chalezeule Zone commerciale	4,8%
École-Valentin Zone commerciale Espace Valentin	8,7%
Franois	2,6%
Saône zone commerciale	1,1%

Evasions hors SCoT

Dijon et son agglomération	4,0%
Autres	3,2%

xx%

Achats sur le secteur d'enquête

Emprise des pôles du SCoT	**73,4%**
Evasion hors SCoT	**8,5%**
Achats hors magasin	**18,1%**

Dépenses en équipement de la maison par circuit de distribution

Poste de dépenses	Meubles	Cadeaux, art de la table, linge de maison	Electroménager, TV, hifi, informatique
Commerce traditionnel, (petit commerce moins de 300m²)	6,3%	13,8%	10,2%
Grande surface spécialisée alimentaire (Hyper, Super, Hard discount)	0,8%	16,3%	8,2%
Grande surface spécialisée non alimentaire (Magasin populaire, Grand magasin, Solderie)	72,6%	46,4%	66,5%
Marché (Marché forain, Halles, foire et salon)	0,6%	0,6%	0,0%
Vente à domicile (Commerce ambulant)	0,4%	-	-
Vente par Internet (en neuf)	9,6%	14,6%	13,2%
VPC (courrier, téléphone, téléachat)	0,6%	5,4%	-
Vente en direct producteur	-	-	-
Vente sur les braderies, brocantes (Dépôt vente)	4,7%	2,9%	1,0%
Vente internet entre particulier (le bon coin, ebay...)	4,5%	0,2%	0,7%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

6.23.5. Dépenses en culture-loisirs

84,4%

84,4% des dépenses sont effectuées sur les pôles du SCoT. Les pôles de Besançon captent près de 70% des dépenses des ménages du territoire.

47,4%

La **Zone de Châteaufarine est de très loin le pôle leader** pour les achats en culture loisirs avec 47,4% de parts de marché, devant le centre-ville de Besançon (17,4% en moyenne et jusqu'à 23,4% pour les habitants de Besançon).

92%

Les **grandes surfaces spécialisées** dominent les marchés du sport (82,6%), des jeux, jouets (51,7%). Le marché des biens culturels est davantage concurrencé par les commerces traditionnels (29,8%).

10%

La **vente par Internet** concerne davantage le marché des produits **culturels** (13,5%) mais également le marché des jouets (10,6%).

2,1%

Les évasions hors territoire sont insignifiantes (2,1%).

MOYENNE DES DÉPENSES EN CULTURE-LOISIRS (LIVRES, JEUX VIDÉO, MUSIQUE, JEUX ET JOUETS TRADITIONNELS, VÊTEMENTS ET ARTICLES DE SPORT) >1%

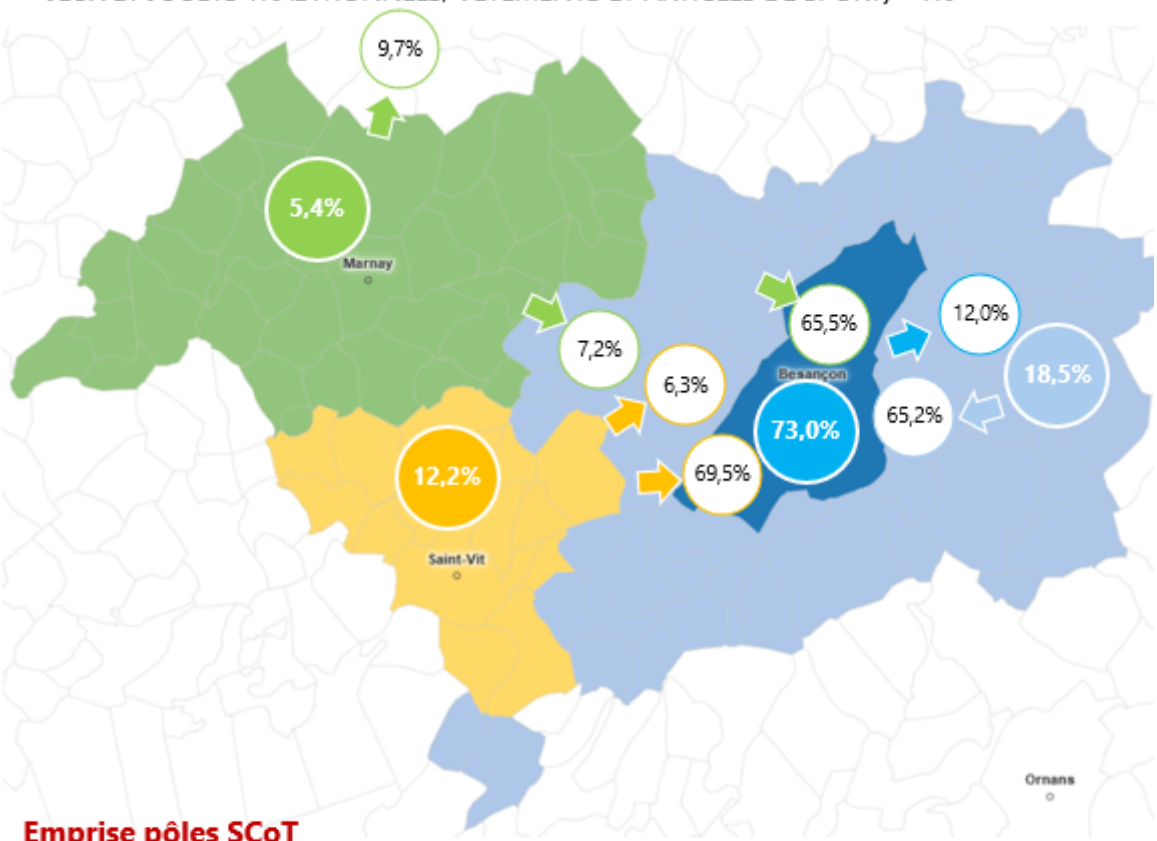

Emprise pôles SCoT

Besançon centre-ville : La Boucle	17,2%
Besançon Quartier Saint-Ferjeux (Rue de Dole/ Boulevard Kennedy/ Super U Casino/ lidl/.)	2,0%
Besançon zone commerciale Châteaufarine (Géant/ Decathlon/ Cultura/.)	47,4%
Besançon autres	1,3%
Chalezeule Zone commerciale Carrefour, Brico Dépôt...)	6,2%
École-Valentin Zone commerciale Espace Valentin (Carrefour, Castorama, La Halle, Intersport...)	5,9%

xx%

Achats sur le secteur d'enquête

Emprise des pôles du SCoT	**84,4%**
Evasion hors SCoT	**2,1%**
Achats hors magasin	**13,5%**

Dépenses en culture-loisirs par circuit de distribution

Poste de dépenses	Livres, jeux vidéo, musique	Jeux et jouets traditionnels	Vêtements et articles de sport
Commerce traditionnel, (petit commerce moins de 300m²)	29,8%	18,5%	6,9%
Grande surface alimentaire (Hyper, Super, Hard discount) - Drive	7,0%	14,0%	2,2%
Grande surface non alimentaire (Magasin populaire, Grand magasin, Solderie)	44,5%	51,7%	82,6%
Marché (Marché forain, Halles, foire et salon)	0,7%	0,9%	0,4%
Vente par Internet (en neuf)	13,5%	10,6%	6,0%
VPC (courrier, téléphone, téléachat)	0,6%	0,9%	0,4%
Vente sur les braderies, brocantes (Dépôt vente)	2,8%	2,1%	0,9%
Vente internet entre particulier (le bon coin, ebay...)	1,1%	1,3%	0,7%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

6.23.6. Bilan des lieux d'achat

Lieu d'achat / Dépenses	Alimentaire	Equipement de la personne	Bricolage / jardinage	Equipement de la maison	Culture-loisirs
Besançon centre-ville : La Boucle	7,3%	24,3%	2,0%	4,3%	17,2%
Besançon quartier Battant	0,6%	0,4%	0,6%	0,1%	0,4%
Besançon quartier Les Chaprais	4,3%	0,1%	1,3%	0,3%	0,2%
Besançon quartier Montrapon	6,4%	0,3%	0,9%	0,5%	0,3%
Besançon Quartier Saint-Ferjeux	10,2%	0,6%	2,2%	1,0%	2,0%
Besançon Planoise	2,8%	0,9%	1,8%	1,0%	0,9%
Besançon zone commerciale Châteaufarine	4,5%	35,9%	42,7%	43,7%	47,4%
Besançon Quartier La Viotte / Saint-Claude	3,2%	0,3%	1,1%	0,6%	0,0%
Besançon autres	6,6%	0,9%	2,5%	0,7%	1,3%
Emprise Besançon	**46,1%**	**63,7%**	**55,1%**	**52,2%**	**69,8%**
Avanne-Aveney	1,4%	-	0,2%	0,1%	-
Chalezeule Zone commerciale	9,2%	4,2%	13,2%	4,8%	6,2%
Châtillon-le-Duc	1,0%	0,5%	0,2%	0,2%	0,1%
Devecey	1,6%	-	0,2%	0,1%	-
École-Valentin Zone commerciale Espace Valentin	8,3%	8,4%	15,1%	8,7%	5,9%
Franois	0,6%	-	0,2%	2,6%	0,1%
Marchaux-Chaudefontaine	0,7%	-	0,1%	-	-
Marnay Centre-ville	0,4%	0,1%	0,9%	0,3%	0,2%
Marnay zone commerciale	2,1%	0,2%	0,7%	0,7%	0,1%
Montferrand-le-Château	1,1%	-	0,2%	-	-
Pirey	1,3%	-	0,1%	0,1%	-
Pouilley-les-Vignes	4,6%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Roche-lez-Beaupré	1,8%	0,1%	0,9%	0,1%	0,2%
Saint-Vit centre-ville	1,0%	-	0,1%	0,2%	0,2%
Saint-Vit zone commerciale	4,8%	0,2%	1,1%	0,5%	0,6%
Saône centre-ville	0,4%	0,4%	-	0,1%	-
Saône zone commerciale	2,6%	-	2,5%	1,1%	-
Saône autres	0,8%	0,1%	0,7%	0,2%	0,1%
Total emprise SCoT de l'Agglomération Bisontine	**94,2%**	**79,2%**	**94,2%**	**73,4%**	**84,4%**
Dijon et son agglomération	0,1%	1,0%	-	4,0%	0,1%
Autres	2,0%	2,8%	1,3%	4,5%	2,0%
Total évasions hors SCoT de l'Agglomération Bisontine	**2,1%**	**3,8%**	**1,3%**	**8,5%**	**2,1%**
Hors magasins	**4,0%**	**17,0%**	**4,5%**	**18,1%**	**13,5%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Les ménages montrent un certain attachement aux commerces de proximité de leur commune qui s'observe tant au travers de leur fréquentation hebdomadaire et que de l'image positive qui leurs attribuent.

Les quartiers de Besançon souffrent d'un certain déficit d'attractivité lié notamment **au manque d'attrait des espaces publics. L'Espace Valentin** connait un jugement sévère sur ce même thème.

Les habitants montrent une appétence assez marquée **à l'usage d'Internet** notamment pour les achats en équipement de la personne et de la maison.

La zone de **Châteaufarine** affirme son statut de leader sur toutes les dépenses **non alimentaires qui contraste avec sa très faible légitimité sur les achats alimentaires.**

Les évasions territoriales sont désormais insignifiantes, **signe d'une évasion désormais incompressible excepté** en équipement de la maison.

Même si le centre-ville de la Besançon reste le second pôle commercial le plus fréquenté du territoire SCoT, il n'est plus leader sur les achats en équipement de la **personne face à Châteaufarine.**

6.24. Contexte territorial de la logistique

La définition des entrepôts entrant dans le champ d'application du DAACL

Selon la Loi Climat et Résilience le DAACL doit déterminer les localisations préférentielles des entrepôts dédiés à la logistique commerciale. Cette terminologie n'englobe pas l'ensemble des entrepôts mais seulement les entrepôts dont la fonction est de stocker des produits en vue de leur livraison directement vers les points de vente du territoire et ou les particuliers. Sont alors exclus des prescriptions du DAACL les entrepôts majeurs et les entrepôts structurants dont la fonction et de stocker des formats de colisage destinés à être orientés dans un second temps vers d'autres entrepôts. Ces deux premiers types d'entrepôts au regard des surfaces qu'ils nécessitent seront planifiés dans le volet économique du SCoT. Le DAACL inclut ainsi des prescriptions sur les mailles logistiques infra en intégrant à la fois des « dark-stores » ou les casiers de retrait de produits. (Le tableau suivant détaille la typologie d'entrepôts)

Typologie	Vocation	DAACL
Entrepôts majeurs	Européenne, nationale ou interrégionale	**Non**
Entrepôts Structurants	régionale	**Non**
Entrepôts intermédiaires	infra – régionale	**Oui**
Entrepôts de proximité / plateforme de messagerie	Locale	**Oui**
Plateforme de distribution urbaine (yc dernier kilomètre, Dark Store etc…)	hyper locale	**Oui**
Points de retrait de type drive	hyper locale	**Oui**
Lieux de retrait (Casiers…)	Une vocation locale	**Oui**

Typologie	Vocation	Desserte	Surface	Critères	Flux	DAACL
Entrepôts majeurs	Européenne, nationale ou interrégionale	Plus de 800 km	Plus de 20 000 m²	Proximité d'un port, d'un aéroport ou d'un hub routier ou ferroviaire européen	Flux de véhicules lourds (PTAC supérieur à 3,5 T) à trois essieux entrants minimum et sortants	**Non**
Entrepôts Structurants	régionale	Moins 800 km	Moins de 20 000 m²	Hub routier, aéroportuaire ou ferroviaire national au barycentre des sites de production	Plateforme groupage éclatement avec flux de véhicules lourds (PTAC supérieur à 3,5 T) à deux ou trois essieux entrants et sortants dans une logique groupe dégroupage	**Non**
Entrepôts intermédiaires	infra – régionale	Moins de 200 km	Moins de 10 000 m²	Hub routier régional au barycentre d'un réseau de magasin	Flux de véhicules lourds (PTAC supérieur à 3,5 T) à deux essieux entrants et sortant	**Oui**
Entrepôts de proximité / plateforme de messagerie	Locale	Moins de 100 km	Moins de 2 000 m²	Proximité d'une agglomération	Flux de véhicules lourds (PTAC supérieur à 3,5 T) à deux essieux entrants et de véhicules intermédiaire (de PTAC inférieurs à 3,5 T) sortants	**Oui**
Plateforme de distribution urbaine (yc dernier kilomètre, Dark Store etc…)	hyper locale	Moins de 10 km	Moins de 1 000 m²	En immédiatement proximité d'une agglomération ou d'un cœur de ville	Flux de véhicules lourds (PTAC supérieur à 3,5 T) à deux essieux et de véhicules intermédiaire (de PTAC inférieurs à 3,5 T) entrants et de solutions alternatives propres en sortie	**Oui**
Points de retrait de type drive	hyper locale	Moins de 5 km	Moins de 1 000 m²	Sur un hub modal ou multi-modal au plus près des habitants	Flux de véhicules lourds (PTAC supérieur à 3,5 T) à deux essieux rentrants et retrait par le particulier	**Oui**
Lieux de retrait (Casiers…)	Une vocation locale	Moins de 5 km	Moins de 15 m²	Sur un hub modal ou multi-modal au plus près des habitants	Flux de véhicules de véhicules intermédiaire (de PTAC inférieurs à 3,5 T) et retrait par le particulier	**Oui**

6.24.1. **Une présence plutôt modeste des entrepôts logistiques**

Les activités logistiques sur le territoire s'organisent principalement le long de l'A36. Le poids des activités logistiques sur le territoire reste plutôt modeste comparativement aux grands pôles régionaux de l'agglomération de Dijon mais aussi Châlons-sur-Saône ou Mâcon avec par ailleurs une logistique plutôt de nature endogène en dehors des plates-formes régionales de distribution (Easydis, Ulog…). Selon l'Atlas réalisé par le SOeS, le territoire compte ainsi une aire de logistique dense* à Besançon avec 123000 m² d'EPL localisés dans les zones situées à l'Ouest de la ville.

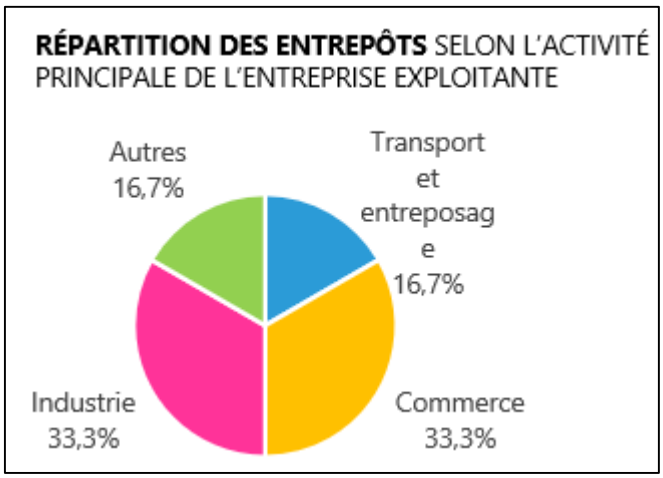

CONTEXTE TERRITORIAL DE LA LOGISTIQUE : LOCALISATION DES AIRES LOGISTIQUES EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

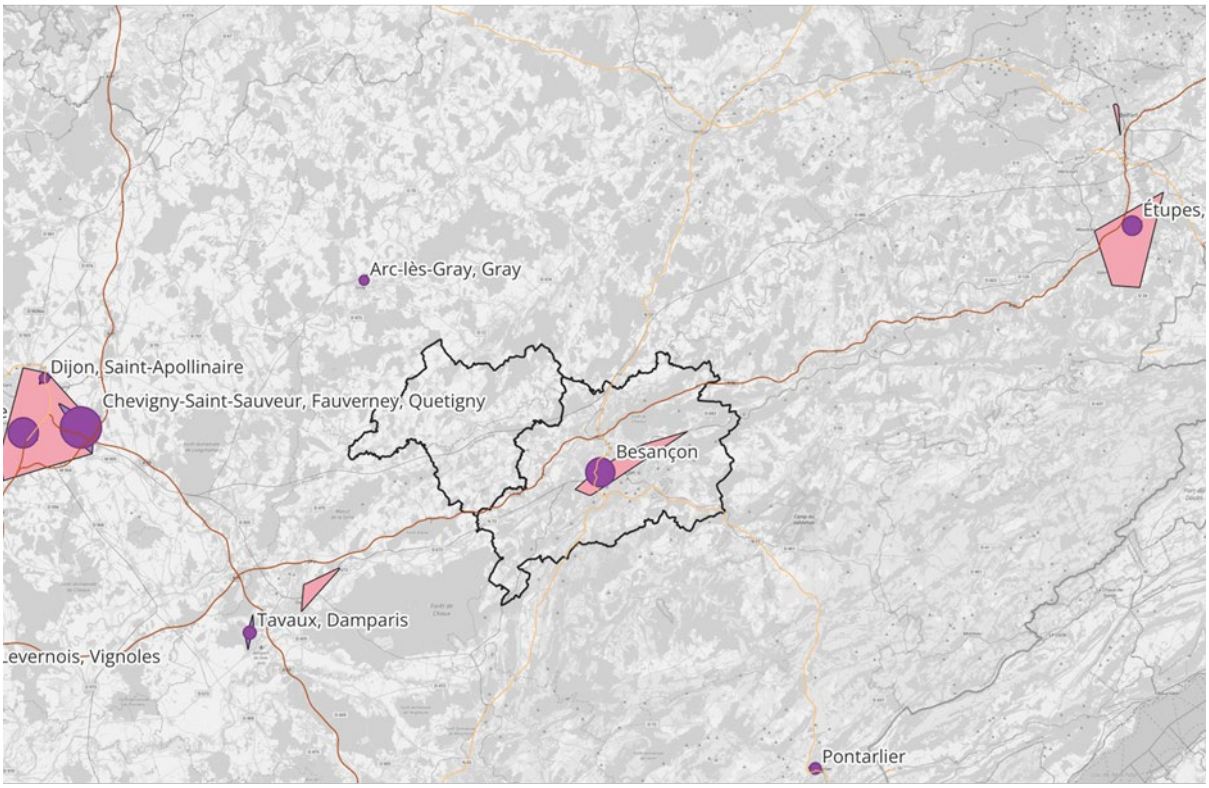

*** Aire Logistiques Dense :** espace dans lequel chaque EPL de plus de 5 000 m² qui le compose est distant de moins de deux kilomètres d'un autre EPL. Chaque aire logistique est composée d'au moins trois EPL de plus de 5 000 m².

**** Par entrepôt ou plateforme logistique (EPL),** on entend tout espace dédie à l'entreposage, ainsi qu'aux opérations logistiques telles que la préparation de commandes, le conditionnement, la réception ou l'expédition de marchandises, etc.

Source : SOeS : Service de l'Observation et des Statistiques du Ministère en charge de la transition écologique (collecte et traitement des données)

6.24.2. Une évolution de l'emploi tirée par les transports

Avec **3724 emplois salariés dans la logistique en 2022**, cette filière représente près de 6% des emplois privés sur le territoire du SCoT, un poids identique à la moyenne régionale.

En dix ans le nombre d'emplois est resté quasi-stable (-1%) alors qu'ils ont progressé de 10% en moyenne dans la région.

Sur le territoire, cette stabilité masque cependant d'importantes évolutions dans la nature des emplois. Ainsi les effectifs salariés du transport ont fortement progressé (+31%) alors que ceux de l'entreposage et services auxiliaires de transport ont connu une évolution nettement plus faible (+8%) et que les activités de Poste et courrier ont chuté de 41%.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LA LOGISTIQUE SUR LE SCOT BESANCON CŒUR DE FRANCHE COMTE

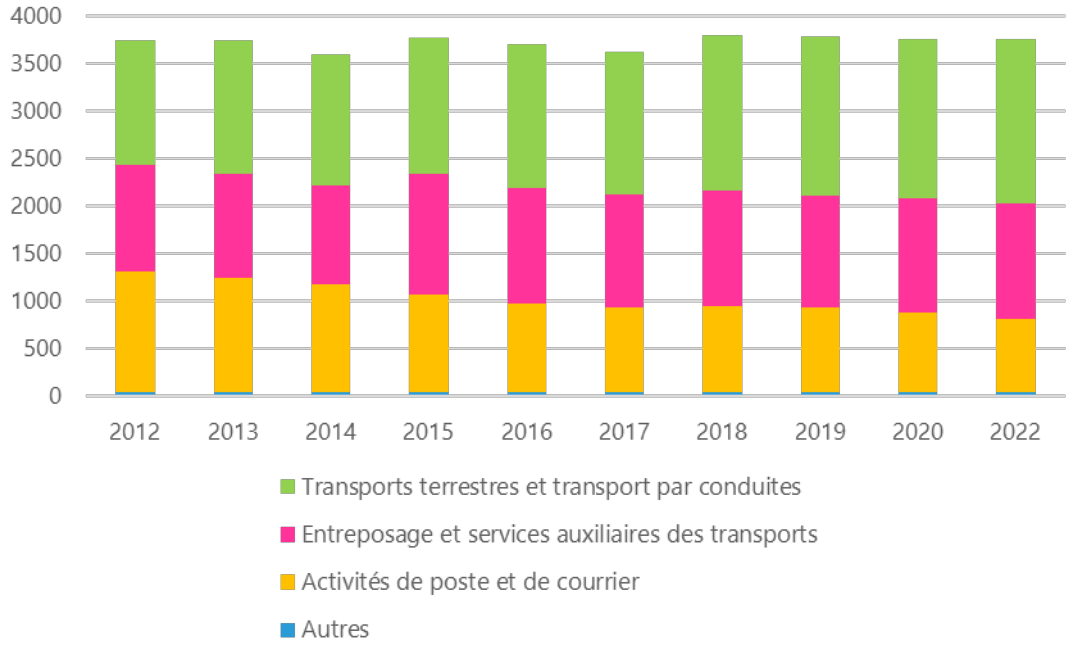

Source : ACOSS - URSAFF

6.24.3. **Des constructions de surfaces peu traduites en emploi**

Plus de 110 000 m² d'entrepôts logistiques ont été construits sur les onze dernières années soit 9238 m²/ an en moyenne avec une accélération des mises en chantier ces dernières années.

Les constructions se sont concentrées sur le cœur d'agglomération et les communes les mieux connectées à l'axe autoroutier (Besançon, Ecole-Valentin, Chemaudin-et-Vaux, Saint-Vit…)

En revanche, cette production de surfaces logistiques s'est avérée peu efficace sur la création d'emplois (-1%).

REPARTITION DE LA CONSTRUCTION D'ENTREPOTS PAR COMMUNE SUR LA PERIODE 2011-2021

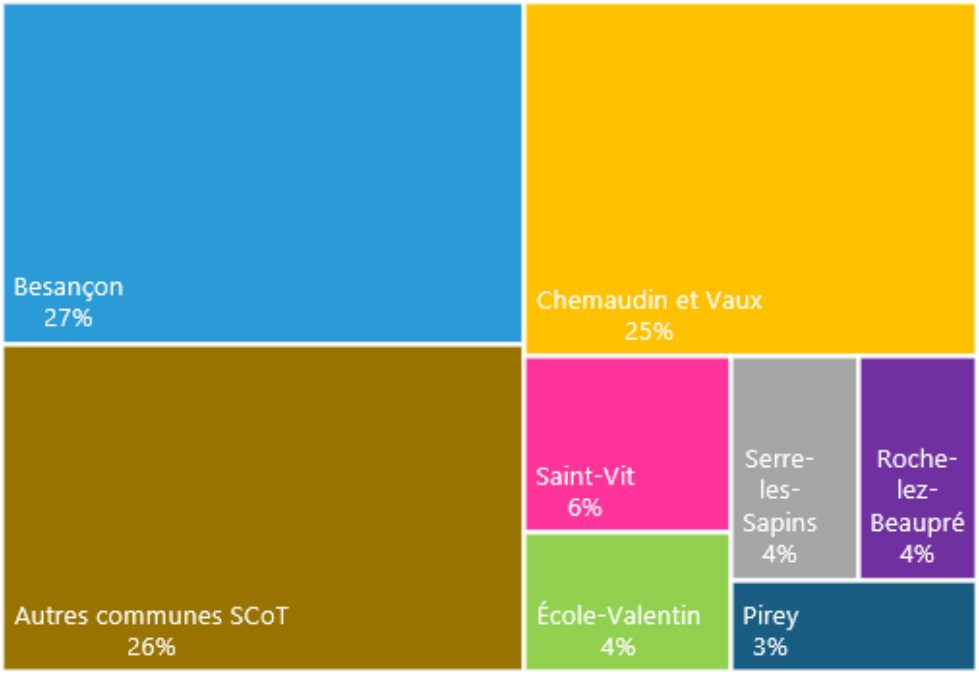

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION D'ENTREPOTS (en m²)

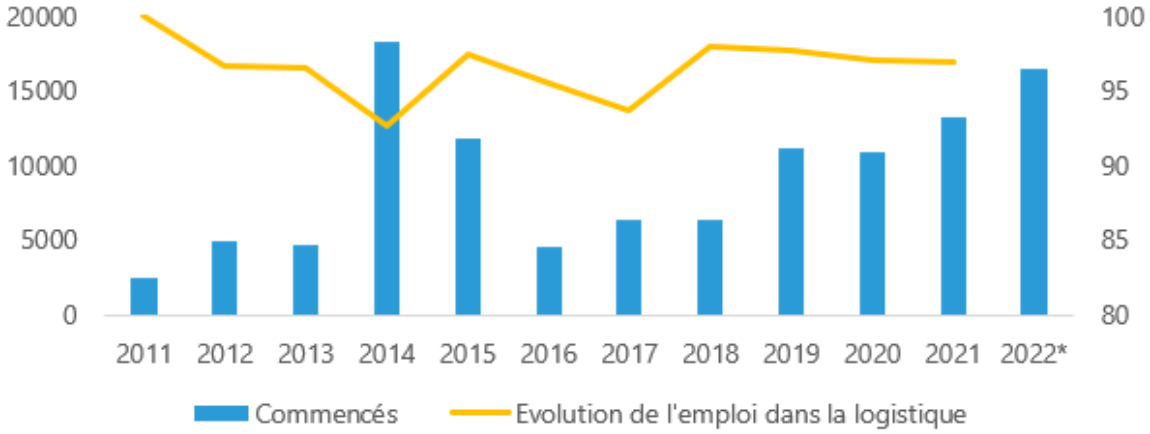

Source : SITADEL

** : autorisations*

6.24.4. **Des activités concentrées le long de l'axe autoroutier et notamment Ecole Valentin**

Les activités de logistique se concentrent sur le cœur de l'agglomération bisontine, en particulier pour les activités d'entreposage qui nécessitent une accessibilité aisée et une proximité aux clients finaux. Les communes de Besançon, Chalezeule, Chemaudin-et-Vaux et surtout Ecole Valentin avec l'Espace Valentin Logistique sont ainsi privilégiées pour les implantations d'activités logistiques.

Deux espaces sont notamment concernés par la présence d'entrepôts ou d'activités logistiques dans les SIP. Il s'agit de :

- Espace Valentin,
- ZI Chalezeule / Thise.

LOCALISATION DES ACTIVITES LOGISTIQUE

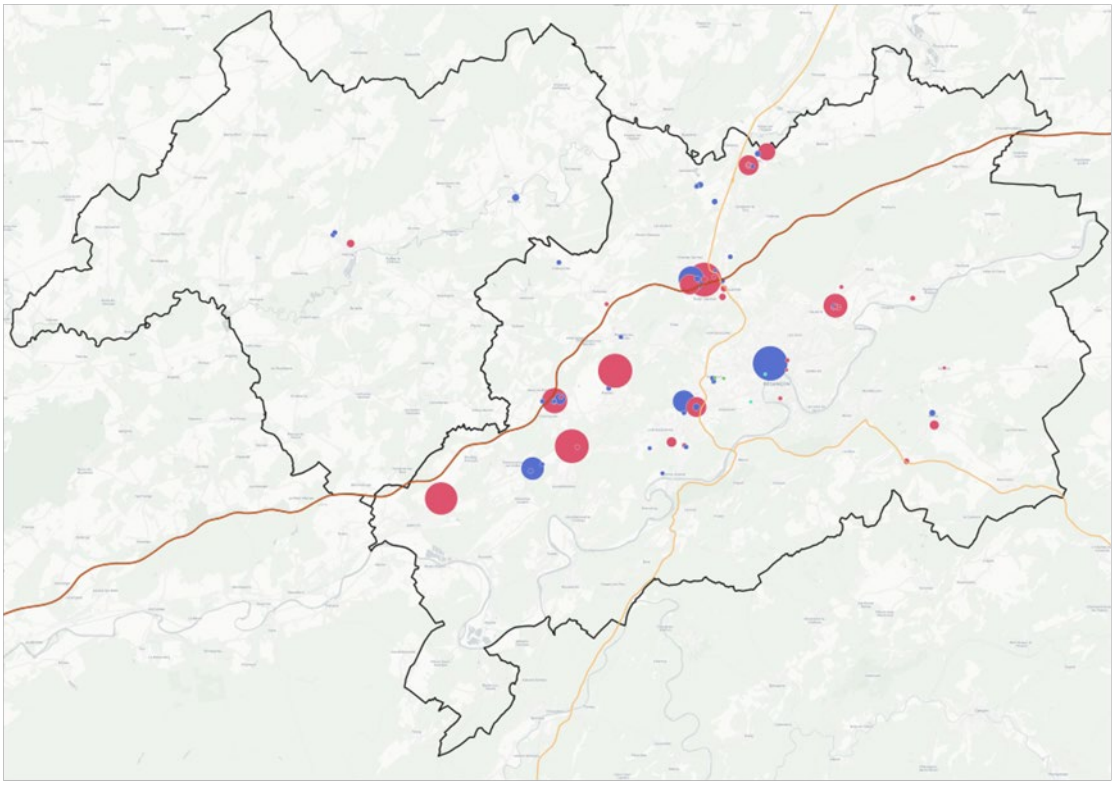

PRINCIPAUX ACTEURS LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

COMMUNES	ENTREPRISES ET DOMAINES D'ACTIVITÉ
Besançon	Fret SNCF ; DHL, Easydis
Chemaudin et Vaux	Fedex Express, Chronopost
Ecole Valentin	Fraikin, BMV transports
Miserey Salines	Fedex Express, Kuehne + Nagel
Autres communes Saint-Vit	U-Logistique (Saint-Vit), Schenker (Serre-les-Sapins), UPS (Thise)

6.24.5. **Un potentiel fluvial peu exploité pour le transport de marchandises**

Situé sur le canal du Rhône au Rhin, le territoire dispose d'une géographie favorable au transport fluvial qui est cependant à ce jour très peu exploitée pour la logistique (en 2019 seulement 30 péniches sur 2000 passages à Besançon). Sur le territoire, les infrastructures sont de petits gabarits mais pourraient s'inscrire dans la stratégie régionale de développement du fret fluvial de marchandise et apporter de nouvelles solutions en matière de logique urbaine (livraison du centre-ville en intermodalité avec des véhicules propres, transport de matériaux de chantiers…).

TRAFIC DE MARCHANDISES PAR SECTION EN 2022

Source : VNF – Chiffres clés du Transport

6.24.6. Un quart des flux logistiques des commerces traditionnels du territoire concentrés dans la Boucle

A partir de ratios moyens de nombre de mouvements par semaine selon les types d'activités et le nombre d'emplois on peut estimer à **26 241 le nombre d'opérations de livraisons hebdomadaires liées aux commerces sur le périmètre du SCoT.**

Avec 17 427 mouvements, Besançon concentre les deux tiers de ces flux de livraisons liés au commerce. La Boucle Bisontine à elle seule représente ainsi 23,5% des flux logistiques des commerces du territoire et 36% des flux de Besançon.

Le secteur de la Grande Rue et rue des Granges est notamment concerné par des problématiques de logistique urbaine en raison de **l'importance des activités de proximité,** fortement génératrices de flux.

INTENSITE DES FLUX HEBDOMADAIRES DE MARCHANDISES SUR LE CENTRE-VILLE DE BESANÇON

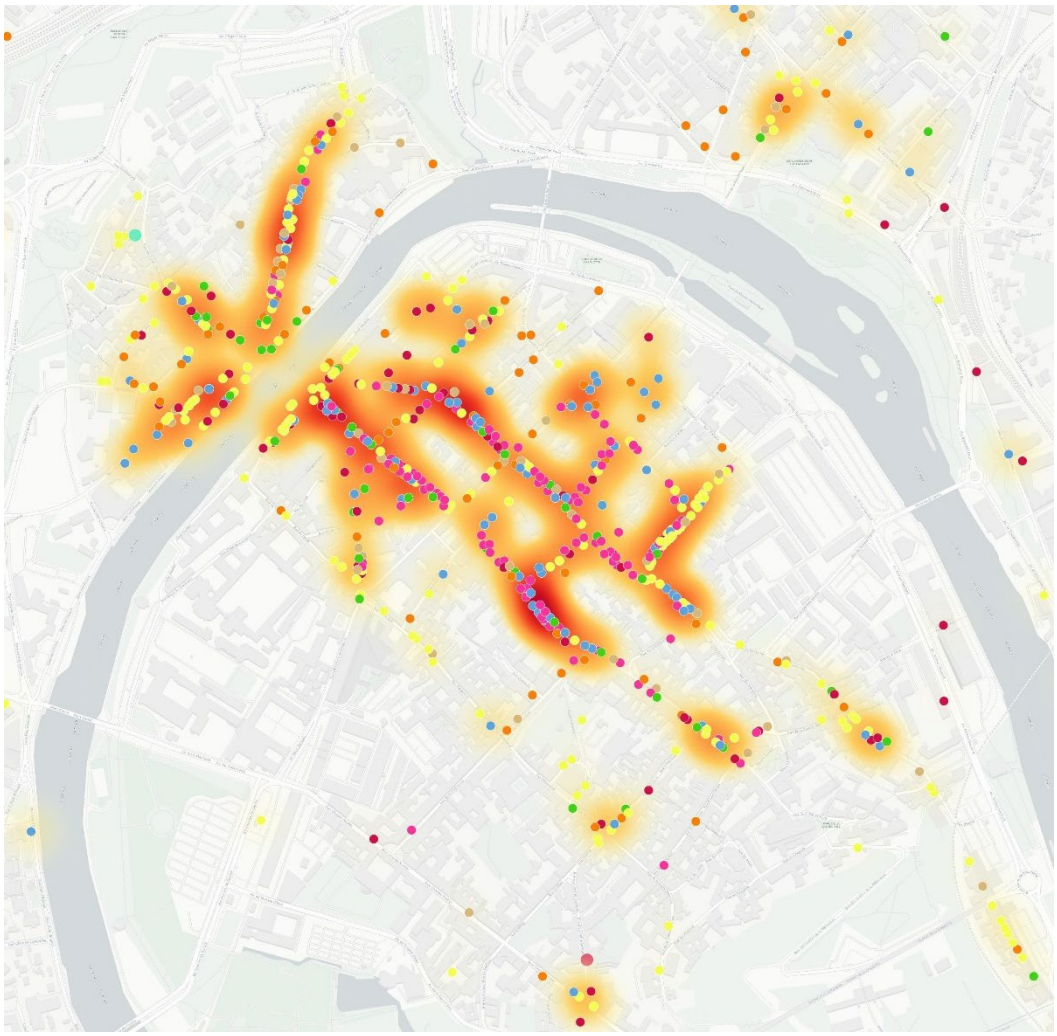

6.24.7. Une progression des achats en ligne tirée par l'équipement de la personne et fortement génératrice de déplacements automobiles

Depuis l'enquête de consommation réalisée auprès des ménages du territoire en 2019, les achats en ligne ont fortement progressé. Une évolution tirée en particulier par les achats en équipement de la personne dont les ventes en ligne ont progressé de près de 6 points.

Si le bilan du e-commerce par rapport au commerce physique est peu évident sur un territoire à fort taux de motorisation tel que le SCoT, la progression du e-commerce se traduit plutôt par une augmentation des déplacements automobiles (les livraisons s'ajoutant aux flux vers les commerces physiques, peu de possibilité de mutualisation ou de livrer en véhicules propres, absentéisme lors des livraisons à domicile et déplacement automobile vers les points relais).

PART DE MARCHE DU E-COMMERCE SUR LE PERIMETRE DU SCOT

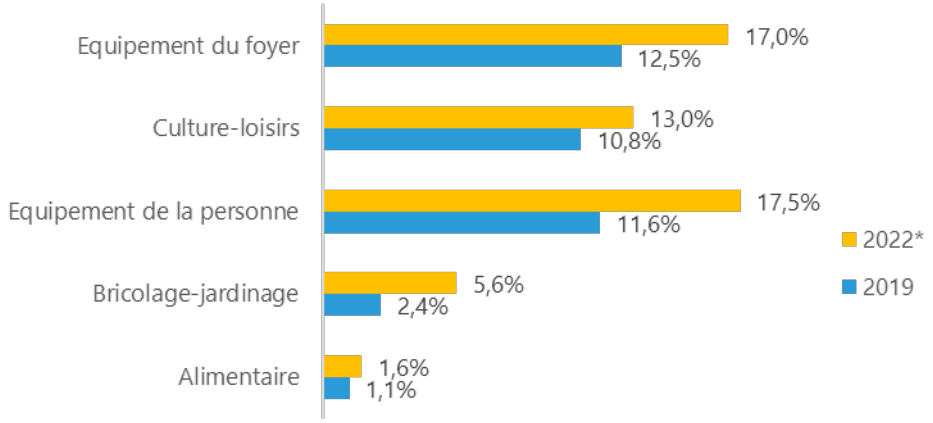

TAUX DE MOTORISATION DES MENAGES

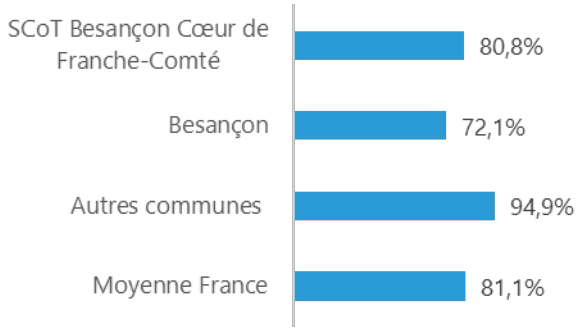

MODE DE RECUPERATION DES COMMANDES

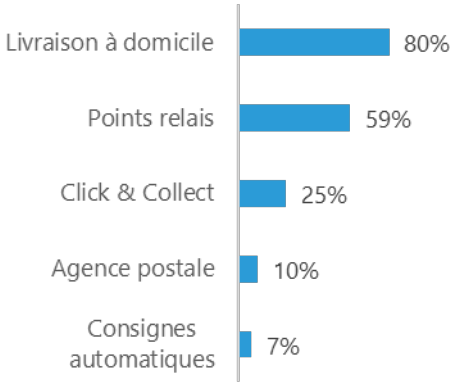

6.24.8. **Un tiers des ménages peu ou pas couverts en points relais**

Les points relais constituent un maillon essentiel de la logistique urbaine en permettant de regrouper les colis de différentes personnes vers un même « point de retrait », en limitant de fait les impacts liés aux livraisons à domicile.

Avec 164 points relais sur le territoire, la densité en points relais sur le territoire **s'établit à 0,79 point relais pour 1 000 habitants** soit un ratio plutôt supérieur à la moyenne nationale (0,70).

A l'échelle du territoire, **les deux tiers des ménages résident à moins d'un kilomètre d'un point relais**.

Néanmoins si la couverture est dense sur le cœur d'agglomération, sur les communes plus rurales et la partie ouest en particulier la couverture est beaucoup plus lâche avec des habitants contraints de se déplacer en voiture jusqu'aux points relais ou à recourir à la livraison à domicile.

PART DES MENAGES RESIDANT A MOINS D'UN KILOMETRE D'UN POINT RELAIS

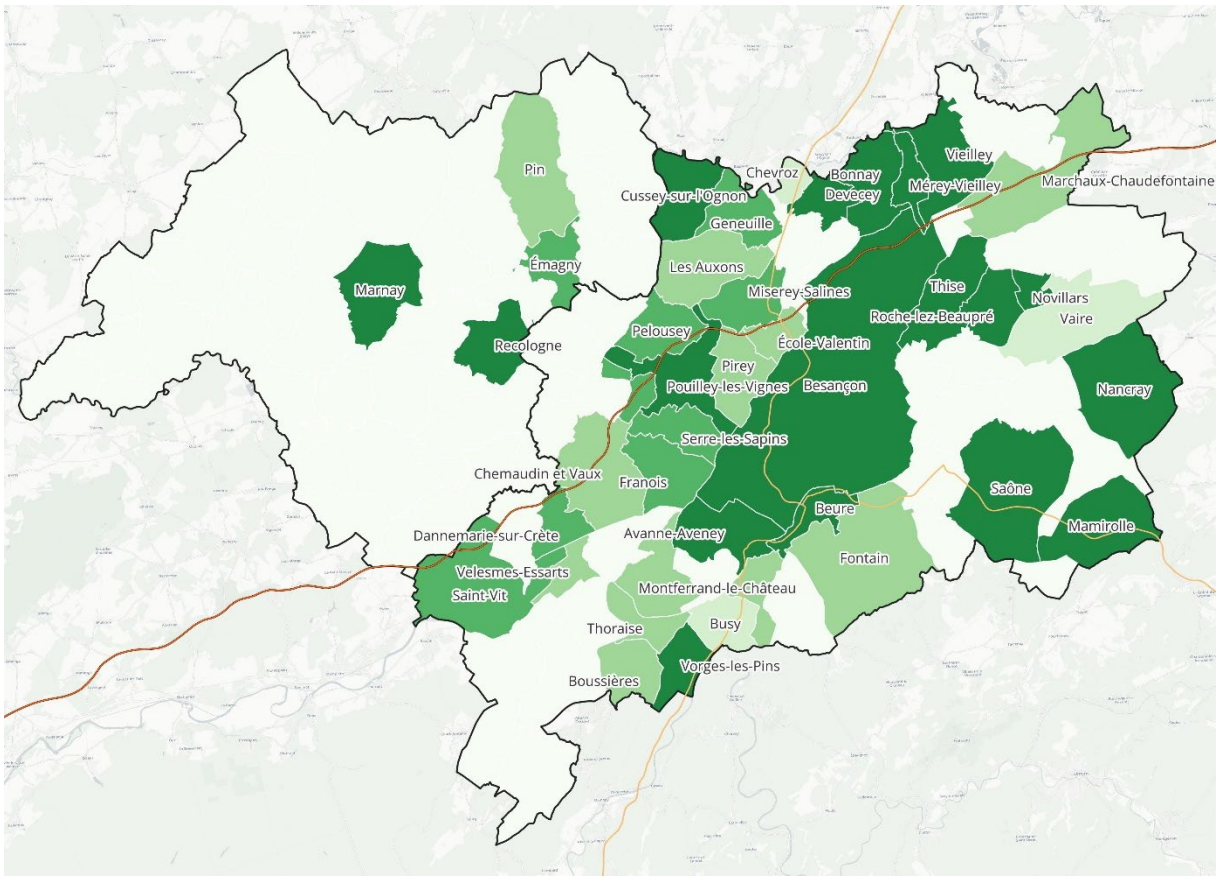

6.24.9. **De nouvelles formes d'espaces logistiques à intégrer**

Avec des évolutions majeures dans les modes de consommation et dans les conditions d'accès au centre-ville de Besançon, de nouvelles formes d'entrepôts logistiques doivent être imaginées pour massifier les flux et permettre la décarbonation des livraisons.

La charte de logistique urbaine de Besançon prévoit ainsi la création d'un espace de logistique urbaine (ELU) à proximité du centre-ville (2 km) et facilement accessible depuis les grands axes. Un espace qu'il s'agira d'intégrer dans les documents d'urbanisme.

PLAN D'ACTION EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE DE BESANÇON

AXE 2
ÉMERGENCE ET VALORISATION DE NOUVELLES PRATIQUES LOGISTIQUES

ACTION 5 - Intégrer les enjeux logistiques au sein du futur PLUi

ACTION 6 - Créer un Espace de Logistique Urbaine (ELU)

ACTION 7 - Développer les points de livraison hors domicile

ACTION 8 - Optimiser la collecte et encourager le réemploi des cartons des commerçants

ACTION 9 - Accompagner la décarbonation des flux de marchandises sur le territoire

Etapes de mise en œuvre

- **Étape 1 :** Pré-identification du marché potentiel sur la base d'échanges avec les transporteurs et les acteurs économiques pertinents. Il s'agit de qualifier et quantifier le besoin afin de définir des critères pour le choix de sites potentiels : localisation, surface, accessibilité, etc.
- **Étape 2** : Identification d'un ou plusieurs sites intéressants pour la création d'un ELU au regard des enjeux de distribution du dernier kilomètre : permettre l'approvisionnement massifié amont (proche d'un grand axe) mais également la desserte aval en vélo (2km max du centre), prix accessible, ...

Source : projet de charte logistique urbaine ville de Besançon

PERIMETRE DE 2 KM AUTOUR DU CENTRE-VILLE DE BESANCON

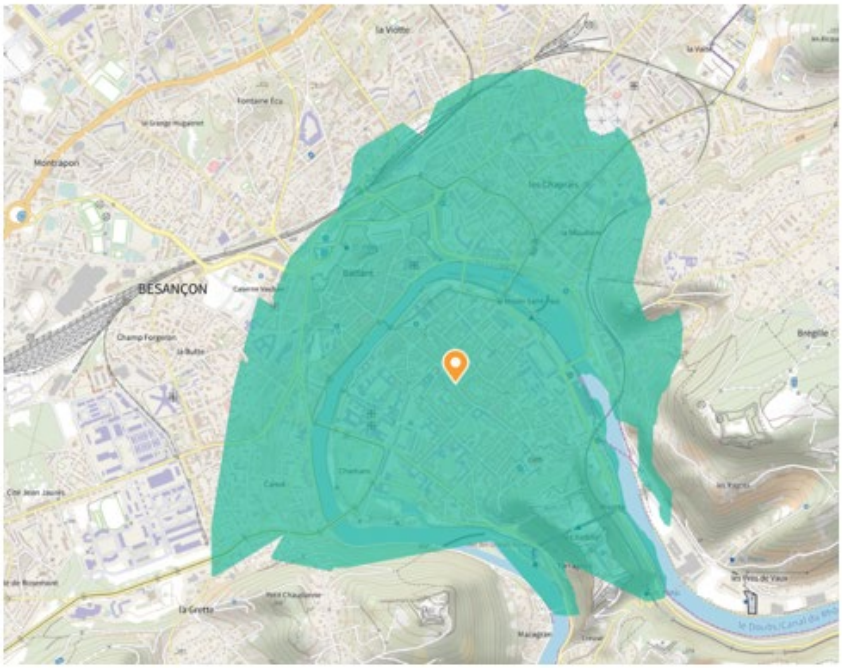

6.24.10. ELU : des opérateurs ouverts à l'idée mais qui attendent les actions de la collectivité

La mutualisation d'entrepôts de type ELU (Espace de logistique urbaine) reste encore un sujet complexe compte tenu des habitudes de fonctionnement actuel où chacun est autonome dans la gestion de sa chaine logistique. Pour autant les opérateurs apparaissent ouverts à la recherche de solutions mais jugent que l'initiative doit venir des collectivités.

SERIEZ-VOUS INTÉRESSÉS PAR UN PROJET D'ESPACE LOGISTIQUE URBAIN À BESANÇON ? SOUS QUELLES CONDITIONS TRANSITERIEZ-VOUS PAR CET ESPACE ?

VERBATIM

« C'est une bonne idée que la ville trouve des espaces pour la logistique urbaine. » **(DHL)**

« Oui bien sûr, mais c'est une question de modalité. C'est une question de coût et surtout de qualité de service. Cela s'étudie ». **(DPD)**

« Le gros hic d'un ELU, c'est le coût. On va augmenter nos coûts de distribution. Veloconnect ne peut se positionner que sur une typologie de fret. Comment conserver son identité d'entreprise ? Là il y a une limite. Si la même entreprise livre TNT et Chronopost, on perd notre identité commerciale. Il faudrait se mettre tous autour de la table » **(Chronopost)**

« Il faut s'organiser en périphérie de ville pour livrer l'hyper centre avec des camions un peu plus petits. Il faut différencier les flux en fonction des secteurs. » **(FNTR)**

« On a 80 m² d'utilisé dans le CV, utilisé par les facteurs courrier et vélocargo. Nous n'avons pas de surface propre de disponible. On a identifié des surfaces disponibles à Clémenceau. Nous sommes en attente. Tout ce qui va concourir à la mutualisation va aider à la mise en place de modèles comme Urby. Projet avec Maty. Pas de positionnement a priori mais s'y intéressera s'il y a une initiative de la collectivité. On avait rencontré le président de l'association des commerçants et le manager ACV. Mais les visions sont divergentes. Il faut faire une étude sur les besoins des commerçants ». **(La Poste)**

Source : Etude de logistique urbaine – Grand Besançon – Juin 2021

Dynamiques commerciales - Synthèse

Une zone de chalandise 1,4 fois plus importante que le poids démographique du SCoT

Une offre commerciale diversifiée en centralités, qui répond globalement aux besoins mais rend dépendants les territoires ruraux

- Besançon concentre 2/3 de l'offre et 96% des surfaces inférieures à 300 m²
- Ecole-Valentin/Saint-Vit/CCVM ont chacune une centaine d'activités
- 68% des commerces sont situés dans les centralités
- 69% des commerces traditionnels de proximité sont implantés en centralité

Une périphérisation des commerces traditionnels dans les 5 dernières années

- Représentent 38% des commerces
- 64% des commerces traditionnels installés depuis moins de 5 ans ont choisi des espaces de centralités.
- Hors Besançon, on tombe à 25%
- 40% des implantations en hygiène-santé, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie se font hors centralités

Une croissance démographique déconnectée de la création de commerces de proximité

- 76,2% de la population de GBM dispose d'un tissu commercial de base complet contre seulement 10,5% sur la CCVM

Des circuits alternatifs qui viennent irriguer le territoire

- Une ou plusieurs tournées alimentaires (boulangeries) surtout dans les communes sans commerce
- Des marchés hebdomadaires, mensuels ou saisonniers peu répandus en dehors de Besançon (11 de producteurs locaux sur 17)
- De la vente directe diversifiée (+ de 5 producteurs) sur 4 communes de GBM

Un équipement commercial (GMS) largement adapté à la zone de chalandise avec un suréquipement en alimentaire, bricolage et équipement de la personne

- Près de 357 000m² : Besançon/Ecole-Valentin/Chalezeule puis Saône/St-Vit et Marnay
- + 17% en 10 ans
- Une croissance 4 fois plus rapide que la population entre 2010 et 2018

Une croissance des emplois inférieure à la surface de plancher

Bilan des espaces d'accueil des GMS

- 74% du plancher commercial en GMS s'organisent sur des espaces de périphérie soit 21 espaces accueillant 264 000 m²
- 76% des espaces sont liés à l'armature urbaine
- 85% des espaces ont une attractivité banale ou classique
- 20% sont vieillissants
- 86% sont aménagés pour permettre un accès piéton
- 76% sont en mesure de disposer de possibilités de développement dont 48% significatifs

Le point de vue des élus :

- Alors même que plusieurs communes viennent de bénéficier de la création ou de l'agrandissement de leur supermarché, ces mêmes élus affichent désormais une volonté de statu quo concernant le développement des GMS
- A l'inverse les communes en attente de confortement de leurs équipements commerciaux souhaitent conserver une certaine latitude de développement.
- Au regard des projets des communes, les élus sont largement engagés dans le confortement de l'attractivité de leur centralité.
- Les élus apparaissent particulièrement attentifs à la rationalisation des déplacements automobiles.

L'enquête auprès des consommateurs :

- Les ménages montrent un certain attachement aux commerces de proximité de leur commune qui s'observe tant au travers de leur fréquentation hebdomadaire et que de l'image positive qui leurs attribuent.
- Les quartiers de Besançon souffrent d'un certain déficit d'attractivité lié notamment au manque d'attrait des espaces publics. L'Espace Valentin connait un jugement sévère sur ce même thème.
- Les habitants montrent une appétence assez marquée à l'usage d'Internet notamment pour les achats en équipement de la personne et de la maison.
- La zone de Châteaufarine affirme son statut de leader sur toutes les dépenses non alimentaires qui contraste avec sa très faible légitimité sur les achats alimentaires.
- Les évasions territoriales sont désormais insignifiantes, signe d'une évasion désormais incompressible excepté en équipement de la maison.
- Même si le centre-ville de la Besançon reste le second pôle commercial le plus fréquenté du territoire SCoT, il n'est plus leader sur les achats en équipement de la personne face à Châteaufarine.

ATOUTS	FAIBLESSES
Près de 9 habitants sur 10 bénéficient d'un commerce alimentaire sur leur commune. Des centralités plutôt préservées par le phénomène de vacance commerciale excepté Marnay Une croissance de l'emploi dans le commerce. Une faible présence des friches commerciales en périphérie. Une majorité des commerces reste concentrée dans les centres villes et les centralités de quartier. Un poids important de la zone primaire dans le potentiel de la zone de chalandise, renforçant leur dépendance aux pôles de l'agglomération. Un fort pouvoir d'attraction de la zone de Châteaufarine. Un fort attachement des ménages aux commerces de leur commune associée à une bonne image et une fréquentation hebdomadaire importante. Le réseau de points relais apparait plutôt cohérent pour répondre à la croissance des achats en ligne.	Plus de 5 700 habitants de la CC du Val Marnaysien ne disposent pas de commerce alimentaire sur leur commune, territoire pourtant en croissance démographique. Une croissance des GMS en totale déconnexion avec la croissance de population réduisant le rendement des enseignes. Un développement important de l'offre en grande surface alimentaire (+33% en 10 ans). Une tendance à l'installation des boulangeries et des boucheries en dehors des centralités urbaines. Une offre alternative (tournée, marché, vente directe) plutôt modérée notamment dans la partie la plus rurale du territoire. Les ménages jugent sévèrement le fonctionnement urbain des espaces commerciaux. L'agglomération bisontine reste à l'écart des grands axes de logistiques nationaux et internationaux avec une filière qui tend à se recentrer sur le transport routier. La construction significative d'entrepôts ces dernières années ne s'est traduite par la création d'emploi
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
Un fort rayonnement de Besançon sur un territoire 1,4 fois supérieur à la population du SCoT. Une tendance à la diversification des zones commerciales vers une vocation de loisirs. De nombreux projets des communes rurales de créer de nouvelles cellules en centralité. Les principaux secteurs logistiques se positionnent à proximité des principales zones commerciales du territoire (Espace Valentin et Chalezeule), posant les bases d'une certaine forme d'optimisation des flux. Les enjeux de la logistique du dernier kilomètre se concentrent sur le centre-ville de Besançon	Une installation des ménages sur les communes les moins bien équipées commercialement, renforçant les déplacements vers les pôles les plus importants. Un suréquipement en GMS qui interroge sur les risques de développement des friches commerciales en périphérie. Un risque de renforcement de la dépendance à la voiture pour les achats du quotidien. Une tendance à la saturation des flux sur la zone de Châteaufarine. Des potentiels fonciers importants en zone et des velléités de développement en périphérie.

DANS UN CONTEXTE DE FAIBLE ÉVASION COMMERCIALE, ORGANISER UNE MAITRISE DE LA CROISSANCE DES GRANDES ET MOYENNES SURFACES
AFFIRMER LA VOCATION DES CENTRALITÉS EN MATIÈRE DE VOCATION COMMERCIALE
APPORTER UNE RÉPONSE SERVICIELLE ET EN CIRCUIT ALTERNATIF SUR LES TERRITOIRES LES MOINS DENSES EN POPULATION
AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN DES ZONES COMMERCIALES
REPENSER LE MAILLAGE ENTRE LES ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX ET LES LIEUX D'HABITAT

CALIBRER LE DIMENSIONNEMENT DES ENTREPÔTS DE LOGISTIQUE EN SIP DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE D'OPTIMISATION DES FLUX

DÉFINIR LES MODALITÉS D'IMPLANTATION DES ENTREPÔTS DE LOGISTIQUE URBAINE (ELU) POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES LIVRAISONS DANS LE CENTRE-VILLE DE BESANÇON

INTÉGRER L'ENJEU DES NOUVELLES FORMES DE COMMERCE (CASIER, MAGASIN AUTONOME...)

IDENTIFIER DES ESPACES PERMETTANT DE DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES (FLUVIAL, FERROVIAIRE, ROUTIER)

Dans un contexte de faible évasion commerciale, organiser une maîtrise de la croissance des grandes et moyennes surfaces

Dimensionner les surfaces commerciales en fonction des besoins et de la zone de chalandise

Affirmer la vocation des centralités en matière de vocation commerciale

Repenser le modèle d'aménagement commercial en faveur de la revitalisation des centres

Apporter une réponse servicielle et en circuit alternatif sur les territoires les moins denses en population

Développer des types de commerce alternatifs en milieu rural

Améliorer le fonctionnement urbain des zones commerciales

Adapter les zones commerciales au changement climatique et réduire la dépendance à la voiture de ces zones

Repenser le maillage entre les équipements commerciaux et les lieux d'habitat

Rapprocher les commerces de l'habitat

Calibrer le dimensionnement des entrepôts de logistique en SIP dans le cadre d'une recherche d'optimisation des flux

Dimensionner les entrepôts en fonction des besoins

Définir les modalités d'implantation des entrepôts de logistique urbaine (ELU) pour réduire l'impact des livraisons dans le centre-ville de Besançon

Définir des implantations permettant de répondre à l'enjeu du dernier kilomètre et réduire les livraisons automobiles en centre-ville

Intégrer l'enjeu des nouvelles formes de commerce (casier, magasin autonome…)

Prévoir ce type d'équipements et leurs impacts en termes de flux dans le fonctionnement commercial global du territoire

Identifier des espaces permettant de développer l'intermodalité pour le transport de marchandises (fluvial, ferroviaire, routier)

Réduire si possible le transport de marchandises essentiellement routier

7. Les dynamiques agricoles

7.1. Un fort passé agricole du territoire

En 1969 en Franche-Comté, 92 % des agriculteurs âgés de 21 à 34 ans sont eux-mêmes fils d'agriculteurs ; vingt-cinq ans après, ils sont encore 87,1 %, marquant une tendance très lourde à l'hérédité sociale.

Le mode d'accès aux facteurs de production, en particulier au foncier, est une variable décisive de cette hérédité familiale.

Grandes phases historiques :

La révolution industrielle et des transports du milieu du XIXe siècle a encouragé un exode rural des petits exploitants vers les villes. Le développement du chemin de fer va mettre en concurrence les régions entre elles, en termes de production, de conditions pédoclimatiques, de surface d'exploitations, et malgré la subsistance de l'autofourniture des moyens de productions et l'autoconsommation familiale, apparaît les besoins de dégager un surplus monétaire pour les foyers, concernant l'éducation, la santé, les achats, etc.

Au milieu du XXe, les opérations de remembrement visant à regrouper les parcellaires dispersés des exploitations accroissent les surfaces agricoles moyennes du territoire, amenant à la disparition drastique des petits exploitants sur le territoire. Les nitrates de synthèse font également leur apparition à partir de 1920 et décollent à la fin de la Seconde guerre mondiale. Le milieu du XXe est un tournant dans l'accélération et l'apparition de nouvelles technologies, innovations, moto-mécanisation lourde, qui permettent l'arrivée de l'industrie dans l'agriculture (pétrochimie et irrigation massive). La moto-mécanisation amène une standardisation des processus techniques agricoles et augmente la productivité du travail par exploitant, mais pas par unité de surface. Ce processus amena petit à petit à une chute du nombre d'exploitants agricoles sur le territoire.

La démocratisation des robots de traite dans les années 2000 amène une nouvelle organisation du travail. Les surfaces cultivées par actif sont également de plus en plus vastes (moyenne de 25 ha/actif en 1950 ; 200 ha/actif en 2000 ; 2020 : agriculture de précision et téléguidage par GPS). Aujourd'hui, les systèmes de productions sont spécialisés (cultures ou élevage, raccourcissement des rotations, gestion des adventices par herbicides, monoculture de grandes surfaces). Ce basculement dans la modernité agricole a participé à réduire le nombre d'exploitants dans le territoire.

Exemple de remembrement 1950-2020 (Marnay)

7. 2. Une agriculture d'élevage et de cultures selon les secteurs du territoire

Bien que polarisé par le centre urbain de Besançon, le territoire reste une terre d'agriculture. Les surfaces agricoles occupent 42% de la surface du territoire, ce qui représente une part identique à celle du département du Doubs.

35 900 ha d'espaces agricoles dans le territoire

42% de la surface du territoire

Les activités agricoles se répartissent entre cultures et élevages.

Les trois-quarts ouest du territoire sont situés en zone défavorisée simple. Il s'agit d'une zone soumise à des contraintes naturelles ou spécifiques dans lesquelles la production agricole est considérée comme plus difficile. Le reste du territoire (hors Besançon et Beure) est situé en zone de piémont.

La zone d'appellation d'origine contrôlée (AOP) du Comté et du Morbier s'étend sur l'ensemble de la partie Doubs du territoire. Néanmoins, la partie est et plateau du territoire se distingue par une production de lait AOP, alors que les exploitations situées à l'ouest produisent plutôt du lait standard.

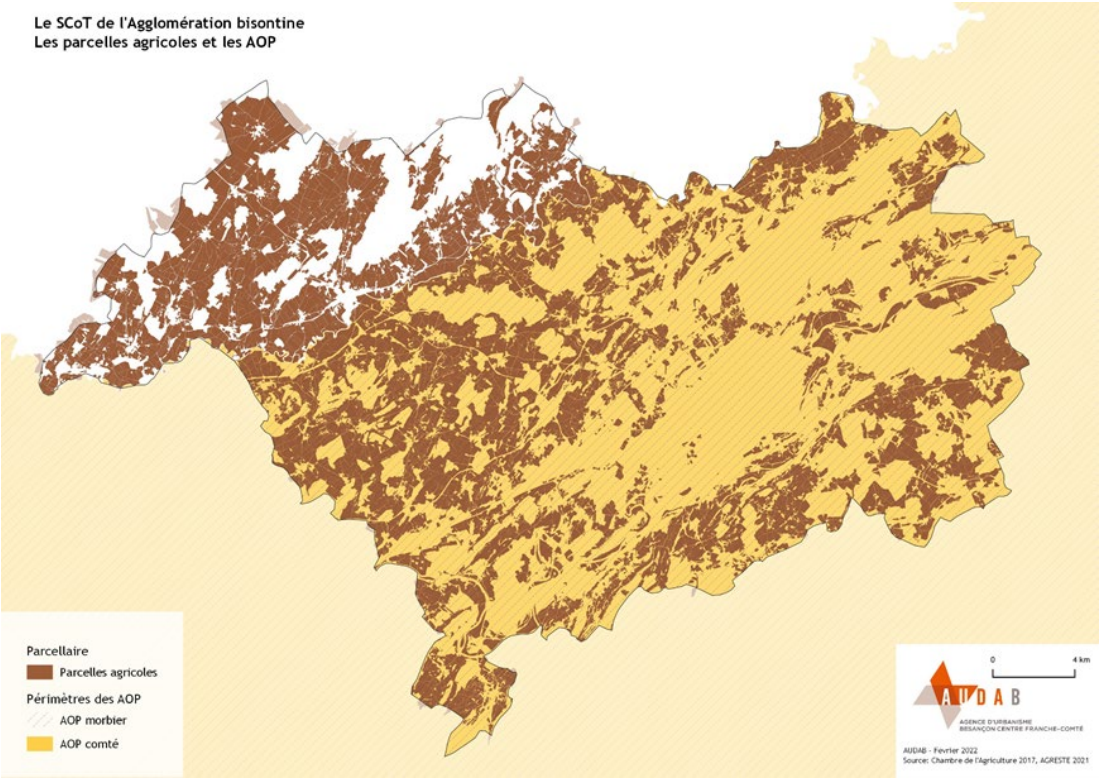

Trois secteurs géographiques agricoles se distinguent par leur filière et les problématiques associées :

- La partie du piémont laitier (petite région agricole des Plateaux moyens du Jura) : la production concerne essentiellement le lait AOP, les éleveurs pourraient être en recherche de foncier dans les années à venir pour conserver leur volume de production malgré le changement climatique ;
- La couronne périurbaine de Besançon (petite région agricole de la zone des plaines et basses vallées) : les exploitations existantes tendent à s'agrandir ou les installations se font en polyculture. Il s'agit du secteur qui concentre les tensions les plus importantes entre urbanisation et foncier agricole. La mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial à GBM a pour objectif de mobiliser du foncier agricole pour l'installation de maraîchers en circuits-courts ;
- La Communauté de Communes du Val Marnaysien (petite région agricole des plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon et petite région agricole de la région des plateaux) : ce secteur est spécialisé en cultures ou polycultures-poly-élevages. Le lait standard produit est transformé à la fromagerie Milleret à Charcenne.

Entre les années 1950 et 2020, un remembrement des parcelles a eu lieu afin de regrouper les parcelles dispersées des exploitations. Ces regroupements ont eu pour conséquence un accroissement de la taille moyenne des parcelles agricoles.

Les surfaces agricoles couvrent presque la moitié du territoire.

Le territoire du SCoT est divisé en trois secteurs :

- La partie du piémont laitier ou s'effectue le lait AOP
- La couronne périurbaine de Besançon ou s'effectue de la polyculture
- La Communauté de Communes du Val marnaysien ou s'effectue des cultures, polycultures et poly-élevages.

7.3. Des exploitations de taille variée en fonction du type d'agriculture

Le territoire compte 257 sièges d'exploitation, dont 181 dans GBM et 76 dans la CCVM.

Dans le Doubs, les types d'exploitations (formes sociétaires ou exploitations individuelles) se répartissent de manière équivalente à l'échelle du territoire. 107 exploitations sont de type GAEC ou EARL et 106 exploitations sont individuelles. Néanmoins, cette répartition est différente entre les EPCI : GBM compte plus de formes sociétaires que d'exploitations individuelles alors que l'inverse s'observe dans la CCVM. 53% des exploitations de GBM sont de formes sociétaires, alors que ce type d'exploitations représente 40% des exploitations dans la CCVM.

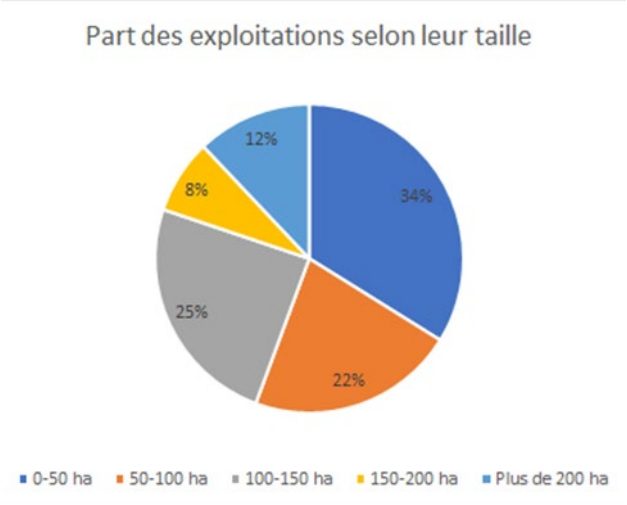

Un tiers des exploitations du territoire du SCoT sont plutôt de petite taille puisqu'elles comprennent moins de 50 ha. Néanmoins, 45% des exploitations disposent de plus de 100 ha. La surface moyenne des exploitations se situent dans ces alentours. En moyenne, dans le Doubs, une exploitation dispose de 106 ha. En Haute-Saône, la

surface moyenne d'une exploitation est plus élevée, en raison de l'orientation agricole davantage tournée vers la culture de céréales. Elle est de 137 ha.

7.4. Baisse du nombre d'exploitations

Evolution des exploitations et perspectives :

Entre les recensements de 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a baissé dans le territoire de 25%. Cette baisse est observée dans l'ensemble de la Région.

La diminution est marquée par les exploitations de petite taille. Leur nombre diminue d'un tiers.

De la même manière, le nombre d'exploitants baisse de 21%. Cette diminution touche toutes les classes d'âges, sauf celle des moins de 30 ans qui reste stable. Mais son effectif est plus réduit. Le vieillissement de la population agricole est un enjeu pour la pérennité de l'activité.

Cette diminution est également plus marquée à l'ouest du territoire. La partie Est, située dans la zone AOP Comté et Morbier, bénéficie d'une dynamique favorable. La baisse du nombre d'exploitations est plus limitée.

7.5. Deux types de production principaux

Deux types de production principaux dans le territoire : la production laitière dans le Doubs et la polyculture en Haute-Saône.

La production principale concerne l'élevage laitier, qui se rapporte à la production liée aux AOP du territoire (comté, morbier). Elle représente 47% des exploitations agricoles de la partie Doubs du SCoT et 28% des exploitations haut-saônoises du SCoT. La production laitière est prégnante dans le Doubs où elle reste l'activité agricole principale.

Le territoire haut-saônois est marqué par la présence de cultures, qui représentent l'activité la plus importante pour l'agriculture de ce secteur, avec 38% des exploitations agricoles de la partie haut-saônoise.

D'autres types de production existent au sein du territoire du SCoT de l'Agglomération bisontine : élevage allaitant, élevage équin et maraîchage/horticulture. Ils sont aujourd'hui plus minoritaires.

33 900 ha de terres agricoles déclarés à la PAC

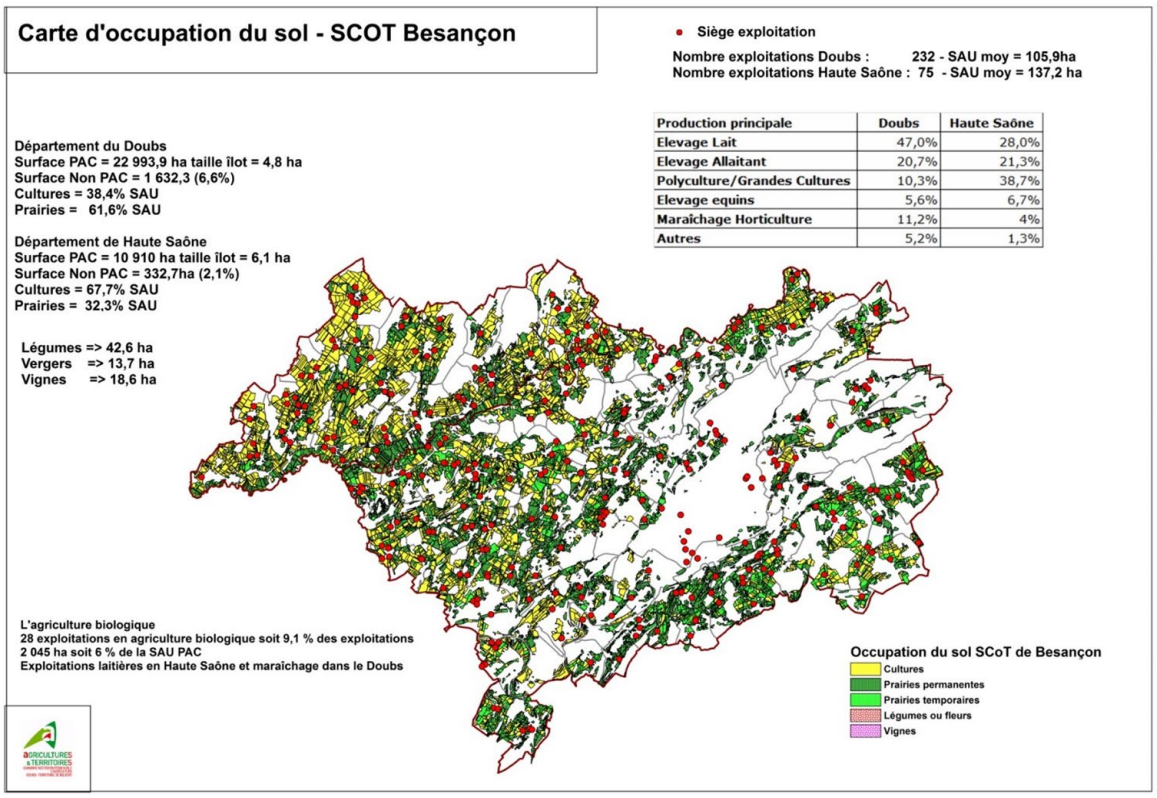

7.6. Une activité économique importante

Malgré des exploitations principalement de type familiale, l'activité agricole est économiquement intéressante avec une production de 60 millions d'€ par an pour le territoire du SCoT.

Production de 60 millions € par an au sein du SCoT (7% de la production du Doubs)

Les terres agricoles sont majoritairement situées autour des espaces urbanisés. Ils sont déclarés à la PAC, ce qui permet d'activer les aides à l'hectare, qui peuvent s'élever entre 30 et 100€/ha/an. En zone AOP, les surfaces permettent d'estimer le droit à produire. Ainsi, la perte du foncier agricole entraîne une perte financière pour l'exploitation agricole, un hectare valant 1 500€ de revenu.

7.7. Une forte valeur agronomique des terres

35 900 ha de terres agricoles :

- 5100 ha de faible valeur soit 15% agronomique
- 15600 ha de moyenne valeur agronomique soit 43%
- 15200 ha de bonne valeur agronomique soit 42%

Le territoire du SCoT se caractérise par une forte valeur agronomique de ces terres. Plus de 40% des terres agricoles sont repérées comme étant de forte valeur agronomique. Le secteur nord de la communauté de communes du Val Marnaysien est particulièrement bien marqué par la qualité de ces terres, avec des communes qui comptent la totalité, ou quasiment, de leurs parcelles agricoles réputées de bonne valeur agronomique. Les parcelles à forte valeur agronomique sont également réparties sur l'ensemble du territoire, conférant à tous les espaces du territoire des qualités pour la production agricole.

A l'inverse, les terres de faible valeur agronomique sont minoritaires (15% des terres agricoles). Elles sont surtout présentes dans les vallées de l'Ognon et du Doubs où les terrains sont marqués par une forte hydromorphie.

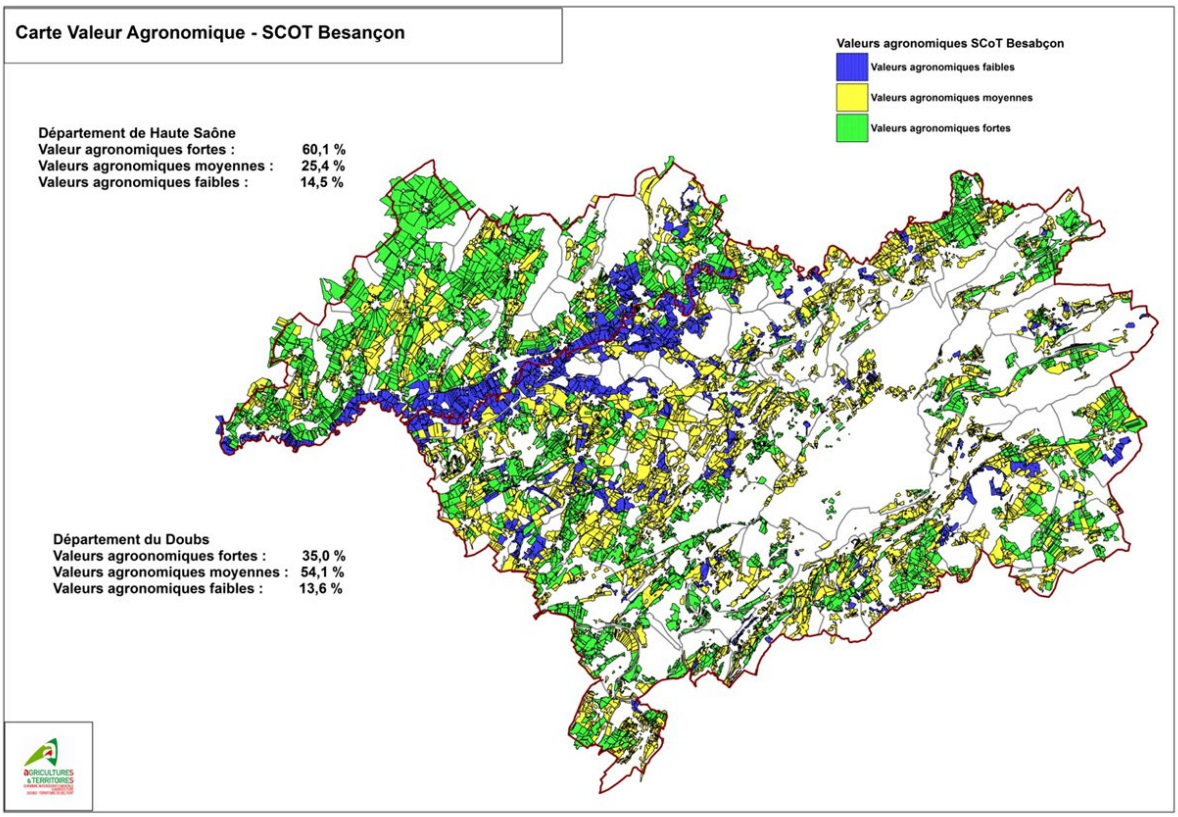

7.8. Une forte valeur économique des terres

Les terres agricoles du SCoT bénéficient d'une bonne valeur technique. Plus de 50% des terres agricoles sont caractérisées avec une bonne ou une forte valeur technique, révélant la robustesse et le dynamisme du système agricole.

Les vallées de l'Ognon et du Doubs apparaissent moins dynamiques du fait de l'éloignement des parcelles par rapport à l'exploitation.

La partie haut-saônoise du territoire est également marquée par des terres avec une valeur économique moindre. Le système de cultures en place dans ce secteur entraîne souvent un plus grand éloignement des parcelles par rapport aux bâtiments de l'exploitation, qui est un critère de dévaluation.

La valeur économique des terres confirme que le foncier agricole est un outil de travail performant pour le territoire.

35 900 ha de terres agricoles :

- 2600 ha de faible valeur technique (1 à 3) soit 7%
- 11500 ha de moyenne valeur technique (4 à 5) soit 32%
- 13400 ha de bonne valeur technique (6 à7) soit 37%
- 8400 ha de forte valeur technique (8 à 10) soit 24%

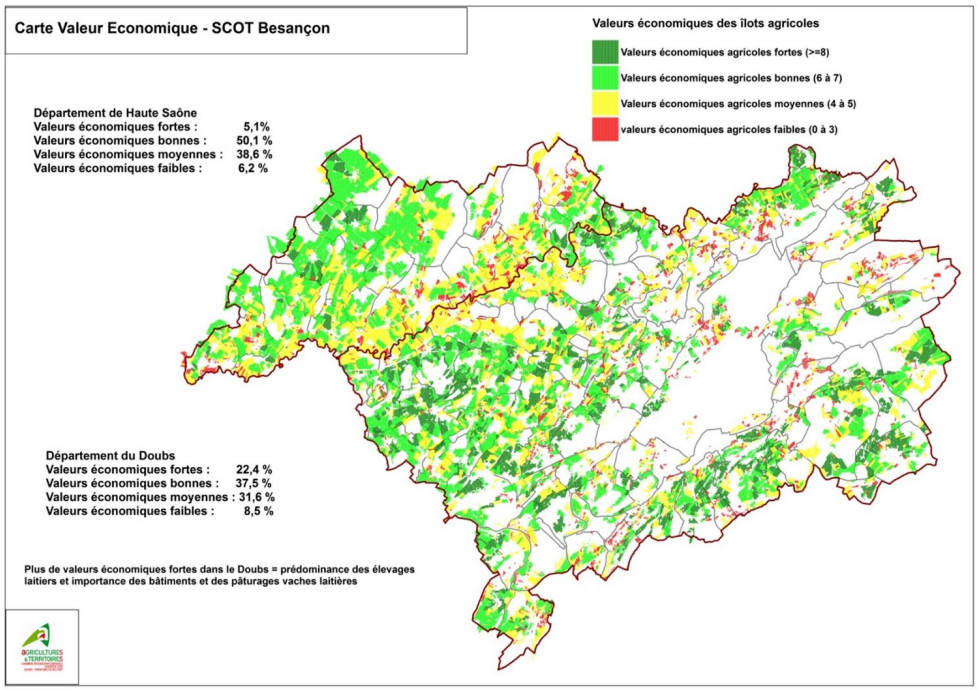

Un tiers des exploitations du SCoT sont des exploitations de petite taille. La taille moyenne d'une exploitation dans le Doubs est de 106 ha. En Haute-Saône, elle est de 137 ha.

La production laitière et polycultures sont les deux types d'agriculture les plus effectués sur le territoire.

La répartition des terres agricoles à forte valeur agronomique est relativement égale sur l'ensemble du SCoT.

7.9. Forte proportion de prairies permanentes

Les prairies permanentes constituent les surfaces les plus importantes au sein du territoire (12 526 ha, soit 35% des terres agricoles). Elles jouent un rôle de régulation hydrique et de stockage du carbone. Elles sont nécessaires au pâturage et à la fauche pour l'élevage. La PAC protège de plus en plus ces surfaces : les éleveurs doivent disposer d'une autorisation pour les retourner, par exemple.

Les prairies permanentes remplissent donc plusieurs rôles pour la résilience face au changement climatique et à la transition écologique.

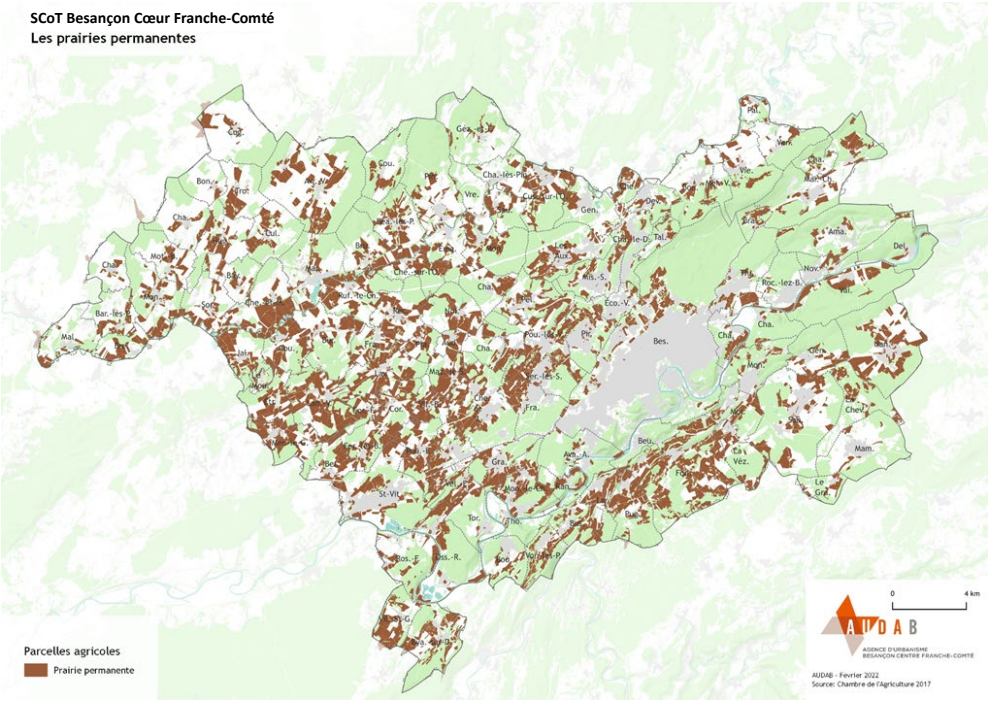

7.10. Développement de l'agriculture biologique

24 exploitations du territoire sont en agriculture biologique. Elles représentent 9,1% des exploitations. La surface totale est de 2045 ha, soit 6% de la SAU déclarée à la PAC. Il s'agit d'exploitations laitières en Haute-Saône et de maraîchage dans le Doubs.

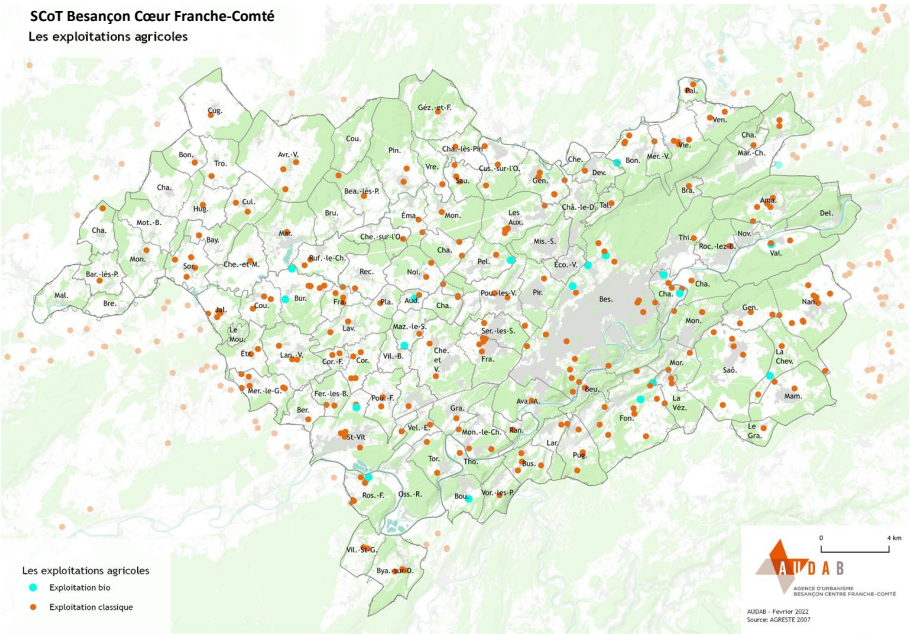

7.11. Des mesures agro-environnementales sous-utilisées

A Grand Besançon Métropole, les parcelles qui sont concernées par une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) sont peu nombreuses. Elles concernent un peu moins de 100 ha.

Ce dispositif apporte une subvention aux agriculteurs qui mettent en place ce type de mesure sur leurs parcelles, en contrepartie d'adaptation de leurs pratiques, en fonction de l'enjeu écologique du secteur. Ces mesures peuvent concerner une fauche plus tardive ou une réduction de la quantité d'intrants.

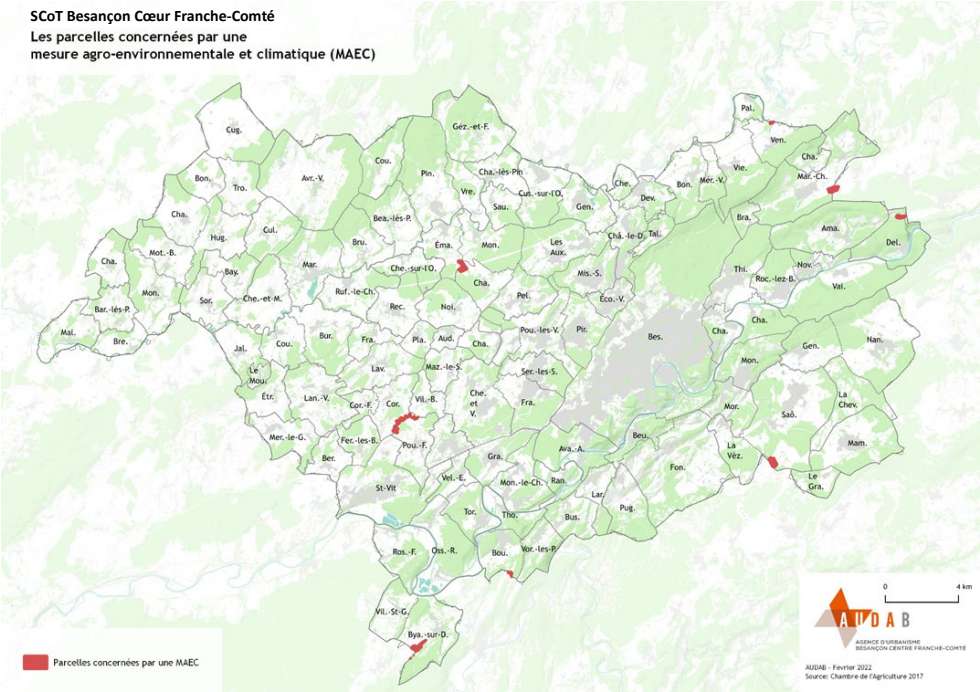

La présence de prairies au sein du territoire joue un rôle hydrique et de stockage de carbone.

Environ 9% des exploitations sont en agriculture biologique.

Des parcelles sont concernées par des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Mais ces mesures restent peu utilisées.

7.12. L'emploi agricole : Un regain d'emplois mais des exploitants vieillissants.

Comme vu précédemment, les emplois agricoles ont augmenté récemment, en lien avec les nouvelles pratiques de cultures et la demande des consommateurs. L'emploi agricole connaît donc une embellie.

Néanmoins, le territoire est concerné par un vieillissement de sa population. 63% des exploitants ont plus de 50 ans. Le secteur agricole est donc confronté à un départ prochain des exploitants actuels. Le renouvellement est à assurer, ce qui sera d'autant plus difficile que l'effectif des moins de 40 ans est faible.

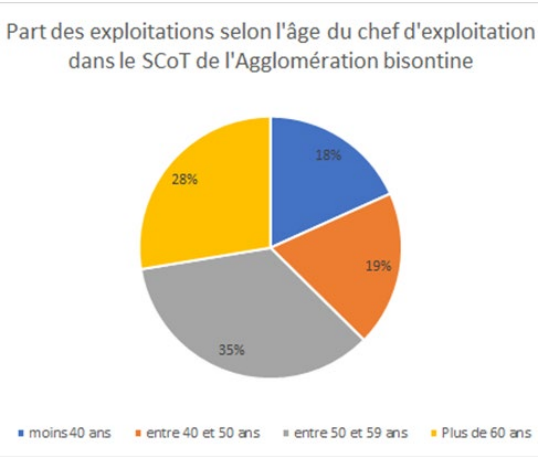

L'emploi dans le domaine agricole augmente dernièrement. Mais la population présente dans ce domaine est vieillissante, avec 63% des exploitants qui ont plus de 50 ans.

Le renouvellement de ces exploitants sera donc à assurer.

7.13. Un secteur qui rencontre des difficultés

7.13.1. La perte de foncier en raison de l'urbanisation

L'agriculture est confrontée à une perte de son foncier en raison de l'urbanisation du territoire. Les terres agricoles sont les plus prélevées à des fins d'urbanisation. Cette perte engendre une réduction de la production pour les exploitations et génère ainsi une situation de tension foncière où les espaces agricoles subissent les effets de l'étalement urbain.

1039 ha agricoles disparus entre 2001 et 2010 dont plus de 800 ha ont été artificialisés

La perte de foncier agricole pour les exploitations entraîne un manque à gagner puisqu'elle entraîne une baisse de la production, et une perte des aides agricoles et "des droits à produire" de lait AOP pour les exploitations concernées, la productivité étant contingentée à l'hectare par le cahier des charges de l'AOP Comté.

La perte du foncier pourrait entraîner le risque d'intensification des pratiques, contenues jusqu'à maintenant par le respect du cahier des charges de l'AOP Comté. Cette pression plus forte pourrait également entraîner un report vers d'autres espaces à enjeux de biodiversité.

7.13.2. Le besoin de foncier supplémentaire pour faire face au changement climatique

Les effets du changement climatique se font déjà ressentir sur les dates de fauche, la quantité du fourrage et les soins à apporter au bétail. La perte de rendements engendrée trouve sa compensation dans l'augmentation du foncier par exploitation. Ainsi, la tension sur le foncier est de plus en plus importante car de plus en plus précieux pour la production des exploitations.

7.13.3. La ressource en eau de plus en plus nécessaire pour faire face au changement climatique

L'agriculture subit et va subir directement les variations du régime pluviométrique induit par le changement climatique. Le cumul des pluies devrait être identique sur une année mais avec des phases d'alternance entre pluie et sécheresse qui aura un impact sur la disponibilité de l'eau. Ainsi, les besoins en eau seront plus élevés en période de sècheresse. Cette pression sur l'eau sera aussi d'autant plus grande que la ressource est partagée avec les autres besoins pour la population et les activités économiques. L'enjeu de la disponibilité de l'eau est un enjeu global à l'échelle du territoire.

	Système dominant	Enjeux majeurs
Secteur 1	Culture	Production d'énergie Potentiel pour l'alimentation locale Disponibilité de l'eau
Secteur 2	Elevage	Potentiel pour l'alimentation locale Disponibilité de l'eau
Secteur 3	Elevage	Foncier pour AOP Disponibilité de l'eau
Secteur 4	Elevage	Foncier pour AOP Disponibilité de l'eau (sol qui ne stocke pas l''eau)

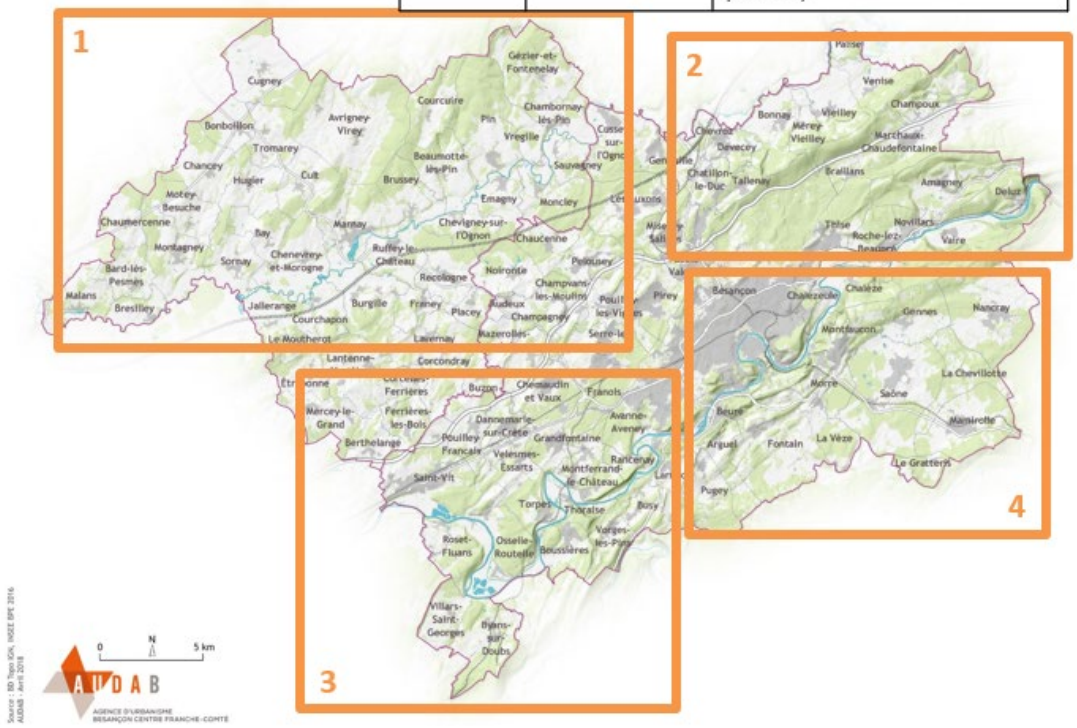

Une forte pression du foncier pèse sur les espaces agricoles. Cela entraîne une baisse de production, mais également une intensification des pratiques.

Le changement climatique modifie les rendements des exploitations. Pour maintenir leurs rendements, les exploitations auraient besoin de foncier supplémentaire.

Le besoin en eau lors des périodes de sécheresse est un enjeu fort, d'autant plus que cette ressource doit être partagée avec les autres besoins pour la population et les activités économiques.

7.14. Des bâtiments agricoles à prendre en compte dans l'urbanisme

Les différents types de cultures nécessitent des installations spécifiques pour la production.

Les élevages entraînent la construction de bâtiments agricoles. Les exploitations sont principalement sorties des villages pour s'installer à l'extérieur et limiter les nuisances pour les riverains. Les bâtiments d'élevage doivent respecter des périmètres de réciprocité :

- 50 mètres par rapport aux habitations riveraines pour un bâtiment accueillant moins de 50 vaches ;
- 100 mètres par rapport aux habitations riveraines pour un bâtiment accueillant plus de 50 vaches.

Les périmètres de réciprocité sont différents en fonction du type d'élevage.

Les autres types de cultures ont également des besoins en constructions : les serres pour le maraîchage par exemple.

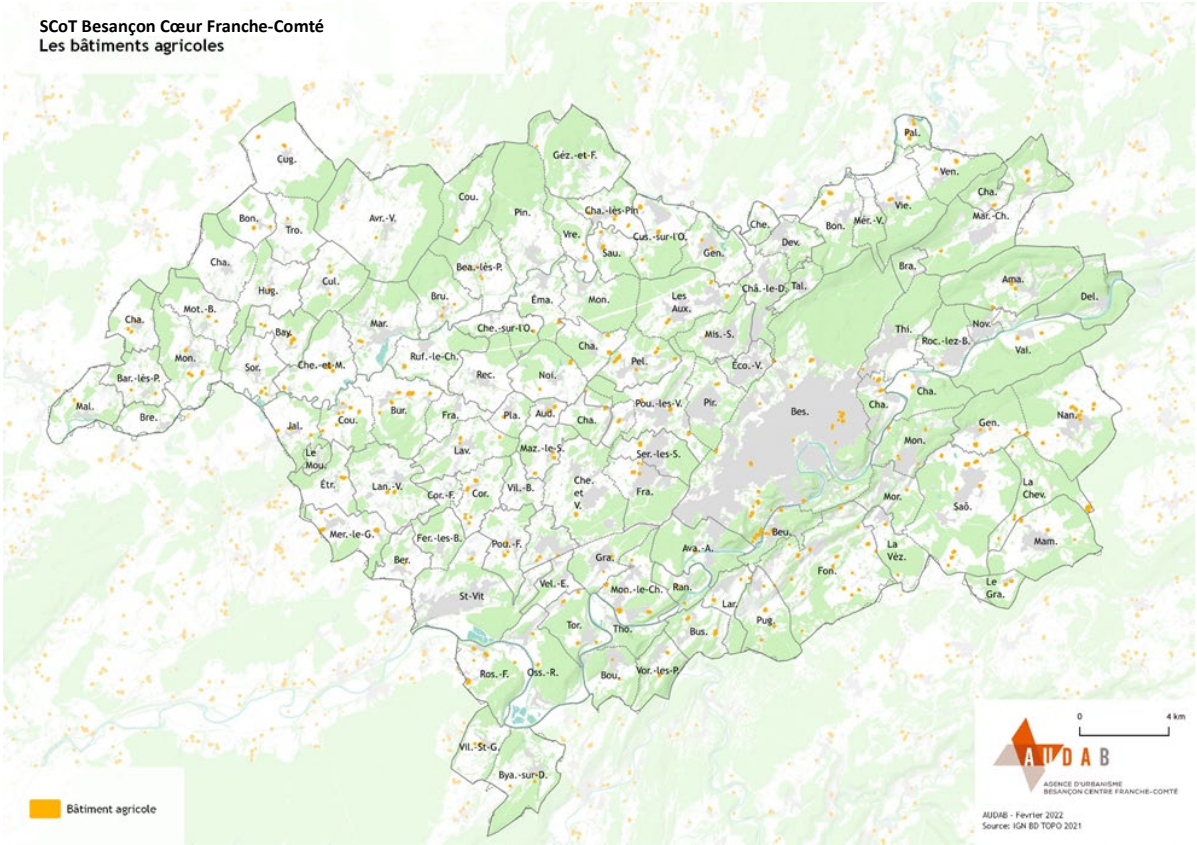

7.15. Des nouveaux besoins en outils de transformation

De plus, chaque culture s'accompagne de sites de transformations : les fruitières/fromageries, abattoirs, alimentation pour bétail…

Ainsi, le territoire compte six établissements laitiers (dont une coopérative à Fontain). Plus de 140 producteurs approvisionnent ces établissements. Ils regroupent 90 salariés. Pour la viande, le territoire compte deux établissements d'abattage (Besançon et Boussières) et trois de transformation (Besançon, Dannemarie-sur-Crète et Pirey). Ces activités emploient près de 140 salariés.

Le territoire du SCoT compte deux établissements de la coopérative agricole Terre Comtoise (Dannemarie-sur-Crète et Chemaudin-et-Vaux). Les Moulins d'Avanne sont également implantés dans le territoire (Avanne-Aveney). Cette activité emploie 83 salariés.

Les cultures récentes ne disposent pas de site de transformation performant. Le territoire ne compte pas de légumerie par exemple.

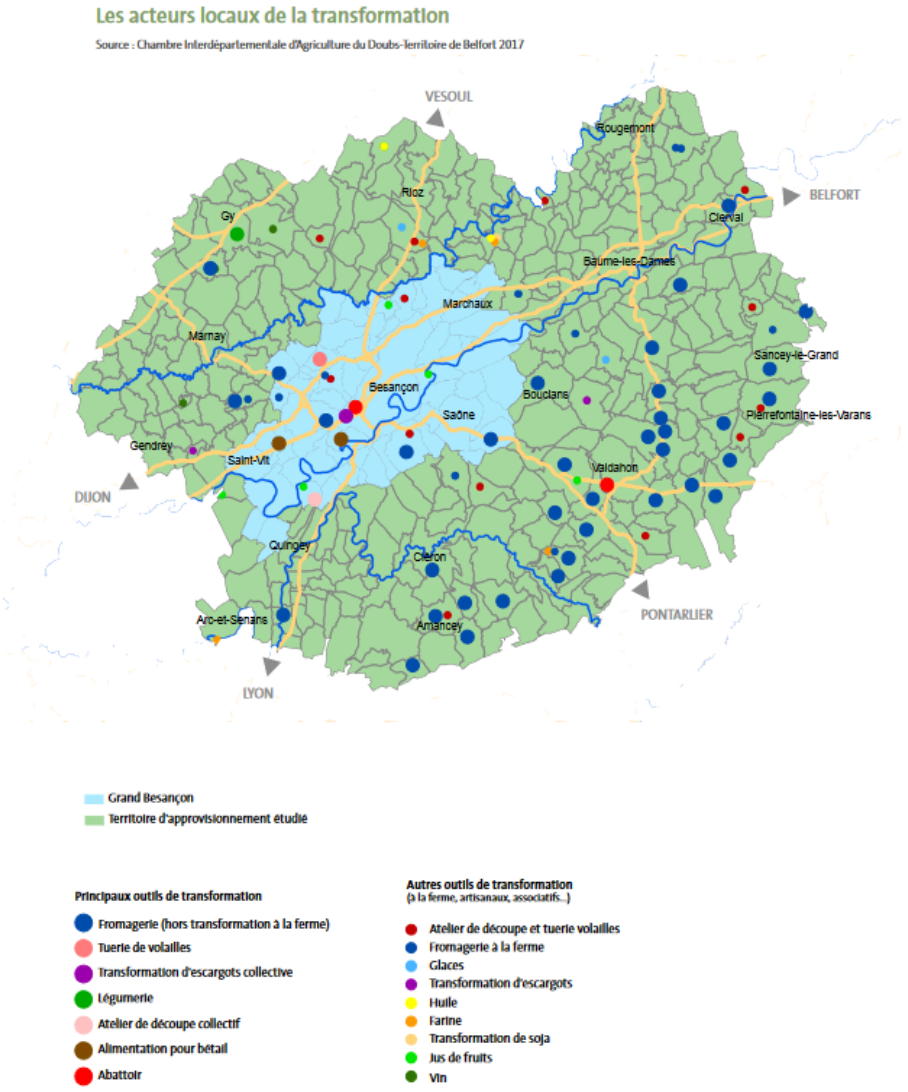

7.16. La diversification agricole qui se développe

Le territoire compte plusieurs structures de diversification. Celle-ci porte sur des filières variées : maraîchage, apiculture, œufs ou encore agritourisme.

Il s'agit d'une dynamique récente qui tend à s'amplifier.

54 exploitations en diversification à Grand Besançon Métropole

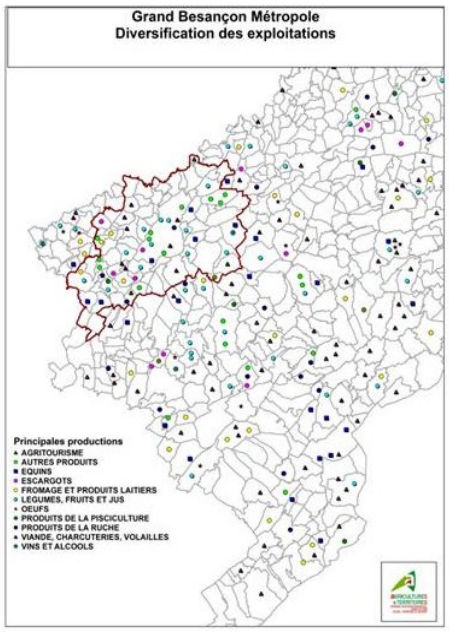

7.17. Le développement de l'alimentation locale : de nouveaux besoins liés à la volonté de développer l'alimentation locale au bénéfice du territoire et de la santé de ses habitants

Un hectare de terres agricoles nourrit 2,8 personnes. Avec plus de 210 000 habitants et une surface totale de 83 300 ha, dont 35 000 en agricoles, le territoire du SCoT ne peut subvenir à l'ensemble des besoins en alimentation de sa population. La surface agricole disponible permettrait de couvrir la moitié des besoins alimentaires pour la population actuelle, sans compter la croissance démographique à venir. Cela nécessiterait également un changement total des pratiques pour assurer une diversité des produits répondant aux besoins du régime alimentaire.

La diversification alimentaire entraîne une réorientation des terres agricoles, pour installer de nouvelles cultures. Cela peut passer par la diversification des pratiques au sein d'exploitations agricoles. La production de fruits, de protéines végétales (légumineuses) et de petits élevages (volaille) passe par une diversification des structures existantes.

Le maraîchage nécessite de nouvelles installations pour accroître l'offre locale. Ainsi, à l'échelle de GBM, 55 hectares supplémentaires de maraîchage sont nécessaires pour atteindre environ 6% des besoins en légumes. Cette surface doit couvrir le maraîchage diversifié et la production de légumière de plein-champ. La localisation du foncier pour le maraîchage doit conjuguer plusieurs caractéristiques : une bonne qualité agronomique, la proximité avec l'eau pour irriguer et une faible pente.

Les objectifs du **PAT** (Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon) :

- Restructuration des filières lait et viande existants pour l'approvisionnement locale ;
- Développement du maraîchage, des protéines végétales, de petits élevages (volaille) et structures de vente directe ;
- 5% d'autonomie en légumes dans le Grand Besançon soit 80 à 100 ha de maraîchage à échéance 7-8 ans ;
- Besoins de terres de bonne valeur agronomique pour développer les cultures.

Les besoins fonciers :

Par délibération en date du 31 mars 2022, Grand Besançon Métropole a acté, à l'horizon 2030, le besoin foncier de :

- De 55 ha la surface maraîchère en 2030 sur GBM, dont 5 ha en légumes de plein-champ pour la restauration collective, pour atteindre une capacité de production locale de légumes ;
- D'environ 6% des besoins des habitants de GBM ;
- D'une quarantaine d'hectares les surfaces de verger ;
- D'environ 70 ha de légumineuses pour l'alimentation humaine ;
- De développer les élevages diversifiés (hors bovins).

Les secteurs propices au maraîchage doivent combiner les critères suivants :

- Bonne valeur agronomique ;
- Faible pente (très difficile au-dessus de 10%) ;
- Hors zones humides et si possible hors zones inondables ;
- Disponibilité de l'eau en irrigation : proximité du Doubs, de l'Ognon ou du réseau AEP.

Des sites de transformations divers existent dans le territoire mais les nouvelles cultures ne disposent pas de sites de transformation performants.

Malgré cela, la diversification agricole tend à s'amplifier.

Bien que le territoire du SCoT ne puisse être autosuffisant en termes d'alimentation pour sa population, l'objectif est de diversifier les cultures pour accroître la production locale en circuit-court.

Dynamiques agricoles – Synthèse

Une filière économique qui perdure dans un territoire urbain et périurbain :

42% de la surface du territoire correspond à de la surface agricole.

Ce secteur rapporte dans le territoire du SCoT environ 60 millions d'euros par an, soit 7% de la production du Doubs.

Le foncier agricole a été le plus prélevé à des fins d'urbanisation.

Le nombre d'emplois agricole a augmenté de nouveau en 2020 après une baisse depuis plusieurs années : 837 emplois contre 791 en 2008.

Mais un vieillissement des exploitants est observé : 63% des agriculteurs ont plus de 50 ans.

Un territoire qui bénéficie d'une agriculture de qualité mais qui est vulnérable au changement climatique :

42% des terres sont réputées de bonne valeur agronomique.

61% des terres sont déclarées comme étant de bonne ou à forte valeur économique.

12526 ha de prairies permanentes sont présents sur le territoire. Elles jouent un rôle de régulation hydrique et de stockage de carbone.

Mais des pertes de rendement sont observées en raison du changement climatique : une recherche de foncier supplémentaire est effectuée afin de compenser cette perte.

Les besoins en eau est un fort enjeu du changement climatique, d'autant plus que plusieurs secteurs en ont besoin.

Une agriculture qui commence à se diversifier en faveur de l'alimentation locale :

6% des terres sont en agriculture biologique.

Le territoire possède des outils de transformation pour les cultures traditionnelles, tels que les fruitières, abattoirs, et moulins mais, ne possède pas de légumerie.

Une diversification qui a besoin de foncier, dont les caractéristiques d'exploitation nécessitent une bonne qualité agronomique, un accès à l'eau et une faible pente.

ATOUTS	FAIBLESSES
Une activité qui engendre des retombées économiques, dont la production est reconnue (AOP Comté) Un foncier agricole de qualité avec une majorité de terres de bonne valeur agronomique et économique	Vieillissement de la population agricole qui peut entraîner des difficultés de reprise des exploitations Absence de certains outils de transformation (légumerie)
OPPORTUNITES	**MENACES**
Regain de l'emploi agricole lié aux nouvelles attentes des consommateurs (produits issus de l'agriculture biologique, circuits-courts) Présence de prairies permanentes liées à l'élevage laitier qui jouent un rôle pour l'adaptation au changement climatique Une diversification qui s'installe : maraîchage	Perte de rendements en raison du changement climatique : recherche de foncier supplémentaires Urbanisation qui consomme en priorité le foncier agricole Besoin foncier supplémentaire pour développer les cultures nécessaires à l'alimentation locale dans un contexte tendu

Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles face au changement climatique :

Réduire le stress hydrique des sols. Développer l'agroforesterie. Aider au développement de l'alimentation locale, ainsi que le maraîchage, les protéines végétales ainsi que les petits élevages.

Se saisir du ZAN pour repenser la place de l'agriculture :

Limiter la consommation foncière sur les espaces agricoles, d'autant plus si ces derniers possèdent une valeur agronomique bonne ou forte.

Garantir le foncier nécessaire aux différentes filières agricoles (traditionnelles et maraîchage) :

Maintenir le foncier nécessaire au maintien des exploitations, dans le contexte du changement climatique et au développement de nouvelles pratiques agricoles.

Développer une production alimentaire diversifiée et locale pour préserver santé et environnement :

Favoriser le circuit-court en conservant, voire en développant le nombre de terres dédiés à l'agriculture locale. Favoriser la diversification alimentaire avec l'installation de nouvelles cultures. Adapter les nouvelles installations aux nouveaux types de cultures.

Maintenir l'agriculture traditionnelle et sa performance dans un contexte de tension foncière :

Conserver les terres agricoles et limiter au maximum leur consommation.

8. Les dynamiques touristiques

8.1. Organisation de la compétence tourisme

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a introduit la « promotion du tourisme » dont la création d'offices du tourisme parmi les compétences obligatoires des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

La compétence tourisme est exercée par deux offices du tourisme : Besançon et Marnay. Grand Besançon Métropole dispose d'un service Tourisme et d'une mission Rayonnement Attractivité, qui travaillent à la promotion du territoire et à ses activités touristiques.

2 offices du tourisme

1 site UNESCO

1 Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté

13e site le plus visité de BFC

Le territoire compte plusieurs labels qui témoignent de ses spécificités et de leur reconnaissance. Besançon dispose d'un site reconnu internationalement : la Citadelle et les fortifications Vauban, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, depuis 2008. Des labels locaux ont également été décernées, notamment Marnay qui fait partie des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté et est labellisée "Station Verte".

La Citadelle de Besançon est le 13e site le plus visité de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit du site du territoire le plus visité à l'échelle régionale.

16 lieux de visite accueillant plus de 100 000 visiteurs en 2020

1 lieu de visite accueillant plus de 300 000 visiteurs en 2020

PRINCIPAUX SITES

SITE	VISITEURS 2020	VISITEURS 2019	VISITEURS 2018	GRATUIT-PAYANT
Basilique Sainte-Marie-Madeleine - Vézelay (89)	480 634	819 692	1 028 317	Gratuit
Cascades du Hérisson - Ménétrux-en-Joux (39)	283 443	384 149	312 257	Gratuit
Grand Site de Solutré - Pouilly-Vergisson (71)	*250 000**	*220 000**	*200 000**	Gratuit
Hospices - Beaune (21)	226 756	441 247	432 477	Payant
Abbaye Saint-Philibert - Tournus (71)	*200 000**	*200 000**	*200 000**	Gratuit
Parc des Combes - Le Creusot (71)	179 000	257 000	242 000	Payant
Cathédrale Saint-Etienne - Sens (89)	159 822	198 953	ND	Gratuit
Saut du Doubs - Villers-le-Lac (25)	145 414	190 796	173 612	Gratuit
Parc du moulin à Tan - Sens (89)	143 414	246 440	116 091	Gratuit
Chantier médiéval de Guédelon - Treigny (89)	142 780	266 573	285 004	Payant
Musée des Beaux Arts (hors expo.) - Dijon (21)	134 994	315 560	152 739	Gratuit
Citadelle - Belfort (90)	129 352	218 566	222 002	Gratuit
Citadelle Vauban - Besançon (25)	126 006	274 252	260 860	Payant
Touroparc-Zoo - Romanèche-Thorins (71)	107 929	211 556	210 871	Payant
Cathédrale Saint-Jean - Besançon (25)	107 225	151 510	130 333	Gratuit
Dino-zoo - Etalans (25)	105 137	121 877	131 814	Payant
Parc de l'Auxois - Arnay-sous-Vitteaux (21)	90 661	118 989	125 000	Payant
Basilique du Sacré-Cœur - Paray-le-Monial (71)	*88 000**	*320 000**	*405 000**	Gratuit
Saut de Gouloux - Gouloux (58)	80 727	65 159	56 610	Gratuit
Saline Royale - Arc-et-Senans (25)	73 308	122 181	122 243	Payant
Centre des Monuments Nationaux - Abbaye et musée d'archéologie - Cluny (71)	69 606	133 352	123 757	Payant
Communauté œcuménique - Taizé (71)	69 601	92 343	88 785	Payant
Abbaye - Flavigny-sur-Ozerain (21)	66 773	98 509	96 659	Gratuit

8.2. Une fréquentation touristique de proximité

+ 500 000 nuitées hôtelières

¼ de touristes étrangers

1 à 4 h de temps d'accès de Besançon

En 2018 et 2019, le territoire de Grand Besançon a accueilli plus de 500 000 nuitées hôtelières, d'origines françaises et étrangères. La tendance est à l'augmentation entre 2018 et 2019.

Les touristes sont essentiellement d'origine française. Un quart des nuitées sont d'origine étrangères. La majorité de la clientèle étrangère vient d'Allemagne, du Bénélux et de Suisse. La cible géographique s'étend dans un rayon de temps d'accès de 1h à 4h autour de Besançon.

Dans la Communauté de Communes du Val Marnaysien, la tendance est également à la hausse de la fréquentation entre 2017 et 2019. La part de la clientèle étrangère représente 15% des touristes en 2019. L'origine des touristes est similaire à celle de Grand Besançon Métropole.

Le secteur du tourisme a pleinement subi les effets de la crise sanitaire depuis 2020. Une baisse de la fréquentation est observée depuis cette période, en raison de la limitation des déplacements et de l'annulation d'évènements/manifestations. Ce constat s'observe dans tous les territoires.

La fréquentation touristique est la plus forte de mai à octobre dans le territoire, même si le tourisme d'affaires apporte une activité tout au long de l'année.

Nombre et origines des touristes dans le Val Marnaysien

Année	Nombre de Visiteurs	Part Français	Part Étrangers
2017	1490	1170	320
2018	1481	1226	255
2019	1599	1363	236
2020	1002	929	73
2021	1036	947	89

Source : OT Marnay

Données extraites de l'INSEE fournies par le Comité Régional du Tourisme

Nuitées hôtelières françaises et étrangères du Grand Besançon

INSEE Grand Besançon (nuitées françaises et étrangères)						
	2018	2019	2020	2021	% (2019/2020)	% (2020/2021)
Janvier	31 889	31 552	NC	NC	/	/
Février	31 964	32 628	NC	NC	/	/
Mars	38 036	40 918	NC	NC	/	/
Avril	39 837	43 896	NC	NC	/	/
Mai	49 106	46 918	NC	NC	/	/
Juin	50 588	52 681	NC	33 046	/	/
Juillet	53 396	54 507	40 094	NC	-26,44%	/
Août	48 908	48 578	42 958	NC	-11,57%	/
Septembre	49 117	49 047	35 021	NC	-28,60%	/
Octobre	43 538	46 840	33 471		-28,54%	
Novembre	37 371	38 557	NC		/	
Décembre	34 011	34 577	NC		/	
TOTAL	507 761	520 699				
Variation 2018/2019	⇧ +2,55%					

INSEE Grand Besançon (nuitées étrangères)						
	2018	2019	2020	2021	% (2019/2020)	% (2020/2021)
Janvier	4 022	5 039	NC	NC	/	/
Février	5 902	6 736	NC	NC	/	/
Mars	7 736	8 774	NC	NC	/	/
Avril	8 482	12 438	NC	NC	/	/
Mai	11 282	14 002	NC	NC	/	/
Juin	12 651	14 532	NC	4 378	/	/
Juillet	15 505	20 012	9 424	NC	-52,91%	/
Août	15 156	17 655	9 839	NC	-44,27%	/
Septembre	10 480	10 700	5 755	NC	-46,21%	/
Octobre	8 935	10 533	2 959		-71,90%	
Novembre	8 357	6 866	NC		/	
Décembre	6 546	6 226	NC		/	
TOTAL	115 054	133 513				
Variation 2018/2019	⇧ +16%					

Le territoire du SCoT est concerné par deux types de tourisme : loisirs et affaires (entre 8000 et 10 000 congressistes entre 2016 et 2019).

La clientèle de loisirs est composée essentiellement de couples (50%). Les motifs des séjours sont divers : visite de la ville (90%), des musées (70%), de la nature (58%), loisirs (57%), ville étape (40%), sport (15%), visite de la famille (10%), événementiel (7%) (données issues de la stratégie touristique de GBM).

Les touristes viennent pour une expérience alliant culture, patrimoine, calme et nature. Les activités de visites culturelles et de loisirs (vélo, randonnées) tout en profitant des avantages de la ville comme les restaurants sont recherchées. Le mix patrimoine-nature que propose Besançon est à favoriser.

Le territoire attire majoritairement des touristes habitant à proximité, et d'origine française.

Le territoire est concerné par le tourisme de loisirs et d'affaires.

Les raisons principales des séjours sont la visite de la ville, les musées ainsi que la nature.

8.3. Jonction entre un patrimoine historique riche et un tourisme de plein air

Le tourisme urbain

Le territoire du SCoT bénéficie de richesses patrimoniales. Besançon, en tant qu'ancienne ville gallo-romaine, dispose d'une histoire importante et d'une architecture de qualité. Elle compte deux inscriptions à la liste du Patrimoine mondial de l'UNSECO :

- La Citadelle et les fortifications Vauban ;
- Le savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art.

Cette distinction apporte une visibilité au territoire en matière touristique. Besançon dispose également du label Ville d'Art et d'Histoire.

2 inscriptions à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

21 sites inscrits

12 sites classés

6 musées de France

De plus, Besançon et les communes de Montfaucon et Marnay sont dotées de sites patrimoniaux remarquables (SPR) et disposent à ce titre d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) pour Besançon et d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PSAP) pour Montfaucon et Marnay, relevant la spécificité des centres anciens.

Le territoire compte 21 sites inscrits et 12 sites classés (châteaux, forts, centres anciens, …). La grotte d'Osselle fait également partie des sites emblématiques.

Six musées de France sont présents dans le territoire, dont cinq à Besançon (muséum d'Histoire Naturelle, musée des beaux-Arts et d'archéologie, musée Comtois, musée du Temps, musée de la Résistance et de la Déportation). Le sixième musée correspond au musée de plein air des maisons comtoises, situé à Nancray. Il attire de nombreux visiteurs dans la partie Plateau du territoire. La commune de Beure compte également un musée. Chevroz accueille un archéosite.

De nombreux évènements culturels ont également lieu : Festival International de Musique Détonation, Livres dans la Boucle, Mardis des Rives, la Bière ki Cool…

Les atouts patrimoniaux et culturels du territoire lui permettent d'offrir aux visiteurs un tourisme urbain, qui est en progression. L'alliance avec le tourisme de plein air est une plus-value.

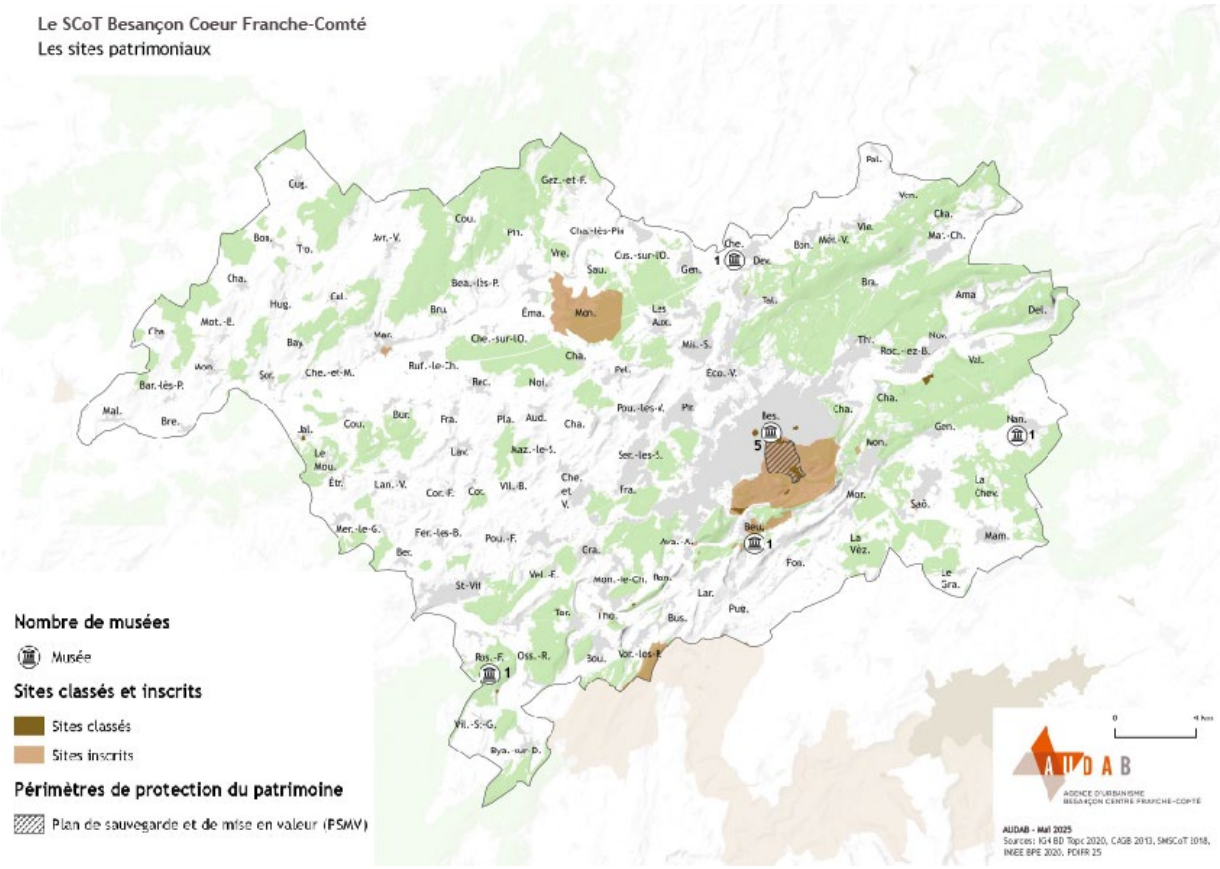

Le territoire présente un patrimoine riche et reconnu internationalement, avec deux sites inscrits à l'UNESCO.

La présence de 6 musées et 21 sites inscrits dont 12 classés participe à l'attraction touristique du territoire.

Divers évènements culturels sont également présents sur le territoire.

L'essor des activités outdoor

Le site naturel du territoire lui confère un cadre riche pour les activités de pleine nature. La présence de deux vallées (Doubs et Ognon) et des plans d'eaux (lacs d'Osselle, Marnay) permet d'accueillir des activités nautiques et d'itinérance. La topographie déterminante avec les collines boisées permet également de proposer des activités sportives de plein air. Le territoire s'est d'ailleurs spécialisé dans le développement de l'outdoor. Le territoire organise depuis 2019 le festival Grandes Heures Nature, dont la première édition a rassemblé 15 000 participants. Plusieurs labels ont été décernés à Besançon : Ville Active et Sportive, Capitale française de la Biodiversité 2018, Terre de Jeux, Uni'verttrail, membre du réseau français des Villes-Santé de l'OMS.

Le territoire offre de nombreux circuits de randonnées et pistes cyclables. L'Eurovéloroute 6 et la Via Francigena constituent deux axes structurants qui apportent une plus-value touristique. Elles sont en plein essor. Néanmoins, des services et équipements sont à développer le long de ces deux itinéraires afin de les valoriser pour accueillir les excursionnistes dans de meilleures conditions.

Le tourisme fluvial est encore peu développé. Néanmoins, certaines haltes ont été réhabilitées récemment, comme le moulin Saint-Paul à Besançon et à Deluz. Elles disposent du label Pavillon Bleu.

La Communauté de communes du Val Marnaysien dispose d'une base nautique à Marnay qui permet de pratiquer de nombreuses activités telles que le canoë-kayak… La base d'Osselle à GBM se développe autour des activités de baignade. Ces deux sites sont donc plus complémentaires que concurrents.

Le tourisme de plein air et d'itinérance tend à se structurer et gagner en attractivité.

Il s'agit d'une filière dynamique pour le territoire. Besançon s'affiche en tant que « station urbaine de pleine nature ». Plusieurs évènements sont organisés en lien avec les activités outdoor : Grandes Heures Nature, le Trail des Forts…

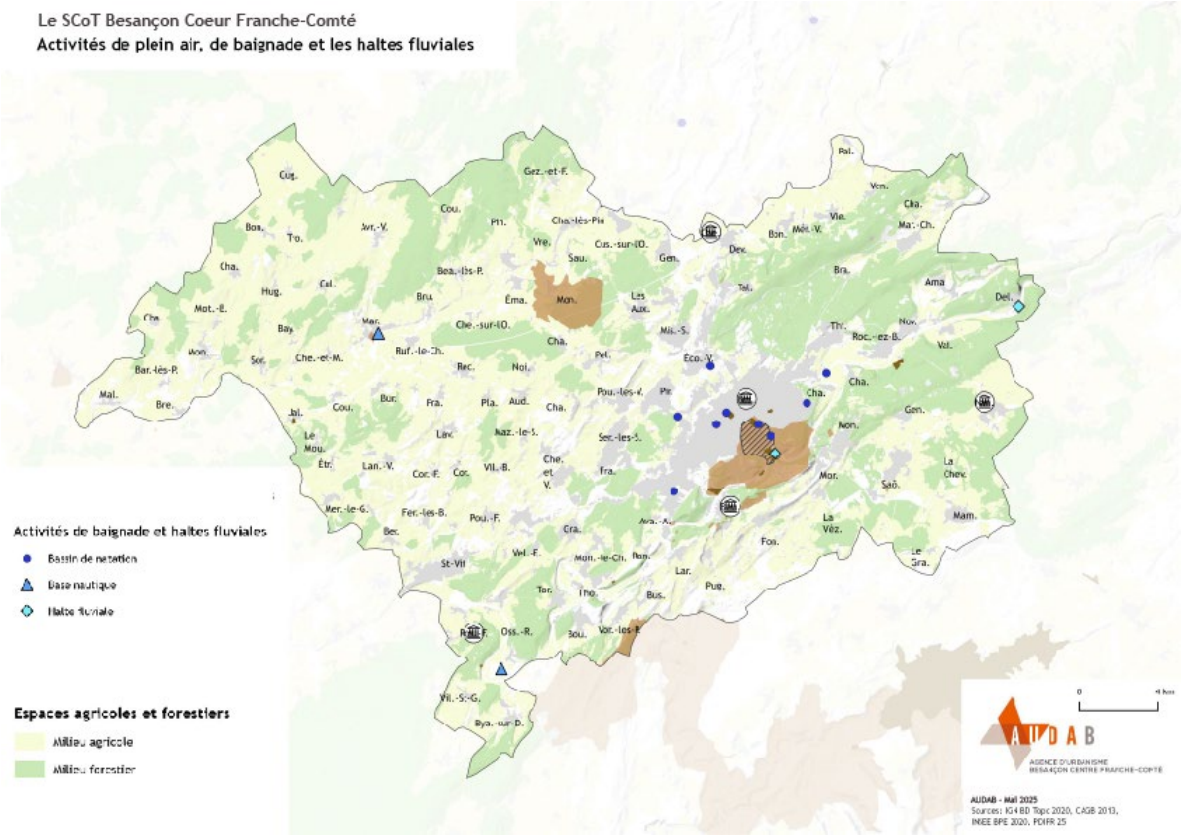

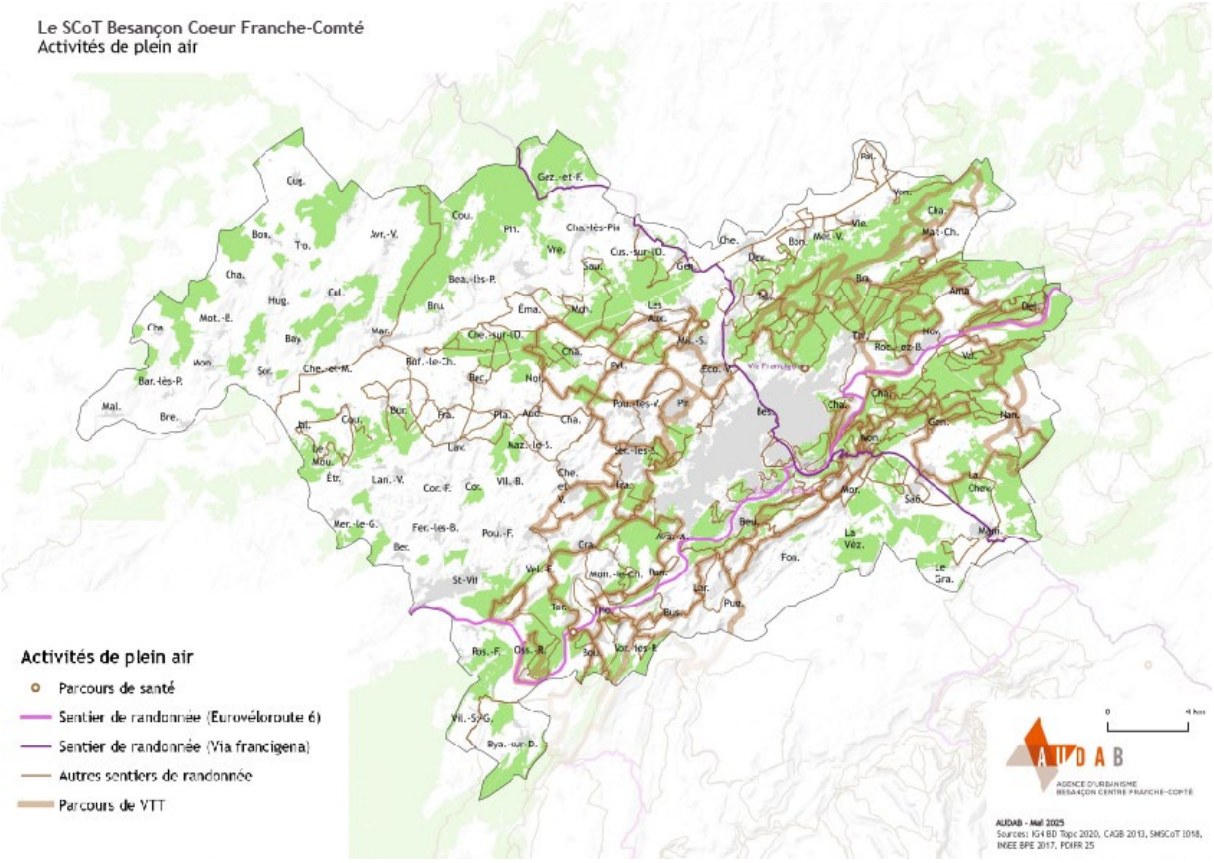

Besançon présente de nombreuses activités outdoor.

Des infrastructures outdoor sont présente tel que l'Eurovéloroute.

Le tourisme de plein air et d'itinérance tend à se développer.

Le tourisme fluvial reste peu développé.

Vers l'écotourisme :

Ainsi, les activités proposées dépassent le tourisme urbain bisontin. Le territoire dans son ensemble permet d'offrir un tourisme de loisirs axé autour des activités de plein air.

Elles profitent des atouts paysagers et environnementaux du territoire (forêts, collines, biodiversité, …) et de la qualité des espaces naturels. L'activité humaine peut fragiliser ces espaces.

Pour poursuivre le développement de ce type de tourisme, il faut donc veiller à préserver la qualité des espaces naturels du territoire, tout en accueillant le public pour qu'il profite de ces qualités.

Le développement de l'écotourisme nécessite aussi le déploiement d'activités d'éducation sur la préservation des écosystèmes. Il convient aussi de veiller aux consommations énergétiques en lien avec le tourisme en réduisant le besoin en énergie et en développant un système de mobilité décarboné pour accéder aux activités de loisirs.

Le maintien du tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires est également une des activités majeures du territoire. Besançon, en tant que ville-centre, concentre cette activité. En 2019, 53 évènements se sont déroulés, qui ont regroupés plus de 8000 congressistes. Cette filière peut représenter jusqu'à 70% de la clientèle de certains hôtels.

53 évènements

8000 congressistes

Besançon dispose de plusieurs lieux d'accueil de congrès :

- Micropolis (110 000 m2 de surface, sept halls, et un Palais des Congrès) ;
- Le Kursaal en centre-ville ;
- L'espace Grammont ;
- L'hôtel Mercure (réunions professionnelles dans les salons privés pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes) ;
- La Maison de l'Economie (CCI) : accueil possible jusqu'à 365 personnes dans 10 espaces disponibles ;
- Le FRAC ;
- La Citadelle ;
- Musée des Maisons Comtoises.

Micropolis apparaît comme un équipement vieillissant, qui ne répond plus forcément aux attentes des organisateurs des congrès (peu de salles pour des sous-commissions, éloignement des gares). Le centre-ville compte plusieurs lieux de séminaires mais manque d'un palais des congrès.

En 2022, Besançon a reçu les 16es Rencontres nationales des SCoT en partenariat avec la FédéSCoT.

Le tourisme d'affaires est une activité-clé du territoire. Elle représente 70% de la clientèle pour certains hôtels.

Les grosses infrastructures ne répondent plus forcement au besoin des organisateurs de congrès, dû à leur localisation ou à leur vétusté.

8.4 L'évolution de la capacité d'hébergement

Les campings se situent dans les vallées du Doubs et de l'Ognon : à Chalezeule, Geneuille, Osselle-Routelle et Marnay.

La plupart des hôtels sont installés à Besançon (73% des établissements, 28 hôtels à Besançon sur 38 dans le territoire). Les autres hôtels sont situés à proximité des autoroutes : Ecole-Valentin, Marchaux-Chaudefontaine, Chemaudin-et-Vaux. D'autres communes comptent également un hôtel : Marnay, Saône, Chalezeule, Pugey, Cussey-sur-l'Ognon, de manière plus sporadique.

38 hôtels

4 campings

25 chambres d'hôtes à GBM

92 meublés et gîtes à GBM

7 hébergements collectifs

Les hôtels correspondent aux principaux lieux d'hébergements du territoire, avec les résidences secondaires. Le territoire compte peu d'autres types d'hébergements. Les hôtels présents dans le territoire correspondent surtout à une gamme économique. Le milieu et haut de gamme est en sous-représentation.

L'offre pourrait être davantage diversifiée, notamment en établissement de standing.

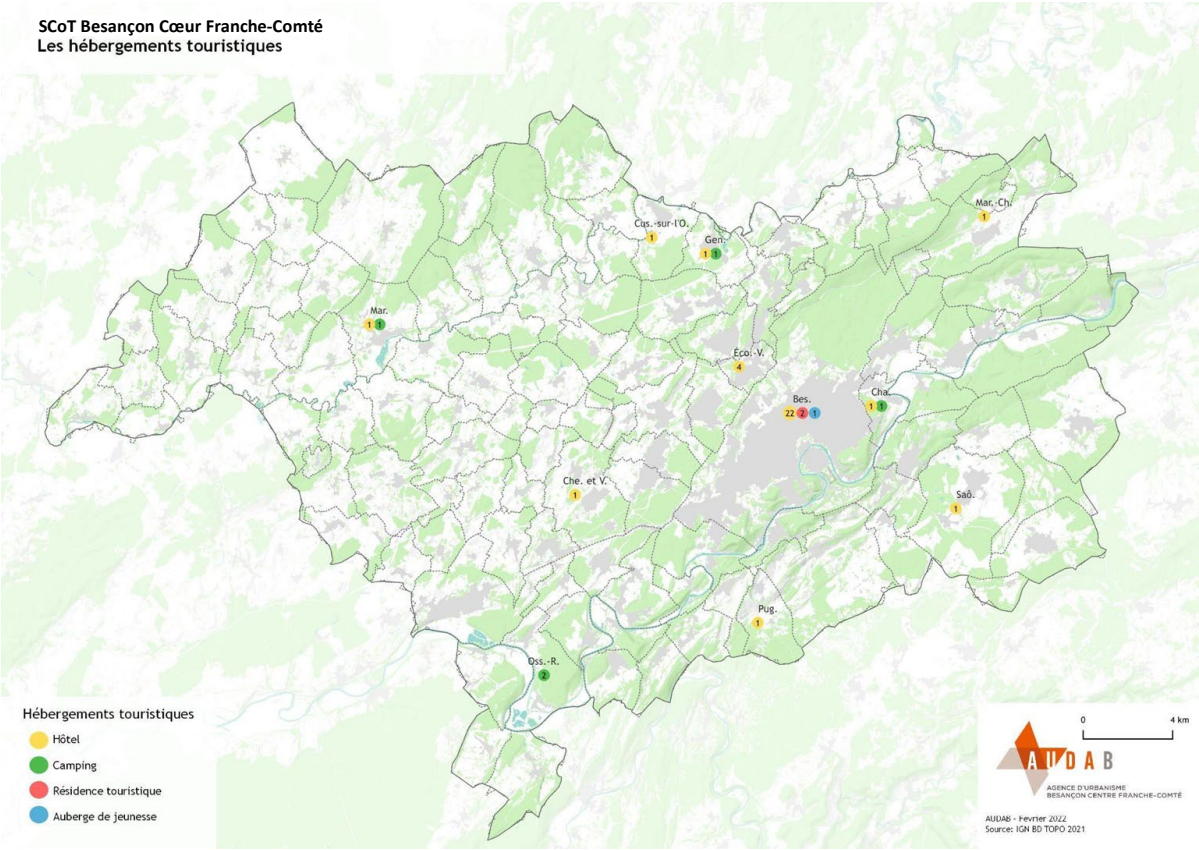

La majorité des établissements du territoire se situent à Besançon. La répartition des hôtels est très sporadique et les territoires de compte que peu de type d'hébergement autre.

La gamme économique est majoritairement représenté.

8.5 Un site emblématique international (UNESCO)

La Ville de Besançon s'est développée dans la boucle naturelle formée par le Doubs, refermée par la colline abritant la Citadelle, qui surplombe la ville. Ce site privilégié est inscrit avec 12 sites français formant les fortifications Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNSECO, depuis 2008.

La Citadelle, s'établit sur une surface de 11 ha. Construite en 1684, elle est érigée dans un but défensif. Cette fonction militaire perdure jusqu'à la période récente.

270 000 visiteurs par an

Aujourd'hui, la Citadelle est un lieu de tourisme et de culture. Elle accueille plusieurs musées, un zoo et des lieux conviviaux.

L'inscription à la Liste du patrimoine de l'UNESCO n'a pas engendré une hausse de la fréquentation du site. Néanmoins, elle a permis à Besançon de gagner en visibilité, notamment auprès de la clientèle étrangère.

Une mise en réseau avec les autres sites de la Région également inscrits à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (de la Grande Saline de Salins-les-Bains à la saline Royale d'Arc-et-Senans, Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp) pourrait être un levier d'actions.

8.6 Une coopération régionale afin de mettre en valeur le patrimoine

Les offices du Tourisme coopèrent avec le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional du Tourisme pour trois filières : itinérance, patrimoine et affaires.

Le territoire du SCoT se situe entre deux secteurs touristiques : le Jura et la Bourgogne, dont il peut bénéficier de la proximité. Depuis 2021, Grand Besançon adhère à la marque Montagnes du Jura. Le territoire est ainsi intégré à ce dispositif. 14 communes font partie du massif et la Citadelle de Besançon est située sur le Premier Plateau. Besançon en tant que destination patrimoniale et culturelle se différencie dans l'offre actuelle de Montagnes du Jura.

Globalement, Besançon correspond à la porte d'entrée touristique du territoire et capte le flux touristique. Les vallées du Doubs et de l'Ognon sont également attractives grâce aux activités qu'elles permettent de proposer. Ainsi, une coopération avec les territoires voisins concernés par les deux vallées du Doubs et de l'Ognon, mais également par la vallée de la Loue, est à élargir, dans un objectif de renvoi de clientèle. La proximité avec la Suisse fait également partie des coopérations à intensifier.

Une destination touristique en légère croissance, très majoritairement française :

Le territoire présente 500 000 nuitées hôtelières par an avant covid. L'origine géographique reste dans un périmètre de 4H maximum. ¼ des touristes viennent de l'étranger. La saison touristique forte s'étend de mai à octobre.

Une activité touristique de city-breakers, comme à la maison en français ? en plein essor :

La durée des séjours est en moyenne de 2 à 4 jours et correspondent plutôt à des week-ends prolongés.

50% des touristes sont des couples.

Plus de 70% des séjours sont motivés par le tourisme urbain, 58% par la nature, 15% par le sport et 10% par la visite de famille.

Un tourisme historique et culturel reconnu :

2 inscriptions au patrimoine mondial UNESCO : la Citadelle ainsi que le savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art.

Des labels ont été décernés à certaines ville du territoire : le Label Ville d'Art et d'Histoire pour Besançon ainsi que le label petite Cité Comtoise de Caractère pour Marnay.

Le territoire présente 6 musées de France et 2 musées locaux, ainsi que 12 sites classés et 21 inscrits.

Un cadre naturel propice au développement du tourisme de plein air et d'itinérance :

Le territoire possède deux vallées riches en patrimoine naturel et paysages diversifiés, ainsi que deux bases nautiques (Osselle et Marnay). Les activités outdoor sont donc très développées.

Pour les infrastructures cyclables, le territoire possède l'Eurovéloroute ainsi que la via Francigéna.

Le tourisme fluvial est quant à lui, peu développé dans le Doubs.

Un tourisme d'affaires qui tend à se conforter malgré des freins structurels :

En 2019, le territoire a accueilli 53 évènements pour 8 000 congressistes.

Le centre-ville de Besançon dispose de plusieurs lieux de séminaire mais avec une capacité d'accueil très limitée.

L'alternative réside dans Micropolis, parc des expositions située à l'extérieur de la ville.

La Citadelle, un site emblématique qui contribue à la visibilité du territoire :

La Citadelle est un lieu emblématique du réseau des fortifications Vauban. Elle est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et a permis au territoire de Besançon de gagner en visibilité, notamment auprès de la clientèle étrangère avec 270 000 visiteurs par an.

A l'échelle régionale, elle s'inscrit dans un ensemble de sites figurant également sur la liste du patrimoine de l'UNESCO complétant l'offre : La Saline Royale d'Arc et Senans, Notre-Dame de Ronchamp.

Besançon est la porte d'entrée des Montagnes du Jura qui se positionnent sur les activités de pleine nature. Besançon apporte une différenciation de l'offre avec une touche patrimoniale et culturelle.

Dynamiques touristiques – Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
Une qualité et diversité exceptionnelles du territoire Deux inscriptions UNESCO conférant une identité et visibilité touristique au territoire Espaces naturels et paysages de première importance Patrimoine historique et culturel témoignant des évènements majeurs Tourisme d'affaires d'importance	Une certaine méconnaissance du territoire à l'extérieur Un manque de certains hébergements : hôtel de standing, auberge de jeunesse, hébergements insolites…
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
Des coopérations avec les territoires voisins à entretenir Des labels reconnaissant le potentiel touristique du territoire Le développement des activités outdoor	La cohabitation des activités humaines/touristiques avec la protection des espaces naturels

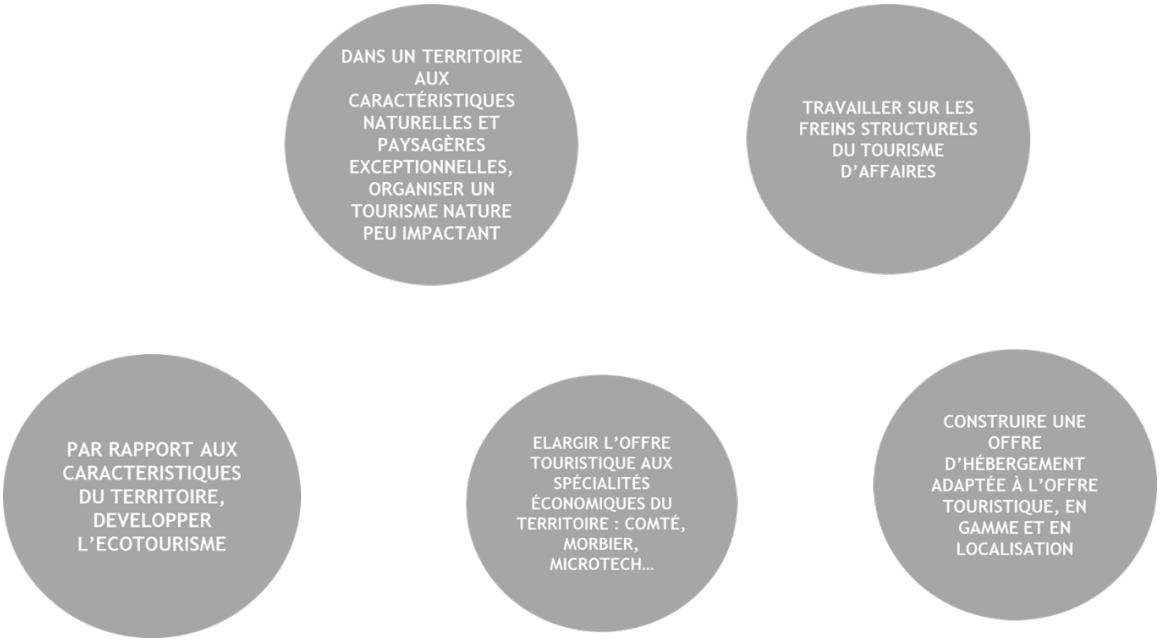

Dans un territoire aux caractéristiques naturelles et paysagères exceptionnelles, organiser un tourisme nature peu impactant :

Continuer de développer le tourisme de nature, notamment par le biais d'évènements outdoor, tout en limitant l'impact sur les espèces de la faune et de la flore présentes dans le territoire.

Travailler sur les freins structurels du tourisme d'affaires :

Développer les infrastructures permettant d'accueillir des congrès, qui soient faciles d'accès et qui puissent répondre aux attentes des organisateurs de congrès.

Par rapport aux caractéristiques du territoire, développer l'écotourisme :

Mettre en avant les différents sentiers de randonnées, les différentes activités relatives aux zones naturelles présentes dans le territoire. Continuer de développer les activités permettant de comprendre les enjeux de la biodiversité.

Elargir l'offre touristique aux spécialité économiques du territoire :

Développer l'offre touristique autour des spécialités territoriales afin de les mettre en avant.

Construire une offre d'hébergement adaptée à l'offre touristique, en gamme et en localisation :

Diversifier les gammes d'hébergement, notamment le haut de gamme. Développer l'offre d'hébergement au sein des espaces qui en sont dépourvus.

9. La dynamique des transports de marchandises

9.1. Le territoire dans les grands itinéraires de marchandises

Le territoire du SCoT se situe sur le corridor européen « Mer du Nord - Méditerranée » du Réseau transeuropéen de Transport (RTE-T), un des 10 corridors identifiés au niveau européen pour le grand transit.

L'axe Rhin-Rhône, matérialisé par l'A36 et la ligne ferroviaire du Doubs, permet de relier les grandes zones industrielles du Nord Franche-Comté et de la grande région bâloise au nœud dijonnais et au couloir rhodanien ou à l'Ile-de-France.

La région bisontine, bien que située sur ces itinéraires, subit un « effet tunnel » et reste peu équipée en infrastructures logistiques de grande envergure, à l'exception de certains sites de grande distribution à vocation régionale.

Carte du Réseau Trans Européen de transport - zoom sur l'arc jurassien - Source : AUDAB

9.2. Des réseaux néanmoins favorables au développement du fret

Le réseau routier, grâce aux axes majeurs et structurants tels que la RN57, la RN83 et la RD673, est favorable aux flux de transit et d'échanges. En sus des échanges extrarégionaux, l'autoroute A36, en desservant le territoire du nord-est au sud-ouest, permet d'assurer des flux de transit et d'échanges avec les territoires voisins.

Le territoire du SCoT compte trois échangeurs autoroutiers : Ecole-Valentin, Chemaudin-et-Vaux et Marchaux-Chaudefontaine.

L'étoile ferroviaire bisontine est dense et accueille 7 installations terminales embranchées (embranchement d'entreprises au réseau national) mais le fret ferroviaire généré sur le territoire reste anecdotique. Trois gares sont ouvertes au fret : Besançon, Saint-Vit et Deluz.

La ligne du Doubs (Besançon – Montbéliard) n'est pas utilisable en l'état pour le transport de conteneurs (hauteur des tunnels insuffisante), ce qui limite son attrait pour ce type de fret pourtant en forte augmentation.

Les voies navigables sont des voies à petit gabarit, limitant fortement le tonnage des bateaux de marchandises admissibles. Elles ont surtout une vocation touristique. Enfin, bien que reliant directement Besançon à la Suisse voisine, la ligne des horlogers, la RN57 (pourtant itinéraire européen E23) et RD461 sont très peu utilisées pour le fret international.

Des itinéraires de transport exceptionnel sont définis : ils comprennent les axes RD673 et RD75 pour les moins de 120 tonnes, et les axes RD673, RD75, RN57, RN83, RD70, Boulevard Kennedy, Boulevard Churchill, Boulevard Blum (pour les moins de 72 tonnes).

Quelques restrictions concernant le transport de marchandises sont établies, notamment dans les centres urbains de Besançon, Beure et Morre.

9.3. Les flux de marchandises selon les modes

Le fret demeure essentiellement routier. Avec près de 88 % de part modale à l'échelle nationale (en augmentation sur les dernières années), le transport par poids-lourds reste ultradominant pour les échanges de marchandises.

Dans le même temps, la part modale du transport ferroviaire de fret diminue régulièrement : elle est de 9,6 % en 2020 après 10 % en 2019 et 11,9 % en 2015. Sur la même période, la part modale du transport fluvial oscille autour de 2 %.

Ainsi, au niveau local, le mode routier représente la quasi-intégralité des flux. Les flux de livraisons et d'approvisionnement des entreprises sont également importants et fortement concentrés vers et au sein de la ville de Besançon (plus de 50 % des flux). Malgré les réglementations en place, ces flux génèrent quelques nuisances notamment en hypercentre.

Entre 12% et 20% de flux poids lourds sur la RN57 et la RN83

Entre 25 et 30% de flux poids lourds sur l'autoroute A36

La ville de Besançon, dans le cadre de son programme Action Cœur de Ville, a par ailleurs initié une démarche pour amoindrir les impacts dus à la logistique urbaine.

Le fret est essentiellement routier au sein du territoire.

Le transport ferroviaire, lui, diminue au fur et à mesure des années.

Les voies navigables sont de trop petits gabarits pour être utilisés par de gros navires. Elles ont surtout une vocation touristique.

Atouts	**Faiblesses**
Flux routier et autoroutier favorables aux flux de transit et d'échanges 7 installations terminales embranchées	Fret ferroviaire anecdotique et part modale du fret ferroviaire en diminution Voies navigables à petit gabarit
Opportunités	**Menaces**
Développement d'une logistique urbaine plus durable	Territoire qui subit un « effet-tunnel » par rapport aux grands itinéraires de marchandises

Le transport de marchandises- Synthèse

Réguler les grands transits pour réduire les nuisances (pollution, bruit, congestion, …) :

Favoriser les grands axes de circulation pour les transports de marchandises. Développer les autres modes de transport que le fret routier en cas d'infrastructures le permettant.

Anticiper les besoins en approvisionnement liés à l'implantation des entreprises dans le territoire :

Adapter les réseaux de transports vers ses entreprises, ou leur localisation, afin que ces dernières puissent utiliser différents types de fret.

Soutenir le développement des alternatives au fret routier :

Adapter les infrastructures de transports ferroviaires et fluviales afin d'offrir des alternatives au fret routier.

Développer une logistique urbaine durable :

Allier le besoin de livraison en milieu urbain et la préservation de l'environnement, de la qualité de l'air, et la qualité de vie des citoyens. Le programme Action Cœur de Ville est un levier afin de permettre d'amoindrir les impacts due à la logistique urbaine.

10. Les enseignements du diagnostic

Au regard des enjeux relevés dans le diagnostic socio-économique et dans l'Etat Initial de l'Environnement, cinq problématiques majeures sont déterminées en croisant les enjeux thématisés.

- **Conforter l'attractivité du territoire**

Le territoire est toujours attractif : il gagne des habitants et maintient son niveau économique. L'emploi est le moteur principal du territoire, et son levier majeur d'attractivité. Les dynamiques démographiques montrent une tendance à l'évasion résidentielle dans les territoires limitrophes. Cette situation induit des déplacements domicile-travail toujours plus longs. L'enjeu majeur est d'offrir **offrir une alternative résidentielle pour maintenir la population en apportant une offre diversifiée et accessible**, en termes de logements. La construction du territoire des proximités constitue une priorité en travaillant sur un aménagement permettant des courtes distances et d'éviter les longs déplacements domicile-travail.

L'attractivité s'appuie sur le pôle urbain de Besançon qui concentre les équipements de toute nature, et de manière unique sur le territoire. Les équipements supérieurs : hôpital, université, les sièges de collectivités, services Etat…, sont essentiellement situés à Besançon. Il s'agit également du pôle d'emplois majeur du territoire. Besançon joue un rôle métropolitain pour l'ensemble du territoire et au-delà. La ville joue également un rôle de centralités à l'échelle des quartiers. Elle compte plusieurs centralités dont le rayonnement peut aller au-delà des limites administratives de la ville. **Les fonctions de centralités et métropolitaines sont à conforter.**

Le territoire compte également plusieurs communes qui centralisent les fonctions d'équipements, de commerces, de services, d'habitat. **L'enjeu d'organisation de la proximité, par des courtes distances quotidiennes, s'appuie sur ces polarités.**

- **Développer une offre nouvelle adaptée aux besoins émergents et au bien-être des habitants**

Les analyses socio-démographiques et la vocation d'un SCoT entraîne de répondre en premier lieu aux besoins quotidiens des ménages, qui se concrétisent principalement par le logement et l'emploi. Les besoins dépendent du profil de la population présente qui subit un vieillissement et du profil de la population souhaitée, représentée par les jeunes ménages qui quittent le territoire, dont la situation accentue l'étalement urbain. Ces besoins ne sont pas déconnectés de la problématique d'évasion résidentielle. Des jeunes ménages ont des difficultés à se loger dans le territoire en raison du manque d'offre et/ou de moyens. Ainsi, la **construction d'une offre répondant aux besoins quotidiens de la population pour les 20 prochaines années** doit se faire par profil de population sur leurs attentes/besoins qui sont différents selon les âges, les catégories socio-professionnelles…

L'attractivité du territoire reposant sur l'emploi, l'essor du télétravail doit être pris en compte. La conjoncture actuelle a accéléré la **transition numérique** : un tiers des emplois est « télétravaillable ».

Les besoins de la population sont à élargir aussi au bien-être et à la santé des habitants. L'agriculture et la production locale engendrée sont un des leviers. L'enjeu actuel est **l'accompagnement de la filière agricole dans son adaptation au changement climatique**. L'attrait est double car l'agriculture représente un filière économique porteuse et elle permet aux habitants de s'alimenter localement et ainsi développer l'autonomie alimentaire.

L'aspect de la santé est également déterminant. Répondre aux besoins des habitants doit permettre de disposer des moyens de vivre en bonne santé. L'enjeu est de **développer une offre garante du bien-**

être des habitants. Celui-ci touche à la qualité de l'air, de l'eau, du bien-être en ville. Les mobilités ont donc un fort impact, notamment sur la qualité de l'air qui pourraient de détériorer à cause des nombreux déplacements motorisés. La ressource en eau peut aussi être impactée par la proximité avec l'urbanisation. Ces éléments sont à prendre en compte dans les choix d'aménagement.

Les besoins ne se rapportent pas seulement aux populations résidentes. **Une offre d'accueil est à développer pour les populations de passage.** Le territoire draine un tourisme de city-breakers. Une stratégie est à développer dans ce sens pour conforter le tourisme qui allie culture et loisirs de plein air. Le territoire dispose des atouts pour développer l'écotourisme. L'enjeu est de limiter les impacts environnementaux de ce type de tourisme. Le territoire est aussi concerné par le tourisme d'affaires. Mais les congrès restent limités en raison du manque de places. Les hébergements sont à développer pour répondre aux besoins et offrir plus de diversité d'expériences.

- **Développer la multimodalité**

La mobilité des populations s'effectue principalement en voiture dans le territoire, même pour les trajets courts, malgré des modes alternatifs présents (train, réseaux de bus, aires de co-voiturage qui prennent de l'ampleur). Dans un **objectif de décarbonation**, qui est, avec le ZAN, un des cadres du SCoT, l'enjeu est de réduire la place de la voiture et offrir des alternatives, en plus de la mise en œuvre de l'urbanisme de proximité.

L'enjeu est de permettre à chacun, selon son profil et ses besoins de déplacements, d'avoir accès aux générateurs de mobilité (lieux majeurs d'emplois, hôpital université, centre-ville). Le développement des mobilités doit **répondre à la diversité des situations**. La mobilité durable touche aussi le fret et la logistique.

- **Utiliser le potentiel du territoire et penser à son optimisation pour le futur**

Le territoire s'est développé et a notamment depuis la mise en œuvre du premier SCoT engagé une trajectoire de développement durable. Il conserve **un potentiel de développement, à optimiser pour le futur.** Concernant le foncier, des capacités de reconversion et de densification sont bien disponibles, mais elles ne pourront répondent qu'à une partie du besoin. Selon les domaines (économie, commerce, équipements), le développement est à appuyer en partie sur le potentiel du territoire, en accentuant davantage la mutualisation ou en requalifiant les espaces.

- **Eviter – Réduire – Compenser par rapport aux enjeux environnementaux**

Les enjeux environnementaux relatifs à la qualité de l'air, de la capacité de la ressource en eau, aux services rendus par les milieux naturels, de l'évitement des nuisances, … constituent un socle pour servir une démarche ERC.